



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





OXFORD
UNIVERSITY
LIBRARY
SERVICES

*Taylor Institution
Library*



St Giles', Oxford
www.taylib.ox.ac.uk

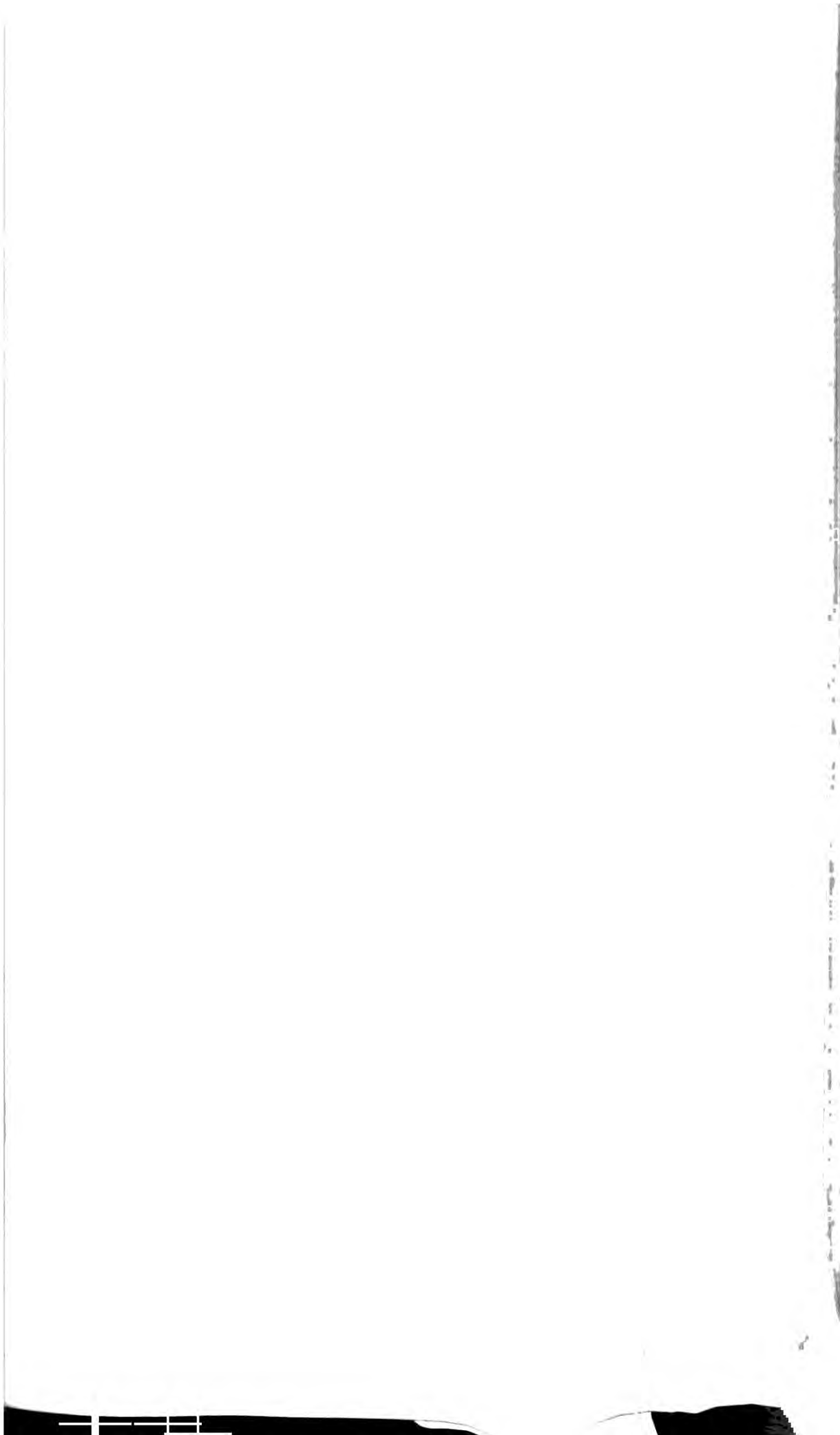
TNR 25113



STORE 184. 7J-5

MLFL
WITHDRAWN
2004





MÉMOIRES
DU
DUC DE SULLY.

VI.

DE L'IMPRIMERIE DE RIGNOUX.

142 MÉMOIRES
DU
DUC DE SULLY.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME SIXIÈME.

A PARIS,
CHEZ ÉTIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1822.

MODERN LANGUAGES
FACULTY LIBRARY
1960

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

VI.

I

SOMMAIRE

DU LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

SUITE des Mémoires de 1610 — 1611. Motifs de la haine que les princes, les grands et les ministres portent au duc de Sully; il s'oppose aux injustices du conseil; refus qu'il fait à la régente de signer un comptant; querelle qu'il a en plein conseil avec le duc de Bouillon. Brouilleries à la cour et dans le conseil. Sacre de Louis XIII. Sully va à Montrond, et y tombe malade; raisons qui obligent la régente et les ministres à le rappeler; accueil que lui fait cette princesse, qui prend ensuite le parti de Conchine et des ministres contre lui; sa fermeté à résister aux demandes injustes des grands, et à la dissipation des trésors du roi; chagrins qu'on lui suscite à cet égard. Grand démêlé entre lui, Villeroi et d'Alincourt, en plein conseil. Les princes, seigneurs et ministres se liguent contre lui. Il prend le parti de se retirer tout-à-fait; jugemens différens sur cette retraite. Sully remet la surintendance des finances, la capitainerie de la Bastille, etc. Utiles conseils qu'il donne à ses secrétaires; bienfaits qu'ils avaient reçus de lui. Il sort de Paris, et se retire à Sully. Il prévient les artifices de ses ennemis pour le perdre; lettres qu'il écrit à la régente à cet effet, où il justifie sa conduite et son administration; réponses de la régente; le roi lui accorde une augmentation considérable de pension. Compte général qu'il rend de sa conduite publique et particulière, de l'état de ses biens et de ses affaires domestiques; sa fidélité à remplir ses engagemens avec Henri IV.

MÉMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

CE qui venait de se passer au sujet de Clèves, et le dernier procédé de la régente à mon égard, achevèrent de m'ôter toute espérance de pouvoir jamais ramener le nouveau conseil aux saines maximes sur les deux principaux points du gouvernement, la politique et les finances : au contraire le changement de M. le prince, ce que je voyais tous les jours se passer sous mes yeux, et surtout l'air de dissimulation dont on venait en dernier lieu d'user, achevèrent de me persuader que le mal était devenu sans remède, et qu'on ne sortirait de tout ce chaos, dans lequel les affaires du conseil paraissaient ensevelies, que par le dénouement que j'avais toujours si fort appréhendé. Il fallait du temps pour le préparer, parce que, quelque autorité qu'on ait, des liaisons aussi fortes et aussi sagement cimentées, que l'étaient

celles qu'avait contractées le feu roi, pour la destruction de la puissance autrichienne, avec tous les potentats de l'Europe intéressés à son abaissement, et principalement avec les princes protestans, ne se rompent pas du premier coup, ni quelquefois sans un effort qui peut avoir de fâcheuses suites. Mais que toute l'étude de la régente et de ses conseillers, ne se tournât pas à les rendre inutiles, c'est de quoi il m'était impossible de douter. La prévention en faveur de ce qu'ils appelaient *le parti de la religion*, la haine contre tous les protestans français et étrangers; un penchant naturel et fortifié par l'habitude à s'unir avec l'Espagne, dont ils n'avaient pu s'empêcher de suivre, même publiquement, tous les mouvemens, lorsque les desseins de Henri le Grand, prêts à se manifester, les convainquaient de soutenir une cause odieuse et désespérée, tout cela ne devait pas se ralentir, lorsque par le hasard le plus inespéré, ils touchaient à l'accomplissement de ce qu'ils avaient le plus ardemment souhaité. Ma religion, mes engagements, les conseils que j'avais donnés au feu roi, dont l'effet indubitable aurait été du moins le libre exercice de la réforme en France et par toute la chrétienté; la mort même de ce prince, qui semblait me déclarer l'unique dépositaire de ses sentimens et l'exécuteur de ses projets; des moyens pris d'une

manière assez sage, pour en assurer la réussite ; la gloire et l'honneur qui conséquemment en rejailliraient sur moi, voilà bien des titres de haine contre un homme qui avait déjà tant d'ennemis ; et de la manière dont Sillery et Villeroi s'attachaient à les faire valoir, ils devaient nécessairement avoir un effet prompt.

Un motif moins déclaré, mais peut-être plus fort encore, parce qu'il attaquait plus directement l'intérêt particulier, réunissait une seconde fois tout contre moi : c'est celui d'une administration des finances trop nette, j'ose le dire, et trop intègre, pour des personnes dont la cupidité avait dévoré des yeux, dès le premier instant, tous les trésors du roi. Je vois là-dessus une infinité de traits à rapporter, qui certainement ne feront pas honneur au nom français, mais qu'il serait inutile de taire, parce qu'ils ont été publics. En voici quelques-uns des principaux, suivant que le hasard me les présente ; ils traceront une image de la cour de ce temps-là.

Le favori de la régente fut celui qu'on vit paraître le premier sur les rangs. Il jeta d'abord les yeux sur la charge de premier gentilhomme de la chambre ; non pas qu'il jugeât cette dignité capable de satisfaire ses vues ambitieuses, mais il fallait commencer par obtenir quelque grade qui effaçât la disproportion qui avait été jusque-là

entre le reste des courtisans et lui. Il se mêlait à cela un grain de jalousie personnelle contre Bellegarde, dont je tairai le motif, parce que cela me menerait trop loin. Il était bien flatteur pour Conchine, que le premier pas qu'on lui verrait faire à la cour, le mît de pair avec son émule¹. Il fit donc proposer au duc de Bouillon de traiter avec lui de cette charge. Celui-ci, qui avait réellement dessein de s'en défaire, fit la chose libéralement; mais ausi en fut-il récompensé de même, car, en premier lieu, il obtint la suppression des bureaux que sa majesté avait aux environs de Sedan, pour la levée de ses droits d'entrée et de sortie; ce qui affranchissant, au profit du duc, tout ce qui entrait de denrées et de marchandises dans cette ville, ou qui en sortait, on peut dire, sans exagérer, que cette gratification lui valut dans la suite plus que toute sa principauté même. Ensuite Conchine lui fit expédier sur le marché un acquit de deux cent mille livres, sous prétexte qu'on lui avait promis cette somme, en traitant avec lui de la reddition de sa place. J'eus beau représenter que le duc de Bouillon avait été exactement payé de tout ce qu'on lui avait promis, et qu'il n'y avait

¹ Le marquis d'Ancre (car c'est ainsi qu'on commença à appeler Conchine) avait eu un démêlé avec le grand-écuyer, qu'on peut voir dans l'histoire de la régence de Marie de Médicis.

qu'à jeter les yeux sur le comptant qui le justifiait, on ne m'écouta pas, et les frais que Henri avait faits pour se mettre en possession de Sedan n'aboutirent qu'à payer deux fois cette place, et à ne rien avoir. Je ne doute pas qu'on ne trouve cela risible : pour moi, je le trouve honteux pour le conseil.

Conchine n'en vint pourtant pas à ce point aussi facilement qu'il avait cru d'abord. Le comte de Soissons, comme j'en ai déjà dit un mot, lui rompit en visière, et à son beau-frère, pour lequel il demandait l'archevêché de Tours ; mais ce prince n'agissait pas de façon à lui faire désespérer qu'on ne pût le gagner, et Conchine en eut bientôt trouvé les moyens. Il lui ferma la bouche, en lui faisant donner le gouvernement de Normandie, d'une manière si généreuse, qu'il ne se fit aucune difficulté de l'ôter à Monsieur lui-même, second fils de France. Après la mort du duc de Montpensier, Henri, pour ne mettre aucune jalousie parmi tous ceux qui prétendaient à ce gouvernement, que je venais de refuser avec la condition de changer de religion, et voulant obliger Ferwaques, qui méritait bien que sa majesté eût cette déférence pour lui, en avait pourvu son propre fils. Il ne me fut pas possible de donner ma voix à cette disposition de Conchine, non plus qu'à la satisfaction que le conseil donna encore à M. le

comte aux dépens de sa majesté, en lui payant fort cher des droits très-peu considérables et très-inutiles : ce sont ceux de la maison de Montaffié en Piémont, dont j'ai déjà tant parlé. Malgré toutes mes représentations présentes et passées, ce marché fut conclu. On était accoutumé à me laisser dire, et à passer outre.

Conchine trouva un moyen pour pouvoir disposer d'une partie de l'argent du trésor royal, sans qu'il parût que les sommes qui en sortiraient eussent été prises et employées en son nom; ce fut de persuader à la reine de continuer à faire des comptans, comme faisait le feu roi. Voici la lettre qu'elle m'en écrivit le 15 juin. « Mon cousin, j'ai
« résolu de continuer encore pour cette année
« le paiement du comptant que le feu roi mon
« seigneur faisait mettre en ses coffres par les trésoriers de l'épargne. L'argent qui en proviendra
« sera distribué par Béringhen aux mêmes personnes qu'il avait coutume de l'être. Je vous
« fais donc ce mot, pour vous dire de commander
« au trésorier de l'épargne, étant à présent en
« charge, de mettre entre les mains dudit Béringhen le quartier de juillet dudit comptant, etc.»

Puget et d'Argouges vinrent, dès le lendemain, m'apporter un de ces comptans, afin que je l'arrêtassee, et que je misse au bas une ordonnance de

paiement. Je le pris, et, du premier coup d'œil, je n'y remarquai en effet qu'une infinité de parties, que le feu roi faisait payer en cette forme. Mais, comme le montant m'en paraissait exorbitant, au lieu d'aller plus loin, je dis aux deux porteurs, qu'il était vrai que la conduite de Henri le Grand semblait autoriser cette forme, mais qu'elle ne me paraissait plus suffisante aujourd'hui, pour la décharge de ceux qui, sur ce simple écrit, oseraient faire une ordonnance de paiement. Ils me répondirent, que si je voulais me donner la peine de lire jusqu'à la fin, je trouverais la solution de mon objection dans une décharge si valable, que je conviendrais qu'il n'était besoin d'avoir recours à personne. Je continuai à lire, assez curieux de savoir comment un mémoire qui ne promettait qu'un menu de comptant, et même qui n'était pas fort long, allait se trouver enfanter une somme de neuf cent mille deux cent dix livres quatorze sous, que j'avais vue en jetant les yeux sur le total. Ma curiosité ne tarda pas à être satisfaite. Après les premières parties, j'en vis suivre d'autres, qui déjà ne me plaisaient pas trop, et qui semblaient n'être là que pour me préparer à un morceau de bien plus difficile digestion; c'était un article tout seul de quatre cent mille livres, et qui n'était pas même motivé: il portait seulement ce peu de mots, qui n'étaient guère propres à

m'en justifier la fidélité : *pour deniers mis aux mains du feu roi.*

Je m'arrêtai court ; et, regardant fixement Puget, je lui demandai ce que cela signifiait, et si c'était à lui qu'était due l'invention de ce tour ingénieux. Je lui dis ensuite résolument, que le feu roi n'avait jamais pris pour lui tant d'argent à la fois dans ses coffres ; que j'avais d'ailleurs des preuves qu'il n'avait jamais touché cette somme ni en gros, ni en détail ; qu'ainsi je ne pouvais la passer. Il continua de me répondre avec le même flegme, que ce que je verrais à la fin surmonterait toutes mes difficultés : c'était quatre ou cinq lignes, écrites de la main même de la reine, en ces termes : « Nous avons vu le menu des parties
« ci-dessus, montant à neuf cent mille deux cent
« dix livres quatorze sous, et, ayant connu que
« cette somme a été véritablement payée par le
« commandement du feu roi mon seigneur, pour
« être passée en forme de comptant¹, ainsi qu'il
« était d'usage, ce qui n'a pu être fait, ayant été
« prévenu par la mort, nous avons trouvé bonnes
« les susdites dépenses, et ordonné d'en être

¹ Un comptant était une ordonnance de paiement, ou la quittance d'une somme payée par ordre de sa majesté, sans spécifier à quoi ces deniers avaient été employés. Henri IV et Louis XIII, ou leurs ministres, ont bien senti l'abus qu'on en pouvait faire ; mais une infinité de dépenses que l'intérêt de

« expédié un acquit de comptant, pour servir de
« décharge au trésorier de l'épargne Puget. Fait
« à Paris, le 16 juillet 1610. *Signé* MARIE. »

Je ne vis pas tout d'un coup le parti que j'avais à prendre. Après y avoir pensé un moment : « M. Puget, dis-je, tout ce que j'ai lu ne m'éclaircit pas pourquoi l'on me demande une si grosse somme; car on ne me persuadera pas que jamais le feu roi l'ait employée; vous me presserez aussi inutilement de me la faire signer comme telle : contentez-vous donc, si vous voulez, pour votre décharge, de ce papier tel qu'il est, parce que très-sûrement je n'y ajouterai rien du mien. » Cette affaire n'en demeura pas là. On revint à la charge, pour obtenir ma signature, avec autant d'opiniâtreté que j'en montrais à la refuser; je n'entendis parler que de cela seul, pendant deux jours entiers. On me laissa enfin en repos, et il ne fut plus parlé du menu de comptant, qui est resté déchiré parmi mes papiers; mais ni la régente, ni Conchine n'en perdirent pas le souvenir. Conchine trouva que cette conduite était de trop mauvais exemple pour ceux qu'il avait envie de

l'état demandait qu'on tint secrètes, les empêchèrent de les supprimer. Le cardinal de Richelieu conclut à les abolir, mais en même temps à laisser un million d'or au roi, en vue de ces dépenses, pour en disposer à sa volonté. *Testament politique*, 2^e partie, pag. 143.

ranger à toutes ses volontés : pour la reine, le ressentiment qu'elle en eut fut si fort, qu'elle ne put me le cacher, malgré le déguisement auquel elle s'étudiait. Si jusqu'alors elle avait encore voulu faire de temps en temps quelque légère réflexion sur ce que lui avait dit tant de fois le roi son époux, de la nécessité dont je devais lui être pour les affaires du royaume, de ce moment, tout ce souvenir fut entièrement effacé, et fit place à une résolution bien décidée de donner ma charge à une personne qui fût plus traitable.

Le chancelier m'en donnait assez l'exemple ; mais bien loin d'être tenté de le suivre, je ne pus m'empêcher de lui reprocher un jour une prévarication véritablement impardonnable, à l'occasion d'une lettre d'exemption de rachat du greffe du parlement et du châtelet de Paris, qui parut en plein conseil, comme ayant été expédiée et scellée par le feu roi, quoique je susse que ce prince l'avait refusée constamment à toutes les instances que Villeroy lui en avait faites à différentes reprises. La règle est que le roi étant mort, le sceau dont il s'est servi soit rompu. Non-seulement le chancelier ne l'avait pas fait, mais il osa même se servir de ce sceau, pour autoriser de fausses dispositions en faveur de Conchine et de quelques autres, pendant cinq années entières. Il avait pour cela la double commodité de faire fabriquer par

son fils, qui était secrétaire d'état, toutes les pièces, auxquelles il mettait ensuite la dernière main. M. l'amiral reçut ce secours comme lui venant du Ciel. Il vint apporter au parlement des lettres de duc et pair pour la seigneurie de Damville¹, en aussi bonne forme, et bien meilleures sans doute, qu'elles ne l'eussent été du vivant de Henri.

Je trouve une seconde lettre que m'écrivit la régente, de même date que la précédente, c'est-à-dire du quinze juin, mais sur un sujet bien moins important : il ne s'y agit que d'une brèche à réparer aux fortifications qu'on avait faites ci-devant aux ville et château de Vendôme, à la prière du sieur Jumeaux, qui en était gouverneur.

Il était bien difficile, exposé comme je l'étais à me faire des querelles, que je n'en eusse pas quelque une avec le duc de Bouillon, qui en toute occasion savait bien me montrer qu'il se souvenait que j'avais toujours préféré l'intérêt du roi au sien, et qui n'attendait que le premier moment favorable pour m'en témoigner son ressentiment. Il proposa un jour dans le conseil, de faire rapporter par tous ceux qui étaient en possession des principales charges du royaume des états de recette et dépense, pour y être examinés. Le conseil reçut cette proposition, qui toute générale qu'elle

¹ Charles de Montmorency, duc de Damville.

était dans l'esprit de celui qui la faisait, ne regardait que moi seul; et Bouillon se chargea de me l'apprendre, en me disant, aussi en plein conseil, qu'étant un homme d'ordre, et qui n'avait cherché qu'à montrer le bon exemple aux autres, je ne manquerais pas sans doute de commencer par ce qui regardait ma charge de grand-maître de l'artillerie. Je lui répondis d'un ton que peut-être il n'attendait pas, que quand il plairait au roi et à la reine, je leur ferais voir tous mes états d'autant plus volontiers, que j'étais bien assuré qu'ils n'y trouveraient que des sujets de satisfaction pour eux, et de louanges pour moi, que les princes du sang représentant aussi la personne du roi dans une minorité, je me ferais pareillement un devoir de les leur montrer; mais que je connaissais assez l'étendue des droits de ma charge, pour savoir que c'était l'avilir, que de la rendre responsable à tout autre tribunal. « Il me semble
« pourtant, Monsieur, reprit-il, que le connétable
« et les maréchaux de France, étant particulière-
« ment établis sur les armes, ils peuvent prendre
« connaissance de toutes les charges qui les concer-
« nent, et la vôtre est une des principales de cette
« espèce. Je vois bien, Monsieur, répliquai-je,
« sans cacher le dépit que je ressentais de ce pro-
« cédé, que de longue main vous m'avez préparé
« cette collation, et que vous cherchez à vous

« fortifier adroitement de M. le connétable. J'es-
« time et j'honore sa qualité, son mérite, son âge,
« et la bienveillance qu'il me porte, et je suis sûr
« que je m'accorderai toujours bien avec lui; mais
« pour vous et tous les autres, je vous déclare que
« je ne vous dois aucune déférence; en ce qui
« regarde ma charge, je ne dois compte qu'au
« roi seul, de mes fonctions. Vous conviendrez
« au moins, Monsieur, reprit encore le duc de
« Bouillon, que vos lettres nous étant adressées,
« cela emporte quelque idée d'autorité sur elles.
« Monsieur, lui dis-je, vous avez mal lu, ou mal
« entendu, autrement je serais aussi responsable
« de ma charge aux maires, échevins et capitaines
« des portes des villes, car il y a pareille adresse
« à eux, qu'aux maréchaux de France et aux gou-
« verneurs. Mais savez-vous bien pourquoi ces
« clauses y sont mises? c'est afin que toutes ces
« personnes m'assistent en ce que je désirerai
« d'elles; ce qui emporterait bien plutôt l'idée de
« supériorité, que d'infériorité. »

La reine, qui vit que les paroles s'échauffaient et allaient produire une véritable querelle, nous imposa silence à tous les deux, et l'on mit une autre question sur le tapis. Bouillon avait perdu son petit mot de flatterie adressé à M. le connétable; j'en étais aussi particulièrement aimé, pour les services que je lui avais rendus dans des cir-

constances difficiles, que le duc de Bouillon, qui l'y avait engagé, en était peu estimé. Il dit à la reine, au lever du conseil, en présence de Bouillon, que sa prétention était mal fondée; et en s'adressant à lui, qu'il le pria de ne plus chercher à le joindre à lui dans ses idées de vengeance et de ressentimens personnels. Ce démêlé fit assez de bruit, pour que de chaque côté les amis crussent devoir venir s'offrir aux deux adversaires. Ici ce ne fut pas comme au conseil, ma partie se trouva la plus forte, les maisons de Guise, de Longueville et beaucoup d'autres s'étant déclarées ouvertement pour moi.

Conchine et sa femme ne demeurèrent pas eux-mêmes long-temps en bonne intelligence avec les ministres et les autres principales personnes de l'état : c'est le sort des alliances qui ne sont produites que par l'esprit d'intérêt, que la même cause qui les a fait naître les détruit avec plus de facilité encore. De là s'ensuivirent mille scènes scandaleuses, et l'on en vint publiquement à des reproches et à des injures, qu'un reste de bienséance aurait bien dû étouffer; et comme le même esprit régnait dans toute la cour, elle ne fut bientôt remplie que de haines, de jalousies, de moyens bas ou criminels de se disputer et de s'enlever les grâces. Mille levains fâcheux fermentant dans tous les esprits, on appréhenda plusieurs fois les catas-

trophes les plus sanglantes entre les personnes du plus haut rang ; il fallait être continuellement en mouvement pour les prévenir. Le public fut instruit des sujets qui animèrent les uns contre les autres, les princes du sang, le connétable, le grand-écuyer, le duc d'Épernon et beaucoup d'autres, au milieu desquels Conchine se trouvait toujours mêlé le plus avant ¹. Quelquefois l'équilibre entre ces illustres rivaux jetait entre les mains des gens de néant les faveurs sur lesquelles on ne pouvait s'accorder. La confusion, la mauvaise foi, l'injustice, tous les maux qui suivent le mépris de la subordination, inondèrent la cour et le conseil, et vengèrent plus d'une fois la mémoire de Henri, de ceux qui lui insultaient par les mêmes voies qu'ils avaient choisies pour se venger eux-mêmes.

Pour les princes de l'Europe, aucun d'eux ne manqua à s'acquitter, par ses ambassadeurs, de ce qu'ils devaient à ce grand roi ; mais il n'était pas difficile de distinguer parmi eux ceux dont le cœur mettait beaucoup plus de sincérité dans les compliments de conjouissance pour l'avènement du nouveau roi au trône, que dans les compliments de condoléance pour la perte de celui auquel il succédait. Il se trouva des Français assez in-

¹ Voyez le détail de ces intrigues et de ces brouilleries de cour, dans Siri, *ibid.* tom. 1, pag. 327, et dans les mêmes historiens.

dignes de ce nom, pour dire aux ambassadeurs du roi d'Espagne et de l'archiduc ces propres paroles : « Vos larmes ne doivent pas beaucoup dé-
« tremper vos mouchoirs : c'est un coup du Ciel,
« qui a sauvé de leur ruine le roi et la religion ca-
« tholique. » Je ne dirai rien de la réception qui fut faite à tous ces ambassadeurs.

J'étais pareillement trop éloigné de tout sentiment de joie, pour prendre part à la cérémonie¹ du sacre du roi. Cela fit que pendant que tout le monde prenait le chemin de Reims, je pris celui de Montrond, après avoir obtenu de la reine la permission de faire un voyage dans l'une de mes maisons. Je cachai soigneusement que ce fût dans l'intention de ne point revenir à Paris, du moins tant que je verrais la même disposition dans les esprits et le même désordre dans les affaires; mais j'avais formé auparavant cette résolution, qui fut encore fortifiée par une fort grande maladie, dont je fus attaqué, sitôt que je fus arrivé à Montrond, et que je ne dois attribuer qu'aux situations tristes et violentes où mon cœur se trouvait depuis quatre mois. C'est là aussi que, pour faire diversion à mes déplaisirs, je composai les deux petits morceaux de poésie, dont l'un a pour titre, *Pa-*

¹ Cette cérémonie est décrite fort au long dans le *Mercure français*, les *Manuscrits royaux*, *Pierre Mathieu*, etc., année 1610. Elle fut faite le 17 octobre.

rallèle de César et de Henri le Grand; et l'autre, Adieu à la cour.

Si cet adieu ne fut pas le dernier, ce ne fut pas tout-à-fait ma faute. Je voyais assez que ce séjour n'était plus fait pour moi. Je me rappelais sans cesse le conseil secret tenu chez le nonce, dont j'ai parlé plus haut. J'y joignais certaines paroles qu'une princesse, ma parente et mon amie intime, me rapporta qu'elle avait entendu dire à la reine dans le même temps. Mille autres particularités semblables jetaient dans mon cœur les plus forts pressentimens, que toute l'église réformée était à la veille d'une persécution. Préaux pensait comme moi, lorsqu'il m'écrivait de Châtellerault le 10 novembre, qu'il lui semblait déjà, disait-il, voir le théâtre élevé pour renouveler nos tragédies. Dans cette attente, mon parti était pris de me défaire de toutes mes charges, en faveur de ceux qui me seraient adressés par Conchine et sa femme, comme gens auxquels l'argent coûtait le moins à répandre : on m'en avait déjà fait porter parole, et je n'avais pas à craindre que la reine me refusât son agrément. Je comptais envoyer un tiers de cet argent en Suisse, un tiers à Venise, et l'autre tiers en Hollande, où je faisais état de me retirer moi-même, avec ce que j'avais déjà pu mettre d'argent à part tous les ans par mon bon ménage, lorsque je verrais l'orage

prêt à éclater. Tout mon arrangement était fait : voici ce qui y apporta du changement.

La jalousie et la mésintelligence des grands et des personnes en place rendirent la cérémonie du sacre si tumultueuse ; qu'il pensa en arriver du désordre. Je ne parle pas seulement des disputes pour le rang et la préséance. Le duc d'Épernon, quoique lié très-étroitement, à ce qu'il semblait, depuis quelques années, avec Conchine, lui tint un jour publiquement, avec le duc d'Aiguillon, des discours également durs, injurieux et même menaçans. Le duc de Nevers, appuyé des princes, traita à peu près de même Sillery, Villeroi et Jeannin. La frayeur les prit, ils ne se sentirent pas assez forts, ni sans doute assez nets pour repousser ces reproches ; ils virent qu'ils avaient encore besoin de moi dans cette occasion. Il était d'une fâcheuse conséquence que les princes et les grands s'accoutumassent à gourmander les ministres. Je leur parus le seul homme capable de mettre les choses sur un autre pied, par l'autorité, le respect, et même la crainte que ma naissance, mon caractère, mes mœurs m'avaient acquis de tout temps dans le conseil. Ils pressèrent donc si fort la reine de me faire revenir, qu'elle m'envoya la lettre suivante par un exprès. « Mon
« cousin, le roi, monsieur mon fils, ayant heu-
« reusement achevé son voyage et son sacre à

« Reims, nous reprendrons dans peu le chemin
« de Paris; et d'autant que sur la fin de cette an-
« née et le commencement de la suivante, il se
« présentera plusieurs affaires qui pourront re-
« quérir votre présence, à cause de vos charges,
« et de l'intelligence que vous avez en icelles, je
« vous prie de vous en revenir au plus tôt, faisant
« en sorte que vous arriviez à Paris au même temps
« que nous y serons; à quoi m'assurant que ne
« manquerez, je prierai Dieu, etc. Écrit à Reims,
« ce 6 octobre 1610. Votre bonne cousine, Marie. »

Je crus qu'en éludant pour le présent le voyage qu'on exigeait de moi, on en perdrait l'idée dans la suite, ce qui me fit répondre à la reine en ces termes : « Madame, mon inclination, mon devoir
« et l'honneur que vous me faites de vous souve-
« nir de moi, me portent également à obéir aux
« commandemens de votre majesté; mais la grande
« faiblesse qui m'est restée de la maladie dange-
« reuse dont je ne fais que sortir, et la connais-
« sance certaine que j'ai que ma présence dans
« les affaires n'est pas agréable à plusieurs per-
« sonnes qui y ont plus d'autorité que moi, me
« font vous supplier très-humblement de trouver
« bon que je diffère d'aller à la cour, jusqu'à ce que
« j'aie repris mes forces, et que, quand j'irai, ce
« ne soit que pour rendre compte à votre majesté
« devant ceux qu'il lui plaira nommer, de la ma-

« nière dont j'ai conduit les affaires de l'état, de
 « la situation où je les laisse, et de la forme que
 « je crois nécessaire d'y observer, pour les faire
 « heureusement subsister, et nullement pour con-
 « tinuer à m'en mêler comme j'ai fait jusqu'à
 « présent. Je crois avoir si bien pourvu à tout,
 « comme les trésoriers de l'épargne et autres
 « employés pourront vous le certifier, que les af-
 « faires se soutiendront d'elles-mêmes tout le reste
 « de cette année, à la fin de laquelle je ne man-
 « querai pas, si ma santé me le permet, de me
 « trouver à Paris, pour rendre toute obéissance
 « aux commandemens du roi et aux vôtres. Sur
 « cette vérité, je prierai le Créateur, etc. De Mon-
 « trond, ce 12 octobre 1610. »

Ce n'était pas là le compte de la régente. Elle s'aperçut bien qu'en reculant mon retour à la cour, je me ménageais des prétextes de n'y point revenir du tout; et le personnage que je me proposais d'y faire n'était pas propre à obliger ceux qui s'étaient séparés de son favori, à rechercher son amitié, qui est tout ce qu'elle avait en vue. Le moyen dont elle se servit pour m'amener à son but, fut d'y employer mes amis ¹, et particulièrement

¹ « Bullion eut ordre de s'avancer, pour le trouver (M. de Sully) à Paris, à son retour de sa maison, et lui faire entendre la bonne volonté de la reine, qui voulait avoir en lui une pareille confiance qu'avait eue le feu roi. Il accepta l'offre

rement mon gendre , mon fils et mon épouse. Elle commença à les rechercher et à les caresser. Elle leur témoigna tant de confiance en moi , elle y joignit tant de belles paroles et de promesses , qu'ils revinrent plus fortement que jamais à croire que je ferais une faute en me démettant de mes charges. Ensuite elle me les envoya l'un après l'autre , chargés des assurances et des lettres les plus obligeantes. Ce fut en vain que je cherchai à leur faire sentir le manège de la régente. Les sollicitations et les prières dégénérent en une persécution , qui me fatigua si fort à la fin , que , pour ne pas me voir accabler de reproches sans fin , et considérant que ma complaisance pour eux ne m'exposait à rien pour le présent , j'allai me jeter avec pleine connaissance dans tous les pièges qui m'attendaient à la cour , et que je rompis encore cette fois l'exécution de mon premier dessein.

Je repris donc la route de Paris , sans pourtant montrer aucun empressement , puisque je n'y arrivai que le sixième jour après celui de mon départ. Le lendemain matin , comme je me disposais à aller faire la révérence au roi et à la reine , on m'avertit que le roi passerait la matinée dans les Tuileries , et ne reviendrait que pour se mettre

« de la reine , etc. » *Histoire de la mère et du fils* , tom. 1 , pag. 112.

à table, et que la reine devait dîner chez Zamet. Je ne doutai point que ce ne fût lui faire très-bien ma cour, que d'aller la trouver dans cette maison; aussi ne peut-on rien ajouter à la réception gracieuse que j'en reçus. Elle me répéta plusieurs fois, avec un air de franchise et même de joie, qui me trompa presque moi-même, qu'elle ne voulait suivre que mes conseils, qu'elle me priait de m'attacher au roi son fils, de la même manière que je l'avais été au feu roi; qu'elle ne souffrirait point que j'abdiquasse mes charges; qu'elle ferait en sorte que je les exerçasse avec une entière indépendance, et qu'elle me priait de commencer par les états de finance pour l'année 1611, comme j'avais coutume de le faire, n'ayant voulu que personne prît ce soin, et aucun des ministres ne s'en étant non plus voulu charger en mon absence. Ce discours fut continué de la part de la reine, jusqu'à ce que le dîner fût servi. Je ne saurais rapporter qu'une très-petite partie des choses qu'elle me dit. Après qu'elle fut sortie de table, elle m'entretint des brouilleries arrivées pendant le sacre. Elle me prévint sur une infinité de demandes que lui avaient faites les grands du royaume, sur lesquelles elle n'avait rien voulu statuer, dit-elle, qu'après mon retour. Elle ne particularisa pourtant rien sur cet article: elle ajouta seulement, qu'elle m'en parlerait plus

au long au premier moment favorable, et qu'elle me ferait entendre les services que je pouvais lui rendre à cet égard. Je n'aperçus aucun air de réserve dans ces paroles. Toute cette cour paraissait si gaie, qu'on devait trouver que ces discours sérieux n'avaient déjà que trop duré; on en tint d'autres plus communs, et, sur les trois heures, la reine s'en retourna au Louvre.

J'y allai le lendemain rendre mes respects au roi, à messieurs ses frères et à mesdames ses sœurs, qui me firent, à proportion de leur âge, toutes les caresses que j'en recevais du vivant de leur père. Le mauvais air n'avait point encore pénétré jusqu'à cette partie de la cour. Les gouvernantes, les nourrices, les autres femmes, les officiers destinés au service de ces jeunes princes, composaient une espèce de petit peuple séparé, auquel la mémoire du roi Henri était toujours chère. La source de leurs larmes et de leurs regrets n'était point encore tarie. Je m'attendris avec eux, en nous entretenant de celui qui en était l'objet. Ils me conjurèrent par tous les motifs qu'ils connaissaient les plus propres à faire impression sur mon esprit, par l'amitié de ce prince pour moi, par mon attachement pour lui, de ne pas abandonner les enfans d'un père envers lequel il ne me restait plus que ce seul moyen de m'acquitter. Leurs prières et leurs embrassemens

n'ajoutaient sur cela rien à mes sentimens, et malheureusement ne diminuaient rien aussi de mon impuissance. En envisageant attentivement les trois princes, je crus découvrir dès ce moment dans le visage et les manières du roi des indices déjà si forts des heureuses dispositions que le temps y a développées depuis, que je ne pus m'en taire à mon épouse, lorsque je fus retourné chez moi. Je jugeai, au contraire, avec douleur, que le Ciel n'accorderait pas une vie bien longue au second de ces princes ¹.

Je fus visité de presque toute la cour, et avec tous ces faux semblans d'amitié, de louanges et de caresses, qui semblent n'imiter jamais si bien la vérité, que quand le cœur y a le moins de part. Conchine, qui avait pris soin de m'insinuer par Zamet et d'Argouges, que c'était à lui que j'avais la principale obligation de tout ce qu'on voyait faire à la reine pour moi, attendit pendant trois jours entiers que j'allasse l'en remercier, en lui faisant la visite que les courtisans l'avaient accou-

¹ Ce prince mourut le 16 ou 17 novembre de l'année suivante, âgé de quatre ans et demi. On lui trouva de l'eau dans la tête, la trop grande épaisseur du crâne arrêtant la transpiration dans cette partie; ce qui prouva l'innocence de Le Maître, médecin des enfans de France, accusé d'avoir empoisonné ce jeune prince. *Mercur françois*, année 1611, pag. 158.

tumé à regarder comme un tribut qu'on lui devait, ou que je chargeasse du moins quelqu'un de satisfaire à ce devoir pour moi. Comme il vit qu'il n'entendait point parler de moi, il prit enfin sur lui de venir me trouver. Mais afin que je ne pusse me prévaloir d'une démarche par laquelle il eût cru trop s'abaisser, il eut grand soin de me faire sentir que ce n'était uniquement que pour me parler d'affaires qui le regardaient; et notre conversation roula, en effet, en grande partie sur sa charge de premier gentilhomme de la chambre, sur ses pensions, que la reine avait ordonné qu'on employât dans l'état, sur le même pied que Bellegarde, et sur un don qu'il venait de recevoir dans les offices de la gabelle du Languedoc, dont il y avait déjà un brevet obtenu dès le vivant du feu roi; ce que je ne jugeai pas à propos de lui dire. Il me semble que toutes les réponses que je lui fis ne devaient pas le mettre fort en goût de sortir du sujet pour lequel il me disait qu'il était venu. Il ne put pourtant s'empêcher de le faire, et je crois qu'il ne tarda pas à s'en repentir; car ayant glissé par forme de conseil, que je ne pouvais mieux faire que de m'accommoder aux volontés de la reine, ce qui était m'accuser tacitement de ruiner mes pauvres affaires par trop de roideur, je lui fis cette courte et sèche réponse: que j'obéirais aux commandemens de la régente,

lorsque le service du roi, le bien des affaires, le soulagement du peuple, mon honneur et ma conscience me diraient que je pouvais le faire. Il me semblait que mon aversion pour lui croissait à chaque parole qu'il me disait. Il en lâcha quelques autres avec toute la retenue que je devais lui inspirer, et je les reçus avec la même froideur. Enfin nous nous séparâmes, assez mal satisfaits l'un de l'autre; lui, désespérant, je crois, plus que jamais, de me ployer à sa façon d'agir; et moi déplorant d'avance tous les maux que cet homme présomptueux, insatiable, sans science ni expérience, et, avec cela, revêtu d'une autorité absolue, allait faire à la France. J'en fis la confiance à mon épouse.

Il me parut, dès le lendemain de cet entretien, que la chance avait déjà tourné. La reine, que j'allai voir au Louvre, rabattit beaucoup de ses premières manières; elle se força pourtant, afin que ce changement ne me parût pas aussi sensible qu'il l'était, et que je ne l'imputasse point à l'entretien de la veille entre Conchine et moi. Elle me parla encore des demandes importunes des grands. Elle les taxa d'extravagantes, et parut résolue de les renvoyer à examiner au conseil, auquel elle me pria d'assister toujours, afin d'empêcher qu'il ne s'y passât rien contre l'intérêt du roi et de l'état. Elle me donna sa parole royale,

en me présentant sa main dégantée, qu'elle me soutiendrait en tout cela aussi fortement qu'avait fait le feu roi. Je perdis mes premiers soupçons à cette déclaration; je me flattai même un moment que de plus mûres réflexions sur ce qui s'était passé avaient peut-être déjà commencé à ouvrir les yeux à cette princesse, sur le précipice où on l'engageait. Mais que je fus bientôt détrompé! il ne me fallut pour cela que ce qui se passa de temps entre trois conseils.

Tout prévenu que j'étais, je ne pus voir sans une extrême surprise, qu'il ne s'y traitait presque plus d'autres matières, que des dons aux grands, d'augmentations de pension à toutes les personnes en place, de paiemens de dettes abolies, de rabais des fermes, et de décharges des fermiers, de révocation de partis faits pour racheter les rentes, les greffes et le domaine, de créations de nouveaux offices, exemptions et privilèges, de mille moyens enfin de rendre les peuples misérables, bien loin de leur appliquer les trésors amassés par le feu roi, comme la justice le demandait, puisque la conjoncture des temps les avait rendus inutiles pour l'objet qu'on s'était proposé; mais l'avidité des seigneurs en aurait dévoré de bien plus grands encore. Voici les demandes que les principaux d'entre eux voulaient obliger la reine et le conseil à leur accorder. On ne devrait pas s'attendre que

cet article composât, par sa longueur, une liste aussi ennuyeuse que je crains bien que celle-ci ne le paraisse, quoique j'en aie retranché la demande de tiercer, de doubler même les pensions, comme un point commun à presque tous ces articles.

Je mets en tête M. le prince, qui me fit solliciter, tantôt sous main, tantôt ouvertement, pendant un mois entier, d'être favorable à ses prétentions sur la capitainerie de Château-Trompette, sur le gouvernement de Blaye, sur la principauté d'Orange, étendue jusqu'au bord du Rhône. Le comte de Soissons demandait la capitainerie du vieux palais de Rouen, celle du château de Caen, et la création en sa faveur de cet édit des toiles, dont j'ai parlé en son temps; le duc de Lorraine, le paiement en entier des sommes exprimées dans son traité, quoique ce fût une affaire que j'avais terminée il y avait long-temps, aux deux tiers de réduction; le duc de Guise, son mariage avec madame de Montpensier, la révocation des droits de patente en Provence, et des bureaux aux portes de Marseille, le paiement de ses dettes; le duc de Mayenne, de nouvelles sommes, outre celles que portait son traité; d'Aiguillon, un don de trente mille écus, les gouvernemens de Bresse et de la ville de Bourg, l'ambassade d'Espagne, avec des appointemens excessifs; Joinville, le gouvernement d'Auvergne, ou le premier vacant; le duc

de Nevers, les gabelles de Réthelois en propre, avec les gouvernemens de Mézières et de Sainte-Ménéhould; le duc d'Épernon, un corps d'infanterie entretenu continuellement sur pied, la survivance de ses gouvernemens pour son fils, des fortifications à Angoulême et à Saintes, des soldats des gardes commensaux, Metz et le pays Messin ôtés aux Montigny; le duc de Bouillon, une somme d'argent pour acquitter de vieilles dettes prétendues, les aides, tailles et gabelles de la vicomté de Turenne à son profit, et l'hommage de cette vicomté réduit à l'hommage-lige simple, les arrérages de ses garnisons et pensions pendant son exil, la tenue d'une assemblée de la religion réformée; le chancelier, les deniers provenans des petits sceaux, ses gages doublés, des lettres de noblesse en Normandie; Villeroi, l'entretien d'une garnison dans Lyon, la lieutenance de roi du Lyonnais ôtée à Saint-Chaumont, un bâton de maréchal de France, pour son fils d'Alincourt, la révocation du traité que j'avais fait pour le rachat du domaine de cette province, des surengagemens de ses greffes et du domaine du roi.

On croit bien que l'article de Conchine n'est pas le plus léger. Le bâton de maréchal de France, les gouvernemens de Bourg, de Dieppe et de Pont-de-l'Arche, la donation des deniers provenans des offices des gabelles du Languedoc, passés

en un comptant, le profit des rabais accordés à Moisset et à Feydeau; tel était son partage. Château-Vieux, le chevalier de Sillery, Dollé, Déagent, Arnaud l'intendant, le médecin Duret, tous ceux qui avaient part au conseil secret de la reine, et qui y parlaient si bien pour les autres, n'oubliaient pas leurs affaires propres. Il serait presque aussi court de nommer les personnes de quelque nom, qui n'avaient aucune part à cette profusion de pensions, gratifications, de privilèges, d'appointemens, etc., que de nommer ceux qui étaient compris dans la liste, car tout le monde y trouvait son compte, princes, gouverneurs de provinces, gentilshommes suivans, lieutenant-civil, prévôt des marchands, et même compagnies et cours souveraines. Tous les officiers de la couronne devaient avoir une augmentation de pension de vingt-quatre mille livres chacun; chacun des membres du conseil, une augmentation d'états et d'appointemens proportionnée, outre qu'on proposait d'en augmenter considérablement le nombre. Enfin l'on eût dit que tout le monde avait concerté ensemble le pillage du trésor royal, et que tout était devenu de bonne prise.

L'indignation que je me sentais contre une licence qui dégénérait en attentat contre l'autorité royale, ne me permit pas de peser le parti le plus sage. J'embrassai, sans balancer, celui de résister

à tout le monde, tant que la place qu'on me laissait dans le conseil, me mettrait en droit de le faire. L'honneur, la conscience, ma réputation à soutenir l'intérêt du roi et du peuple, dont je me regardais comme l'unique défenseur, ne m'en laissèrent point envisager d'autres. Je m'y voyais encore autorisé en un sens, par les dernières paroles et même par les prières de la régente; et, quoique je sentisse bien que ce n'était pas lui faire grand plaisir, que de les prendre à la lettre, c'était pourtant, à bien examiner la chose, lui rendre à elle-même un service si essentiel, qu'on ne comprend pas par quelle raison elle s'y montrait si contraire. Ce motif à part (car je consens qu'on connaisse jusqu'à mes plus secrets sentimens), cette gloire, cet amour-propre, qui m'ont toujours paru avoir quelque chose de si grand et de si noble, lorsqu'on les rapporte au vrai et au bien, me dictaient que, puisque c'était une nécessité pour moi d'être privé tôt ou tard de la participation des affaires, je risquais peu à en avancer de quelque chose le moment, et que je gagnais beaucoup à donner une preuve convaincante, que cette disgrâce ne m'était arrivée, que parce que je m'étais montré exempt des faiblesses et des criminelles complaisances de tous les autres courtisans. Il reste à la vertu malheureuse un dernier dédommagement du bien qu'elle ne peut plus faire; c'est l'éclat dont

les obstacles et la persécution la font presque toujours briller.

La reine me réduisit bientôt à ce seul motif de consolation , dans les peines que je commençai à souffrir. Toute sa conduite acheva de me persuader qu'elle ne m'avait appelé et opposé à tout le monde, dans une conjoncture si tumultueuse, que pour me faire essayer l'alternative fâcheuse du mépris public, si je trahissais mon devoir, ou des haines particulières, plus terribles encore, si j'en remplissais les obligations. Ce que j'avais rendu sans effet en plein conseil, aux risques de me faire mille ennemis cruels, était ensuite accordé comme gratification; et secrètement entre cette princesse et son confident.

Je n'ai pas dessein de m'engager dans le détail de toutes les poursuites qui se firent pendant ce peu de temps dans le conseil, et de tout ce que je dis et fis pour les rendre inutiles; ce serait instruire autant de procès, où l'on ne manqua pas d'employer tous les moyens ordinaires de corrompre un juge trop sévère, et dans lesquels je fus encore plus sujet à être pris à partie par des brigues déclarées, ou des menées secrètes. Je n'en rapporterai qu'un exemple, afin que l'on convienne qu'un mal aussi grand ne demandait pas des remèdes moins forts que ceux que j'employais; et je choisis ce qui se passa au sujet de

Villeroi, ou plutôt d'Alincourt. Des articles qu'on vient de voir, ce n'est ni le moins curieux, ni le moins important.

Lorsque d'Alincourt demandait que sa majesté établît et entretînt une forte garnison dans la ville de Lyon, dont il était gouverneur, il avait deux vues : l'une était d'augmenter ses revenus du profit qui lui reviendrait de cet établissement, et il ne pouvait effectivement en avoir jamais trop, dans le dessein où il était d'y vivre, non en simple maréchal de France (car il s'attendait à le devenir dans peu), mais d'y faire la figure d'un prince; fastueuse chimère, doublement ridicule en celui qui n'a que de grands biens à mettre en la place de la naissance¹; l'autre, de contraindre, par la

¹ Les actes de Rymer, sur l'année 1518, en rapportant les dépêches ou instructions de l'ambassade solennelle députée à Henri VIII par François I^{er}, qualifient Nicolas de Neufville, bisaïeul du secrétaire d'état, et l'un de ses ambassadeurs extraordinaires, *de chevalier, seigneur de Villeroi, etc.* Sauval, *Antiq. de Paris*, tom. 3, pag. 612, rapporte les lettres patentes, données à Cognac, au mois de février 1519, où François I^{er} le nomme *notre amé et féal conseiller, Nicolas de Neufville, chevalier, seigneur de Villeroi, etc.* C'est le titre que porte l'épître de Clément Marot, à la tête de son poëme intitulé : *Le Temple de Cupidon*, et dédié à messire Nicolas de Neufville, chevalier, etc. Cette épître ou dédicace, qui avait été supprimée dans la plupart des éditions, même anciennes, des œuvres de ce poëte, a été rétablie dans celle de 1731, à la Haye. Herbert, *Vie de Henri VIII*, fait une men-

crainte de tant de gens armés, les Lyonnais à lui sacrifier leurs privilèges et leurs droits les plus anciens, sur lesquels il méditait depuis long-temps de faire main-basse. Quant au parti, pour le rachat du domaine royal, qui montait en cette province à douze cent mille livres, il n'était porté à en demander la suppression, que parce que les intéressés lui assuraient un pot-de-vin de cent mille livres, s'il pouvait faire en sorte d'empêcher ce rachat.

Ses desseins étaient traversés par deux ennemis agissans et attentifs, toute la ville de Lyon et Saint-Chaumont, lieutenant-de-roi dans la province; mais aussi il avait deux forts arc-boutans à leur opposer, le chancelier de Sillery et Villeroy son père, tout-puissans dans le conseil et auprès de la régente. Il commença à les faire agir d'au-

tion honorable de ce même Nicolas de Neufville. Baluze, dans ces comptes, n^o 175 et 176, en parlant des comptes de M. de Villeroy, ambassadeur en Angleterre, y joint la qualité de grand audiencier de France. L'état des officiers des ducs de Bourgogne, pag. 233, porte un Nicolas de Neufville, écuyer de cuisine, et un Amblard de Neufville, écuyer tranchant. Le Ducatiana, pag. 197, fait mention de Nicolas de Neufville, envoyé en 1500, ambassadeur à Rome, par Louis XII, et cite, à ce sujet, la vie d'Alexandre VI, tom. 1, pag. 192. Ces richesses ont échappé à Moréri, et à la plupart de nos historiens et généalogistes, qui rendent d'ailleurs à l'illustre maison de Villeroy, la justice que lui refuse l'auteur de nos Mémoires.

tant plus puissamment, qu'ayant compris, lorsqu'il vint me prier de lui être favorable, qu'il ne devait pas compter sur moi dans le conseil où ces demandes devaient être portées, il vit bien qu'il avait besoin de toutes ses batteries; mais aussi il ne douta pas du succès, lorsqu'il sut que ces deux personnes avaient mis dans son parti Conchine, qui ensuite y avait aussi fait entrer la reine.

Nous étions tous assemblés dans le grand cabinet, où se devait tenir le conseil sur cette affaire. La reine s'approcha de moi, et me parla en faveur de d'Alincourt. Je lui répondis franchement, qu'on ne devait point compter sur ma voix dans deux propositions si injustes; qu'il n'était pas raisonnable de faire perdre douze cent mille livres au roi, pour en faire gagner cent mille à M. d'Alincourt, et d'ouvrir la porte à tout le monde, pour faire révoquer par tout le royaume des traités pareils de rachats de domaine, de rentes et autres revenus royaux, qui montaient à près de cinquante millions; que je m'éleverais avec la même force contre l'autre proposition, quoique je susse bien qu'on prétendait que ce n'était pas au conseil d'en connaître, et qu'on ne l'y eût portée que pour chercher à autoriser l'autre; qu'on exposait de gaieté de cœur, une des principales villes du royaume, jusque-là bien intentionnée, à manquer à son devoir, pour une chose de fantaisie, et d'ail-

leurs inutile, puisque, par le dernier traité conclu par moi-même avec le cardinal Aldobrandin pour le duc de Savoie, sa majesté demeurant en possession de la Bresse, et de l'une et de l'autre rive du Rhône, Lyon cessait d'être ville frontière, et n'ayant plus de voisins à craindre, n'avait aussi plus besoin de garnison.

La reine parut se payer de ces raisons, et retourna vers Villeroi, comme pour les lui faire goûter aussi. Il n'était pas si aisé à rebuter. Il lui en donna d'autres, tant bonnes que mauvaises, sur tout ce que j'avais dit; et, étant venu à l'article de la garnison, il lui dit qu'il était bien vrai que les Espagnols et les Savoyards n'étaient plus aussi proches voisins de cette ville, qu'ils l'avaient été autrefois; qu'aussi ce n'était pas contre eux qu'il était important d'assurer la ville de Lyon, puisqu'avec cela nous étions sur le point de les avoir pour amis et pour alliés; que les véritables ennemis qu'elle avait à craindre, étaient les huguenots, plus en situation, en état, et peut-être en dessein d'attenter sur elle, qu'ils ne l'avaient jamais été; sur quoi il désigna nommément M. de Lesdiguières.

Villeroi avait été entendu par Beringueville, qui vint incontinent me redire jusqu'à la moindre de ces paroles. J'y trouvai la confirmation de ce qu'on m'avait rapporté touchant ce conseil secret

tenu chez le nonce Ubaldini. Je vis avec indignation que tout le but de ces messieurs était de mettre les religions aux prises, et en France, et par toute l'Europe. Je ne fus pas moins choqué de l'accusation calomnieuse de Villeroi contre un homme qui m'était allié. Je me levai soudain, et m'avancant vers la reine qui écoutait encore Villeroi, je lui dis que j'avais oublié à le prévenir sur une chose dont j'étais aussi assuré, que si je venais de l'entendre, que M. de Villeroi, peu scrupuleux sur les moyens de la rendre favorable à son fils, ne faisait point difficulté de lui faire les plus malignes et les plus fausses insinuations contre tous les protestans, sans même en excepter un, que mille grands et bons services devaient tenir hors de tout soupçon; qu'il s'emportait jusqu'à les traiter d'ennemis plus à craindre pour la France, que l'Espagne même; que si sa majesté, jugeant les raisons de Villeroi et les miennes d'un égal poids, prenait le parti de regarder sur le même pied les Espagnols et les réformés, il ne nous restait rien à faire à lui et à moi (je le regardais en disant ces mots), que de nous exclure l'un et l'autre du conseil, et d'en sortir, nous tenant tous les deux par la main. C'était là pousser Villeroi à bout portant; mais cet homme qui, de sa vie n'a su ni parler en public, ni même opiner dans un conseil, ne trouva pas une seule parole

pour me répondre : sa surprise, et le reproche de sa conscience pouvaient bien en cette occasion le rendre muet. Il ne fit que s'avancer du côté où le chancelier et le duc d'Épernon s'entretenaient ensemble, et la reine quittant aussi sa place, alla, sans dire un seul mot, joindre M. le comte de Soissons et le maréchal de Brissac qui parlaient en particulier. Je n'augurai rien de bon de toutes ces liaisons.

Il ne se fit rien ce jour-là sur l'affaire de d'Alincourt, et je me flattais quelquefois, que la manière dont je m'y étais pris l'empêcherait peut-être d'y revenir; mais il ne tarda à le faire, que jusqu'à ce que, par de nouvelles brigues, que lui et son père, le chancelier et son frère firent avec Conchine auprès des conseillers, il se vit assuré de toutes les voix, même de celle de Béthune, mon frère. Celui-ci vint me trouver pour faire un dernier effort sur mon esprit. Il me représenta que tout ce que j'allais faire serait inutile, et ne servirait qu'à m'attirer tout le monde à dos; que j'aurais le chagrin de voir que mon exemple ne serait pas suivi de mes parens, même les plus proches. Je me contentai de lui répondre, que je n'avais jamais attendu autre chose de lui; mais que pour moi, je demeurerais jusqu'à bout fidèle à mon devoir; et je tins parole, dès le premier conseil qui se tint sur ce sujet. Voyant le conseiller qui en était

chargé, prêt à faire son rapport, je lui demandai brusquement de quelles affaires il s'agissait. A quoi ayant répondu que c'était de certaines propositions qu'on faisait touchant le domaine du Lyonnais, je l'interrompis en disant que je savais que M. d'Alincourt, que cette affaire regardait, avait fait de si fortes brigues dans le conseil, par ses parens et ses amis, qu'elle était déjà résolue, même avant que d'avoir été rapportée; que je protestais contre cette résolution, comme absolument contraire aux intérêts de sa majesté; que j'en demandais acte au greffier, pour l'envoyer enregistrer au parlement, afin que cette pièce pût servir un jour au roi, à connaître la mauvaise conduite de son conseil, après la mort du roi son prédécesseur ¹.

¹ Tout ce récit s'accorde avec ce qu'on lit dans l'histoire de la mère et du fils : « Il continua (le duc de Sully) dit cet historien, depuis le retour du sacre, l'exercice de sa charge, « environ quinze jours ou trois semaines; après lequel temps, « le différent des Suisses de Lyon, dont j'ai déjà parlé, se « renouvela sur ce que Villeroi voulait en assurer le paiement « sur la recette générale dudit lieu. Le duc de Sully s'aigrit « tellement sur cette affaire, que, non content de soutenir « qu'il n'était pas raisonnable de charger le roi d'une telle « dépense, les habitans de Lyon pouvant faire la garde comme « ils avaient toujours accoutumé, il se prit au chancelier, qui « favorisait Villeroi, et lui dit qu'ils s'entendaient ensemble à « la ruine des affaires du roi. Comme cette offense était commune avec tous les ministres, ils s'accordèrent tous de rui-

Ces derniers mots, quoique assurément des plus forts, ne firent que suspendre pour le moment la délibération à laquelle on se préparait ; tous baissèrent les yeux, pas un ne répliqua. Le chan-

« ner ce personnage, dont l'humeur ne pouvait être adoucie. »
 Cet écrivain rapporte ensuite les démarches qui furent faites pour lier les ministres avec le comte de Soissons, le marquis d'Ancre, le marquis de Cœuvres et autres, contre le duc de Sully. Je cite à dessein cet auteur, l'un des ennemis de Sully, afin qu'on sente mieux la vérité de tout ce que dit ce dernier, qu'il eût pu se conserver en place, en donnant les mains à toutes les opérations du nouveau conseil, et que sa fermeté seule à soutenir la justice, l'intérêt de l'état et la forme de gouverner du feu roi, fut la cause de sa disgrâce. Au reste toutes les personnes judicieuses n'ont pas porté sur cette intégrité, le même jugement que l'historien dont je parle, au suffrage duquel tous les ennemis de ce ministre ont joint le leur. On voit dans le *Mercure français*, *adjonction* à l'année 1610, pag. 9, un discours entier sur ce sujet, qui le justifie d'une manière bien glorieuse pour lui. Voici encore ce qu'on lit dans les *Mémoires de Villeroi*, tom. 3, pag. 259.
 « Ce changement de visage, que ledit sieur de Sully a donné
 « à la France nécessiteuse, la rendant opulente par son ménage
 « et industrie, témoigne assez sa suffisance. Ces remontrances
 « qu'il faisait aux volontés du roi, et les résistances à tous les
 « grands démontrent sa vertu ; et s'étant maintenu entre tant
 « d'ennemis, sans ployer sous la crainte et sous leurs menaces,
 « il a fait voir quelle est sa prudence et quel est son courage.
 « Ses envieux mêmes disent que lui seul est plus utile au pu-
 « blic, et sait mieux les affaires, que tous les autres ensemble ;
 « et pourvu qu'il veuille relâcher un peu de sa trop aigre
 « procédure, ce sera un digne serviteur à votre majesté. Il ne
 « tient point à lui, encore que l'on tâche à le reculer des af-

celier seul, sans se montrer ému, dit au rapporteur : « Prenez d'autres papiers, et parlez d'autres affaires qui soient plus du goût de tout le monde ; celle-ci trouvera son temps, lorsque les aigreurs et les animosités seront adoucies, comme il arrive ordinairement dans les choses les plus contestées ; il ne faut que prendre patience. » Le rapporteur obéit. On agita d'autres questions ; et celle-ci ne parut dans le conseil, pour y être décidée en faveur de d'Alincourt, que lorsque je m'en fus banni moi-même ; ce qui arriva si peu de temps après, qu'on peut dire que c'est par ce coup de vigueur que je finis ma carrière.

A toutes sortes d'égards, il ne me restait plus d'autre parti à prendre. J'avais suffisamment justifié aux yeux de toute la France, que ce n'était point faute de soins et d'efforts de ma part, que le désordre et le renversement avaient absolument pris le dessus dans toutes les affaires ; elles étaient au point, que rien de tout ce que j'avais pu faire, n'était capable de les rétablir, c'est de quoi personne ne doutait. Je m'ennuyais moi-même d'y travailler sans fruit, et de ne recueillir pour prix de mes travaux et de mes bonnes intentions, que la haine des personnes que je devais regarder comme

« faites, qu'il ne dise librement ce qu'il pense du peu de respect que l'on porte à la mémoire du défunt roi, et du peu d'état que l'on fait de notre jeune prince, etc. »

les plus intéressées à me seconder. Conchine n'employait sa faveur, les princes du sang, leur autorité, le reste des personnes en place, leur crédit, qu'à me les rendre odieux. Je ne voyais que des déboires à essuyer pour l'avenir. Toutes mes actions, mes paroles et mon silence même déposaient contre des personnes qui ne sentaient intérieurement que trop la justice de ces reproches. Ma charge de surintendant était devenue l'objet de la convoitise des deux princes du sang, auxquels on faisait espérer de l'obtenir, dès qu'une fois je serais chassé de la cour. En y demeurant trop long-temps, je pouvais courir le risque de me voir enlever toutes les autres par un coup violent. Ce que j'avais d'amis sincères et instruits, me donnaient sans cesse là-dessus des avis qui devaient l'emporter sur les sollicitations de quelques parens qui se livraient aux sentimens d'une tendresse aveugle et intéressée. Je résolus donc de ne plus différer d'un seul moment à me défaire honorablement de mes charges de surintendant des finances et de gouverneur de la Bastille, qui étaient les plus convoitées, parce que par elles on disposait des revenus et des trésors du roi, et d'acheter par ce sacrifice, qui avait encore quelque chose de volontaire, la confirmation de mes autres dignités ¹, dont il n'était pas au

¹ Voici les titres dont Sully se qualifiait alors : Maximilien

pouvoir de mes ennemis de me dépouiller; surtout en prenant la précaution de leur ôter pour toujours la vue d'un objet capable de ranimer leur haine, par l'effet d'une jalousie inévitable; car pour n'en pas faire à deux fois, je me fixai dans la résolution, en abandonnant toutes les affaires, d'abandonner en même temps la cour et Paris même.

C'est ce que je travaillai à exécuter, sitôt que je vis commencer l'année 1611. J'abrègerai tout ce détail, qui pourrait être assez long. La reine parut vouloir encore combattre ma résolution; mais seulement pour la forme. Voici la lettre qu'elle m'écrivit à ce sujet : « Mon cousin, j'ai
« entendu avec déplaisir le dessein que vous té-
« moignez avoir de vous décharger du soin des
« affaires du roi, Monsieur mon fils, et surtout
« pour ce qui regarde les finances, contre l'espé-

de Béthune, chevalier, duc de Sully, pair de France, prince souverain de Henrichemont et de Boisbelle, marquis de Rosny, comte de Dourdan, sire d'Orval, Montrond et Saint-Amand, baron d'Espigneuil, Bruyères-le-Chastel, Villeben, la Chapelle, Novion, Beaugy et Bontin, conseiller du roi en tous ses conseils, capitaine-lieutenant de deux cents hommes d'armes d'ordonnance du roi, sous le titre de la reine, grand-maître et capitaine-général de l'artillerie, grand-voyer de France, surintendant des finances, fortifications et bâtimens du roi, gouverneur et lieutenant-général pour sa majesté en Poitou, Châtelleraudais et Laudunois, gouverneur de Mantes et de Gergeaux, et capitaine du château de la Bastille.

« rance que j'avais conçue que vous continueriez
 « à bien servir en cette charge, comme vous aviez
 « fait du temps du feu roi, mon seigneur. Je vous
 « prie de bien penser à ce dessein avant de l'exé-
 « cuter; et si cela arrive, de me faire savoir votre
 « résolution, afin que je puisse prendre la mienne.
 « Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait
 « en sa digne garde. A Paris, ce 24 janvier 1611. »
 Ma réponse à cette lettre ayant été telle que vraisemblablement la reine s'attendait qu'elle serait, deux jours après, c'est-à-dire, le 27 janvier 1,

1 Voici quelques jugemens sur cet événement, bien différens les uns des autres. « L'année 1611 commença par l'éloignement de M. de Sully, lequel, par l'instance et la brigue de deux princes du sang, fut reculé des affaires. On lui ôta la surintendance des finances et la garde du trésor royal. Quant à la Bastille, la reine la prit et la donna en garde à M. de Châteauneuf (il faut lire Châteauvieux). On fit trois directeurs pour manier les finances, qui furent MM. de Châteauneuf, le président de Thou et Jeannin; mais à ce dernier on y ajouta la charge de contrôleur-général des finances, ce qui lui en donna l'entier maniement, à l'exclusion des autres qui assistaient seulement à la direction. » *Mémoires de Bassompierre*, tom. 1, pag. 308.

« Le 24 de ce mois (janvier), M. de Sully hors l'Arsenal. Bruit, qu'il a le brevet expédié d'un état de maréchal de France, avec tant de mille écus de récompense. Se démet volontairement de l'administration des finances, *tanquam è speculo prævidens tempestatem futuram.* » *Journal de L'Étoile*, pag. 256.

« M. le prince et le comte de Soissons en parlèrent les pre-

Bullion vint m'apporter les brevets de décharge pour mes deux charges de surintendant des finances et de capitaine de la Bastille, dans la forme

« miers à la reine; les ministres s'ouvrirent, et le marquis
« d'Ancre lui donna le dernier coup; ainsi il se vit contraint
« de se retirer au commencement de février, etc. » *Histoire de la mère et du fils*, tom. 1, pag. 235.

« Les uns ont écrit que le duc de Sully s'était démis volontairement, peu après l'accord de MM les comte de Soissons et duc de Guise, en les mains de la reine, tant de la Bastille, que de sa charge de superintendant des finances. Aucuns disent qu'offrant tout ce qu'il possédait à la reine, il fut pris au mot. D'autres en ont parlé diversement; et lui dit le contraire, en cette lettre adressée à la reine, et qui fut lors imprimée. » *Mercurie français*, année 1611. Ensuite est rapportée la lettre écrite par Sully à la reine, qui ne se trouve point dans les *Mémoires de Sully*. Les *Mémoires de la régence de Marie de Médicis*, tom. 1, pag. 57, disent de même, que ce fut le duc de Sully qui sollicita sa démission, et que la reine eut beaucoup de peine à la lui accorder.

Il y a apparemment quelque chose de vrai dans l'une et l'autre de ces deux opinions; c'est-à-dire que Sully aurait sans doute consenti fort volontiers à garder sa place, pourvu que c'eût été avec la même autorité, quoique ce n'eût jamais été avec le même agrément que sous le feu roi; mais que les efforts qu'il fit pour cela aliénèrent de lui la reine, les grands et les ministres, et l'en dégoûtèrent lui-même, lorsqu'il vit qu'il y travaillait inutilement. Le récit de l'historien Mathieu n'a rien que de conforme à cette idée, et s'accorde en même temps avec l'énoncé de nos *Mémoires*. « Le duc de Sully, dit-il, reconnut bien, après la mort de Henri le Grand, qu'il ne pouvait être en ce nouveau règne ce qu'il avait été au précédent, et que l'inimitié du comte de Soissons pousserait à sa ruine. Comme on lui avait déjà ôté la connaissance des

la plus authentique, et en même temps la plus avantageuse pour moi. Sa majesté y déclare que ce n'est qu'après des supplications réitérées de ma

« finances, la reine fut conseillée de lui ôter la Bastille. On
« trouvait cela si hardi, que l'on disait que Henri le Grand ne
« l'eût pas fait, de crainte que ceux de sa religion ne s'en res-
« sentissent. Elle ne trouva toutefois que de l'obéissance au
« commandement qu'elle lui fit de remettre cette place à Châ-
« teauvieux, son chevalier d'honneur. S'il en eût fait quelque
« difficulté, quelques grands de la cour, qui craignaient
« l'exemple de la constance, eussent rendu cette remise plus
« difficile. Comme il fut dépouillé de cette place, il reconnut
« le préjudice de cette facilité, et demanda congé à la reine
« pour s'en aller à Rosny, disant qu'il n'y demeurerait que
« trois jours. Quand il y fut, ceux de sa religion lui dirent
« qu'il ne devait plus retourner à la cour, où il avait été si
« maltraité. Sa femme et son frère le conjurèrent, au con-
« traire, et il y revint. Mais ceux qui n'avaient pas été de cet
« avis, s'éloignèrent de lui, estimant que c'était peu de géné-
« rosité de ne pas témoigner plus de ressentiment de cette
« défaveur. La reine le reçut de bon œil; mais le comte de
« Soissons le fit éloigner entièrement de toutes les affaires dont
« il avait eu tant de connaissance sous le règne de Henri le
« Grand. Se voyant ainsi déchu, et de créance, et d'emploi, il
« s'en alla à Sully; et ne s'y tenant pas assez assuré, il passa
« en Bourbonnais. » Cet écrivain ajoute, qu'un des princi-
« paux motifs qui faisaient tout tenter aux protestans, pour le
« jeter dans le mécontentement, était l'envie qu'ils avaient de
« profiter de ses grands biens, pour l'intérêt de la cause com-
« mune; mais qu'il se rendit au sage conseil que lui donna La
« Vallée, ce lieutenant-général de l'artillerie, dont il a été parlé,
« de se tenir retiré chez lui, sans se mêler d'aucune des brouil-
« leries qui survinrent bientôt. *Ibid.* pag. 22.

part, qu'elle a accepté ma démission; et qu'elle entend que je ne puisse dans la suite être recherché ni inquiété, sous quelque prétexte que ce puisse être, sur le fait de ces deux charges.

A ces brevets en fut joint un autre, daté du lendemain 27 janvier, par lequel sa majesté, en considération des services que j'ai rendus au feu roi pendant une longue suite d'années, dont elle fait une mention extrêmement honorable, m'accorde un don de trois cent mille livres, à prendre cette année sur les deniers de son épargne, et franc de cinquième et dixième denier, droit attribué à l'ordre du Saint-Esprit, dont elle veut bien m'exempter. Les autres lettres écrites, les jours suivans, par leurs majestés, sont, ou des ordres de remettre le château de la Bastille au sieur de Châteaueux, choisi par elle pour y commander en qualité de lieutenant de sa majesté, ou des décharges de quelques pierreries de la couronne, qui m'avaient été remises entre les mains; consistant, d'une part, en un bijou appelé *la Licorne*, et quelques autres bagues et pierres, pour lesquelles Puget était porteur d'une promesse de dix mille livres de ma main, qu'il me rendit; et de l'autre part, dans trois gros rubis de la couronne, dont j'avais donné mon récépissé à la demoiselle Le Grand, en les retirant de ses mains, où ils avaient été engagés.

J'employai le reste du temps en arrangemens et dispositions domestiques, qui n'ont rien d'intéressant, excepté peut-être ce qui regarde les conseils que je donnai à mes secrétaires. J'en avais ordinairement six en chef, tant pour mes quatre principales charges, que pour les affaires extraordinaires qui me survenaient à la cour, et il était nécessaire que j'eusse encore plusieurs autres clerks ou copistes, travaillant sous eux; je ne parle ici que de ces principaux employés, dont l'intelligence et l'assiduité avaient mérité que je leur donnasse part aux affaires importantes, et quelquefois ma confiance dans les plus délicates. J'avais accordé une protection particulière aux quatre frères Arnaud. L'aîné de tous mourut jeune, et avant le roi. J'aimai assez le second pour le faire, de mon simple secrétaire, conseiller d'état et intendant des finances. Le troisième prit le parti des armes, et devint mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie; et je fis prendre au dernier une charge de trésorier de France et celle de trésorier de la grande voierie. Tous les autres avaient été partagés à proportion; et je crois qu'on ne m'accusera pas d'avoir péché contre le principe naturel, qui ne souffre pas que l'attachement qu'ont pour nous, ou, si l'on veut, pour notre place, ces sortes de personnes, soit frustré de la récompense que nous sommes en état de leur procurer suivant

leurs talens et leur mérite. Duret devint trésorier de France, président de la chambre des comptes et contrôleur-général des finances; Renouard, correcteur des comptes; la Clavelle, intendant des ponts et chaussées; du Maurier, qui avait quitté le duc de Bouillon pour moi, fut selon son goût et son talent, employé dans les affaires publiques : il a été ambassadeur en Hollande; Murat, trésorier de l'extraordinaire des guerres; Lafont, dont j'ai plusieurs fois fait mention dans ces Mémoires, s'attira la confiance du feu roi, qui entre autres bienfaits, le fit l'intendant de ses meubles; Gillot, secrétaire de l'artillerie; Le Gendre, etc. Toutes ces personnes sentirent avec raison combien ils allaient perdre à ma retraite; et il n'y eut ni prières, ni moyens qu'ils n'employassent pour rompre ma résolution. Je rends justice à la plupart d'eux, qu'en agissant ainsi, ils crurent servir mon intérêt, du moins autant que le leur. Pour les deux Arnaud, l'aîné surtout, et quelques autres, mon dessein les toucha médiocrement. Ils auraient même été bien fâchés que j'eusse changé de sentiment, et ils furent cependant ceux de tous qui m'en firent les plus fortes instances. Arnaud l'aîné joignit en cette occasion l'ingratitude, l'avarice et la fourberie. Aussi mal prévenu de la capacité de Jeannin dans les finances, que plein de la sienne propre, il fut un

de ceux qui travailla le plus fortement auprès de Conchine, à lui faire donner une charge, dont il se flattait de garder tout l'essentiel pour lui.

Je lisais jusque dans le fond du cœur de ces personnes, des sentimens qu'ils s'imaginaient peut-être y tenir bien cachés; mais je me rendis maître d'un ressentiment qui me parut trop bas pour m'y abaisser, et, les prenant chacun séparément, je leur donnai le seul conseil que la conjoncture présente et la connaissance de leurs dispositions me firent juger véritablement utile à l'avancement de leur fortune. Je dis à l'ainé Arnaud, qu'il avait en main de quoi faire très-bien sa cour à la reine, par quantité d'excellens Mémoires sur plusieurs des affaires de finances les plus importantes, dont il était saisi; et qu'afin que ce sacrifice ne perdît rien de son prix, il fallait qu'il l'offrît par les mains de madame de Conchine, à laquelle je lui conseillais très-sérieusement de faire en même temps celui de sa personne et de toutes ses volontés. Je renvoyai de même l'autre au chancelier, à Villeroi, à Jeannin, et surtout à Conchine, l'unique oracle qu'il avait à consulter dans l'exercice de sa charge, aussi bien que le mestre-de-camp lui-même; et je crois que si le conseil était bon, avec cela il ne leur déplut pas. Duret, outre toutes ces mêmes personnes, pouvait encore se servir utilement du

commandeur ¹ et de Dollé; c'est à quoi je le fis songer. Du Maurier n'était guère bien connu que de Villeroy; avec cette protection, que je lui assurai lui suffire, en la cultivant uniquement, et avec la science qu'il avait des affaires étrangères, jointe au talent de bien parler et d'écrire encore mieux, je lui fis voir qu'il obtiendrait facilement de la reine et du favori quelque emploi honorable. Ce que j'ajoutai de plus à Murat, qui était particulièrement responsable de sa conduite à ce secrétaire d'état, fut de lui recommander mes intérêts à la cour, mais sobrement, et après qu'il en aurait obtenu la permission de Villeroy. La Clavelle était un esprit délié et flatteur; je lui garantis la réussite de tout ce qu'il entreprendrait auprès des ministres, et même de d'Escures, qui pouvait, plus que personne, lui barrer son chemin dans les fonctions de sa charge. La place de Lafont l'assujettissant particulièrement à toutes les volontés de la reine, ou plutôt de la Conchine, il n'avait qu'un conseil à suivre, que je lui donnai. Celui que je donnai à Renouard, fut de ne rechercher de recommandation dans sa chambre, que le besoin où il pouvait mettre tous ses confrères de lui, par les qualités de son esprit; je le priai de joindre à cette occupation, celle de mes affaires domestiques à Paris. J'assignai à Gillot sa

¹ Noël de Sillery, frère du chancelier.

place auprès de mon fils, pour y tenir tout le détail de l'artillerie dans le bon ordre où je le laissais. Je donnai de même à tous les autres les avis que je crus convenables à leur petite fortune; et je fis convenir ceux qui me parurent y apporter quelque répugnance, que j'avais eu égard surtout à la nécessité, qui les contraindrait tôt ou tard d'agir comme je leur avais prescrit : ce que j'accompagnai d'un compliment et d'un ordre obligeant, qui leur parurent si bien partir du cœur, qu'ils se rendirent à mes raisons; et aucun d'eux ne s'en est repenti. Je ne voulus pas pour cela me passer entièrement de secrétaire; mais n'étant plus besoin pour cet office de gens en place, à un homme qui venait de cesser d'y être lui-même, je choisis deux hommes nouveaux, dont l'un des principaux soins, dans un cabinet désoccupé de toute affaire d'état, furent les mémoires que je donne ici.

Cela fait, et ensevelissant pour jamais tout ce qu'un autre en ma place aurait pu former de désirs et d'espérances, de regrets et de ressentimens, je dis un adieu éternel à la cour, avec la même froideur, je puis le dire, qu'un homme pour lequel elle n'aurait pas été pendant si long-temps un théâtre de gloire et de bonheur ¹. J'avais perdu

¹ « Bien que ce coup ne le prit pas à l'imprévu, et qu'il le vit venir de loin, il ne put toutefois composer son esprit,

du même coup, un roi mon bienfaiteur et mon appui, ma fortune, mes amis et ma faveur. Cette perte coûte ordinairement à ceux qui la font, tant d'autres disgrâces, qu'elle ne leur paraît à la fin que la moindre partie de leur malheur. Si ce surcroît d'infortune est presque toujours comme on n'en peut douter, l'effet des inimitiés particulières, personne ne paraissait plus exposé que moi à les subir. Cependant on trouvera dans l'histoire peu d'exemples de ministres et de favoris disgraciés, aussi ménagés, et même aussi honorés et respectés dans leur chute; c'est que quelquefois la faveur publique se met en la place de la faveur particulière, pour soutenir ceux qui ne sont que malheureux. Lorsqu'elle ne forme pas un contre-poids assez fort pour faire pencher la

« en sorte qu'il le reçut avec faiblesse. Il céda, parce qu'il
« fallait obéir; mais ce fut avec plaintes, et sur ce que la reine
« lui fit dire qu'il lui avait plusieurs fois offert de se démettre
« de ses charges, il répondit qu'il l'avait fait, ne croyant pas
« qu'on dût le prendre au mot, etc. » *Histoire de la mère et du
fils, ibid.* pag. 131. Cet écrivain ajoute plusieurs autres traits,
avec le même mépris de Sully; mais aux raisons que nous
avons déjà rapportées de récuser son témoignage, il faut
ajouter que c'est le seul qu'on voie qui en ait parlé en ces
termes.

« Le samedi 5 (février), M. de Sully sort de Paris, rend
« le brevet de cent mille écus. Madame de Sully lui reproche
« sa hauteur et sa fierté, etc. » *Journal de L'Étoile, ibid.*
pag. 257.

balance de leur côté, c'est que ces prétendus opprimés ont toujours quelques endroits plus faibles par où on les attaque, et par où ils ont de la peine à se défendre; car la probité et l'innocence reconnues triomphent toujours de l'envie, lors même que l'envie paraît triompher d'elles. Mes ennemis (car j'ose me faire l'application de cette maxime) n'assouvirent donc que la plus petite partie de leur rage contre moi, parce que leur victoire était un de ces succès honteux qu'on croit devoir cacher, et dont la jouissance n'est pas tout-à-fait sans remords, et leur contentement n'empêcha aucun des bons Français, à qui toutes les occasions de s'acquitter envers la mémoire du feu roi, étaient précieuses, de combler d'honneur un homme, qui ne songeait qu'à gagner obscurément le lieu de son exil. Je fus accompagné, en sortant de Paris, de plus de trois cents chevaux.

Ce n'était pas pendant que je serais présent et en situation de me défendre, que je m'attendais à avoir à repousser les principaux traits que mes ennemis me réservaient. L'envie est une passion que la lâcheté ne caractérise guère moins que la noirceur. Je m'étais toujours douté qu'ils profiteraient avec avidité des avantages que donne l'absence. En effet je n'avais encore fait à Sully qu'un séjour de quelques jours, qu'il me revint de toutes parts, que la cour se remplissait de bruits qui

tendaient non-seulement à donner la plus sinistre impression de ma conduite dans les affaires publiques, mais encore à la rendre assez suspecte pour donner du moins quelques couleurs aux poursuites criminelles, dont la honte et la peine étaient tout ce que mes ennemis souhaitaient de me faire essuyer¹. Je pris dans cette occasion le parti qu'il me semble que tout homme sage doit prendre; c'est celui de désarmer l'envie par la voie la plus courte, en empêchant, par de fréquentes lettres, l'esprit de leurs majestés de se prévenir à mon désavantage.

Dans la première, que j'écrivis séparément au roi et à la reine, je me plaignis des mauvais desseins qu'on formait contre moi. J'offris de justifier ma conduite par toutes sortes de moyens, et même, s'il le fallait, par des services nouveaux; et, après les assurances les plus fortes d'obéissance, de fidélité et d'innocence, je représentai plus hardiment à leurs majestés, que si elles en étaient aussi persuadées qu'elles m'avaient donné

¹ « Sa retraite n'est pas plutôt faite, dit l'histoire de la mère
« et du fils, *ibid.* pag. 128, que plusieurs se mettent en devoir
« de poursuivre la victoire contre lui, pour avoir ses dé-
« pouilles..... Mais enfin la reine changea d'avis, avec grand
« sujet, n'étant pas raisonnable de maltraiter un personnage
« dont les services avaient été avantageux à la France, sans
« autre prétexte, que parce qu'étant utile au public, il l'avait
« été à lui-même. »

sujet de le croire, je m'en apercevrais aux ordres qu'elles auraient la bonté de donner pour l'accomplissement de différentes promesses qui m'avaient été faites, soit par rapport à mes charges, soit au sujet des gratifications que le roi m'avait accordées. C'est que le premier artifice de mes adversaires avait été d'en différer, et ensuite de chercher à en empêcher tout-à-fait l'exécution; c'étaient autant de preuves qui déposaient trop fortement en ma faveur, pour oser rien entreprendre tant qu'elles subsisteraient; et cette même raison m'engageait à en presser l'effet.

La réponse que me fit la reine fut telle que je pouvais la souhaiter. Elle m'y marquait que mes services passés et mes dispositions présentes étaient si connus du roi et d'elle, que rien ne serait capable de donner la plus légère atteinte à leurs sentimens à mon égard; qu'elle ne s'était pas encore aperçue que personne cherchât à les altérer; mais qu'en tout cas on n'y ferait que de vains efforts. Elle m'assurait que ce n'était point par l'effet d'aucune mauvaise volonté, mais du hasard tout seul, qu'il s'était rencontré quelques petites difficultés dans l'exécution des conventions entre sa majesté et moi; mais qu'elles seraient fidèlement observées. Cette lettre est datée du 7 mars de cette année.

Je ne tardai pas à en renvoyer une beaucoup

plus longue à la Régente, dont je ne me crois point dispensé de rendre compte, parce que ce qui y est énoncé sur mes dispositions intérieures, est véritablement conforme à l'état où je me trouvais, à la sortie du tumulte des affaires. Je commençais par y rappeler à cette princesse la profession ouverte que j'avais toujours faite d'attachement à sa personne, et les témoignages que j'en avais donnés depuis, et même avant son mariage; sur quoi je lui particularisais certaines circonstances, où je m'étais fait reprocher par le feu roi son époux, de la soutenir contre lui, dans des choses où je croyais travailler également pour tous les deux; ce qui me conduisait à un éloge des bonnes qualités de la régente, sur lesquelles je faisais l'opinion où je paraissais être dans cette lettre, qu'elle n'avait aucune part aux persécutions qu'on me suscitait à la cour.

Cet article, pour lequel seul toute la lettre était faite, y était traité fort au long. Je m'y montrais parfaitement instruit, soit des discours désavantageux auxquels on donnait cours contre moi à la cour, soit des obstacles qu'on apportait sans cesse à terminer mes affaires particulières, soit enfin des passe-droits qu'on se proposait de me faire dans les charges dont on n'avait pu me dépouiller. Je prenais droit des bonnes intentions où je supposais qu'était toujours cette princesse à mon

égard, sur les paroles et les assurances réitérées qu'elle m'en avait données; je prenais, dis-je, droit de tout cela, de lui porter mes plaintes contre ceux qui savaient rendre inutile la bonne volonté de leurs majestés pour moi. J'y insistais particulièrement sur le bon traitement que devait me procurer ma facilité à me rendre à des arrangements dans lesquels j'avais sacrifié mon intérêt au bien de la paix, lorsqu'il m'eût été d'autant plus facile de disputer le terrain, que la connaissance presque publique des motifs qui faisaient agir mes adversaires, me donnait toutes sortes d'avantages sur eux. J'exposais ici sommairement les principaux points de ma gestion, et une partie des biens que mon travail et ma peine avaient procurés au royaume, jusqu'en l'année 1610, où j'avis vu renverser les mesures que j'avais prises, pour tenir les choses dans leur premier état. Je laissais au temps à montrer auxquels de mes ennemis ou de moi, le royaume aurait les plus grandes obligations.

Je ne négligeais pas d'entrer, à cette occasion, dans quelque détail, au sujet de ce que mes ennemis répandaient de plus spécieux contre moi. Je montrais combien c'était un langage ridicule dans leur bouche, que toutes leurs déclamations contre les richesses que j'avais acquises pendant ma faveur, eux qui secrètement me taxaient d'avoir été

assez mal-habile homme, pour avoir peu profité de la plus belle occasion du monde, et qui se proposaient bien de ne pas suivre mon exemple. Les bornes d'une lettre ne permettant pas une preuve complète, je me réduisais sur ce point, à faire remarquer à la régente, qu'il m'était aisé de prouver que ces biens qu'on me reprochait, n'étaient que l'effet, ou d'un bon ménage, ou des libéralités d'un maître trop généreux pour laisser sans récompense les peines d'un ministre, livré infatigablement à un travail qu'il n'était pas ordinaire devoir prendre à des surintendans¹; qu'il suffisait que je n'eusse rien reçu que de mon maître, et qu'il ne m'eût formellement obligé d'accepter; ce que je pouvais justifier aussi clairement, que l'emploi que j'en avais fait; que je défiais ceux qui allaient me succéder, d'en faire un jour autant; qu'au reste je pouvais dire, sans affecter ni vanité, ni dépit, que je regardais comme véritablement fait à l'état, tout le mal qu'ils avaient cru me faire aujourd'hui; que je n'avais jamais désiré de continuer

¹ « Il se retira chargé de biens, que le temps auquel il avait servi lui avait acquis.... On peut dire, avec vérité, que les premières années de ses services furent excellentes; et si quelqu'un ajoute que les dernières furent moins austères, il ne saurait soutenir qu'elles lui aient été utiles, sans l'être beaucoup à l'état. » *Histoire de la mère et du fils*, *ibid.* pag. 128. Un seul témoignage d'un ennemi, tel qu'est l'auteur de cette histoire, en vaut mille autres.

à conduire les finances du royaume, que pour le bien des finances elles-mêmes; que devant avoir pour juges de mes actions leurs majestés, c'est-à-dire, des personnes équitables, et disposées à ne me fermer contre mes ennemis aucune des voies de la justice, le repos dont j'allais jouir, cessait de me présenter rien de dangereux; que j'avais au contraire sujet de le trouver d'autant plus doux, qu'il commençait à convenir à mon âge, et qu'il ne serait troublé par aucun reproche, ni par aucun remords.

Sur la fin de cette lettre, qui était remplie par intervalles, d'offres de services, d'assurances de fidélité, et de toutes les marques de respect et d'obéissance que je devais à la reine, je lui marquais, que je ne voulais point partir pour mon gouvernement, où des affaires m'appelaient, sans l'en avertir, et prendre ses ordres; et que si elle croyait que je pusse lui être utile dans l'assemblée des protestans à Châtellerault, où j'étais invité, je m'y trouverais avec les mêmes dispositions à la servir, que j'y avais servi le feu roi. Telle était, à peu près, la teneur de cette lettre, qui est fort longue, et à laquelle la régente répondit par une autre du 24 avril, aussi à peu près dans les mêmes termes, qu'elle avait répondu à la précédente. Elle me laissa libre d'aller en Poitou, où à l'assemblée de la religion, et de m'y comporter comme

je le jugerais à propos, connaissant mieux que tout autre, ce sont ses paroles, combien je pouvais être utile au service du roi, dans ces deux endroits.

Mais ce qui acheva de m'assurer contre tous les revers, c'est que sa majesté voulant marquer publiquement que tous les efforts de mes ennemis, loin de l'avoir fait changer de sentimens à mon égard, l'avaient confirmée de plus en plus dans les siens, elle m'accorda une augmentation de pension considérable, dont le brevet me fut expédié, quelque peu moins d'un mois après la date de sa dernière lettre. Cette augmentation est de vingt-quatre mille livres, en sorte que tout compris, mes pensions montèrent depuis ce temps-là à quarante-huit mille quatre cents livres. Le brevet portait qu'elle avait commencé à courir du premier janvier de la présente année, quoiqu'il fût daté du 20 mai, et que sa majesté avait cru devoir me l'accorder, tant pour reconnaître les services que j'avais rendus au feu roi, qui y étaient décorés des termes de grands, fidèles, agréables et recommandables, que pour me donner le moyen de les continuer encore.

Je ne me crois pas dispensé pour cela, de fournir ici la preuve de celui des articles de la lettre précédente, qui regarde mes biens. Un surintendant des finances, et tout particulier qui a eu en manquement les deniers du royaume, devient dès-

là comptable de toutes ses actions au public. Je voudrais même pouvoir lui rendre compte de mes plus secrets sentimens, parce que je me suis toujours étudié à les rendre tels, que leurs connaissance, non-seulement ne donnât aucune prise contre moi, ce qui est d'obligation indispensable à tous les hommes, mais encore qu'ils pussent devenir, en quelque sorte, dignes de servir de modèle à ceux qui se trouveront après moi avoir les mêmes engagements à remplir. Heureux si je voyais lieu à espérer que ce modèle dût être un jour effacé par un autre plus parfait! Je vais donc, suivant le plan que j'ai commencé plus haut, continuer à donner une idée si précise de l'état de mes affaires domestiques, que tout le monde pourra se faire fort après cela, de les connaître comme moi-même. Afin même d'épargner à mes lecteurs la peine de rapprocher de trop loin la suite d'un calcul interrompu, et qu'ils puissent tout voir d'un coup d'œil, je ne ferai pas de difficulté de reprendre tout ce que je puis avoir répandu en différens endroits de ces Mémoires, et de commencer par un état juste de tous mes biens, selon l'ordre du temps où me sont venues les charges qui m'en ont donné la meilleure partie ¹.

¹ Le Mémoire suivant est une réponse sans réplique à une calomnie répandue contre le duc de Sully, et qu'on trouve

Je fus, en premier lieu, revêtu par Henri le Grand, dans le temps qu'il n'était encore que roi de Navarre, de la charge de son chambellan ordinaire, avec celle de conseiller de Navarre, dont les gages réunis étaient de deux mille livres. Celle de conseiller d'état qu'y joignit ce prince, devenu roi de France, avec pareille attribution, laquelle, avec une pension de trois mille six cents livres pour laquelle je fus couché sur l'état, composa la somme de cinq mille six cents livres, dont mon revenu se trouva augmenté. Le produit de ma compagnie d'hommes d'armes était de quatre mille livres. Le roi m'ayant ensuite fait expédier deux brevets, l'un, de conseiller au parlement, sans gages, et l'autre, de conseiller de ses finances, l'état de mes pensions fut augmenté à cette occasion, de trois mille six cents livres. Lorsque sa majesté jugea à propos de fixer les gratifications, pensions, dons, etc., qu'elle voulait bien m'accorder comme

dans l'histoire de la mère et du fils, pag. 130, exprimée en ces termes : « Qu'au reste s'il avait bien fait les affaires du roi
« en son administration, il n'avait pas oublié les siennes; ce
« qui paraissait d'autant plus clairement, qu'étant entré avec
« six mille livres de rente en sa charge, il en sortait avec plus
« de cent cinquante mille livres; ce qui l'avait obligé à retirer
« de la chambre des comptes la déclaration de son bien, qu'il
« avait mise au greffe, quand il entra dans les finances, afin
« qu'on n'eût pas de quoi justifier par son propre seing, qu'il
« eût tant profité des deniers du roi. »

surintendant des finances, à une somme qui demeurât toujours la même, et qui comprît tout en un seul article, cette somme, qui était de vingt mille écus, faisait un surcroît de dix mille huit cents livres de revenu annuel pour moi. Joignons à cela les produits de toutes mes autres charges et dignités. La charge de grand-voyer de France et de voyer particulier de l'île de France, me rapportait dix mille livres. Celle de grand-maître de l'artillerie, compris gages, émolumens, profits et pensions y attachés, vingt-quatre mille livres. J'ai toujours renfermé, sous un même article, le gouvernement de Poitou, la surintendance des bâtimens, celle des fortifications, ports, etc., pour la somme de dix-huit mille livres. Les gouvernemens de Mantes et de Gergeau, douze mille livres. La compagnie des gendarmes de la reine, dont j'étais capitaine-lieutenant, cinq mille livres, et la capitainerie de la Bastille, deux mille deux cents livres. Tous ces articles rassemblés, composent la somme de quatre-vingt-dix-sept mille deux cents livres de revenu.

Voilà ce que j'avais déjà marqué plus haut, et voici ce qu'il faut y joindre. Quarante-cinq mille livres de biens d'Église, dont sa sainteté elle-même trouvait si peu mauvais que je jouisse sous le nom emprunté de quelques ecclésiastiques, qu'ordinairement elle en expédiait les bulles *gratis*,

lorsqu'elle savait que les abbayes dont on lui demandait la collation, étaient pour moi. Je ne perdis rien de ce revenu, lorsqu'il fut décidé que l'on retirerait tous les biens ecclésiastiques des mains des protestans, parce que les bulles des papes qui exprimaient cette disposition, permettaient aux ecclésiastiques qui en étaient pourvus, d'en donner une récompense, qui excédait quelquefois l'équivalent. Un second article est celui de mes biens propres, en fonds de terres et autres, que je crois estimer au juste, en les mettant à soixante mille livres de revenus. Ces deux dernières sommes, jointes à celles de quatre-vingt-dix-sept mille deux cents livres, font un total de deux cent deux mille deux cents livres, en quoi consistait mon revenu annuel.

Je préviens l'éclaircissement qu'on pourrait me demander sur l'article de ces vingt mille écus en fonds de terre, et je demande qu'en premier lieu l'on se rappelle cette espèce d'accord fait en 1601, entre le roi et moi, par lequel ce prince, qui ne me croyait pas assez bien payé par mes gratifications et pensions ordinaires, de toutes les peines que je me donnais à son service, et qui avait peur aussi bien que moi, que tout ce qu'il était porté à m'accorder de temps en temps, en présens et gratifications extraordinaires, ne tirât à conséquence pour la suite, par l'air de profusion qu'a cette ma-

nière de gratifier, et par la confusion qu'elle répand sur l'état de ceux qui la reçoivent, fondit encore ses dons et gratifications extraordinaires en une nouvelle somme, fixée à soixante mille livres d'extraordinaire tous les ans, qui me tinssent lieu de tout ce que je pouvais attendre de la seule bonté du roi, dont il fut expédié des lettres patentes, afin que cette donation, connue de toute la France, ne pût point un jour m'être reprochée. J'ai joui pendant huit années de cette gratification extraordinaire, ce qui fait un produit de quatre-cent quatre-vingt mille livres, dont je me suis servi, suivant l'intention de ce prince, à faire les acquets ci-après. J'ai fait le même usage d'une somme de cinq cent trente mille livres provenant des quatre ou cinq articles suivans, de ~~à~~ ~~ni~~ ~~ers~~ que j'ai perçus, mais qui sont sujets à être remplacés; deux cent mille livres du mariage de mon fils; cent mille livres des propres de mon épouse, cent mille reçues des mains de La Borde; autant de M. de Schomberg, et trente mille d'un don fait par sa majesté à mon fils d'Orval ¹. Ces deux

¹ François de Béthune, qui a formé la branche des comtes d'Orval, fut chevalier des ordres du roi, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche, grand-voyer de France, surintendant des bâtimens, gouverneur de Saint-Maixent, mestre-de-camp du régiment de Picardie, lieutenant-général des armées du roi. Après la mort de César de Béthune, son frère de père et de mère, qui mourut sans avoir été marié, les biens et sei-

sommes, dis-je, qui réunies font un million dix mille livres, furent placées par moi, ainsi qu'on va le voir.

J'achetai une moitié de la terre de Rosny, deux cent dix mille livres. La terre de Dourdan que j'achetai de Sancy, qui la tenait des Suisses, me coûta, outre l'argent que me devait Sancy, cent mille livres d'argent déboursé; celle de Baugy, cent vingt mille livres. J'ai eu Sully du duc de La Trémouille, pour cent cinquante mille livres, et Villebon, par décret, pour cent mille. Les trois contrats que j'ai faits avec le duc de Nevers, sont de deux cent dix mille livres; savoir, Montrond, cent mille; la Chapelle, cinquante-six mille, et

gneuries dont le duc de Sully, leur père, avait disposé en faveur de ses enfans du second lit, comme nous le rapporterons bientôt, ayant été réunis sur sa tête, ils furent érigés en duché-pairie, sous le nom de Béthune, et cela en considération des grands services qu'il avait rendus à l'état, et particulièrement pour avoir mis sur pied, à ses frais, un nombre considérable de gens de guerre, infanterie et cavalerie, dans le besoin pressant qu'avait sa majesté, alors en guerre avec les Espagnols, le duc Charles de Lorraine, le prince de Condé et autres sujets rebelles. C'est en ces termes que s'expriment les lettres de cette érection, données à Melun, au mois de juin 1652. Le duché de Sully a passé à cette branche, en 1630, à la mort de Maximilien, cinquième duc de Sully, dans la personne de Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, petit-fils de ce François, duc d'Orval, auquel il a été adjugé par un arrêt du conseil des dépêches, en en payant le prix à Armand de Béthune, son grand-oncle, abbé, puis comte d'Orval.

Henrichemont, cinquante-quatre mille. Enfin j'ai encore acquis du duc de Montpensier la terre du Châtelet pour soixante mille livres, celle de Culand, par décret, quatre-vingt-huit mille, et celle des Is en Beauce, soixante-quinze mille. Le total de tous ces achats, qui est de onze cent dix-neuf mille livres, surpassant, comme on voit, celui des deux sommes de recette ci-dessus, de cent neuf mille livres, cette somme se trouvera à reprendre sur les articles de recette, qui seront mis ci-après : car je veux, pour l'entière satisfaction du lecteur, pousser ce détail, jusqu'à lui exposer ce qu'il ne pourrait exiger de moi, comme sortant en quelque manière de l'objet que je traite; je veux dire les différentes sommes que j'ai touchées après la mort du roi, en récompenses de mes charges, bienfaits du roi régnant, et autres effets, c'est pour cette raison que j'ai traité ci-dessus l'article d'une manière si abrégée. J'en rendrai compte jusqu'au temps où je me déterminai à ne garder presque plus rien de toutes les charges que j'avais possédées.

Les trois cent mille livres, dont sa majesté m'avait expédié des lettres-patentes, étaient en même temps un don de ce prince, et une espèce de récompense de la surintendance des finances et du gouvernement de la Bastille, que je résignais entre ses mains. Il me fit prendre soixante mille

livres de ma compagnie de gendarmes de la reine, dont je refusais deux cent mille livres. Je m'accommodai avec Fourcy de la surintendance des bâtimens, pour cinquante mille livres, qui fut le prix qu'y mit sa majesté; j'en refusai le double. On m'offrit trois cent mille livres de mon gouvernement de Poitou; je le cédaï à Rohan, qui en avait obtenu l'agrément du roi, pour deux cent mille. Je perdis de la même manière cent mille livres, sur les charges de grand-voyer et de capitaine héréditaire des canaux, navigations des rivières, etc. Les trésoriers de France ne m'en payèrent que cent cinquante mille livres. Sa majesté me fit aussi rembourser cent cinquante mille livres pour la terre de Dourdan, et j'accommodai encore M. le prince de la terre de Villebon, dont il me promit cent cinquante mille livres, qu'il m'a effectivement payées depuis. Je destinais ces deux dernières sommes pour la dot de ma jeune fille, plus difficile à placer que son aînée. Je joins à ces sommes, celles qui me revinrent de mes bénéfices, car je crus qu'il ne m'était pas moins permis d'en tirer de l'argent, qu'aux ecclésiastiques qui les achetaient de m'en donner, et au pape de le permettre, comme il faisait par ses bulles. Je pris donc sans façon une indulgence de quatre-vingt mille livres, d'un abbé qui me fut adressé de la part de M. le prince, pour mon

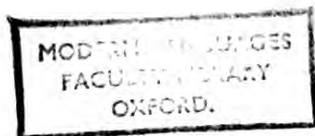
abbaye de Coulons. Béthune, qui était aussi bien que son fils, le plus scrupuleux catholique romain que j'aie jamais connu, à l'ombre des bulles, me retira l'abbaye du Jard, pour quarante mille livres; un abbé des amis du duc de Rohan, celle de l'Or à Poitiers, pour soixante-dix mille, et l'argentier Vaucemain, ou plutôt son fils, celle de l'Absie, pour cinquante mille livres. Toutes ces sommes font ensemble un total de treize cent mille livres. Mettons de suite l'emploi que j'en ai fait.

J'achetai de M. de Lavardin, la terre de Monttricourt, et celle de Caussade, du sieur Palliers, pour cent soixante mille livres, les deux. Ma fille cadette ¹ ayant, comme je l'ai dit, besoin d'un peu d'avantage pour trouver un parti sortable, à cause de quelques incommodités, je lui donnai en la mariant à M. de Mirepoix, quatre cent-cinquante mille livres en espèces. Les autres frais, meubles, et surtout les pierreries, que me coûta ce mariage, forment encore un article de plus de cinquante mille livres, je mets pour tout cinq cent mille livres; et je dirai en passant, ce que tout le monde a su d'ailleurs, qu'une tendresse paternelle, qui se déclarait par des marques si peu équivoques, n'a été payée de la part de la fille, comme

¹ Louise de Béthune; elle épousa, le 29 mai 1620, Alexandre de Lévis, marquis de Mirepoix.

de celle du gendre, que d'une insigne ingratitude. J'ai prêté à quelques villes, et principalement à ceux de la Rochelle, plus de deux cent cinquante mille livres, que le siège et la prise de cette ville, et les guerres qui se sont élevées contre la religion, m'ont presque fait perdre entièrement. Ce que j'ai prêté à différentes fois au marquis de Rosny, ou ce que j'ai payé de dettes pour lui, monte au moins à trois cent mille livres. Les revenus que je me suis faits en Languedoc et en Guienne, par les greffes et les rentes que j'y ai achetés, m'ont coûté de déboursé un principal de quatre cent mille livres, et la maison que j'ai achetée dans Paris, deux cent vingt mille livres. Enfin, en calculant mes mémoires de dépenses en bâtimens et autres ouvrages, en meubles, en frais de voyages et autres de cet espèce, je trouve un capital de sept cent mille livres. La somme de ces articles compose deux millions cinq cent trente mille livres : ce qui la rend supérieure au total de la recette qui la précède, de douze cent trente mille livres. Les articles suivans indiqueront d'où était provenu ce surplus.

On a pu remarquer presque dès le commencement de ces Mémoires, que mon application à l'économie domestique, me la fit mettre en usage jusque dans une partie, qu'on en croit naturellement exceptée; je veux dire dans les profits mi-



litaires qu'on fait, soit sur des prisonniers, soit de la rançon ou du sac des villes prises d'assaut, et dans d'autres occasions de cette nature, qu'il n'est pas besoin de détailler ici. A la paix de Ver vins, je trouvai que tous ces profits, si petits en détail, qu'on ne daigne presque pas y faire d'attention, faisaient pourtant un total de cent mille livres, ou environ. La guerre de Savoie vint ensuite, qui me valut le double, en canons, armes, munitions, etc., pris sur les ennemis, pour ma portion comme grand-maître de l'artillerie. Voilà donc, premièrement, trois cent mille livres de cette part. J'en trouve autant, en rassemblant le prix de tous les présens qui m'ont été faits en différentes occasions, je ne parle que de ceux que j'ai reçus comme personne publique, et dans des occurrences où il ne m'eût pas été séant de les refuser, comme dans mes ambassades et négociations; au mariage du roi, de la part de la reine et du grand duc; de celle du duc de Lorraine et de Madame, aux noces de cette princesse; les premiers jours de chaque année, de la part de leurs majestés et de la reine Marguerite. Il aurait été ridicule de témoigner sur ces présens et sur quelques autres semblables, la délicatesse que je montrerais pour tous ceux qu'on voulait me faire avec quelque motif d'intérêt. Je dirai pourtant, que j'eus encore le scrupule de ne vouloir rien toucher

de cette manière, sans que la chose donnée fût exprimée dans un brevet, que je priaïis sa majesté de me faire expédier pour chacun de ces dons; lesquels, pour être en pierreries et en bijoux, n'en ont pas moins composé une somme de cent mille écus. Je revendis la terre de Dourdan cent cinquante mille livres, avant la fixation de mes gratifications à vingt mille écus, dont j'ai parlé, et qui n'arriva que depuis 1601. Le feu roi, n'écoulant que son grand cœur et l'amitié dont il m'honorait, me fit accepter plusieurs autres dons, qui n'ont point encore trouvé leur place jusqu'ici, et que je ne crois pourtant pas moindres de deux cent mille livres. Enfin, depuis que mon revenu annuel fut devenu aussi considérable qu'on vient de le voir, il n'est pas étonnant que la maxime que j'ai toujours suivie, qu'il ne faut jamais dépenser son revenu en entier, m'ait encore jeté, au bout de quelques années, une somme assez considérable. Si on la suppose de trois cent cinquante mille livres, toutes mes dépenses domestiques remplies, cette somme, ajoutée aux quatre précédentes, fera à peu près celle que nous cherchions, de douze cent et tant de mille livres, ce qui mettra une égalité parfaite entre la recette et la dépense. Je crois inutile de répéter ce que j'ai pu dire ailleurs de la dépense courante de ma maison.

Ce que je vais dire des arrangemens de biens et des transactions que je fis avec M. le prince, pourra n'être regardé que comme de simple curiosité; je n'ai pas voulu l'omettre, parce que ce n'est point m'éloigner du sujet que je viens de traiter. Lorsque la guerre contre la religion vint à se rallumer sous le nouveau règne, M. le prince, cherchant à m'éloigner de ses gouvernemens, où j'avais d'assez belles terres, et même quelques maisons assez fortes, me fit proposer de les lui vendre toutes. Je craignis que si je le refusais, le temps et la guerre ne lui fournissent deux prétextes de m'en chasser, que la force aurait fait trouver bons. Je savais que ses conseils n'avaient pas peu contribué au parti qu'on venait de prendre contre nous, et l'on m'avertit qu'il songeait encore à faire pis à mon égard. Je l'accommodai des terres de Villebon, Montron, Orval, Culand, le Châtelet, d'autant plus volontiers, qu'avec cela il m'en faisait offrir plus qu'elles ne m'avaient coûté, et plus qu'elles ne valaient en effet. Le contrat fut donc passé entre nous, moyennant douze cent mille livres, pour ces cinq terres; ce qui, à la vérité n'était pas de l'argent comptant, mais il ne m'en coûtait pas beaucoup d'attendre quelque temps la commodité de M. le prince.

Ce que je n'attendais pas, c'est qu'au bout d'un certain temps, ce prince imagina, comme un

moyen facile d'acquitter tout d'un coup et principal et arrérages, de demander au roi la confiscation de mes biens, procédé que la guerre rendait assez commun alors. Sa majesté me fit encore la grâce de se souvenir de moi en cette occasion, et de rejeter avec une espèce d'horreur une si lâche prière. La paix vint à se faire avec cela, et M. le prince se vit bien obligé d'entrer en compte avec moi. Son appétit s'était accru de la terre de Baugy, qu'il fallut encore lui céder, comme toutes les autres, afin que, par aucun côté, je ne fusse plus son voisin. Il s'était dégoûté de la terre de Villebon; il me rendit cette dernière, et y joignit celle de Muret, autrefois possédée par une Jeanne de Béthune, pour faire un équivalent à la terre qu'il convoitait avec passion. On trouva que l'échange ne m'était pas désavantageux, et cette manière de s'acquitter par des échanges ayant plu à ce prince, il me céda, les unes après les autres, pour le prix de ses contrats avec moi, les terres de Nogent, Montigny, Chanron, Vitrai, le marquisat de Conti, Breteuil, Francatel et la Falaise, subrogées aux mêmes droits que mes terres échangées, le principal desquels était, à mes yeux, celui que me donnaient les lettres-patentes du roi, de les appeler un bien que je tenais des libéralités, et par une disposition for-

melle du roi mon maître ¹. Voilà comment je sortis de procès avec M. le prince.

Au reste c'était une double injustice à ce prince

¹ Parmi les papiers qui renferment les preuves de ce que M. de Sully rapporte de ses démêlés avec le prince de Condé, que le duc de Sully d'aujourd'hui m'a fait l'honneur de me communiquer, je trouve deux lettres qu'on ne sera pas fâché de voir insérées ici; l'une est du prince de Condé au premier duc de Sully; l'autre du prince de Conti au marquis de Béthune (Maximilien-Alpin), grand-père de M. de Sully vivant.

Lettre du prince de Condé au duc de Sully.

Monsieur, j'espère d'avoir l'honneur de vous voir bientôt. Par ce porteur seulement vous saurez le pays et les conditions d'icelle. Vous connaîtrez aussi par mes procédures combien je désire le service du roi et le bien public, et votre particulière amitié, que je chéris passionnément; je vous supplie d'en faire état assuré. Je me dispose, suivant ma promesse et la vôtre, d'achever notre marché pour Villebon, et vous ferai savoir (avec supplication de vous y trouver à cet effet) le lieu où je pourrai avoir l'honneur de vous entretenir. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble cousin et serviteur,

HENRI DE BOURBON.

Lettre du prince de Conti au marquis de Béthune.

Monsieur, je suis extraordinairement pressé par le comte d'Orval, de consentir à l'accommodement qu'il veut faire avec le vicomte de Meaux, pour la terre de Chanron; et il m'offre même les sûretés pour me décharger de la garantie à laquelle feu monsieur mon père s'était obligé. Néanmoins, je ne lui ai

de chercher à m'enlever mon bien par la voie de la confiscation. J'ai vu passer des temps bien malheureux depuis la mort du roi. Mon cœur a été sensiblement pénétré de cette guerre que j'ai vue s'allumer contre ceux de ma religion. Mille motifs d'y prendre part se présentaient à moi, pour peu que j'eusse eu de disposition à m'étourdir moi-même. J'ai résisté courageusement à cet appas, je n'ai donné aucun sujet au roi de me regarder comme rebelle, ou partisan des rebelles. J'ai obéi ponctuellement à tous les commandemens de sa

voulu donner aucune parole, après celle que j'ai donnée à madame votre belle-mère, de ne rien faire de cette affaire, sans vous en avoir donné avis. Et comme il est juste toutefois, pour les uns et pour les autres, que cette affaire soit réglée, et qu'on en sorte le plutôt qu'il se pourra, j'ai bien voulu remettre mes intérêts entre les mains du comte de Béthune, votre parent, comme je vous supplie d'en vouloir user de même, et de vous soumettre à ce qu'il en ordonnera. Le comte d'Orval et le vicomte de Meaux sont contens de lui remettre leurs intérêts, et d'en passer par son sentiment. Je ne fais pas de doute que vous ne preniez ce parti-là; car autrement je ne pourrais me défendre de prendre le biais qu'on me proposerait, en y prenant mes sûretés. Je vous exhorte de tout mon cœur à ne faire aucune difficulté d'entrer dans cet accommodement. Cependant je suis avec beaucoup de passion,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné à vous faire service,

ARMAND DE BOURBON.

De Tolose, ce 19 octobre 1656.

majesté, je m'en suis rendu près d'elle toutes les fois qu'elle a paru le souhaiter. Enfin j'ai eu le bonheur d'être demeuré toute ma vie aussi fidèle aux promesses que j'avais faites au roi mon bienfaiteur, qu'aux devoirs d'un bon citoyen.

FIN DU LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

LIVRE TRENTIÈME.

SOMMAIRE

DU LIVRE TRENTIÈME.

EXPOSITION du projet politique, appelé communément *le grand dessein de Henri IV*. Considérations préliminaires sur l'empire romain, sur l'établissement de la monarchie française, sur ses différens gouvernemens, sous les trois races de nos rois, etc. On prouve la possibilité du grand dessein. Difficulté qu'eut Henri IV à le faire goûter à Sully. Comment ce prince et Élisabeth le formèrent. Obstacles et événemens favorables ou contraires qui survinrent. Utilité générale du projet pour toute l'Europe. Partie du projet qui regarde la religion, consistant à maintenir et à pacifier les religions reçues en Europe, et à chasser les infidèles. Partie politique, consistant à établir quinze dominations égales, à réduire la trop grande puissance de la maison d'Autriche, et à partager ce qu'on lui ôtait, entre les princes et les républiques de l'Europe : moyens de l'en dédommager, et justice de ce procédé à son égard : modération et désintéressement de la France dans ce partage. Établissement du conseil général de la république chrétienne. Négociations et autres moyens employés auprès des princes et états de l'Europe, pour la réussite du grand dessein. Détail des forces et des dépenses nécessaires pour l'exécuter. Marche et disposition des armées des princes confédérés. Ce qui devait en résulter.

LIVRE TRENTIÈME.

NE devant être question dans tout ce livre, que de plans et de projets politiques, pour le gouvernement de la France et de toute l'Europe, il me semble que je puis le commencer par des réflexions plus générales sur cette monarchie, et même sur l'empire romain, des débris duquel on sait qu'elle a été formée, aussi bien que toutes les autres puissances qui composent aujourd'hui le monde chrétien.

Lorsqu'on se représente tous les états par lesquels Rome a passé, depuis l'an du monde 3064, qui est celui de sa fondation ¹, son enfance, son adolescence, sa virilité, sa caducité, sa décadence, et enfin sa ruine; ses vicissitudes, qui lui sont communes avec les grandes monarchies qui l'ont précédée, feraient presque croire que le temps dispose et se joue des empires, comme il fait de toutes les autres parties de la nature. Peut-être même que, portant cette idée plus loin, on découvrirait que le cours des uns, ainsi que celui des autres est sujet à être troublé par certain mouve-

¹ Le sentiment le plus reçu aujourd'hui est celui de Varron, qui place le temps de la fondation de Rome près de deux cents ans plus tard.

ment extraordinaire, que rien n'empêche d'appeler *des maladies épidémiques*, qui, fort souvent, précipitent leur destruction, et dont la guérison, devenue plus facile par cette découverte, pourrait les sauver du moins de quelques-unes de ces crises qui leur sont si funestes.

Mais si nous voulons nous attacher à des causes plus naturelles et plus sensibles, de la chute de cet empire si vaste et si formidable, nous les aurons bientôt trouvées dans le changement des lois et des mœurs auxquelles il devait son agrandissement dans le luxe, l'avarice et l'ambition, enfin dans un autre motif, dont l'effet ne pouvait guère être prévenu par aucune puissance humaine; je veux dire, dans l'irruption de ces flots de peuples barbares, Goths, Vandales, Huns, Hérulès, Rugiens, Lombards, etc., qui lui donnèrent les uns après les autres, et souvent tous ensemble, de si furieuses secousses, qu'il en fut enfin renversé. Rome fut saccagée trois fois par ces barbares¹: en 414, sous Honorius, par Alaric, chef des Goths; en 459, par Genseric, roi des Vandales, sous Martinien; et en 546, sous Justinien, par Totila et les

¹ Ces trois époques ne sont pas tout-à-fait justes. La première est en 410, au lieu de 414; la seconde, en 455 ou 456; et la troisième, en 552, sous Tétricus, successeur de Totila, et dernier roi des Goths. Le pillage dura pendant quarante jours.

Huns. Mais s'il est vrai que dès lors cette ville n'était plus que l'ombre de ce qu'elle avait été; s'il faut la regarder comme déchue de l'empire du monde, lorsque sa faiblesse et les abus de son gouvernement faisaient regarder cet événement non plus simplement comme inévitable, mais comme très-proche, et déjà arrivé en partie, l'époque de sa chute pourrait être marquée long-temps avant le règne de Valentinien III, auquel c'est faire grâce que de le nommer le dernier empereur d'Occident¹; plusieurs des empereurs auxquels il succéda, n'ayant été, à parler juste, que des tyrans, qui déchiraient cet empire entre eux, et en laissaient aller les lambeaux aux barbares, à qui leurs conquêtes y donnaient le même droit.

Rome vit pourtant encore briller par intervalles, quelques lueurs de rétablissement. La plus sensible fut le règne du grand Constantin, dont les victoires redonnèrent un seul chef à tout ce corps: mais il fit lui-même, sans y penser, pour la destruction d'un ouvrage qui lui avait tant coûté, beaucoup plus que n'avait pu faire toute la mauvaise conduite de ses prédécesseurs, lorsqu'il

¹ Il serait injuste de refuser le nom d'*empereur d'Occident* à Valentinien III, à Honorius, etc. Il ne faut pas prendre à la rigueur les expressions dont se sert ici notre auteur, mais seulement dans le sens d'un empire affaibli, et qui touche au moment de sa chute.

imagina de transporter tous les droits de Rome à sa nouvelle Constantinople; et il acheva de rendre cette erreur sans remède, en partageant également son empire entre ses trois enfans. Théodose, qui heureusement, ou par un effet de sa grande valeur, se retrouva dans la même circonstance que Constantin, n'aurait peut-être pas fait la même faute, mais l'exemple avait pris force. D'un seul empire, la nécessité l'obligea d'en faire deux. Arcadius eut l'Orient, et Honorius l'Occident, et depuis ce temps-là, il n'y eut plus ni espérance, ni occasion de les réunir.

Dans l'ordre des choses naturelles, la destruction de l'une servant à la production d'une ou de plusieurs autres, à mesure que les parties de l'empire d'Occident les plus éloignées s'en détachaient, il s'y élevait des royaumes, qui pourtant ne portèrent pas tout d'abord ce nom. Le plus ancien de tous, sans contredit, puisqu'on peut faire concourir sa naissance avec la huitième année de l'empire d'Honorius, est celui qui fut fondé dans les Gaules par les français, ainsi nommés de la Franconie, d'où les gaulois des environs de la Moselle les appelèrent, pour leur aider à se délivrer de l'oppression des armées romaines. La coutume de ces Francs ou Français, étant de donner le nom de roi à celui qu'ils choisissaient pour leur commander, si le premier et le second

de ces chefs ne l'ont pas porté, il est certain du moins que le troisième, qui est Mérovée, et encore plus Clovis, qui fut le cinquième, en furent revêtus ¹, et quelques-uns d'eux le soutinrent avec tant de gloire, entre autres Pepin et Charles Martel, auxquels on ne peut le refuser sans injustice, que Charlemagne, leur digne héritier, parvint jusqu'à faire revivre dans la Gaule une image imparfaite, à la vérité, de cet empire d'Occident, alors éteint, avantage auquel contribuaient naturellement une multitude infinie d'habitans très-propres à la guerre, et une grande fertilité pour tout ce qui sert aux différens besoins des hommes, joint à une extrême commodité pour le commerce, la situation de la France, la

¹ Toute cette critique est assez juste. Long-temps avant l'année 445, ou, selon les PP. Peteau et Sirmond, Clodion s'établit le premier en de-çà du Rhin, par la prise de Cambrai, etc., et dès le règne de Valentinien II, les chefs des Francs ont porté le nom de *rois*. L'habitation de ce peuple au delà du Rhin, a commencé vers le milieu du troisième siècle, et s'étendait environ depuis le Texel jusqu'à Francfort. Ce soulèvement d'une partie des Gaules contre les Romains arriva en 434, la douzième année du règne de Valentinien III. Et l'opinion de l'auteur sur l'établissement des Francs dans les Gaules, est confirmée par un savant académicien, qui a répandu toutes les lumières possibles sur ce point de critique (feu l'abbé du Bos). *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, tom. 1, liv. 1, chap. 17; liv. 2, chap. 7 et 8.

rendant le centre des quatre principales dominations de la chrétienté, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne avec les Pays-Bas.

Disons un mot sur chacune des trois races, qui composent la suite de nos rois. Je ne vois dans la première, que Mérovée, Clovis Ier et Clotaire II; Charles Martel, Pépin le Bref et Charlemagne dans la seconde, qui se soient tirés du pair des rois. Ces six ôtés de trente-cinq que l'on compte dans ces deux races, tous les autres furent, par leurs vices ou par leur incapacité, de méchants rois, ou des ombres de rois, parmi lesquels on peut encore distinguer Sigebert et Dagobert par quelques bonnes qualités, et Louis le Débonnaire par une grande dévotion, qui n'aboutit pourtant qu'à lui faire regretter dans un cloître la perte de sa liberté, de son royaume et de l'empire.

Cette race Carlovingienne ayant regné obscurément, et fini de même, la couronne passa dans une troisième, dont les quatre premiers rois sont, à mon sens, des modèles parfaits d'un bon et sage gouvernement. Le royaume qu'ils eurent à conduire, avait beaucoup perdu de sa première splendeur, puisque de l'immense étendue qu'il avait eue du temps de Charlemagne, il était réduit à peu près aux mêmes bornes dans lesquelles il est renfermé aujourd'hui, avec cette différence, que

quand ils auraient eu la pensée de le rétablir, la forme de son gouvernement, qui les mettait à la merci des grands et du peuple, en possession de choisir et de maîtriser ses souverains, ne leur laissait aucun moyen d'y parvenir. Le parti qu'ils prirent fut de condamner au silence le pouvoir arbitraire, et de faire régner en sa place l'équité elle-même, espèce de domination qui n'a jamais excité l'envie. Rien ne se fit plus, sans y appeler les grands et les principales villes, et presque toujours par la décision des états assemblés. Une conduite si modérée coupa pied à toutes les brigues et étouffa toutes sortes de complots, toujours fâcheux pour l'état ou pour le souverain. L'ordre, l'économie, la distinction du mérite, une justice exacte, toutes les vertus qu'on cherche dans un chef de famille, caractérisèrent ce nouveau gouvernement, et produisirent ce qu'on n'a jamais vu, et ce qu'on ne verra peut-être jamais, je veux dire une paix de cent vingt-deux ans consécutifs. Ce que ces princes y gagnèrent pour eux-mêmes en particulier, et que toute l'autorité de la loi salique ne leur aurait jamais valu, ce fut l'avantage d'introduire dans leur maison l'hérédité de la couronne. Ils eurent encore besoin pour cela, de recourir à la précaution de ne déclarer leurs fils aînés pour leurs successeurs, qu'après avoir modestement demandé le suffrage des peuples, avoir

fait précéder une espèce d'élection , et ordinairement les avoir fait sacrer de leur vivant, et asseoir à côté d'eux sur le trône.

Philippe II, que Louis VII, son père, fit de même sacrer et régner avec lui, fut le premier qui s'écarta de cette façon de procéder entre le souverain et son peuple. Plusieurs victoires remportées sur les étrangers et sur ses propres sujets, qui lui firent donner le surnom d'Auguste, lui servirent à s'ouvrir un chemin à l'autorité absolue, et cette idée s'imprima ensuite si fortement dans l'esprit de ses successeurs, à l'aide des favoris, des ministres et des principaux officiers de guerre, qu'ils crurent faire un coup de la plus profonde politique, en s'attachant à détruire des maximes, dont l'utilité pour le bien général et particulier, venait d'être encore si bien confirmée par l'expérience, sans craindre, ou peut-être sans prévoir toutes les suites malheureuses qu'une entreprise de cette nature, contre une nation idolâtre de sa liberté, pouvait et même devait nécessairement avoir ¹. Il leur fut facile d'en juger par les remèdes

¹ Voici l'un des endroits qui ont donné lieu à la remarque que j'ai faite dans la préface de cet ouvrage, que les compilateurs des anciens Mémoires de Sully se sont donné la liberté de mêler leur sentiment propre, au sujet du gouvernement, avec celui de l'auteur, et de manière que ne pouvant pas facilement les séparer, ni même les bien distinguer aujourd'hui,

auxquels le peuple eut aussitôt recours, pour se soustraire au joug dont il se voyait menacé. Jamais on n'obtint de lui que cette sorte d'obéissance forcée, qui fait embrasser avec plus d'avidité tous

le traducteur se voit obligé de dire malgré lui, le pour et le contre sur la même matière. Après tout ce qu'on a vu avancer au duc de Sully contre l'autorité populaire et l'anarchie, et en particulier contre les abus des assemblées des états-généraux, la contradiction serait trop grossière, que tous ces endroits pussent être de la même main que celui-ci. Il y en a deux ou trois autres semblables dans tout l'ouvrage, que j'ai eu soin de marquer par des notes.

L'abbé du Bos, partant du même principe que l'auteur, en a tiré des conséquences toutes contraires, et aussi justes que celles-ci le sont peu, *Ibid.* On ne saurait mieux faire que de renvoyer à cet excellent ouvrage, dont l'objet est de réfuter l'erreur dans laquelle est tombé l'auteur de ce morceau de nos Mémoires. « Cette erreur, dit-il, *discours préliminaire*,
« pag. 51, conduit à penser que tout ce qu'ont fait les suc-
« cesseurs de Hugues Capet, en faveur de l'autorité royale,
« soit en affranchissant les sujets des seigneurs, soit en met-
« tant des officiers royaux dans tous les fiefs de quelque di-
« gnité, soit en ôtant aux seigneurs le droit de convoquer
« leurs vassaux pour faire la guerre contre d'autres seigneurs,
« soit en prenant d'autres voies permises aux souverains,
« ait été un attentat contre la première constitution de la
« monarchie. On regarde donc après cela comme tyrans, des
« Louis le Gros, Philippe-Auguste et les plus grands rois de
« la troisième race, bien qu'ils n'aient fait aucune chose que
« de revendiquer les droits imprescriptibles de la couronne et
« les droits du peuple, sur les usurpateurs qui s'étaient em-
« parés des uns et des autres, dans le neuvième siècle et dans
« le dixième. En effet ces princes, loin de donner atteinte à

les moyens de désobéir. De là mille guerres cruelles. Celle qui livra la France en proie aux Anglais, celles qu'on eut avec l'Italie, la Bourgogne, l'Espagne, ne peuvent être imputées qu'aux dissensions civiles, qui les précédèrent, et dans lesquelles les plus faibles étouffant la voix de l'honneur et de l'intérêt de la nation, appelèrent l'étranger au secours de leur liberté : triste et honteux remède, employé constamment depuis ce temps-là, et de nos jours même par la maison de Lorraine, dans une ligue dont la religion ne fut que le prétexte. Un second mal qui, pour paraître d'abord d'un genre différent, n'en part pas moins, selon moi, de la même source, c'est le dérèglement des mœurs, la soif des richesses, la manie d'un luxe monstrueux, causes et effets tour à tour, ou tout à la fois, de nos misères.

Voilà quelles ont été les variations de notre malheureuse politique, soit quant à la forme de gouverner, successivement assujettie à la volonté du peuple, du soldat, des grands, des états, des

« l'ancienne constitution du royaume, en recouvrant une
« partie de leurs droits, n'ont fait que rétablir, autant qu'ils
« le pouvaient, l'ancien ordre. » Ce qu'il prouve ensuite démonstrativement dans tout le livre sixième de son ouvrage. Voyez aussi les Mémoires de Foncemagne, tant sur la loi salique, que sur la succession à la couronne, que nous avons cités ci-devant.

rois, soit quant à la personne même de ces derniers, dépendante, élective, héréditaire, absolue.

On a vu d'avance dans ce tableau, quel jugement on doit porter sur la troisième race de nos rois. Nous trouvons mille choses à admirer dans Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Charles le Sage, Charles VII, Louis XII. Quel dommage, que tant de vertus ou de grandes qualités n'aient pas porté sur d'autres fondemens! Qu'avec plaisir on leur donneroit le titre de grands rois, si l'on pouvait se cacher que leurs peuples ont été malheureux! Que n'y aurait-il pas à dire en particulier de Louis IX? Des quarante-quatre années qu'il régna, les vingt premières offrent un spectacle, qui n'est pas indigne d'être comparé avec les onze dernières de Henri le Grand. Mais je crains bien que toute leur gloire ne soit détruite par les vingt-quatre suivantes, lorsqu'on y verra que des impôts excessifs, pour satisfaire une dévotion mal entendue et ruineuse, des sommes immenses transportées dans les pays les plus éloignés pour le rachat des prisonniers, tant de milliers de citoyens sacrifiés, tant d'illustres maisons éteintes, remplirent la France d'un deuil général, et tout ensemble d'une calamité universelle.

Convenons une bonne fois de principes, s'il est

possible; et après que, sur une expérience mille fois retirée, nous aurons regardé comme décidé, ce qui devrait l'être il y a long-temps, que le bonheur des hommes ne saurait jamais naître de la guerre, parcourons sur cette idée l'histoire de notre monarchie. Nous passerons à Clovis et à ses prédécesseurs, leurs guerres, en quelque sorte nécessaires pour le fondement d'une domination qui ne faisait qu'éclorre; mais que dirons-nous de celles qui, pendant un espace de cent soixante ans entiers, agitèrent les quatre enfans de Clovis, les quatre enfans de Clotaire II, et leurs descendans; de celles qui, pendant cent soixante-douze autres années, à commencer à Louis le Débonnaire, déchirèrent le royaume? Le reste est pis encore. La plus légère teinture de notre histoire suffit pour se convaincre qu'il n'y a point eu de véritable paix depuis Henri VIII jusqu'à celle de Vervins, et, qu'en tranchant le mot, tout ce long intervalle peut être appelé une guerre de près de quatre cents ans. Après, dis-je, qu'il sera demeuré constant par cet examen, que nos rois n'ont guère jamais su que faire la guerre, nous leur rendrons d'ailleurs toute la justice qui leur est due; mais nous nous montrerons un peu plus difficiles sur le titre de grands, de véritablement, et en toute manière, grands rois.

J'avoue cependant (car il serait injuste de ne

faire qu'à eux seuls un crime de ce qui est proprement le crime de toute l'Europe), que plusieurs de ces princes se sont souvent trouvés dans des circonstances, où leurs guerres étant justes et même nécessaires, elles deviennent pour eux le sujet d'une solide et véritable gloire, où même, il ne leur en restait point d'autre à acquérir. C'est alors que la manière dont plusieurs de ces guerres ont été prévues, préparées et conduites, nous fera découvrir dans leur cabinet des coups de politique, et dans leur personne des chefs-d'œuvre de valeur, digne de tous nos éloges. D'où peut donc provenir l'erreur de tant d'exploits, en apparence si glorieux, et dont pourtant tout le fruit n'a presque jamais été que de désoler la France et l'Europe? De l'Europe entière, je le répète, qui ne fait à peine que s'apercevoir aujourd'hui que dans l'état où elle se trouve, où elle est même depuis plusieurs siècles, toute entreprise par laquelle on prétendra, ou l'assujettir, ou seulement augmenter trop considérablement quelque-une de ses principales monarchies, aux dépens des autres, ne peut jamais être qu'une entreprise chimérique et impossible. Aucune de ces grandes monarchies ne saurait être renversée que par le concours des causes supérieures à toute force humaine. Il ne doit donc être question que de les faire subsister toutes, avec quelque égalité. Tout prince qui pen-

sera autrement, fera ruisseler le sang par toute l'Europe, sans pouvoir jamais en changer la face.

Lorsque j'ai remarqué que la France n'avait plus aujourd'hui toute l'étendue qu'elle avait au temps de Charlemagne, mon intention n'a pas été assurément de faire regarder cette diminution comme un mal. Dans le malheur inévitable d'avoir de temps en temps pour rois des princes ambitieux, c'en serait un bien plus grand encore, que tout concourût à flatter cette ambition; aussi a-t-on toujours remarqué que plus les royaumes sont grands, plus ils sont sujets à de grands malheurs. Le fondement de la tranquillité du nôtre en particulier, dépend de le tenir renfermé dans les bornes qu'il a aujourd'hui. Un climat, des lois, des mœurs, des langues, qui n'ont rien de semblable aux nôtres; des mers, des chaînes de montagnes presque inabordables, voilà autant de barrières qu'on peut regarder comme posées par la nature même. Que manque-t-il d'ailleurs à la France? Ne sera-t-elle pas toujours le plus riche et le plus puissant royaume de l'Europe? Non, les Français n'ont plus rien à désirer, sinon que le Ciel leur donne des rois pieux, bons et sages, et ces rois n'auront rien à faire, que d'employer leur puissance à tenir l'Europe en paix. Aucune entreprise ne peut plus ni leur réussir, ni leur être profitable que celle-là.

Et voilà de quelle nature était celle que Henri IV était à la veille de commencer, lorsqu'il plut à Dieu de l'appeler à lui, trop tôt de quelques années pour le bonheur du monde. Voilà ce qui la rendait si différente de tout ce qu'on a vu jusqu'ici entreprendre aux têtes couronnées. Voilà par où il aspirait au nom de *Grand*. Ses vues ne lui étaient point inspirées par une petite et misérable ambition, ni bornés à un léger et bas intérêt. Il voulait rendre la France éternellement heureuse; et comme elle ne peut goûter cette parfaite félicité, qu'en un sens toute l'Europe ne la partage avec elle, c'était le bien de toute la chrétienté qu'il voulait faire, et d'une manière si solide, que rien à l'avenir ne fût capable d'en ébranler les fondemens.

Je me doute bien que ce projet ¹ sera regardé

¹ Les Mémoires de Sully sont le seul monument qui ait conservé à la postérité le détail du grand dessein de Henri IV. On ne le voit dans aucun des historiens, auteurs de Mémoires, et écrivains et contemporains de ce prince. La plupart d'eux n'ont pas même effleuré cette matière, parce que sans doute ils n'en savaient pas assez pour pouvoir en parler. On n'a commencé à en discourir que depuis que les Mémoires de Sully, où il est si bien développé, ont vu le jour; et de tous ceux qui l'ont fait depuis environ la seconde moitié du dix-septième siècle, je n'en trouve presque aucun qui ait mis en question la possibilité de ce grand projet, parce que apparemment on était encore assez proche du temps où il avait été formé, pour se convaincre, et par la propre bouche de ceux-

tout d'abord comme une de ces magnifiques chimères, de ces oisives spéculations politiques, auxquelles se livre un esprit ami des idées singulières. Ceux qui en jugeront ainsi, ne peuvent

mêmes qui avaient pu être témoins des préparatifs et des arrangements qui s'étaient faits, que toutes les mesures avaient été prises précisément de la manière dont le duc de Sully le rapporte, et par conséquent, qu'il ne souffrait pas, à beaucoup près, toute la difficulté qu'on a cru y apercevoir depuis.

L'auteur du discours manuscrit de la bibliothèque du Roi, que j'ai cité dans la préface, et qui me paraît être le plus ancien Mémoire que nous ayons de ce temps-là, ne doute point que ce dessein n'eût eu toute son exécution. Après lui, Péréfixe, qui nous en a donné un abrégé fort juste, dans la troisième partie de son Histoire de Henri le Grand, dit positivement qu'il aurait réussi, et en fournit les preuves, pag. 384 et suivantes ¹. Le continuateur de de Thou ne s'éloigne pas de ce sentiment, dans le peu qu'il en touche, année 1609 et 1610. Le maréchal de Bassompierre en dit aussi quelque chose, tom. 1 de son journal, sans l'improver. On peut joindre à ces autorités, celle de l'auteur de la vie du duc d'Épernon et de quelques autres, qui tous semblent être du même avis. Enfin, jusqu'au commencement du présent siècle, il paraît que sur ce point il n'y a eu qu'une voix, à laquelle plusieurs de nos historiens modernes ont aussi joint la leur.

Vittorio Siri (*Mémoire second.*, tom. 1, pag. 29, 514, tom. 2, pag. 45, etc.), est le premier, que je sache, qui ait traité cette grande entreprise d'*absurde* et d'*impossible*. Mais l'ignorance qu'il montre sur toute cette affaire, même dans les points les moins contestés, son attachement à la politique espagnole, l'éloignement de la personne de Henri IV et de

¹ Édition de Ledoux, 1822.

être que cette sorte de gens à qui la première impression d'une imagination prévenue tient lieu de règle, ou ceux à qui l'éloignement des temps et l'ignorance des circonstances feront confondre

celle de son ministre, qui se fait sentir partout dans cet écrivain, le rendent très-justement récusable sur ce chapitre. Ce sentiment a été adopté après lui, par l'auteur de l'histoire de la mère et du fils, tom. 1, pag. 44, et par la même raison d'attachement à la reine, mère de Louis XIII. D'ailleurs, cet écrivain, quel qu'il soit, qui n'apporte guère d'autre preuve de son opinion, que l'âge de près de soixante ans qu'avait alors Henri IV, paraît si peu au fait, qu'on dirait qu'il a ignoré les précautions qu'on avait apportées, pour que cet ouvrage se trouvât consommé en trois ans, et qu'il combat l'opinion du duc de Sully sans la connaître.

Je déférerais beaucoup davantage à l'autorité de quelques politiques modernes, qui regardent comme impossible que la face de toute l'Europe eût pu être changée au point que se le proposait Henri IV, et qui trouvent d'ailleurs, qu'on a imaginé de nos jours un moyen beaucoup plus heureux de maintenir l'équilibre dans l'Europe, que celui par lequel on faisait renaître l'ancien conseil des Amphictions, je veux dire, la précaution de faire accéder toutes les principales puissances aux traités, même particuliers, et de les en rendre garantes. Tous les malheurs que nous a apportés la guerre, montrent assez que cette précaution n'est rien moins que suffisante. Et, pour ce qui est du fond de la question, je conviendrai avec eux que l'Europe ne peut que très-difficilement être constituée aujourd'hui dans l'état où a voulu la mettre Henri le Grand; mais je ne laisse pas de croire, sans prétendre assujettir personne à mon sentiment, que ceux qui traitent de chimère le projet de ce prince, ne font pas toute l'attention nécessaire aux circonstances d'un temps où l'Europe, tant de

la plus sage et la plus noble des entreprises qui jamais aient été formées, avec ces capricieux projets dont on a vu de tout temps se repaître les princes entêtés de leur pouvoir. Je conviens que si l'on examinait avec intention ce que font entre-

fois à la veille de se voir la proie de la maison d'Autriche, désolée par les guerres sanglantes que la différence des religions y avait excitées, et y excitait tous les jours, était comme forcée de recourir à un moyen extrême, pour finir toutes ses misères.

Je ne puis mieux finir cette remarque que par ces paroles de l'abbé de Saint-Pierre, dans son discours sur le grand homme : « De là on voit que si Henri IV, roi de France, eût
« exécuté son projet, si fameux et si sensé, pour rendre la
« paix perpétuelle et universelle entre les souverains, il aurait
« procuré le plus grand bienfait qu'il soit possible, non-seu-
« lement à ses sujets, mais encore à toutes les nations chré-
« tiennes, et même, par une suite nécessaire, au reste de la
« terre ; bienfait auquel toutes les familles, vivantes et fu-
« tures, eussent participé durant tous les siècles à venir ;
« bienfait qui emporte l'exemption des maux immenses et in-
« nombrables que causent les guerres civiles et étrangères ;
« bienfait qui eût produit tous les biens qui résultent néces-
« sairement d'une paix universelle et inaltérable : s'il eût exé-
« cuté, dis-je, ce merveilleux projet, il eût été, sans compa-
« raison, le plus grand homme qui ait été et qui sera jamais. »
Après quelques autres réflexions sur les moyens de rendre ce projet encore plus facile, ce judicieux écrivain ajoute : « Au
« reste, ce prince a toujours eu l'honneur de la plus impor-
« tante invention, et de la plus utile découverte qui ait paru
« sur la terre, pour le bonheur du genre humain. L'exécution
« de cette grande entreprise peut bien être réservée par la
« Providence au plus grand homme de la postérité. »

prendre la vanité, la confiance en sa bonne fortune, l'ignorance, la peur même et la paresse, on serait surpris de voir les souverains se jeter tête baissée dans des desseins spécieux, à la vérité, mais qui n'ont quelquefois pas le moindre degré de possibilité. L'esprit humain s'attache avec tant de complaisance, disons plus, avec tant de fureur, à tout ce qui lui semble beau et brillant, qu'il serait très-fâché qu'on lui fit sentir que ces objets n'ont souvent rien de réel, ni de solide; mais en cela, comme en toute autre chose, il y a aussi l'excès contraire à éviter : c'est que comme on manque à exécuter les grandes choses, parce qu'on s'y porte trop faiblement, on manque aussi à les connaître et à les apprécier au juste, parce qu'on les mesure avec des règles trop raccourcies. J'ai été moi-même sur cet article plus difficile à persuader peut-être qu'aucun de ceux qui liront ces mémoires, par un effet de ce caractère froid, précautionné et peu entreprenant, par lequel je me suis donné à connaître.

Je me souviens que la première fois que j'entendis le roi me parler d'un système politique, par lequel on pouvait partager et conduire toute l'Europe comme une famille, j'écoutai à peine ce prince. M'imaginant qu'il ne parlait ainsi que pour s'égayer, ou peut-être pour se faire honneur de penser sur la politique avec plus d'étendue et

de pénétration que le commun des hommes, ma réponse fut moitié sur le ton de plaisanterie, moitié sur celui de compliment. Henri n'alla pas plus loin pour cette fois. Il m'a souvent avoué depuis qu'il m'avait long-temps caché tout ce qui lui roulait dans l'esprit sur cette matière, par la honte qu'on a de proposer des choses qui peuvent paraître ridicules ou impossibles. Je fus étonné que quelque temps après il remit entre nous deux la conversation sur ce même sujet, et que dans la suite il revenait d'année en année à m'en entretenir, avec des arrangemens et des éclaircissemens nouveaux.

J'avais été fort éloigné de m'en occuper sérieusement. Si mon esprit s'y était arrêté quelques instans, le premier aspect d'un dessein, qui supposait la réunion de tous les états de l'Europe, des dépenses immenses, dans un temps où la France ne pouvait subvenir à ses propres besoins, un enchaînement d'incidens qui me parut aller à l'infini, tout cela m'avait fait aussitôt rejeter cette pensée comme inutile. Je me défiai même qu'il n'y eût ici quelque illusion. Je me rappelais quelque-une de ces entreprises, dans lesquelles on avait cru pouvoir intéresser l'Europe; je m'arrêtais principalement à celles qu'avaient formées quelques-uns de nos rois, sur de beaucoup moindres objets, et je me sentais dégoûté de celle-ci, par

le mauvais succès de toutes les autres. La disposition des princes de l'Europe à prendre ombrage de la France, dès que celle-ci leur aurait aidé à dissiper leurs craintes sur la trop grande puissance de l'Espagne, me paraissait seule un obstacle insurmontable.

Fortement prévenu de cette idée, je ne cherchai plus qu'à détromper Henri, qui, surpris de son côté, de ne me voir d'accord avec lui sur aucun point, entreprit d'abord et vint aisément à bout de me persuader que ce ne pouvait être que par préjugé que je blâmais ainsi indistinctement toutes les parties d'un projet où il était sûr du moins que tout n'était pas blâmable. Je ne pus refuser à ses prières de m'appliquer à le bien comprendre. Je m'en formai une idée plus juste; j'en rassemblai toutes les branches, que je liai entre elles; j'en étudiai toutes les proportions, et pour ainsi dire toutes les dimensions; j'y trouvai une suite et une dépendance mutuelles, qui ne m'avaient point paru sensibles, tant que je n'avais envisagé la chose que confusément. L'utilité qui en résultait pour toute l'Europe fut ce qui me frappa davantage, comme ce qui est en effet le plus clair; mais les moyens furent, par la même raison, ce qui m'arrêta le plus long-temps, la situation générale des affaires en Europe, et des nôtres en particulier, paraissant de tout point contraire à l'exécution :

je ne faisais point assez d'attention que cette exécution pouvant être remise, autant qu'on le jugerait à propos, nous avions pour nous y préparer, toutes les ressources que le temps offre à ceux qui savent en tirer parti. Je me convainquis à la fin, que quelle que parût être cette disproportion des moyens à l'effet, une suite d'années, pendant lesquelles on dirigerait constamment vers son objet toutes ses démarches, tant dans les négociations que dans la finance et le reste des choses nécessaires, aplanirait bien des difficultés. C'est en effet quelque chose de bien singulier, que ce point, qui paraissait et était réellement le plus difficile de tous, est devenu enfin le plus facile.

Lorsque je me fus mis ainsi dans le véritable point de vue des choses; que j'eus tout pesé, tout calculé, et ensuite tout prévu et tout préparé, je me sentis persuadé que le dessein de Henri le Grand était tout ensemble juste dans son principe, possible et même facile dans toutes ses parties, et infiniment glorieux dans tous ses effets; en sorte que, comme on l'a vu dans mille endroits de cet ouvrage, je fus le premier à rappeler le roi à ses engagements, et à faire valoir souvent contre lui-même ses propres raisons.

L'habitude où était ce prince de porter continuellement ses vues sur tout ce qui était autour

de lui, effet des conjonctures singulièrement tristes et embarrassantes où il s'était trouvé dans presque tous les instans de sa vie, lui avait fait former ce dessein, dès le temps où, appelé à la couronne par la mort du roi Henri III, il regarda l'abaissement de la maison d'Autriche comme quelque chose d'absolument nécessaire pour pouvoir s'y soutenir. Si la première idée ne lui en vint pas d'Élisabeth ¹, il est certain du moins que cette grande reine l'avait imaginé de son côté long-temps auparavant, comme un moyen de venger toute l'Europe des attentats de son ennemi commun. Les troubles qui remplirent toutes les années sui-

¹ Le duc de Sully d'aujourd'hui possède l'original d'une fort belle lettre de Henri le Grand, qu'on présume avoir été écrite à la reine Élisabeth, quoique cette reine ne soit nommée ni dans le corps de la lettre, ni dans la suscription qui porte ces mots : *A celle qui mérite un los immortel*. Les termes dans lesquels Henri parle de certain projet politique, qu'il appelle *la plus excellente et rare entreprise que créature sût avoir préméditée en sa pensée, chose plus céleste qu'humaine*; les louanges qu'il donne à ce discours *si bien lié, si rempli de démonstrations de ce qui serait nécessaire pour le gouvernement des empires et monarchies.....*; à ces conceptions et résolutions, dont on ne doit attendre que des *issues très-remarquables d'honneur et de gloire* : tout cela ne peut se rapporter qu'à la personne d'Élisabeth, ni tomber que sur le grand dessein dont il est question ici, et sur lequel la reine d'Angleterre venait apparemment de commencer à s'ouvrir à Henri par lettres. Celle-ci est datée de Paris, du quinzième jour de juillet, mais sans date d'année.

vantes, la guerre qui leur succéda en 1595, celle qui survint contre la Savoie après la paix de Ver vins, jetèrent Henri dans des embarras qui l'obligèrent à renoncer à toute autre sorte d'affaires. Ce ne fut qu'après son mariage, et la paix étant bien affermie, qu'il put reprendre la pensée de son premier dessein, qui paraissait plus impossible, ou du moins plus éloigné que jamais.

Il le communiqua néanmoins par lettres à Elisabeth; et ce fut ce qui leur inspira une si forte envie de s'aboucher en 1601, lorsque cette princesse vint à Douvres, et qu'il s'avança jusqu'à Calais. Ce que le cérémonial d'une semblable entrevue ne leur permit pas de faire, je l'ébauchai du moins dans le voyage qu'on a vu que je fis vers cette princesse. Je la trouvai fortement occupée des moyens de faire réussir ce grand projet; et malgré les difficultés qu'elle imaginait dans ces deux points principaux, la conciliation des religions et l'égalité des puissances, elle me parut ne point douter qu'on ne pût le faire réussir. Elle se rassurait sur un motif dont j'ai bien connu depuis toute la justesse; c'est que ce plan n'ayant après tout rien de contraire qu'aux vues de quelques princes ambitieux, et connus pour tels dans l'Europe, cette difficulté, qui en faisait mieux sentir la nécessité, en acheminerait aussi, plutôt qu'elle n'en retarderait le succès. Elle disait en-

core qu'il aurait été à souhaiter qu'il eût pu s'exécuter par toute autre voie que par celle des armes, qui a toujours quelque chose d'odieux; mais qu'elle convenait que du moins on ne pouvait guère le commencer autrement. Une très-grande partie des articles, des conditions et des différens arrangemens est due à cette reine, et montre bien que du côté de la pénétration, de la sagesse et de toutes les autres qualités de l'esprit, elle ne cédait à aucun des rois les plus dignes de porter ce nom.

On ne peut regarder que comme un très-grand malheur, que Henri ne pût point, dès ce moment-là, seconder les intentions de la reine d'Angleterre, qui voulait que, sans perdre un moment, on mît la main à l'œuvre; mais à peine osait-il espérer, lorsqu'il jetait ainsi les fondemens de cet édifice, de voir le temps d'y mettre la dernière main. Le rétablissement de son royaume, dans toutes les parties par où il était affligé, était un ouvrage de plusieurs années, et malheureusement il en avait déjà quarante-huit, avant qu'il eût pu y travailler. Il ne laissa pas de le presser avec toute l'ardeur possible. L'édit de Nantes avait déjà été fait dans cette vue. Tous les autres moyens de s'attirer le respect et la confiance des princes de l'Europe, commencèrent ainsi à être mis en œuvre, en même temps que

nous nous appliquions, lui et moi, avec une patience infatigable, à l'arrangement intérieur du royaume. La mort du roi d'Espagne nous parut l'événement le plus heureux pour notre dessein; mais celle d'Élisabeth y porta un coup si sensible, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne nous le fit abandonner tout-à-fait. Henri n'attendait point des rois du Nord, ni du roi Jacques, successeur de cette princesse, lorsqu'il eut connu le caractère de son esprit, qu'aucun d'eux consentît d'aussi bonne grâce que faisait la reine d'Angleterre, à partager ce fardeau avec lui. Cependant les nouveaux alliés qu'il gagnait chaque jour en Allemagne et dans l'Italie même, le consolèrent un peu de cette perte. La trêve des Pays-Bas avec l'Espagne, peut aussi être mise au nombre des incidens peu favorables.

Mais si nous voulions compter ensuite tout ce qui survint d'obstacles dans l'intérieur du royaume, de la part des protestans, des catholiques, du clergé, du conseil même de sa majesté, il pourrait sembler que tout conspirât à le faire échouer. Croirait-on que Henri n'eût pas pu trouver un seul homme avec moi dans tout son conseil, auquel il ne risquât rien à dévoiler le fond de ses projets? et que tout le respect qu'on lui devait empêchait à peine de traiter d'extravagance le peu qu'il se hasarda, avec toute la circonspec-

tion possible, d'en découvrir à ceux qui paraissent les plus dévoués à toutes ses volontés? Rien ne le rebuta. Plus habile politique et meilleur juge que tout son conseil, et que tout son royaume, dès qu'il vit que, malgré tous ces obstacles, les affaires se mettaient d'elles-mêmes, au dedans comme au dehors, dans une situation favorable, il tint le succès pour infaillible.

Était-ce au fond une grande témérité que d'en juger ainsi? Qu'est-ce que ce prince exigeait de l'Europe en cette occasion? rien autre chose, sinon qu'elle se prêtât aux moyens qu'il a imaginés pour la placer dans la position où elle tend depuis long-temps, par tous ses efforts, à se voir établie. On le lui facilite, et sans qu'il lui en coûte, à beaucoup près, ce qu'une grande partie de ses princes aurait volontiers sacrifiés, et même a souvent sacrifié, pour un avantage beaucoup moins réel, moins certain et moins durable. Le profit qu'on leur assure, outre le bien inestimable de la paix, surpasse de beaucoup la dépense à laquelle on les engage. Quelle raison, encore un coup, voit-on qu'ils puissent avoir de s'y opposer? et s'ils ne s'y opposent pas, que fera la maison d'Autriche contre des puissances à qui l'envie et le plaisir de la dépouiller d'un bien dont elle ne s'est servie jusqu'ici que pour les opprimer, suscitent autant d'ennemis déclarés qu'elle en a de secrets,

c'est-à-dire l'Europe entière? On ne laisse à ces princes aucun sujet de jalousie contre celui qui leur rend leur liberté; puisque ce libérateur, bien loin de chercher un dédommagement de toutes les dépenses que sa générosité lui fait faire, se met encore volontairement et pour toujours, dans l'impuissance de rien ajouter à son royaume, par voie de conquête, et même par les moyens les plus légitimes. Il a trouvé le secret de persuader tous ses voisins, que son unique objet est de s'épargner, ainsi qu'à eux, ces sommes immenses, que leur coûtent à entretenir tant de milliers de gens de guerre, tant de places fortifiées et tant d'autres dépenses militaires; de les délivrer pour jamais de la crainte de ces catastrophes sanglantes, si communes en Europe; de leur procurer un repos inaltérable; enfin, de les unir tous par un lien indissoluble, en sorte que tous ces princes eussent pu après cela vivre entre eux comme des frères, et se visiter les uns les autres comme de bons voisins, sans l'embarras du cérémonial, sans la dépense d'un train qu'on n'expose que pour éblouir, souvent pour cacher sa misère. N'est-ce pas en effet une honte et une tache pour des peuples si policés, que toute leur prétendue sagesse n'ait pu jusqu'à présent, je ne dis pas leur procurer la tranquillité, mais les sauver des fureurs qu'ils détestent dans les nations les plus sau-

vages et les plus barbares ? Pour prévenir ces cruels événemens , pour étouffer dans leur germe ces semences pernicieuses de confusion et de bouleversement , pouvait-on rien imaginer de plus heureux que le projet de Henri-le-Grand , et pouvait-on y apporter plus de précautions ?

Voilà tout ce qu'on peut raisonnablement exiger. Il n'est au pouvoir de l'humanité que de préparer et d'agir ; le succès est l'ouvrage d'une main plus puissante. Un préjugé si avantageux pour le projet dont il est question , que les personnes sensées ne pourraient être blâmées d'en juger par cela seul , c'est qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées que la postérité regardera comme les plus excellens modèles dans l'art de régner : j'ajoute sur la personne de Henri en particulier , que c'est aux princes instruits comme lui par l'adversité , qui n'ont presque jamais trouvé que des obstacles dans leur chemin , que c'est , dis-je , à ces princes , qu'il appartient de juger des vrais obstacles , et qu'on peut déférer sans crainte à leur sentiment , surtout lorsqu'on les voit prêts à exposer leur vie pour le soutenir. Pour moi , je regretterai toujours que la France , en perdant ce grand prince , se soit vue enlever du même coup une gloire bien supérieure à celle dont son règne l'avait comblée ¹. Il reste à expliquer en détail

¹ On juge aisément sur tout cet exposé , quelle foi l'on doit

toutes les parties de ce dessein, et comment il devait s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne, la religion romaine et la religion réformée; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la religion romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la première desquelles on conservera son nom de réformée, et l'autre pourra s'appeler la religion protestante. Ces trois religions règnent en Europe d'une manière très-variée. L'Italie et l'Espagne sont demeurées en possession de la religion romaine, sans mélange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la romaine qu'à la faveur des édits, et y est la plus faible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suède, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mélangés, avec la différence que c'est la religion protestante qui y domine;

ajouter au témoignage de Siri, *ibid.*, lorsqu'il donne à entendre que Henri le Grand n'était possédé uniquement que de la passion d'amasser des trésors; qu'il fallut que son ministre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, et que le duc de Sully, qu'il croit en être le seul auteur, n'y était lui-même si fort attaché que par pure opiniâtreté, et peut-être par son propre intérêt.

les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, et même, dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie ou Grande Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cents lieues de long sur quatre cents de large, étant en grande partie encore idolâtres, et en partie schismatiques, comme les Grecs et les Arméniens, mais avec mille pratiques superstitieuses, qui ne leur laissent presque aucune conformité avec nous; outre qu'ils appartiennent à l'Asie, pour le moins autant qu'à l'Europe, on doit presque les regarder comme un pays barbare, et les mettre dans la même classe que la Turquie, quoique depuis cinq cents ans on lui donne rang parmi les puissances chrétiennes.

Chacune de ces trois religions se trouvant aujourd'hui établie en Europe, de manière qu'il n'y a aucune apparence qu'on pût venir à bout d'y en détruire aucune des trois, et que l'expérience a suffisamment montré l'inutilité et les dangers de cette entreprise, il n'y a rien de mieux à faire, que de les y laisser subsister toutes trois, et même de les fortifier; de manière cependant que cette indulgence ne puisse dans la suite ouvrir la porte à tout ce que le caprice pourrait faire imaginer de faux dogmes, qu'on doit avoir un soin particulier d'étouffer dans leur naissance. Dieu, en

paraissant visiblement soutenir ce qu'il plaît aux catholiques d'appeler la nouvelle religion, nous enseigne cette conduite qui n'est pas moins conforme aux préceptes de la sainte écriture, que confirmée par ses exemples; et d'ailleurs, la difficulté insurmontable de faire recevoir l'autorité du pape dans les lieux où elle n'est plus reconnue, rend ce point de toute nécessité. Plusieurs cardinaux, également éclairés et zélés, et même quelques papes, tels que Clément VIII et Paul V, en sont convenus.

Il ne s'agit donc plus que de bien affermir ceux de ces peuples qui ont fait choix d'une religion, dans le principe où ils sont, qu'il n'y a rien de si pernicieux en toute manière, que le libertinage dans la croyance; et, pour ceux qui en ont embrassé plusieurs, ou qui les pratiquent toutes, d'y maintenir l'ordre qu'ils ont jugé suffisant contre les abus ordinaires d'une tolérance qui apparemment leur est utile par d'autres endroits. Ainsi l'Italie s'étant tenue attachée à la religion romaine, et étant d'ailleurs le séjour des papes, je conviens que cette religion doit y être conservée dans toute sa pureté; et ce n'est point une tyrannie que d'obliger les naturels du pays à s'accommoder à cette loi, ou à en sortir, s'ils croient ne devoir pas la suivre. On peut dire la même chose à peu près de l'Espagne. Dans les états tels que la France, où

l'on veut du moins qu'il y ait une religion dominante, le tempérament à apporter est de permettre d'en sortir, si l'on trouve trop sévères les réglemens par lesquels la religion calviniste serait toujours dans la subordination de la religion du prince. Tous les autres n'ont pas besoin de nouvelles règles : nulle violence sur ce point; liberté entière, puisque cette liberté y a passé en principe même du gouvernement.

Tout se réduit, comme on voit, sur cet article, à un très-petit nombre de maximes, d'autant plus sûres, qu'elles ne combattent le goût de personne. Les protestans sont fort éloignés de prétendre faire embrasser de force leur religion à ceux de leurs voisins qui ne s'en accommodent pas. Les catholiques pensent sans doute de même; et l'on ne fait aucun tort au pape, en l'excluant de ce qu'il convient qu'il ne possède plus depuis long-temps. Ce sacrifice de droits chimériques, serait plus que suffisamment payé par la dignité royale dont il doit être revêtu, et par l'honneur de servir après cela de médiateur à tous les princes chrétiens; qualité dont il jouirait alors sans jalousie, et à laquelle on ne peut nier que cette cour ne soit, par sa sagesse, la plus propre de toutes.

Un autre point du plan politique qui concerne encore la religion, regarde les princes infidèles

de l'Europe, et consiste à en chasser entièrement ceux qu'on ne voit nulle apparence de pouvoir amener à aucune des religions chrétiennes. Si le grand-duc de Moscovie, ou czar de Russie, qu'on croit être l'ancien knés de Scythie, refuse d'entrer dans l'association, après qu'on la lui aura proposée, on le doit traiter comme le sultan de Turquie, le dépouiller de ce qu'il possède en Europe, et le reléguer en Asie, où il pourra, sans que nous nous en mêlions, continuer tant qu'il voudra la guerre qu'il a presque continuellement avec les Persans et les Turcs.

Pour venir à bout de cette entreprise, qui ne paraître avoir rien de difficile, d'abord qu'on suppose que tous les princes chrétiens y concourent unanimement, il n'est question que d'engager chacun d'eux à se taxer lui-même pour l'entretien des gens de guerre, et pour toutes les autres choses nécessaires à la faire réussir. En attendant que le conseil général, dont il sera parlé plus bas, eût spécifié toutes ces valeurs, voici qu'elles étaient à cet égard les idées de Henri le Grand. Le Pape fournirait pour cette expédition, huit mille hommes d'infanterie, douze cents hommes de cavalerie, dix canons et autant de galères; l'empereur et les cercles d'Allemagne, soixante mille hommes d'infanterie, vingt mille de cavalerie, cinq gros canons, dix galères ou vaisseaux;

le roi de France, vingt mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, vingt canons, dix vaisseaux ou galères; l'Espagne, la Grande-Bretagne, le Danemarck, la Suède, la Pologne, pareil nombre que la France, avec le seul égard de compenser différemment entre ces couronnes, suivant les commodités, le fournissement de ce qui appartient au service de mer; le roi de Bohême, cinq mille hommes d'infanterie, quinze cents de cavalerie, cinq canons; le roi de Hongrie, douze mille hommes d'infanterie, cinq mille de cavalerie, vingt canons, six vaisseaux; le duc de Savoie, c'est-à-dire le roi de Lombardie, huit mille hommes d'infanterie, quinze cents de cavalerie, huit canons, six galères; la république de Vénise, dix mille hommes d'infanterie, douze cents de cavalerie, dix canons, vingt-cinq galères; la république helvétique, quinze mille hommes d'infanterie, cinq mille de cavalerie, douze canons. La république belge, douze mille hommes d'infanterie, douze cents de cavalerie, douze canons, autant de vaisseaux; la république italique, dix mille hommes d'infanterie, douze cents de cavalerie, dix canons, huit galères. Le tout ensemble composerait environ deux cent soixante-dix mille hommes d'infanterie, cinquante mille hommes de cavalerie, deux cents canons, et cent vingt vaisseaux ou galères, soudoyés,

équipés et entretenus aux frais de tous ces états, chacun suivant leur portion.

Cet armement des princes et états de l'Europe, paraît si peu considérable, et si peu gênant, comparé aux forces qu'ils sont dans l'usage de tenir sur pied contre leurs voisins ou contre leurs sujets, que quand il aurait dû subsister perpétuellement, il n'y aurait eu à cela aucun inconvénient; ç'aurait même été une excellente école pour la guerre. Mais outre que les entreprises auxquelles on le destinait, n'auraient pas toujours duré, on aurait pu diminuer le nombre et les frais, à proportion des besoins qui n'auraient pas toujours été les mêmes. Je suis persuadé cependant, que cette idée aurait été si fort du goût de tous ces princes, qu'après qu'ils auraient conquis, par ce moyen, tout ce qu'ils ne devaient pas souffrir qu'aucun étranger partage avec eux en Europe, ils auraient cherché à y joindre les parties de l'Asie, le plus à leur commodité, et surtout la côte entière d'Afrique, trop voisine de nos états, pour n'en être pas incommodés. Une précaution unique à prendre, par rapport à tous les pays conquis, eût été d'y fonder de nouveaux royaumes, qu'on déclarerait unis à la république chrétienne, et qu'on distribuerait à différens princes, en excluant soigneusement ceux qui tiendraient déjà rang parmi les souverains de l'Europe.

La partie du dessein purement politique, roulait presque tout entière sur un premier préliminaire, qui n'aurait, ce me semble, souffert guère plus de difficultés que l'article précédent; c'était de dépouiller la maison d'Autriche de l'empire de tout ce qu'elle possède en Allemagne, en Italie, et dans les Pays-Bas; en un mot, de la réduire au seul royaume d'Espagne renfermé entre l'Océan, la Méditerranée et les Pyrénées, auquel on aurait laissé seulement, pour le rendre égal aux autres grandes dominations monarchiques de l'Europe, la Sardaigne, Majorque, Minorque et autres îles sur ces côtes; les Canaries, les Açores et le Cap-Vert, avec ce qu'il possède en Afrique; le Mexique, avec les îles de l'Amérique qui lui appartiennent; pays qui suffiraient seuls à fonder de grands royaumes; enfin, les Philippines, Coa, les Moluques, et ses autres possessions en Asie.

Sur quoi il se présente à l'esprit l'idée d'un moyen propre à dédommager la maison d'Autriche de tout ce qu'on lui ôtait en Europe; c'était de le lui faire regagner dans les trois autres parties du monde, en lui aidant à s'emparer, et en la déclarant l'unique propriétaire de tout ce que nous y connaissons d'habitable, et qu'on y pourrait découvrir dans la suite. On suppose pour cela qu'elle n'aurait pas obligé, par sa résistance, à employer la force contre elle; et même, dans

cette supposition, ce n'était point au prince de cette maison, régnant en Espagne, qu'il eût fallu assujettir ainsi les trois parties du monde, mais à différens princes de la même ou de plusieurs branches, lesquels, après cela, n'eussent été tenus qu'à l'hommage envers la couronne d'Espagne, ou tout au plus à un tribut, tel que l'exigeaient les anciens conquérans. Par-là cette maison, qui veut être la plus puissante du monde, aurait pu continuer à se flatter de cet avantage, sans que les autres lui eussent envié cette prétendue grandeur.

Les vues de la maison d'Autriche pour la monarchie universelle, mises en évidence par toutes les démarches qu'elle a fait faire à Charles-Quint et à son fils, ont rendu la sévérité de ce traitement aussi juste que nécessaire; et je dis de plus, qu'elle-même n'aurait eu aucun sujet raisonnable de s'en plaindre. Il est vrai qu'on lui enlève l'empire, mais auquel, à parler juste, elle n'a pas plus de droit que tous les princes d'Allemagne, et même de l'Europe. Si la chose avait besoin d'être prouvée, il ne faudrait que lui rappeler à quelles conditions Charles-Quint lui-même, le plus puissant d'eux tous, fut reconnu empereur; conditions qu'il jura solennellement d'observer, à Smalcade, en présence de sept électeurs ou princes, et des députés de vingt-quatre villes protestantes, le land-

grave de Hesse et le prince d'Anhalt, portant la parole pour tous. Il jura, dis-je, de ne jamais déroger en rien aux lois reçues dans l'empire, et nommément à la fameuse bulle d'or, portée sous Charles IV, sauf à les amplifier, mais par le conseil et du consentement exprès des princes souverains d'Allemagne, de ne toucher à aucun de leurs privilèges; de n'introduire aucun étranger au conseil; de ne faire ni guerre, ni paix, sans leur aveu; de ne donner les charges et dignités qu'à des Allemands naturels; de ne se servir pour les dépêches, que de la seule langue allemande; de ne point établir d'impôts de son seul mouvement; de n'appliquer aucune des conquêtes à son profit particulier. Il renonça formellement surtout à l'hérédité de la dignité impériale dans sa maison; et conformément au second article de la bulle d'or, il jura qu'il ne ferait point reconnaître de roi des Romains, de son vivant. Lorsque les protestans d'Allemagne, après en avoir presque chassé Ferdinand, consentirent à lui déférer la couronne impériale, ils renouvelèrent soigneusement avec lui tous ces articles, et les lui firent jurer, avec de nouveaux réglemens pour le libre exercice de leur religion.

Quant aux possessions de la maison d'Autriche dans l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, qu'on lui ôte aussi, pour ne rien dire ici de ce qu'elle

n'y doit qu'à une usurpation tyrannique, on ne la prive après tout, que de pays qui sont pour elle le sujet de si grandes dépenses (je parle surtout de l'Italie et des Pays-Bas), que tous ses trésors des Indes n'y ont pas suffi; et d'ailleurs, on l'indemnise par des établissemens aussi considérables pour le moins, et certainement beaucoup plus riches, en lui cédant le privilège exclusif, dont je viens de parler, de s'étendre dans les trois autres parties du monde, d'y fonder de nouvelles dominations, de s'en approprier les mines et les trésors, ce qui ne doit pas pourtant s'entendre, comme si l'on y interdisait tout commerce aux autres nations de l'Europe; au contraire, il devait être libre et ouvert à tout le monde, et cette stipulation, qui est des plus importantes, est plutôt un nouvel avantage pour elle, qu'une restriction faite à ses droits.

Je n'ai aucune peine à croire, en examinant cet arrangement, que la maison d'Autriche aurait accepté ces conditions, sans obliger à tirer l'épée contre elle. Mais le contraire supposé, à quoi lui eût servi sa résistance? la promesse faite à tous les princes de l'Europe, de les enrichir de ce qu'on lui enlevait, ne lui laissant d'espérance de secours de la part d'aucun d'eux.

Il y avait donc ici à gagner pour tout le monde, et c'est ce qui assurait la réussite du dessein de

Henri le Grand. L'empire redevenait une dignité, à laquelle tous les princes, et nommément ceux d'Allemagne, pouvaient prétendre, et une dignité d'autant plus flatteuse, quoique, suivant sa première institution, on n'y attachât aucun fonds, que l'empereur était déclaré chef et premier magistrat de la république chrétienne, qu'on étendait à cet égard tous ses privilèges, bien loin de les diminuer; parce qu'on supposait que cet honneur ne serait plus déferé dans la suite qu'au plus digne, et qu'on lui donnait une autorité plus marquée sur les républiques belge et helvétique, obligées de le reconnaître, à chaque mutation, par l'hommage respectueux. L'élection de l'empereur demeurait entre les mains des électeurs, ainsi que la nomination du roi des Romains, avec la restriction qu'ils ne pourraient le prendre deux fois de suite dans la même famille. Pour cette fois-ci, on était convenu d'en gratifier l'électeur de Bavière, qui gagnait outre cela dans le partage, les apanages de la maison d'Autriche, qui l'avoisine du côté de l'Italie.

Le reste de ces apanages aurait été séparé avec équité par les rois de France, d'Angleterre, de Danemarck et de Suède, entre les Vénitiens, les Grisons, le duc de Wirtemberg, et les marquis de Bade-Anspach et Bade-Dourlach. On aurait fait de la Bohême un royaume électif, en y joi-

gnant la Moravie, la Silésie et la Lusace. La Hongrie serait aussi devenue un royaume électif, à la nomination du pape, de l'empereur, des rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Danemarck, de Suède et de Lombardie ; et parce que ce royaume devait être regardé comme le boulevard de la chrétienté, on se serait attaché à le rendre le plus puissant et le plus en état de résister aux infidèles, en y ajoutant dès à présent l'archiduché d'Autriche, la Styrie, Carinthie et Carniole, et en y incorporant dans la suite, tout ce que l'on conquerrait en Transilvanie, Bosnie, Esclavonie et Croatie. Les mêmes électeurs se seraient obligés, par serment, de l'assister particulièrement, et ils auraient eu grand soin de ne jamais l'accorder à la brigue, mais d'en revêtir un prince, connu par ses grandes qualités, surtout pour la guerre. La Pologne étant dans le même cas à peu près que la Hongrie, à cause du voisinage du Turc, du Moscovite et du Tartare, elle serait pareillement devenue un royaume électif par les mêmes huit potentats, et l'on aurait augmenté ses forces, en lui appliquant toutes les conquêtes sur les infidèles, qui confinent ses frontières, et en terminant à son avantage les disputes qu'elle a avec ses voisins. La Suisse, accrue de la Franche-Comté, de l'Alsace, du Tirol et autres dépendances, aurait été érigée en république souveraine, gouver-

née par un conseil ou sénat, dont l'empereur, les princes d'Allemagne et les Vénitiens auraient été nommés sur-arbitres.

Les changemens à faire en Italie, consistaient en ce que le pape serait déclaré tenir rang parmi les monarques de l'Europe, et qu'il posséderait à ce titre Naples, la Pouille, la Calabre et toutes leurs dépendances, unies au patrimoine de saint Pierre, sans pouvoir jamais en être aliénés. Le seul cas d'opposition de la part du saint père, qu'on ne doit pourtant pas présumer, aurait obligé à changer cet ordre, et à partager ce royaume de Naples en deux portions, dont les mêmes rois électeurs auraient disposé d'un commun accord. La Sicile serait cédée à la république de Venise, par lettres émanées des huit mêmes principaux potentats; à la charge d'en rendre l'hommage à chaque pape, qui acquérait le titre de chef immédiat de toute la république italique, appelée autrement par cette raison, *la république de l'Église*. Les autres membres de cette république, seraient les seigneurs de Gênes, Florence, Mantoue, Modène, Parme, Lucques, gouvernées comme elles le sont actuellement, Bologne et Ferrare, érigées en villes libres; et toutes ces seigneuries auraient rendu tous les vingt ans hommage au pape, leur chef, par le don solidaire d'un crucifix de dix mille écus.

Destrois grandes républiques de l'Europe, celle-ci paraît, du premier coup d'œil, devoir être la plus brillante et la plus riche, ce qui n'est pas cependant, parce qu'on n'y comprend point ce qui appartiendrait au duc de Savoie. Cet état serait rendu l'une des grandes monarchies de l'Europe, héréditaire aux filles comme au mâles, portant le nom de royaume de Lombardie; dans lequel, outre le pays ainsi appelé, seraient encore compris le Milanais et le Montferrat, pour lequel on donnerait au duc de Mantoue le duché de Crémone; il y aurait acte authentique de cette érection de la part du pape, de l'empereur, et des puissances monarchiques de la république chrétienne.

La France, comme on le voit, ne se réservait rien pour elle-même dans ces différens démembrements, que la seule gloire de les distribuer avec équité. Henri en avait fait la déclaration dès longtemps auparavant. Il disait même quelquefois, avec autant de modération que de bon sens, que cet ordre une fois établi, il aurait volontiers remis la question de l'étendue que devait avoir la France, à la pluralité des suffrages ¹. Cependant

¹ Que veut donc dire Siri, lorsqu'il nous entretient des desseins qu'il avance faussement qu'avait Henri le Grand, tantôt de joindre la Lorraine à la France, tom. 1, pag. 555, tantôt de se faire céder la Savoie, tom. 2, pag. 61? Ce qu'il dit des

comme le pays d'Artois, de Hainaut, Cambrai, le Cambrésis, le Tournaisis, Namur et Luxembourg, ne convenaient bien qu'à elle, ils lui étaient cédés; mais pour en gratifier, en dix portions, dix princes ou seigneurs français, ayant titre de souverains.

L'Angleterre était précisément dans le même cas; c'était un point arrêté entre les deux princes, auteurs du projet, Élisabeth et Henri, sur la remarque qu'avait apparemment faite cette reine, que les îles britanniques, dans les différens états par où elles ont passé, d'une ou de plusieurs monarchies, électives, héréditaires, masculines ou féminines; parmi la variation de leurs lois et de leur police, n'avaient jamais éprouvé de revers ni de véritables malheurs, que lorsque leurs souverains avaient voulu sortir de leur petit continent. Il semble en effet qu'ils y sont comme concentrés par la nature même, en sorte qu'il ne tient qu'à eux d'être heureux, sans avoir rien à démêler avec personne, pourvu qu'ils se bornent à maintenir en paix les trois peuples qui leur sont soumis, en les gouvernant chacun selon leurs privilèges et leurs coutumes. Pour faire tout égal entre la France et l'Angleterre, on prenait dans le duché de Lim-

dispositions du pape, des Vénitiens, etc., n'est pas plus vrai, tom. 2, pag. 180. Il semble que cet écrivain soit aux gages de la maison d'Autriche.

bourg, le Brabant, la juridiction de Malines et autres dépendances de la Flandre flamande, gallicane, ou impériale, de quoi composer huit fiefs souverains pour huit princes ou milords de cette nation.

Ces deux portions exceptées, tout le reste des dix-sept Provinces-Unies, appartenant ou non appartenant à l'Espagne, était érigé en corps d'état libre et indépendant, sous le nom de *République belge*. Il faut pourtant encore en retrancher un fief, portant titre de principauté, accordé au prince d'Orange, et quelques autres semblables indemnités de peu de valeur, pour trois ou quatre autres personnes. La succession de Clèves était partagée entre les princes que l'empereur en voulait dépouiller, c'était le moyen qu'on avait de les gratifier aux dépens de la maison d'Autriche, ainsi que quelques autres princes dans ce canton, auxquels on abandonnait les villes impériales qui y sont situées. La Suède même et le Danemarck, quoique la loi que s'étaient imposée la France et l'Angleterre, dût leur être commune avec ces deux couronnes, trouvaient encore dans cette distribution, de quoi se procurer plus d'étendue et de commodité. Les troubles perpétuels qui agitent ces deux états, auraient pris fin, et c'était, ce me semble, leur rendre un assez grand service. Toutes ces cessions, échanges et transports au

nord de l'Allemagne devaient être faits à l'arbitrage des rois de France, d'Angleterre et de Lombardie, et de la république de Venise.

On comprend présentement quel était l'objet du nouveau plan : c'était de partager avec proportion toute l'Europe, entre un certain nombre de puissances, qui n'eussent eu rien à envier les unes aux autres du côté de l'égalité, ni rien à craindre du côté de l'équilibre. Le nombre en était réduit à quinze, et elles étaient de trois espèces, savoir : six grandes dominations monarchiques héréditaires, cinq monarchiques électives, et quatre républiques souveraines. Les six monarchiques héréditaires étaient la France, l'Espagne, l'Angleterre ou Grande-Bretagne, le Danemarck, la Suède et la Lombardie; les cinq monarchiques électives, l'Empire, la Papauté ou le Pontificat, la Pologne, la Hongrie, et la Bohême; les quatre républiques, la république de Venise ou seigneuriale, la république d'Italie, qu'on peut de même nommer ducale, à cause de ses ducs, la république suisse, helvétique ou confédérée, et la république belge, autrement provinciale.

Les lois et les statuts propres à cimenter l'union de tous ces membres entre eux, et à y maintenir l'ordre une fois établi; les sermens et engagemens réciproques, tant sur la religion, que sur la politique; les assurances mutuelles pour la liberté du

commerce; les mesures pour faire tous ces partages avec équité, au contentement général des parties; tout cela se sous-entend de soi-même, sans qu'il soit besoin que je m'étende beaucoup sur les précautions qu'avait prises Henri, à tous ces égards. Il ne pouvait survenir au plus que quelques petites difficultés de détail, qui auraient été aisément levées dans le conseil général représentant comme les états de toute l'Europe, dont l'établissement était sans doute l'idée la plus heureuse qu'on pût former, pour prévenir les changemens que le temps apporte souvent aux réglemens les plus sages et les plus utiles.

Le modèle de ce conseil général de l'Europe, avait été pris sur celui des anciens Amphictyons de la Grèce, avec les modifications convenables à nos usages, à notre climat, et au but de notre politique. Il consistait en un certain nombre de commissaires, ministres ou plénipotentiaires, de toutes les dominations de la république chrétienne, continuellement assemblés en corps de sénat pour délibérer sur les affaires survenantes, s'occuper à discuter les différens intérêts, pacifier les querelles, éclaircir et vider toutes les affaires civiles, politiques et religieuses de l'Europe, soit avec elle-même, soit avec l'étranger. La forme et les procédures de ce sénat, auraient été plus particulièrement déterminées par les suffrages de ce

sénat lui-même. L'avis de Henri était qu'il fût composé, par exemple, de quatre commissaires, pour chacun des potentats suivans, l'empereur, le pape, les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Danemarck, de Suède, de Lombardie, de Pologne, la république vénitienne; et de deux seulement, pour les autres républiques et moindres puissances, ce qui aurait fait un sénat d'environ soixante-dix personnes, dont le choix aurait pu se renouveler de trois ans en trois ans.

A l'égard du lieu, on déciderait s'il était plus à propos que ce conseil fût permanent, qu'ambulatorioire, divisé en trois, que réuni. Si on le partageait par portions de vingt-deux magistrats chacune, leur séjour devait être dans trois endroits qui fussent comme autant de centres commodes, tels que Paris ou Bourges, pour l'une; Trente ou Cracovie, ou leurs environs, pour les deux autres. Si on jugeait plus expédient de ne point le diviser, le lieu d'assemblée, soit qu'il fût fixe ou ambulatorioire, devait être à peu près le cœur de l'Europe, et être par conséquent fixé dans quelque'une des quatorze villes suivantes, Metz, Luxembourg, Nancy, Cologne, Mayence, Trèves, Francfort, Wirtzbourg, Heidelberg, Spire, Worms, Strasbourg, Bâle, Besançon.

Je crois qu'outre ce conseil général, il eût encore convenu d'en former un certain nombre de

moindres, pour la commodité particulière de différens cantons. En en créant six, on les aurait placés, par exemple, à Dantzick, à Nuremberg, à Vienne en Allemagne, à Bologne en Italie, à Constance, et le dernier dans l'endroit jugé le plus commode pour les royaumes de France, d'Espagne et d'Angleterre, et la république belge, qu'il regardait plus particulièrement. Mais quels que fussent le nombre et la forme de ces conseils particuliers, il était de toute utilité qu'ils ressortissent par appel au grand conseil général, dont les arrêts auraient été autant de décrets irrévocables et irréformables, comme étant censés émaner de l'autorité réunie de tous les souverains, prononçant aussi librement qu'absolument.

Mais laissons tout ce qui se borne à des spéculations, auxquelles l'expérience et la pratique auraient pu apporter bien des changemens, et venons aux moyens employés par Henri, pour faciliter l'exécution de son grand dessein. J'éviterai, autant qu'il se pourra, de répéter ce qu'on a lu en différens endroits de ces Mémoires.

Il avait toujours paru à Henri de la dernière conséquence de pouvoir s'assurer de quelqu'un des plus puissans princes de l'Europe, pour concerter avec lui tous ses projets; c'est ce qui fit qu'après la mort d'Élisabeth, qui avait uni d'un nœud indissoluble l'intérêt des deux couronnes

de France et d'Angleterre, on mit tout en œuvre pour faire passer tous ses sentimens au roi Jacques, son successeur. Si j'avais pu y réussir dans l'ambassade solennelle, dont j'ai rapporté les particularités, jusqu'à faire consentir ce prince, que son nom parût tout ouvertement à côté de celui de Henri, cette fraternité d'armes, surtout si elle avait été grossie de la même manière, des noms des rois de Danemarck et de Suède, aurait épargné la peine et les difficultés de bien des négociations. Il fallut se contenter, comme on l'a vu, auprès du roi d'Angleterre, des mêmes promesses qu'on exigeait dans les autres cours; c'est-à-dire, que non-seulement il ne s'opposerait point à la confédération, mais encore, qu'après que Henri aurait rendu ses desseins publics, il se déclarerait pour nous, et contribuerait de la même manière que les autres intéressés; ce qu'on gagna à la fin d'autant plus aisément, qu'on trouva un tempérament qui ne coûtait rien à la paresse naturelle de ce prince, qui fut de faire exécuter par le prince de Galles, son fils, ce qu'il balançait à entreprendre sous son nom. Sitôt que celui-ci eut obtenu de son père, que du moins il fermerait les yeux sur ses démarches, il prévint tous les desirs de Henri, animé du désir d'acquérir de la gloire, et de se rendre en même temps digne de l'estime de Henri, et de son alliance, car il de-

vait épouser l'aînée des filles de France. Il m'en écrivit plusieurs fois, et m'en fit écrire par Saint-Antoine, en ces termes : il y ajouta que le roi de France pouvait compter sur six mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux, qu'il s'obligeait de lui mener; et dans la suite, ce nombre fut augmenté de deux mille fantassins et de huit canons, soudoyés et entretenus aux frais de l'Angleterre, pendant trois ans au moins. Le roi de Suède ne se montra pas moins zélé pour la cause commune, et le roi de Danemarck parut aussi être dans les mêmes dispositions.

On négociait pendant ce temps-là sans relâche dans les différentes cours de l'Europe, particulièrement dans les cercles d'Allemagne et les Provinces-Unies, où le roi tenait pour ce sujet Boissise, Fresne-Canaye, Baugy, Ancel et Bongars. Le conseil des états fut bientôt d'accord, le prince d'Orange envoya les sieurs Malderet et Brederode, offrir de leur part au roi, quinze mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie. Ils furent suivis de près par le landgrave de Hesse et le prince d'Anhalt, auxquels ont eût l'obligation, ainsi qu'au prince d'Orange, de voir en assez peu de temps grossir la liste de confédération, du duc de Savoie, de tout ce qui tenait dans la Hongrie, la Bohême et la Basse-Autriche, pour la religion réformée, de quantité de villes et de

princes protestans d'Allemagne ; enfin de tous les cantons suisses, de la religion ; et lorsque la succession de Clèves, qu'on voyait l'empereur se disposer à usurper, fut devenue un autre motif d'engagement, il n'y eut presque plus rien en Allemagne qui ne fût pour nous, comme le prouve assez le résultat de l'assemblée générale à Hall. On aurait suscité à l'électeur de Saxe, qui était peut-être demeuré le seul du parti contraire, un embarras, dont il eût eu de la peine à se dé mêler ; c'était de lui mettre en tête la branche de Jean-Frédéric, dépouillé de cet électorat par Charles-Quint.

Il y avait plusieurs de ces puissances auxquelles je suis persuadé qu'on n'eût rien risqué à s'ouvrir sur le fond même de l'entreprise ; qui l'auraient même secondée avec d'autant plus de chaleur, qu'elles auraient vu qu'on se serait porté plus ouvertement à la destruction de la grandeur autrichienne : tels étaient assurément les Vénitiens, les Provinces-Unies, et presque tous les protestans, surtout les évangéliques d'Allemagne. Mais, comme on ne pouvait apporter trop de précaution, pour ne pas indisposer, contre la nouvelle alliance, les puissances catholiques qu'on cherchait à y engager, on se donna bien de garde de rendre d'abord publics les vrais motifs, ni toute l'étendue du projet concerté. Le secret de l'in-

trigue fut, dans le commencement, caché à tous, sans exception; ensuite, révélé à un très-petit nombre de personnes, dont on crut avoir absolument besoin pour gagner et attacher les autres, et qu'on ne put soupçonner d'indiscrétion. L'association ne fut fort long-temps présentée à tout le reste, que sous l'idée d'une espèce de traité de paix générale, dans lequel on renfermerait ce que l'utilité publique et le bien général de l'Europe, pourraient inspirer de moyens pour arrêter les progrès du pouvoir excessif de la maison d'Autriche. Nos ambassadeurs et nos agens n'eurent ordre que de demander à ces princes un renouvellement ou un commencement d'alliance, pour travailler plus efficacement à la paix; de les consulter eux-mêmes sur les moyens d'y parvenir; de paraître n'être envoyés que pour les chercher avec eux, de les sonder cependant, et, suivant les dispositions où on les trouverait, de jeter, comme au hasard et par conjecture, quelque idée d'un nouvel ordre, plus propre à maintenir l'équilibre en Europe, et à assurer à chaque religion le repos dont elles n'avaient pu jouir jusqu'à présent. Les propositions d'alliances par mariages furent très-utilement mises en usage auprès des rois d'Angleterre et de Suède, et des ducs de Savoie et de Lorraine. C'était un point décidé, de faire épouser au dauphin l'héritière de Lorraine, ce

duché continuant à relever de l'empire, comme auparavant.

Mais aucune précaution ne parut si nécessaire, et ne fut si fortement recommandée à nos négociateurs, que de bien persuader tous les souverains de l'Europe du désintéressement avec lequel Henri était résolu d'agir en cette occasion. On trouvait moyen de l'insinuer, et d'en convaincre ces princes, lorsque dans la supposition qu'il fût besoin de recourir aux armes, nous protestions hautement qu'on pouvait compter sur les forces, sur les trésors, sur la personne même de Henri, et si gratuitement de sa part, que, sans attendre d'en être requis, il se porterait, de son propre mouvement, à donner toutes les assurances les plus positives, qu'il ne retiendrait à son profit ni une seule ville, ni un seul pouce de terre, même comme dédommagement. Cette modération, dont à la fin personne ne douta, fit toute l'impression qu'elle devait faire, lorsqu'on put entrevoir qu'elle était d'autant plus généreuse, qu'il y avait de quoi flatter et contenter la cupidité de tout le monde; et en attendant que cette renonciation absolue fût devenue publique et solennelle, comme elle devait l'être dans les manifestes qu'on allait faire paraître, Henri en donna une preuve qui acheva de gagner le pape.

Personne n'ignorant que, puisqu'il s'agissait

au moins de chasser l'Espagne de celles de ses usurpations qui étaient le plus manifestement injustes, la Navarre et le comté de Roussillon ne pouvaient manquer de revenir à la France, le roi offrit volontairement de les échanger pour les deux royaumes de Naples et de Sicile, et en même temps de faire présent de l'un et de l'autre au pape et à la république de Venise; ce qui était renoncer au droit le plus incontestable qu'il pût avoir sur les dépouilles de cette couronne. En remettant même cette affaire, comme il fit, à l'arbitrage du pape et des Vénitiens, il les obligea d'autant plus sensiblement, qu'il réunissait en leur faveur tout le profit des parties et tout l'honneur du jugement. Aussi le pape, à la première proposition qui lui en fut faite, vint-il de lui-même au-devant de Henri. Il fit demander d'abord, si, dans la circonstance présente, on trouvait bon qu'il fit office de médiateur commun, pour établir la paix en Europe, et pour convertir la guerre que se faisaient continuellement ses princes, en une guerre perpétuelle contre les Infidèles, partie du projet qu'on avait eu grand soin de lui développer. C'était déclarer suffisamment qu'il n'avait pas envie qu'il se fit rien sans lui, et qu'il était encore moins d'humeur à renoncer à l'avantage qu'on lui présentait.

Paul V s'expliqua encore plus clairement, lors-

qu'il crut qu'il était temps de parler. Ubaldini, son nonce, dit au roi, que sa sainteté s'engageait à lever sur différens prétextes, pour l'union contre la maison d'Autriche, dix mille hommes d'infanterie, quinze cents de cavalerie et huit canons, pourvu que sa majesté se chargeât de fournir l'argent nécessaire à les entretenir pendant trois ans; qu'on lui donnât toutes sortes de sûretés pour la cession de Naples, et pour les autres droits d'hommage qu'on lui avait promis, et qu'on satisfît loyalement aux conditions que, de son côté, il croyait devoir apporter au traité. Ces conditions, du moins les principales, étaient qu'on ne pourrait élire d'empereur qui ne fût catholique; que la religion romaine serait maintenue dans tous ses droits, ainsi que les ecclésiastiques dans tous leurs privilèges et libertés; que les protestans ne pourraient s'établir dans les pays où ils n'étaient point établis lors du traité. Le roi promit à Ubaldini d'observer religieusement toutes ces conditions, et il déféra de plus au pape l'honneur d'être l'arbitre de toutes celles qui resteraient à régler dans l'établissement des nouvelles républiques.

Ce n'était pas peu de chose, que d'avoir fait franchir ce pas au pape; son exemple ne pouvant manquer d'être d'une grande efficace pour déterminer le reste des états catholiques, surtout l'Ita-

lie. On n'avait rien négligé pour seconder les dispositions favorables où ils paraissaient être, en payant exactement aux cardinaux et aux petits princes d'Italie leurs pensions, et y ajoutant même plusieurs nouvelles gratifications. L'établissement d'une nouvelle monarchie en Italie, était le seul prétexte dont on eût pu se servir dans ces petites cours, pour se dispenser d'embrasser l'union; mais cette vaine appréhension était facile à dissiper, et leurs propres avantages devaient assez les rassurer. Si cela ne suffisait pas, on aurait eu recours à la menace de déclarer tous les contrevenans déchus, après un certain terme, du droit de prétendre à ces avantages; de les priver de même de toute prétention à l'empire et aux royaumes électifs, et de convertir ces petites républiques en souverainetés, et les souverainetés en républiques. Il n'y a guère d'apparence qu'aucun d'eux eût seulement balancé sur cette option; la punition du premier rebelle aurait achevé de contenir dans le devoir tous ces petits états, qui sentent d'ailleurs toute leur impuissance. Mais c'était un moyen à employer au défaut de tous les autres, et jusque dans le châtement, il fallait toujours laisser une porte ouverte à la grâce.

Voilà à quel point avaient été amenées toutes choses, au moment fatal de la mort de Henri le Grand; et voici en particulier le détail des forces

pour la guerre, dont toutes les parties intéressées étaient convenues avec lui. Les rois d'Angleterre, de Suède et de Danemarck fournissaient, pour leur contingent, huit mille hommes d'infanterie chacun, quinze cents de cavalerie et huit canons, le tout soudoyé et entretenu à leurs frais, du moins pendant trois ans. Cette dépense, sur le pied de dix livres par mois pour chaque fantassin, et de trente livres pour chaque cavalier, la paie des officiers comprise, et l'année composée de dix mois, revenait, pour chacun de ces états, à trois millions trois cent soixante-dix mille livres pour les trois ans, en y comprenant aussi la dépense de l'artillerie, sur le pied de quinze cents livres par mois pour chaque pièce. Les princes d'Allemagne nommés ci-dessus fournissaient vingt-cinq mille hommes d'infanterie, dix mille de cavalerie et quarante canons. Ils en avaient fait eux-mêmes l'estimation à neuf ou dix millions pour les trois ans. Les Provinces-Unies, douze mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie et dix canons : dépense, douze millions; la Hongrie, la Bohême et autres évangeliques d'Allemagne, pareil nombre et environ pareille dépense; le pape, dix mille hommes d'infanterie, quinze cents de cavalerie et huit canons; les Vénitiens, douze mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie et dix canons; le duc de Savoie,

dix-huit mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie et douze canons; le roi s'était obligé de faire les frais de l'armement de ces trois derniers articles. Le total de toutes ces forces étrangères, quelque manque qu'on y eût supposé, aurait toujours été de cent mille hommes d'infanterie au moins, de vingt à vingt-cinq mille hommes de cavalerie, et d'environ cent vingt canons.

Le roi, de son côté, avait actuellement sur pied deux armées bien équipées; la première, qu'il devait commander en personne, de vingt mille hommes d'infanterie, Français naturels, huit mille Suisses, quatre mille lansquenets ou Wallons, cinq mille hommes de cavalerie et vingt canons; la seconde, donnée à conduire à Lesdiguières, du côté des monts, de dix mille hommes d'infanterie, mille de cavalerie et dix canons, outre un camp volant de quatre mille hommes d'infanterie, six cents de cavalerie et dix canons. et un renfort de deux mille hommes de pied, pour mettre en garnison aux endroits où il serait besoin ¹. Faisons le calcul de l'entretien de tous ces gens et provisions de guerre.

¹ Il y a quelques variations dans nos Mémoires, tant sur ce nombre de gens de guerre de la grande armée royale, qui tantôt est de trente, tantôt de trente-deux et de trente-six mille hommes d'infanterie, de quatre, cinq, six et huit mille

Les vingt mille hommes d'infanterie à vingt-une livres par mois chaque soldat, en y confondant les appointemens des chefs et officiers, font, par mois, quatre cent vingt mille livres, et, par an, cinq millions quarante mille livres; les huit mille Suisses et quatre mille lansquenets, trois millions; les cinq mille chevaux, à soixante livres par chaque cavalier, parce qu'on renferme dans cette somme la paie des officiers, plus considérable, surtout celle de la cornette - blanche du roi, composée de mille hommes de la première noblesse du royaume, qui y servaient simples volontaires, font, par mois, deux cent quarante mille livres, et, par an, deux millions huit cent quarante mille livres; les vingt gros canons, six coulevrines et quatre pièces bâtardes coûtent d'entretien, lorsqu'il n'y a plus nul achat à faire, trois mille six cents livres par mois chaque pièce; les trente, par conséquent, cent huit mille livres, et, par an, douze cent quarante et tant de mille livres; achats extraordinaires, et déchets sur les fournitures et munitions de cette armée, cent cin-

de cavalerie, trente et cinquante canons; et sur celle des princes alliés d'Allemagne, portée quelquefois jusqu'à quarante mille hommes d'infanterie et douze mille de cavalerie, que sur celles d'Italie et des autres puissances confédérées. Les calculs d'argent ne sont pas non plus toujours les mêmes, ni tout-à-fait justes.

quante mille livres par mois, et un million huit cent mille livres par an.

Ensuite, pour dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires, en espions; pour les besoins des malades et blessés et autres nécessités imprévues, mettant tout au plus haut, pareille somme d'un million huit cent mille livres, pour suppléer à ce qui peut manquer dans l'armée des princes alliés; pour paiement des pensions, et pour satisfaire aux besoins particuliers du dedans du royaume, trois cent mille livres par mois; par an, trois millions six cent mille livres; l'entretien de l'armée de Lesdiguières, trois millions par an; autant celui de l'armée du pape, celle de Venise et du duc de Savoie. Ces quatre derniers articles font douze millions par an. Joignez cette somme avec les précédentes, elles montent ensemble environ à trente millions cent soixante mille livres par an.

Il ne faut plus que tripler ce total, à raison de trois ans, qu'on suppose que peut durer la guerre: on trouvera entre quatre-vingt-dix et quatre-vingt-onze millions, à quoi peuvent monter à peu près tous les frais de la présente guerre; je dis à peu près, parce que je n'ai point compris dans le présent calcul, le camp-volant, ni les deux mille hommes de garnison. Le premier de ces deux articles, à raison de dix-huit livres par mois chaque fantassin, et cinquante livres chaque cavalier fait

encore un total d'environ cent trente mille livres par mois, un million cinq cent mille livres par an, et quatre millions cinq cent mille livres pour les trois ans; et le second fait aussi un produit de près de douze cent mille livres pour les trois ans.

Dans cette supposition que la dépense de la guerre ne pouvait rouler pour la France, qu'entre quatre-vingt-dix et quatre-vingt-quinze millions, supposition qui n'est pas hasardée, puisque nous avons mis tout au plus fort, il est aisé de faire voir qu'au bout de ces trois ans, Henri devait se trouver dans ses coffres trente millions de plus qu'il n'en devait dépenser, le fonds de toute sa recette faite et à faire pendant ces trois années, étant de cent vingt-un millions cinq cent quarante mille livres; c'est ce qui résulte des trois états que je remis aux mains de sa majesté.

Le premier de ces états, qui n'était qu'un simple bordereau des sommes actuellement déposées dans les chambres basses voûtées de la Bastille, montait à vingt-deux millions quatre cent soixante mille livres, en plusieurs coffres, étiquetés Phe-lipeaux, Puget et Bouhier. Le second était un autre bordereau des sommes actuellement dues par les fermiers, partisans et receveurs généraux, qu'on pouvait regarder comme déjà touchées : elles formaient un total de dix-huit millions six

cent treize mille livres, dont le roi pouvait disposer dès ce moment. Pour composer le reste de ces cent vingt-un millions, je n'avais recours, dans le troisième état, à aucunes nouvelles exactions. Cette somme devait revenir au roi des seules offres d'augmentation sur les différens revenus royaux, que les fermiers et partisans avaient faites pour un bail de trois ans, et de celles que les officiers de justice et de finances s'étaient volontairement soumis de fournir, pourvu qu'on les laissât jouir de certains privilèges et attributions; de manière que, dans ces cent vingt-un millions, je n'avais pas même compris la recette qui devait se faire, pendant trois ans, des deniers royaux ordinaires. Si la nécessité avait ensuite obligé de recourir à des moyens plus onéreux, je donnai au roi un autre état, par lequel il comprit qu'au lieu de cent vingt-un millions, il aurait pu compter sur cent soixante-quinze. J'ai d'ailleurs montré dans plusieurs endroits de ces Mémoires, que dans un besoin pressant, ce royaume peut s'ouvrir des sources de trésors presque infinis.

Il aurait été à souhaiter qu'on eût pu s'assurer par de pareils états, des sommes d'argent et du nombre des gens de guerre que les autres confédérés devaient employer. Mais quelque mécompte qui eût pu s'y trouver, ayant quarante-un millions

à répandre, quels obstacles Henri aurait-il pu trouver de la part d'une puissance qu'on savait être épuisée d'argent, et l'on peut ajouter de soldats? personne n'ignorant que les meilleurs et plus nombreux soldats dont l'Espagne ait coutume de se servir, se tirent de la Sicile, de Naples et de la Lombardie, ou bien sont Allemands, Suisses et Wallons.

Tout concourant donc à un heureux succès, et avec la précaution d'avoir placé de bons magasins dans les endroits de passage, le roi était à la veille de se mettre en marche en corps d'armée, droit à Mézières, d'où prenant sa route par Clinchamp, Orchimont, Bauraing, Offais, Longpré, etc., après avoir fait élever cinq forts dans tous ces quartiers, et y avoir placé ses deux mille hommes de garnison, avec les munitions nécessaires, il aurait joint, du côté de Duren et de Stavelo, les deux armées que faisaient avancer de leur côté les princes d'Allemagne et les Provinces-Unies; et commençant par fermer aux ennemis toute entrée dans les pays de Clèves et de Julliers, ces principautés qui étaient le prétexte de l'armement, seraient d'abord tombées entre ses mains, et auraient été mises en séquestre, en attendant que l'empereur et le roi d'Espagne eussent montré quel parti ils prenaient sur les desseins des princes alliés.

C'était ce moment qu'on avait choisi pour publier et répandre, par toute l'Europe, les déclarations en forme de manifestes, qui devaient lui ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts, et sur le vrai motif qui avait mis les armes aux mains de Henri et des princes confédérés. Ces manifestes étaient composés avec un fort grand soin. L'esprit de justice, de droiture, de bonne foi, de désintéressement et de bonne politique s'y faisait sentir par tout. Sans y découvrir encore en entier le fond de tous les changemens qu'on voulait faire en Europe, on y faisait entendre, que l'intérêt commun avait armé tous ces princes, non-seulement pour empêcher la maison d'Autriche de se mettre en possession des états de Clèves, mais encore pour la chasser des Provinces-Unies, et de tout ce qu'elle possédait injustement; que leur but était de partager toutes ces dépouilles entre les états et les princes les plus faibles; qu'il ne fallait point regarder cette entreprise comme un sujet qui dût rallumer la guerre par toute l'Europe; que quoique armés, les rois de France et du Nord ne demandaient que le titre de médiateurs dans les sujets de plainte que l'Europe faisait par leur bouche contre la maison d'Autriche, et ne cherchaient qu'à terminer à l'amiable tous les différens de ces princes les uns avec les autres; qu'ils ne prétendaient rien faire en cette occasion,

non-seulement que du consentement unanime de toutes ces puissances, mais encore de tous les peuples, qu'on invitait à faire leurs représentations aux rois alliés. Telle aurait été aussi la substance des lettres circulaires, que Henri et les princes ses associés eussent envoyées en même temps dans tous les endroits soumis à leur puissance, afin que les peuples instruits, joignant leurs suffrages, il se fût fait un cri général contre la maison d'Autriche, de toutes les parties de la chrétienté.

Comme on était résolu d'éviter avec la dernière précaution de donner de l'ombrage à qui que ce fût, et que Henri voulait convaincre de plus en plus ses confédérés, qu'il n'était occupé que de leurs véritables intérêts, il aurait joint à tous ces écrits, d'autres lettres écrites dans les différentes cours, et en particulier aux électeurs de Cologne et de Trèves, aux évêques de Munster, de Liège et de Paderborn, au duc et à la duchesse de Lorraine. On aurait observé cette conduite avec les ennemis mêmes, dans les lettres qu'on écrivait à l'archiduc et à l'infante, sa femme, à l'empereur lui-même, et à tous les princes autrichiens, en cherchant à les engager par les motifs les plus forts et les plus pressans, à prendre le seul parti raisonnable. Partout où l'on aurait

porté ses pas, on n'aurait rien négligé pour instruire, convaincre et faire naître la confiance. On aurait porté jusqu'au scrupule l'attention à remplir les conventions, à distribuer les pays dont on eût pu disposer, ou à les séquestrer jusqu'à décision. La force n'aurait jamais été employée, qu'après qu'on aurait vu que les prières, les raisons, les ambassades et les négociations auraient été inutiles. Enfin, jusque dans l'exercice même de la guerre, on se serait moins comporté en ennemis, qu'en pacificateurs. La reine se serait avancée jusqu'à Metz; toute la cour l'y aurait suivie avec l'appareil et la pompe qui annoncent la paix.

Henri avait imaginé un nouveau règlement de discipline dans son camp, bien propre à produire cet effet; surtout, si son exemple avait été imité par les princes ses alliés. Il établissait quatre maréchaux de France, ou à tout le moins quatre maréchaux de camp, pour veiller uniquement à maintenir tout dans l'ordre, dans la plus exacte discipline, et dans la plus étroite subordination. Le département du premier eût été la cavalerie; l'infanterie française, celui du second; le troisième aurait eu l'inspection des troupes étrangères; le quatrième, celle de tout ce qui a rapport à l'artillerie, et aux munitions de guerre et de bouche;

et le roi lui-même se serait fait rendre un compte exact de ces quatre parties. Il se fût appliqué avec une égale ardeur, à mettre en honneur toutes les vertus militaires dans ses armées, en n'accordant les grades et les emplois qu'au seul mérite, en récompensant le soldat, en punissant les blasphèmes, en ménageant ses troupes et celles de ses confédérés, en étouffant l'esprit de division que cause la diversité des religions; enfin en joignant à l'émulation ce concert de sentimens, qui contribue plus que tout le reste à la victoire.

La suite de cette entreprise, en ce qui regarde la guerre aurait dépendu de la manière dont l'empereur et le roi d'Espagne auraient reçu les propositions, et répondu aux manifestes des princes ligüés. Il y a apparence que l'empereur, cédant à la force, aurait consenti à tout; je suis même persuadé qu'il eût été le premier à demander à s'aboucher avec le roi de France, pour chercher les moyens de se retirer, du moins avec honneur, de ce mauvais pas, et qu'il se serait contenté de l'assurance qu'on lui conserverait, sa vie durant, la dignité impériale avec tous ses droits. Les archiducs avaient fait plus; ils avaient permis à Henri, pour toutes ses troupes, d'entrer dans leur pays et dans toutes leurs villes, pourvu qu'on n'y commît aucune hostilité, et qu'on payât exactement dans tous les endroits de passage. Si ces

apparences n'étaient point trompeuses, l'Espagne, abandonnée de tout le monde, aurait subi malgré elle, la loi de ses vainqueurs.

Mais il faut supposer que toutes les branches de la maison d'Autriche se seraient réunies en cette occasion, et qu'elles auraient fait pour leur intérêt commun, tous les efforts dont elles étaient capables. En ce cas Henri et les princes confédérés déclarant en forme la guerre à leurs ennemis, et défendant tout commerce aux Espagnols, nommément dans les Pays-Bas; après avoir, comme nous l'avons dit, uni toutes leurs forces, donné audience aux princes d'Allemagne, promis d'assister les peuples de Bohême et de Hongrie, qui seraient venus implorer leur assistance, enfin s'être assurés du pays de Clèves; ces princes, dis-je, auraient fait avancer leurs trois armées du côté de Bâle et de Strasbourg, pour appuyer les Suisses, qui se seraient déclarés pour l'union, après en avoir, pour la forme, demandé la permission à l'empereur. Les Provinces-Unies, dont on s'éloignait, étaient censées suffisamment défendues par le camp-volant que Henri en aurait fait approcher; par les armées d'Angleterre et du Nord auxquelles on en laissait la garde; par l'attention qu'on aurait eue de s'emparer tout d'abord de Charlemont, Maëstricht, Namur et autres passages du côté de la Meuse; par les forces navales

de ces provinces qui, avec le secours de celles d'Angleterre, auraient bouché la mer.

Après cela, le fort de la guerre ne pouvait plus tomber qu'en Italie ou en Allemagne. Dans la première supposition, les trois armées de Henri, du prince d'Orange et des princes d'Allemagne, laissant la Franche-Comté qu'on aurait seulement fortifiée, de même que les frontières des Pays-Bas, d'un petit corps de troupes, auraient pris leur route du côté des monts, où elles devaient rencontrer celles de Lesdiguières, du Pape, des Vénitiens et du duc de Savoie, qui tous auraient levé le masque : les premiers, en demandant l'exécution de l'arrangement projeté pour la Navarre, Naples et Sicile ; et le duc de Savoie, un partage pour sa femme, égal à celui qu'on avait fait à l'infante Isabelle. C'est alors que la guerre se trouverait déclarée à l'Espagne, de tous les endroits de l'Europe. Si, au contraire, les ennemis paraissaient vouloir attirer la guerre en Allemagne, les confédérés ayant laissé en Italie ce qu'il suffisait qu'il y eût de troupes, seraient entrés jusques dans le cœur de l'Allemagne, où ils auraient trouvé du côté de la Hongrie et de la Bohême, les puissans secours que ces peuples y tenaient préparés.

On ne saurait juger que par conjecture, du reste des événemens qui auraient suivi ces commence-

mens, parce qu'ils dépendent du plus ou moins de lenteur des ennemis à s'opposer à la rapidité de nos conquêtes, et du plus ou moins de promptitude de la part des confédérés, surtout des extrémités de l'Allemagne, à remplir leurs conventions. Cependant je suis persuadé que, sur l'exposé que je viens de faire, il n'y a personne qui ne regarde la maison d'Autriche comme frappée du coup qui devait pour jamais anéantir sa puissance et ouvrir un chemin sûr au reste des projets dont cette attaque ne devait être que le préliminaire. J'ajoute, et la voix de toute l'Europe me justifie, à cet égard, du reproche de prévention, que si une pareille entreprise tire presque toujours de la personne du chef qui la conduit, cette force qui la rend infaillible, celle-ci ne pouvait être remise en de meilleures mains que celles de Henri le Grand. Avec une valeur capable seule de renverser les plus grands obstacles ; avec une présence d'esprit, qui ne négligeait et ne perdait aucun de ses avantages ; avec une prudence, qui, sans rien précipiter, sans trop embrasser d'objets à la fois, savait les enchaîner l'un à l'autre, et connaissait tout ce qu'on peut ou ce qu'on ne doit pas attendre du temps ; avec une expérience consommée ; enfin avec toutes les grandes qualités guerrières et politiques qui ont brillé dans le prince, dont je viens de tracer l'histoire, de quoi

ne vient-on pas à bout? C'est ce qu'avait voulu exprimer ce grand roi, par cette devise modeste qu'il avait fait mettre sur les derniers jetons qui furent frappés sous son règne : *Nil sine consilio.*

FIN DU LIVRE TRENTIÈME.

SUPPLÉMENT

A LA VIE DU DUC DE SULLY,

DEPUIS SA RETRAITE.

CONDUITE du duc de Sully à l'assemblée des protestans à Châtel-lerault, et de cette assemblée sur les affaires personnelles de Sully. Part qu'il a à l'affaire du duc de Rohan, au sujet de Saint-Jean-d'Angely. Confiance qu'a en lui la régente, et lettres qu'elle lui écrit pendant la révolte des princes et des calvinistes; conseils qu'il donne, et services qu'il rend en cette occasion. Il est fait maréchal de France. Chagrins que lui cause la conduite de son fils et de son petit-fils. État de sa famille, et dispositions qu'il fait de ses biens entre ses enfans. Sa mort; honneurs que lui rend la duchesse de Sully; son mausolée et son épitaphe. Détails sur sa conduite dans l'intérieur de sa maison, sur sa vie privée. Occupations de la duchesse son épouse. Sentimens du duc de Sully par rapport à la religion. Ouvrages publics et particuliers qu'il a fait construire.

SUPPLÉMENT
AUX MÉMOIRES
DU
DUC DE SULLY.

LA première occasion où les historiens font mention du duc de Sully, depuis qu'il se fut retiré dans ses terres, est l'assemblée des protestans tenue à Châtellerault, en 1611. Comme il avait l'esprit encore tout rempli des chagrins qu'on venait de lui faire essuyer à la cour, et qu'il savait que le duc de Bouillon, qui, contre son intérêt aussi bien que contre son caractère, parut en cette assemblée chargé de soutenir les intérêts de la régente contre les calvinistes, s'était mis à la tête de ses ennemis, et avait entrepris de lui faire ôter la grande-maîtrise de l'artillerie et le gouvernement de Poitou, que la régente avait promis au duc de Bouillon pour récompense des services qu'il lui rendrait en cette occasion; on ne doit pas être surpris que le duc de Sully ait agi à

Châtellerault avec fermeté, et même avec quelque sorte d'éclat. Les partisans du duc de Bouillon, par ressentiment de ce qu'il échoua dans son entreprise, ont accusé les ducs de Sully et de Rohan, d'avoir cherché à rallumer la guerre entre les catholiques et les calvinistes; mais ils sont les seuls qui en aient parlé de la sorte; tous les autres écrivains n'ont rien trouvé d'absolument répréhensible dans la conduite de Sully : et dans la vérité, l'on agissait contre lui avec tant de passion et de malignité, que le *Mercure français* ¹, qui nous fournira des Mémoires sur ce morceau de son histoire, ne le blâme point d'avoir pris le seul parti qui pouvait assurer son repos. Voici donc en abrégé ce qui se passa par rapport au duc de Sully, dans l'assemblée de Châtellerault, ou de Saumur; car ses ennemis, craignant qu'il ne fût trop puissant à Châtellerault, la firent transférer dans cette dernière ville.

Le duc de Bouillon n'ayant fait aucun mystère de la disposition où il était de pousser à bout tous les calvinistes ses confrères, et en particulier le duc de Sully, l'intérêt de la cause commune réunit celui-ci avec Duplessis-Mornay et les principaux ministres protestans, qui jusque-là, comme on l'a vu dans toute la suite de ces Mémoires, avaient vécu avec lui dans une grande défiance

¹ Année 1512, fol. 75 et suiv.

de ses sentimens, et dans un grand éloignement de sa personne. Ils commencèrent par refuser au duc de Bouillon la présidence, qui fut déferée à Duplessis-Mornay ; et ils firent sentir ensuite combien ils étaient indignés du personnage qu'il jouait, en le contrariant sur tout : de manière qu'il n'obtint rien de ce que peut-être on aurait accordé à un agent qui eût été de la religion de la cour ; ce qui montre que la régente ne pouvait guère faire de plus grande faute, que de se servir du duc de Bouillon dans une semblable circonstance. Il se fit pourtant à la fin une espèce de raccommodement entre lui et le duc de Sully, par les soins que se donna Duplessis ; et ce fut pour lors que Sully ne trouva plus d'obstacle à intéresser tout le corps protestant dans sa cause particulière, qui devint par-là un des principaux sujets des délibérations.

L'assemblée, lui adressant la parole, *le prie et enjoint* (c'est en ces termes qu'en parle le *Mercure français*) *de ne point se défaire de ses charges, lui promet de l'assister, etc.* A quoi le duc de Sully répondit par un discours, dans lequel il demanda conseil à l'assemblée sur quatre choses : 1° S'il devait fermer les yeux sur les démarches de ses ennemis ; 2° s'il devait au contraire demander lui-même d'être établi en sa place, purement et simplement ; 3° s'il était plus à propos qu'il ac-

ceptât une récompense; enfin, si cette récompense devait être *d'honneur et de sûreté, plutôt que de profit et utilité*. C'est que pour cacher le dessein qu'on avait de le perdre, la cour lui faisait quelquefois proposer de recevoir en échange de la grande-maîtrise de l'artillerie et du gouvernement de Poitou, le bâton de maréchal de France, ou une somme d'argent considérable. Sully conclut ce discours, dans lequel il ne put s'empêcher de mêler quelques plaintes sur la rigueur dont le conseil de la régente usait envers lui, en s'excusant de n'avoir pas exposé plutôt au corps de la religion les malheurs de sa situation, sur la difficulté qu'il avait eue à croire les complots formés contre lui, aussi bien que sur sa crainte de déplaire à des personnes auxquelles il devait du respect.

Ce discours plut autant aux calvinistes, qu'il fut mal reçu de Bouillon et des autres agens de la régente. Ils répondirent, en donnant, à la vérité, toutes sortes de louanges à l'administration du duc de Sully, mais en le taxant d'être peu généreux, et même de vouloir forcer la régente à lui restituer sa place dans le ministère. Sully répliqua par une seconde remontrance, par laquelle il remit purement et absolument ses intérêts à discuter à l'assemblée. Le duc de Bouillon, qui vit tout ce qui en allait arriver, leva le masque

pour la seconde fois, et commença à intriguer fortement auprès de tous ceux des calvinistes qu'il crut pouvoir gagner. Il en attira en effet quelques-uns, mais non pas le duc de Rohan, malgré tous les mouvemens qu'il se donna auprès de lui; et toute son habileté n'ayant pu ni détacher le plus grand nombre du parti de son adversaire, ni suspendre la conclusion, on passa à la délibération, dont le résultat fut, qu'on assisterait le duc de Sully, si son administration était recherchée *par des voies illégitimes*.

Bouillon et les partisans de la régente mirent tout en œuvre, mais inutilement, pour obtenir une rétractation, ou une modification. Pour le duc de Bouillon, il éclata; il donna les conseils les plus violens à la régente, qui se contenta pourtant d'envoyer à l'assemblée, de la part du roi, des lettres, que Duplessis-Mornay jugea qu'il était plus prudent de supprimer, de peur d'un plus grand mal. On revint aux tempéramens. Tous les autres articles en contestation, furent terminés à l'amiable, et celui qui regardait Sully, demeura assoupi, parce qu'apparemment tout le monde convint que c'était sans aucune ombre de justice, qu'on prétendait le faire regarder comme un ministre infidèle, encore moins comme un ennemi de l'état, et que le duc de Bouillon, piqué lui-même de se voir frustré par la régente des

récompenses qu'il en avait espérées, cessa tout d'un coup d'agir avec la même chaleur. Le duc de Sully resta donc après cela dans le même état que lorsqu'il s'était retiré de la cour.

L'année suivante, la guerre entre les religions pensa être rallumée par un incident, auquel nos Mémoires semblent préparer, qui est, que Brassac, nommé par sa majesté lieutenant-de-roi de Saint-Jean d'Angely, après la mort de des Ageaux, fut chassé de cette place par le duc de Rohan, qui, par toute sa conduite depuis ce temps-là, montra assez qu'il avait des sentimens bien différens de ceux du duc son beau-père. Quoique la régente fût alors en état de donner la loi, et que tous les calvinistes l'eussent fort appréhendé, cette affaire se termina entièrement à l'avantage du duc de Rohan, qui obtint tout ce qu'il demandait. Sully signa l'accommodement qui fut fait dans le synode de Privas, avec le duc de Rohan, d'un côté, et les agens du roi de l'autre : ce fut toute la part qu'il prit dans ce grand démêlé.

Les deux lettres suivantes, que je transcris sur l'original, gardé dans le cabinet du duc de Sully, montrent que la reine-mère eut recours à Maximilien, et qu'il s'employa utilement pour prévenir ou apaiser les troubles qui survinrent immédiatement après, de la part des princes et des grands du royaume.

Lettre de la reine-mère au duc de Sully.

« Mon cousin, en envoyant vers vous le sieur
 « de Béthune, votre frère, sur les occurrences qui
 « se présentent, je lui ai donné charge de vous
 « assurer parfaitement de mon affection en votre
 « endroit, et vous dire l'état que je fais de la con-
 « tinuation de la vôtre au bien et service du roi,
 « monsieur mon fils : vous le croirez en ce qu'il
 « vous dira de ma part sur l'un et l'autre sujet,
 « comme vous pourriez faire à la personne de
 « Votre bonne cousine,

MARIE. »

A Paris, le 13 de février 1614.

L'adresse porte : « A mon cousin le duc de Sully,
 « pair, et grand-maître de l'artillerie de France. »

Autre lettre de la même.

« Mon cousin, ayant reçu votre lettre, écrite le
 « premier de ce mois, le 9 d'icelui, j'ai différé
 « d'y répondre jusqu'à mon arrivée en cette pro-
 « vince, afin qu'étant mieux éclaircie des choses
 « particulières qui se sont passées, et de l'état
 « présent d'icelles, je pusse avec plus de lumière
 « vous faire savoir mon avis sur les générales ;
 « mais j'y ai trouvé tant de désordre et de confu-
 « sion, de plaintes et de contraventions faites à

« l'accord de Sainte-Menoult, qu'il faut que je
« vous dise, que je ne sais par où je dois com-
« mencer à vous faire savoir ce qu'il faut faire
« pour bien faire. Je vois de toutes parts des dé-
« clarations et assurances d'une bonne volonté
« pour le service du roi, monsieur mon fils, et le
« bien public, qui nous sont très-agréables; mais
« après je rencontre des effets si contraires à cela,
« que je n'ai pas sitôt conçu l'espérance d'un bien
« et d'un contentement et avantage pour les af-
« faires publiques, qu'elle s'évanouit à l'instant;
« ce que je ne vous écris pour votre particulier,
« car je fais telle estime de votre affection au bien
« du royaume et à notre contentement, que mé-
« ritent les preuves que j'en ai faites, et les assu-
« rances que vous m'en avez données, mais pour
« me douloir avec vous de l'inconstance et variété
« de semblables procédures. J'ai depuis deux jours
« reçu en ce lieu votre dernière lettre, et ouï le
« porteur d'icelle, ainsi qu'il vous dira.

« Je ne doute point que vous n'ayiez librement,
« et en homme de bien, fait à mon neveu, le prince
« de Condé, les remontrances que vous m'avez
« écrites, et me réjouis de savoir qu'il les a prises
« en bonne part: mais à quoi tient-il qu'il ne les
« suit et exécute, comme il les approuve? Il se
« développerait en ce faisant, des affaires où vous
« dites qu'il se trouve; il recevrait de moi toute

« occasion raisonnable de se louer de ma bien-
« veillance , et lui serait fait l'honneur et le trai-
« ment dus à sa qualité. Si , pour lui donner cette
« créance et assurance , il reste à dire ou à faire
« chose qui dépende de moi , j'aurai toujours à
« plaisir de l'entendre , et prendrai en bonne part
« ce que vous m'en manderez : mais je n'ai encore
« reçu les lettres , qu'il vous a dit m'avoir écrites
« sur ce sujet , et serai bien aise qu'il me donne
« par icelles , tant pour lui , que pour ses amis , le
« contentement que j'ai toujours désiré et même
« recherché , et qu'il m'a souvent fait espérer pour
« le service du roi , mondit sieur et fils ; ce faisant ,
« j'y correspondrai de façon qu'il aura juste sujet
« de s'en louer , et tous ceux qui , à son exemple ,
« en useront de même. »

« Au demeurant , je n'ai point encore vu le duc
« de Vendôme ; de sorte que je ne sais pas en-
« core ce que je dois espérer de son obéissance ,
« car j'ai avis qu'il continue de faire fortifier Lam-
« bale ; et à tenir errhés bon nombre de gens de
« guerre , qui l'ont servi , ou pour mieux dire ,
« desservi , durant ces mouvemens derniers , et
« principalement depuis ledit accord de Sainte-
« Menoult , à quoi le roi , mondit sieur et fils , et
« moi , mettons peine d'appliquer les remèdes né-
« cessaires ; par l'avis des états du pays , desquels
« nous devons faire l'ouverture demain ; et comme

« véritablement je me promets que vous favori-
 « serez toujours volontiers et fidèlement le bien
 « et avancement des affaires du roi, mondit sieur
 « et fils, partout où vous aurez moyen de le faire,
 « vous userez de la présente à cette fin, comme
 « vous jugerez être pour le mieux : et je prierai
 « Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte
 » garde. Écrit à Nantes, ce 28 août 1614.

« Votre bonne cousine,

MARIE. »

En 1616, éclata la révolte des protestans. On vit en cette occasion, combien le duc de Sully préférait le bien de l'état à l'intérêt de son parti et au sien particulier. Ayant été proposé de réunir le parti du prince de Condé avec celui des calvinistes, résolution qui, selon toutes les apparences, aurait entraîné la ruine du royaume, le duc de Sully, dont il paraît que le suffrage aurait été d'un très-grand poids, le refusa absolument, et se tint constamment attaché à la personne du roi. Voici comme en parle le maréchal de Bassompierre, dans ses Mémoires ¹. « M. de Sully, « qui désirait le bien et la conservation de l'état, « se maintenait avec les uns et avec les autres, « tâchant de les mettre bien, autant qu'ils pou- « vaient subsister, en l'état où ils étaient, en

¹ Tom. 2, pag. 84.

« avertissant quelquefois la reine-mère, quel-
« quefois M. le prince; et un jour, 26 août, M. de
« Sully demanda le soir audience à la reine, en
« laquelle il fit voir que les choses ne pouvaient
« encore subsister huit jours en l'état où elles
« étaient réduites, et qu'au balancement où elles
« étaient, il était infailible que toute l'autorité
« tomberait entre les mains de M. le prince; qu'elle
« demeurerait aux siennes, si elle savait la rete-
« nir; finalement qu'il ne la tenait pas assurée
« dans Paris, et qu'elle serait mieux avec mille
« chevaux à la campagne, avec ses enfans, que
« dans le Louvre, en l'état où étaient les esprits
« des grands et du peuple; qu'il avait cru être de
« son devoir, et des obligations qu'il avait au feu
« roi, de lui montrer ce que dessus, ne pouvant
« y apporter, avec sa vie, un autre remède, qu'il
« emploierait volontiers, si par sa perte il pou-
« vait sauver le roi, elle et l'état. Et ensuite il
« prit congé d'elle, la suppliant de penser à ce
« qu'il venait de lui dire; et, qu'au cas qu'elle n'y
« apportât le remède convenable, il protestait de
« tout le mal qui lui en reviendrait, et qu'elle
« seule en serait la cause, puisqu'elle en avait été
« avertie, et que ce mal était prévu. »

L'auteur de l'histoire de la mère et du fils,
rend, malgré lui, cette justice au duc de Sully.
« M. de Sully, dit-il, demande audience à la reine,

« pour lui parler seul d'affaires, qu'il disait im-
 « porter à la vie de leurs majestés. Elle avait pris
 « médecine; mais sur un sujet si important, elle
 « ne jugea pas devoir différer à le voir. Le roi
 « s'y trouva par hasard; les sieurs Mangot et Bar-
 « bin y furent aussi. Alors il fit un long discours
 « des mauvais desseins que ces princes avaient,
 « et du mal inévitable qu'il en prévoyait pour le
 « roi. Les sieurs Mangot et Barbin lui dirent que
 « ce n'était pas assez, mais qu'il était besoin qu'il
 « dît les remèdes les plus propres à y apporter.
 « A quoi il ne fit autre réponse, sinon que le ha-
 « sard était grand, et qu'inaffablement on en
 « verrait bientôt de funestes effets. S'étant retiré
 « du cabinet, il y mit une jambe avec la moitié
 « de son corps, en disant ces mêmes paroles: Sire,
 « et vous, Madame, je supplie vos majestés de
 » penser à ce que je viens de vous dire; j'en dé-
 « charge ma conscience. Plût à Dieu que vous
 « fussiez au milieu de douze cents chevaux! je
 « n'y vois autre remède; » puis s'en alla.

Il est vrai que la haine de cet écrivain pour Sully, lui a fait ajouter à ce récit, les paroles suivantes ¹: « M. le prince ayant été arrêté, et les
 « ministres disant à la reine que tout était perdu,
 « si elle ne le relâchait, M. de Sully, violent et
 « peu considéré, le feu de l'esprit duquel, ne

¹ *Ibid.* pag. 64.

« s'appliquant qu'au présent, sans rappeler le
« passé, ni considérer de bien loin l'avenir, ajouta
« à ce que les autres avaient dit, que quiconque
« avait donné ce mauvais conseil à la reine, avait
« perdu l'état. La reine lui répondit, qu'elle s'é-
« tonnait qu'il lui osât parler ainsi, et qu'il fallait
« bien qu'il eût perdu l'esprit, puisqu'il ne se sou-
« venait plus de ce qu'il avait dit au roi et à elle,
« il n'y avait que trois jours, dont il resta si confus,
« qu'il se retira incontinent, au grand étonnement
« de tous les seigneurs qui étaient là présents. Sa
« femme puis après essaya de l'excuser, disant que
« le transport de crainte dans lequel il était, l'avait
« fait parler ainsi, d'autant qu'on lui venait de dire
« présentement, que les princes et seigneurs du
« parti de M. le prince, étaient résolus de le faire
« tuer, le croyant auteur de l'arrêt dudit sieur
« prince par les avis qu'il avait donnés de leurs
« desseins. »

Mais, sans examiner ici si les deux conseils de Sully sont réellement contradictoires, et en convenant que le parti d'arrêter le prince de Condé était sage et nécessaire, tout ce que j'ai voulu que l'on conclût de ces témoignages, c'est que ce ministre ne se départit point de son attachement au bien public et au roi, dans une occasion si favorable au parti calviniste, et dans laquelle il courait lui-même de très-grands risques.

Il se conduisit dans cet esprit tout le reste de sa vie. Il fut revêtu de l'autorité du roi dans les assemblées de Rouen et de Loudun. Il soutint en bon citoyen le parti de sa majesté contre les calvinistes, lorsque la guerre fut déclarée sous le ministère du cardinal Richelieu. Il eut part au siège de Montauban, et à d'autres rencontres; il fit même les fonctions de grand-maître de l'artillerie, au siège de Saint-Jean d'Angely, et l'artillerie y fut parfaitement bien servie. Il conserva et exerça cette charge jusqu'à sa mort, quoique l'historien du duc de Bouillon dise qu'il en avait été dépouillé. Louis XIII lui donna le bâton de maréchal de France, le 18 septembre 1635. L'année précédente, le pape Urbain VIII, qui l'avait connu pendant sa légation en France, lui écrivit une lettre latine, à laquelle Sully fit une réponse, qu'il envoya à sa sainteté par le prince d'Henrichemont, son petit-fils, et qui lui attira un second bref de ce pape, aussi en latin, daté du 16 juillet 1633.

En cette même année 1634, il perdit le marquis de Rosny, son fils aîné. La conduite de ce fils fut pour lui un sujet d'embarras et de chagrins presque continuels, non-seulement parce que le marquis de Rosny ne suivait aucun des sages conseils qu'il ne cessait de lui donner, qu'il prit même le parti des ennemis de l'état, mais encore parce

que le duc de Sully se ressentit en plus d'une manière, du dérangement des affaires de son fils. Ceci demande que nous entrions dans un détail des affaires domestiques de Sully, qui servira d'éclaircissement à plusieurs endroits de ces Mémoires, où il est parlé du marquis de Rosny, et en particulier, à ce qui en est dit dans le livre vingt-neuvième.

Outre deux filles, dont l'aînée avait épousé le duc de Rhoan, et la cadette, mariée au marquis de Mirepoix, Sully se voyait, en 1609, trois enfans mâles, Maximilien II, de Béthune, marquis de Rosny, l'aîné de tous, qu'il avait eu de son premier mariage avec Anne de Courtenay; et de son second avec Rachel de Cocheilet, César et François de Béthune. Comme tous les grands biens dont il jouissait alors, ne lui étaient venus que depuis ce second mariage, il paraît que la principale part de ces biens devait naturellement regarder les enfans du second lit : cependant le duc de Sully se croyant obligé d'assurer au marquis de Rosny un état avec lequel il pût soutenir la grandeur de sa maison, dont il était l'aîné, aux charges de grand-maître de l'artillerie et de surintendant des fortifications, et aux gouvernemens de Mantes et de Gergeau, dont il lui fit obtenir la survivance, et qu'il évaluait à soixante mille livres de revenu, il joignit une donation entre-vifs, et substitution

de cinquante mille livres de rente en fonds de terre, consistant dans la duché-pairie de Sully, le marquisat de Rosny, la principauté d'Henriche-mont et Boisbelle, avec toutes leurs dépendances, dont il se réserva néanmoins l'usufruit sa vie durant. L'acte de substitution, dont la date est du 27 mars 1609, porte cette clause singulière : *qu'au cas que nul de ceux, soit mâle, soit femelle, qui seront lors descendus de la maison de Béthune, ne voulût accomplir les susdites clauses et conditions, ledit seigneur donateur a fait et fait don par ces présentes, des susdites terres substituées, au roi ou à ses descendans, l'aîné préféré aux autres, à la charge que lesdites terres ne pourront jamais être désunies de la couronne, avec condition que celui qui les possédera, outre le roi et son fils aîné, soit tenu de porter son nom et armes, le surnom et armes de Béthune, et ses descendans après lui.*

Cherchant ensuite à prévenir tout sujet de désunion dans sa famille, et à donner aussi un état à ses autres enfans, Sully fit, l'année suivante, dans la même forme et par un même acte, deux autres donations et substitutions du reste de ses biens en faveur de César et de François de Béthune, ses cadets; savoir, de la terre et seigneurie de Villebon, à César; et à François, nommé le comte d'Orval, des terres de Montrond, Orval,

Bruyères, Épineuil, Beauchesal, la Rocheguillebaut et le Châtelet en Berry. La valeur de chacune de ces substitutions, est estimée dix mille livres de revenu; il y est stipulé que les fortifications, armes, vivres, munitions de guerre et de bouche, et meubles, tant ceux qui étaient dans tous ses châteaux lors de la substitution, que ceux qui s'y trouveraient à la mort du duc de Sully, seraient compris dans la donation, et que si l'un des donataires venait à mourir sans postérité, son partage passerait tout entier au survivant. Cela arriva quatre ans après; César de Béthune étant mort en 1614, sans avoir été marié, le comte d'Orval réunit sur sa tête les deux articles de substitution. En 1620, son père le voyant dans sa vingtième année, lui fit épouser Jacqueline de Caumont, fille du grand-maréchal de La Force, et petite-fille par sa mère, du premier maréchal de Biron, et il confirma par le contrat de mariage, l'acte de substitution de 1610.

Avant et après ces dispositions, le marquis de Rosny demeura en communauté de biens avec le duc son père. Cette communauté était toute à l'avantage du premier, auquel le seul bien de sa mère ne suffisait pas pour les dépenses qu'il faisait; mais elle exposa le duc de Sully aux poursuites des créanciers de son fils. Il acquitta à plusieurs reprises ses dettes, qui devinrent à la fin si

considérables, par les profusions et le mauvais ménage du marquis de Rosny, que le duc prit enfin le parti de l'abandonner à lui-même : voilà les premiers chagrins qu'il eut à en essayer.

Ils furent suivis d'autres, plus grands et plus sensibles encore, après la mort du marquis de Rosny. Ses créanciers s'autorisant toujours de la communauté de biens, voulurent retomber sur ceux du duc de Sully. Le prince d'Henrichemont¹, son petit-fils, se joignit à eux pour faire annuler ses substitutions, à quoi contribuèrent encore les circonstances où s'était trouvé le duc de Sully, qui, pour se tirer des mains du prince de Condé avait été obligé de faire et défaire plusieurs marchés avec lui, avait acquis, rendu et réacquis à différentes fois, une grande partie des terres comprises dans ses substitutions, telles que Villebon, Montrond, etc. Cela tint le duc de Sully dans un embarras continuel de discussions et de procès, dont cependant une partie s'arrangea par le mariage du prince d'Henrichemont avec la fille du chancelier Seguier², en 1639. Alors le duc de Sully, qui était entièrement hors d'affaire avec

¹ Maximilien-François de Bethune, troisième du nom, duc de Sully, prince d'Henrichemont et de Boisbelle, marquis de Rosny, lieutenant-général au gouvernement du Dauphiné et du pays Vexin, gouverneur de Mantes et de Meulan. Il mourut en 1661.

² Charlotte Seguier, fille de Pierre Seguier, chancelier.

M. le prince, voyant que Villebon lui avait été rendu, et que toutes ses autres acquisitions étaient assurées, refit en 1640 une nouvelle substitution, confirmative de la première, en donnant des remplacements pour celles de ses terres qui pouvaient avoir été aliénées.

Le mécontentement et les plaintes du prince d'Henrichemont éclatèrent de nouveau à cette substitution; elle causa un procès, dont Louis XIII et son premier ministre s'attribuaient la connaissance, et qui dura pendant les années 1640 et 1641. Les requêtes et principales pièces de ce procès ont été imprimées. Le duc de Sully s'y plaint amèrement de ce que son petit-fils et le chancelier Seguier qui le soutenait, cherchent à se prévaloir de quelques manques de formalités, peut-être inévitables dans des affaires si longues et si compliquées. Ce n'est point à nous à entrer dans la discussion de ce point de jurisprudence. En supposant tout le bon droit possible du côté des parties du duc de Sully, il paraît seulement que la voix de la nature et le sentiment de la reconnaissance, déposent en faveur d'un homme qui avait élevé sa maison à un si haut degré de splendeur. Quoi qu'il en soit, le duc de Sully eut le chagrin de voir que par l'arrêt du conseil, rendu au mois de décembre 1641, on l'obligea à révoquer sa substitution, pour quatre des terres qui

servaient de remplacement aux premières. Il était alors âgé de quatre-vingt-deux ans; il est assez vraisemblable que, jaloux comme il était de l'autorité paternelle, et persuadé que dans tout ce qu'il avait fait, il avait suivi exactement les lois de l'équité, ce coup lui fut si sensible, qu'il contribua à abréger ses jours; il mourut huit jours après, le 22 décembre 1641, à Villebon.

Ses entrailles furent mises dans un seau, ou espèce d'urne de plomb, garni d'anses de fer, et portées dans le caveau de la collégiale de Sainte-Anne de Villebon, sur la muraille duquel on voit écrit ces mots : *Ici reposent les entrailles de très-haut, très-puissant et très-illustre seigneur, monseigneur Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair et maréchal de France.* Pour son corps, il fut porté à l'Aumône, ou Hôtel-Dieu de Nogent; mais comme le mausolée qu'on commença à lui construire en cet endroit, ne put être achevé sitôt, ce corps demeura un temps assez considérable en dépôt dans la chambre qu'habitait le duc de Sully à Villebon, et où il était mort, qui est l'appartement au bout de la galerie de ce château, dont on fit noircir les murailles, le plancher et l'intérieur en entier. On l'y laissa exposé sous un poêle de velours noir, avec des bandes de moire d'argent, et les armes de la maison de Béthune aux quatre coins.

Pendant ce temps-là, la duchesse de Sully faisait construire dans la galerie basse de ce château, un cabinet pour y placer une statue qu'elle avait dessein d'ériger à la mémoire de son mari. Elle fit pour cet effet la dépense d'un bloc de marbre blanc, le plus beau et le plus rare, et elle fit venir d'Italie un des plus excellens sculpteurs de ce temps-là. Sur la façade de ce cabinet, en dedans, sont écrits en gros caractères, les dix commandemens de Dieu ; tels qu'ils sont dans l'Exode. Sur un des côtés est l'épithaphe du mort, la même que nous allons bientôt transcrire ; sur l'autre, ses armoiries en grand, avec tous les attributs de ses charges : le haut, et tout le reste du cabinet est entièrement rempli de peintures, d'emblèmes et de devises, que nous ne croyons pas devoir rapporter : il est éclairé par une grande croisée qui en occupe le fond. La statue est au milieu, sur un piédestal, aussi de marbre blanc. Elle est un peu plus grande que nature, et représente le duc de Sully, armé du cou en bas, portant une couronne de laurier sur sa tête et le manteau ducal sur ses épaules ; le bras droit allongé, et tenant le bâton de maréchal de France ; la main gauche appuyée sur l'écusson de ses armes. Ce bâton, aussi bien que le casque qui est à côté de la statue à gauche, garni de ses panaches, sont taillés dans le même bloc ; tout ce morceau est si fini, si

beau, qu'il peut aller de pair avec les monumens de la Grèce et de Rome. Au-dessus de la porte du cabinet, est écrit dans un cartouche : *Rachel de Cochefilet, duchesse douairière de Sully, après la mort de Maximilien de Béthune, duc de Sully, son époux, avec lequel elle a vécu quarante-neuf ans en mariage, pour honorer sa mémoire et témoigner ses regrets, a fait élever cette figure en l'année 1642.*

Comme le corps de cette dame fut, après sa mort, rejoint à celui de son mari, le mausolée dont nous allons donner la description, est commun à l'un et à l'autre. C'est une chapelle en dôme, construite à côté de celle de Saint-Jacques-de-l'Aumône, ou l'Hôpital de Nogent, appelé de leur nom, Nogent-le-Béthune. Elle ne communique point avec l'église, parce que le duc et la duchesse de Sully moururent tous deux dans la religion réformée. Sous cette chapelle est un caveau qui sert de sépulture à leurs corps. L'intérieur de la chapelle est orné tout autour des armoiries et des alliances de la maison de Béthune, et le dôme n'est qu'une simple peinture en azur, semé de fleurs de lis. Ils y sont tous les deux représentés en marbre blanc, à genoux, de hauteur humaine, sur un piédestal élevé de trois pieds. Une inscription marque que cet ouvrage, qui est très-bien exécuté, fut fait en 1642, par B. Bou

din. Les deux statues sont tournées vers l'orient : derrière celle du duc de Sully est cette épitaphe :

Ci gît le corps de très-haut, très-puissant et très-illustre seigneur, monseigneur Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, lequel, depuis l'âge de quatorze ans, courut toutes les fortunes du roi Henri le Grand, entre lesquelles est cette mémorable bataille, qui adjugea la couronne au victorieux, où il gagna par sa valeur la cornette blanche, et prit en icelle plusieurs prisonniers de marque. Il fut par lui honoré, en reconnaissance de ses vertus et mérites, des dignités de duc et pair et maréchal de France, de gouverneur de haut et bas Poitou, des charges de grand-maitre d'artillerie, en laquelle, comme portant les foudres de son Jupiter, il prit et emporta la forteresse de Montmélian, que l'on estimait imprenable, et plusieurs places de Savoie, et de superintendant des finances, qu'il administra seul avec une prudente économie, et continua ses fidèles services, jusqu'au malheureux jour que ce César des Français perdit la vie par la main parricide d'un de ses sujets ; après la mort duquel il se retira chez soi, où il passa le reste de sa vie dans une douce et paisible tranquillité, et mourut au château de Villebon, le 22 décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans ; son corps est ici à Nogent-le-

*Rotrou, dit le Béthune; et très-haute, très-puis-
sante et très-illustre dame, madame Rachel de
Cochefilet, son épouse, qui mourut à Paris, à
l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, l'an 1659.*

On est conduit dans cette chapelle par une longue cour, plantée d'une avenue d'ormes, et dans laquelle on entre par un portail d'une très-belle architecture, chargé des armoiries de la maison de Béthune, en fort grand relief, avec toutes les pièces d'honneur servant d'accompagnement à l'écu des armes du duc de Sully. La maison de Béthune porte, d'argent à la face de gueules; pour soutiens, deux sauvages armés d'une massue.

Avant que Villebon fût rendu au duc de Sully, il partageait son séjour entre Sully, la Chapelle d'Angillon, qui est une fort belle maison et une baronnie dépendante du duché de Sully et Rosny, celle de ses maisons où il paraît qu'il avait fait le plus travailler, comme ne comptant pas qu'elle dût jamais sortir de sa famille. Il en bâtissait encore les ailes, lorsqu'il eut le malheur de perdre le roi, son bienfaiteur; et il voulut donner une preuve sensible de sa douleur, en laissant ces ailes imparfaites et dans l'état où elles étaient au moment de ce triste événement. Mais, lorsqu'il se revit possesseur de Villebon, la beauté de cette maison, sa situation dans un pays très-agréable, la proximité de Paris, dont Villebon n'est éloigné

que de vingt lieues, et l'avantage de se trouver comme dans le centre de plusieurs grandes terres, qu'il avait reçues en remplacement de celles qu'il avait vendues à M. le prince; tout cela le déterminà à y fixer sa demeure, pendant six mois entiers de l'année, qui étaient l'été et l'hiver. Il faisait, seulement dans la belle saison, quelques voyages à Sully; séjour qui d'ailleurs lui était devenu désagréable par la conduite de son fils aîné. Le reste de l'année, il le passait à la Chapelle d'Angillon, à Rosny et ailleurs.

La vie qu'il y menait était accompagnée de décence, de grandeur et même de majesté, telle qu'on peut l'attendre d'un caractère aussi grave et aussi sérieux que le sien. Outre un grand nombre d'écuyers, de gentilshommes et de pages, qui le servaient; de dames et de filles d'honneur attachées à la personne de la duchesse de Sully, il avait une compagnie de gardes avec leurs officiers, et une autre de Suisses, et une si grande quantité de domestiques, qu'il y a peu d'exemples de particuliers qui aient entretenu une maison si grande et si nombreuse. Le duc de Sully d'aujourd'hui, a vu le fils d'un ancien chirurgien du feu duc de Sully, le dernier de cette branche, mort à quatre-vingt-huit ans, et qui en avait quatorze, lorsque le duc de Sully, dont nous parlons, mourut. Cet homme lui a dit, qu'accompagnant son

père auprès des malades qui étaient dans le château de Villebon, il en avait compté jusqu'à quatre-vingts, sans pour cela qu'on s'aperçût que le service de cette maison en fût dérangé ou retardé.

Sully conserva l'habitude de se lever de grand matin. Après ses prières et sa lecture, il se mettait au travail avec ses quatre secrétaires. Ce travail consistait à mettre ses papiers en ordre; à rédiger ses Mémoires; à répondre aux différentes lettres qu'il recevait; à prendre connaissance de ses affaires domestiques; enfin à conduire celles, soit de ses gouvernemens, soit de ses charges: car il demeura jusqu'à sa mort, gouverneur du haut et bas Poitou et de la Rochelle, grand-maître de l'artillerie, grand-voyer de France et surintendant des fortifications du royaume. Il y employait la matinée entière, excepté que quelquefois il sortait pour prendre l'air, une demi-heure ou une heure avant le dîner. Alors on sonnait une grosse cloche, qui était sur le pont, pour avertir de sa sortie. La plus grande partie de sa maison se rendait à son appartement et se mettait en haie, depuis le bas de l'escalier. Ses écuyers, gentilshommes et officiers marchaient devant lui, précédés de deux Suisses, avec leur hallebarde. Il avait à ses côtés quelques-uns de sa famille, ou de ses amis, avec lesquels il s'entretenait: suivaient ses offi-

ciers aux gardes et sa garde suisse ; la marche était toujours fermée par quatre Suisses.

Rentré dans sa salle à manger, qui était un vaste appartement, ou il avait fait peindre les plus mémorables actions de sa vie, jointes à celles de Henri le Grand, il se mettait à table. Cette table était comme une longue table de réfectoire, au bout de laquelle il n'y avait de fauteuils que pour lui et pour la duchesse de Sully ; tous ses enfans, mariés ou non mariés, quelque rang ou naissance qu'ils eussent, et jusqu'à la princesse de Rohan, sa fille, n'avaient que des tabourets, ou des sièges plians, car, dans ce temps-là, la subordination des enfans aux pères était encore si grande, qu'ils ne s'asseyaient et ne se couvraient jamais en leur présence, qu'après en avoir reçu l'ordre. Sa table était servie avec goût et magnificence. Il n'y admettait que les seigneurs et dames de son voisinage, quelques-uns de ses principaux gentilshommes, et des dames et filles d'honneur de la duchesse de Sully ; excepté la compagnie extraordinaire, tous se levaient et sortaient au fruit. Le repas fini, on se rendait dans un cabinet joignant la salle à manger, qu'on nommait le *Cabinet des Illustres*, parce qu'il était orné des portraits des papes, rois, princes et autres personnages distingués ou célèbres, qu'il tenait d'eux-mêmes. On en

voit encore aujourd'hui la plus grande partie à Villebon.

Dans une autre salle à manger, belle et richement meublée, le capitaine des gardes tenait une seconde table, servie à peu près comme la première, où toute la jeunesse allait manger, et où ne mangeaient effectivement que ceux que la seule disproportion d'âge empêchait le duc de Sully de recevoir à la sienne. M. le duc de Sully d'aujourd'hui a connu plusieurs personnes de qualité, qui lui ont dit que dans les visites qu'ils se souvenaient d'avoir faites, étant fort jeunes, chez le duc de Sully, avec leurs pères, il ne retenait que ceux-ci pour manger à sa table, et qu'il disait ordinairement aux jeunes gens : *Vous êtes trop jeunes pour que nous mangions ensemble, et nous nous ennuiérons les uns les autres.*

Lorsqu'il avait passé quelque temps avec la compagnie, il remontait chez lui, pour s'occuper encore quelques heures du même travail que le matin. Si la saison et le beau temps le permettaient, il prenait l'après-dînée le plaisir de la promenade. La sortie se faisait avec le même cortège que le matin. Il entrait dans ses jardins, où après avoir fait quelque tours, il passait ordinairement par une petite allée couverte, qui séparait les parterres du potager, et se rendait par un escalier de

Pierre, que M. le duc de Sully d'aujourd'hui a fait détruire, à cause de sa vétusté, dans une grande allée de tilleuls en terrasse, de l'autre côté du jardin : le goût d'alors était d'avoir grand nombre d'allées extrêmement couvertes, avec quatre ou cinq rangs d'arbres ou de palissades. Là il s'asseyait sur un petit banc ou fauteuil de bois verni, à deux places, et appuyant ses deux coudes sur une grande fenêtre grillée, qui vient aussi d'en être ôtée, il s'amusait à considérer, d'un côté, une campagne agréable; de l'autre, une seconde allée en terrasse, très-belle, qui fait le tour d'une grande pièce d'eau, appelée l'*Étang-Neuf*, et est terminée par un bois de haute-futaie, nommé le *Grand-Parc*. Quelquefois aussi c'était dans son parc qu'il prenait le divertissement de la promenade, et assez souvent dans son chariot ou coche, avec la duchesse, son épouse. L'intervalle de la promenade au souper, était encore rempli par les occupations du matin. Le souper se passait comme le dîner jusqu'au moment où chacun se retirait chez soi.

Le duc de Sully ne pouvant, à cause de la religion, avoir aucun ordre, il s'en était fait un pour lui-même : l'inventaire de ses effets porte plusieurs chaînes de diamans, servant à cet usage. Il portait donc à son cou, surtout depuis la mort de Henri IV, une chaîne d'or ou de diamans, où

pendait une grande médaille d'or, sur laquelle était empreinte en relief, la figure de ce grand prince. De temps en temps il la prenait, s'arrêtait à la contempler et la baisait; il ne la quittait pas même lorsqu'il venait à la cour, non plus que l'ancien habillement, qu'il conserva toujours, sans vouloir s'assujettir à la mode. On sait ce qui lui arriva un jour à la cour, où Louis XIII l'avait mandé. «Je vous ai fait venir, M. de Sully, lui dit
« ce jeune prince, comme étant l'homme de con-
« fiance du feu roi mon père, et un de ses prin-
« cipaux ministres, pour vous demander avis et
« m'entretenir avec vous sur les importantes af-
« faire que j'ai à présent.» Le duc de Sully, qui ne voyait autour du roi que de jeunes courtisans qui riaient entre eux, et qui, pour faire leur cour au connétable de Luynes, tournaient en ridicule son habillement, son maintien grave, et toutes ses manières, fit cette réponse: «Sire, je suis trop
« vieux, pour changer d'habitude sur rien; quand
« le feu roi votre père, de glorieuse mémoire, me
« faisait l'honneur de m'appeler auprès de sa
« personne, pour s'entretenir avec moi sur ses
« grandes et importantes affaires, au préalable, il
« faisait sortir les bouffons.» Le jeune roi parut approuver cette liberté; il fit retirer tout le monde, et demeura seul avec Sully.

La subordination, l'ordre et la paix régnaient

parmi ce nombreux domestique, dont nous venons de parler. Personne n'a jamais su se faire mieux respecter, servir et obéir que le duc de Sully. Les catholiques qu'il avait à son service ne s'apercevaient point qu'il mît aucune différence entre eux et les calvinistes, qu'à l'attention qu'il avait de les obliger à remplir, avec la dernière exactitude, leurs devoirs de bons catholiques romains. C'était une suite des égards, et même d'une sorte de penchant, qu'on a vu dans tout le cours de ses Mémoires, qu'il eut toujours pour la religion catholique, et qui vraisemblablement l'aurait conduit lui-même à l'embrasser, sans les considérations qu'il y expose. Persuadé qu'on peut également faire son salut dans l'une et l'autre de ces religions, il se montra trop sensible à la délicatesse de paraître rien accorder à l'ambition et à l'intérêt, dans une démarche qui ne lui aurait effectivement laissé rien à désirer ni pour l'un ni pour l'autre. Excepté la seule duchesse de Rohan, tous ses enfans sont morts dans le sein de l'église romaine.

Pour la duchesse son épouse, quoiqu'élevée dans la religion catholique, qu'elle ne quitta qu'après la mort de M. de Chateaupers, son premier mari, pour épouser le duc de Sully, je ne sais s'il y a lieu de la soupçonner de quelque retour vers ses premiers sentimens. Les seigneurs de Ville-

bon avaient dans l'église de cette paroisse, qui est une collégiale, une chapelle du côté du château, qu'on fit ôter. On construisit à la place deux tribunes, l'une en bas, fermée de volets, de manière qu'on ne pouvait y rien voir, et l'autre au-dessus de celle-ci, dans laquelle on montait par un petit degré de bois : elle était aussi fermée par une jalousie. Il est de notoriété publique, que les deux duchesses de Sully et de Rohan venaient très-souvent dans la tribune basse, entendre les psaumes, pendant les heures canoniales. Elles prenaient soin de blanchir de leurs mains, tous les linges servant à l'autel; M. le duc de Sully d'aujourd'hui tient cette particularité de son aïeule, Catherine de La Porte. Cette dame, qui avait beaucoup vécu avec la duchesse de Rohan, sa tante, lui avait encore entendu dire une chose que personne n'ignorait alors, qui est, que le duc de Sully faisait un accueil très-gracieux aux capucins qui venaient chez lui, et même qu'il les aimait jusque-là que pendant sa dernière maladie, et peu de jours avant qu'il mourût, il demanda qu'on lui fit parler quelques-uns de ces religieux; mais que s'étant présentés sur le pont du château, la duchesse de Sully défendit qu'on les laissât entrer, en les menaçant de les faire jeter dans les fossés.

Les occupations de cette dame, étaient de ré-

gler l'intérieur et pourvoir à l'entretien de sa maison; de faire dresser les baux et rendre les comptes des fermiers et des receveurs; c'est elle qui faisait dans les différentes terres de son mari, presque tous les voyages nécessaires. Elle se délassait dans ses heures perdues, à travailler en tapisserie et en broderie, avec ses filles et ses dames d'honneur. On admire encore aujourd'hui la beauté et surtout la délicatesse du travail de quelques pièces de tapisseries et autres morceaux de cette nature, qui sont restés au duc de Sully, d'un beaucoup plus grand nombre, car la plupart de ces ouvrages ont été, ou perdus, ou détournés.

Ceux du duc de Sully sont plus durables. Outre tous les monumens publics dont nous avons eu occasion de parler, il a éternisé sa mémoire par quantité d'édifices dont on lui est redevable en différens endroits du royaume, principalement dans son gouvernement du haut et bas Poitou : il aurait fait accommoder tous les chemins de cette province, si son crédit s'était soutenu jusqu'à sa mort. C'est lui qui a fait construire à Châtellerault, ce beau pont et cette magnifique chaussée qu'on y voit encore aujourd'hui.

Il n'y a presque pas une de ses terres, surtout celles qui ont des châteaux, où il n'ait laissé des marques d'une magnificence dont la charité et le bien public furent très-souvent le principe. Il a

fondé en grande partie l'Hôtel-Dieu de Nogent. Cette ville et seigneurie, qu'on distinguait par le surnom de Nogent-le-Rotrou, avait pris le nom d'Enguien, par l'érection que M. le prince de Condé en avait faite en duché; elle quitta l'un et l'autre entre les mains de Sully, pour celui du comté de Nogent-le-Béthune. Son premier dessein fut de faire des travaux considérables au château de la ville même; mais les difficultés que lui firent les religieux de Saint-Denis, le déterminèrent à tourner toutes ses vues du côté de Villebon. MM. d'Estouteville, auxquels cette maison avait appartenu avant lui, l'avaient laissée bâtir seulement jusqu'au premier étage. Il la fit relever et construire en entier sur le modèle de la Bastille, dont il était gouverneur, mais beaucoup plus belle. La façade présente, entre les tours, trois corps-de-logis couverts d'ardoises; ces tours couvertes en plate-forme de plomb, avec des créneaux ronds et pointus alternativement. Les gouttières sont du même métal que les canons de fonte; et les gouttières intérieures, dans lesquelles se rendent celles des coins de la maison, sont à huit pieds de haut, finissant en têtes de dauphin, et pareillement de fonte. Le grand escalier est extrêmement large et clair. Au premier étage est une fort grande salle, dont les poutres et soliveaux étaient dorés, ainsi que la cheminée de

grande menuiserie. Les appartemens, qui sont en fort grand nombre, ont aussi tous des cheminées de menuiserie dorées, de même que la plupart des planchers. Le parc, enceint de murs de pierre, renferme quantité de réservoirs et de pièces d'eau. Les jardins qui accompagnent la maison par trois côtés, les cours et basse-cours, tout cela est dû au duc de Sully.

Pour donner à tous les pauvres qui se présentèrent pendant une disette les moyens de subsister, en les occupant à travailler, (car il aurait cru perdre tout le mérite d'une bonne œuvre, si elle avait pu servir à entretenir l'esprit de fainéantise), il leur fit faire une pièce d'eau de trois cent soixante toises de long sur environ soixante de large; on la nomma l'Étang de la Chapelle ou l'Étang-Canal. Les terres qu'on en tira servirent à élever, des deux côtés, quatre terrasses parallèles à ce canal, lesquelles s'étendent jusqu'à l'Étang-Neuf, qui est une autre pièce d'eau, au-dessus de celle-ci. Entre ces terrasses et le canal, étaient deux fonds de gazon, que le duc de Sully d'aujourd'hui a fait accommoder en parterres de découpures et en boulingrins. On recevait indifféremment tous ceux qui s'offraient pour ce travail, et jusqu'aux plus petits enfans, auxquels on ne donnait quelquefois pas plus d'une demi-livre de terre à porter : on avait eu la précaution de faire faire, pour

cet effet, un nombre infini de hottes, de toutes grandeurs. On distribuait à tous ces pauvres, le matin, un morceau de pain; à dîner, une grande écuelle de soupe; et le soir, outre un morceau de pain, un salaire en argent proportionné à l'âge et au travail. Cet ouvrage, que le duc de Sully n'aurait jamais entrepris pour le seul embellissement de sa maison, lui coûta quatre-vingt mille livres.

Personne n'ignore que c'est lui qui a fait bâtir en entier le château de Rosny, à fossés secs, extrêmement larges, et dont le feu, lorsqu'on y plaçait une batterie, se croisait d'une manière surprenante : chose très-rare en ce temps-là. Il y fit cette belle terrasse qui régnait le long de la Seine, dans une longueur prodigieuse, et ces grands jardins remplis de bosquets et de grottes qui jetaient de l'eau.

Il embellit les dehors de Sully par des jardins dont les plans sont les plus beaux du monde, et par un canal fort long et fort large, qui s'entretient d'eau vive, par le moyen de la petite rivière de Sangle, qu'il y fit passer, et qui de là va se perdre dans la Loire. Il y ajouta une machine pour porter de l'eau à tous les bassins et jets-d'eau dont ses jardins étaient remplis : la machine subsiste encore ; mais on a laissé périr toutes ces pièces d'eau. A l'égard du château, il le fit couvrir

d'ardoises; il en fit boiser, peindre et dorer presque tous les appartemens, et pratiquer dans l'épaisseur des murs les galeries qui prennent depuis le petit corps-de-logis de l'entrée jusqu'au gros château. La basse-cour et une seconde basse-cour, qu'on appelle autrement le petit parc, sont encore son ouvrage. Il y a dans cette seconde cour plusieurs éminences ou monceaux énormes de terre, qu'on voit bien avoir été faits de main d'homme. Cette dépense, qui n'est d'aucune utilité, qui produit même un effet désagréable, a de quoi surprendre ceux qui ne savent pas que le duc de Sully ne trouva point d'autre moyen de faire subsister une infinité de pauvres, qui demandaient du travail dans un temps de cherté. La collégiale de Saint-Ithier était anciennement une petite église, qui touchait presque au château; il la fit transporter au milieu de la ville, ou plutôt il en fit à ses frais une très-belle église, couverte d'ardoises, sans parler de plusieurs autres ouvrages dont cette ville lui a l'obligation, entre autres d'un Hôtel-Dieu qu'il y fonda.

L'appartement principal de ce château est celui qu'il y fit accommoder en mémoire de Henri le Grand, et qu'on appelle pour cela *l'appartement du roi*. Il voulut laisser un autre monument de sa reconnaissance envers ce prince, dans la salle de

Sully. Cette salle, qui, après celle de Montargis, est la plus grande qui soit en France, a vue sur la Loire. Henri IV y est peint dans un tableau de première grandeur, sur un parfaitement beau cheval alezan : c'est de toutes les figures de ce monarque, la plus parfaite et la plus ressemblante. Ce tableau sert à décorer la cheminée, qui est extraordinairement grande, tout incrustée de menuiserie, et couverte, tant en face que sur les côtés, de cartouches en peinture, chacun avec un emblème et une devise ayant rapport, soit au roi, soit au duc de Sully. Un de ces cartouches a quelque chose de singulier : il est en face, et représente le soleil jetant une lumière faible et pâle ; au-dessous paraît la lune, aussi brillante que le soleil l'est peu, et plus bas, la terre qui semble obscurcie par ce grand éclat de la lune ; c'est le seul de ces emblèmes qui n'ait point de devise, et cette affectation achève de prouver qu'elle renferme quelque chose de mystérieux

Le duc de Sully répara et augmenta aussi le château de la Chapelle d'Angillon, bâti par mademoiselle d'Albret. Il l'embellit de jardins en terrasses, et d'un parc de près de deux cent trente arpens, entourés de murailles de pierres, qui, quoique très-solides, sont aujourd'hui presque rui-

nées par la négligence de ses successeurs. En face de la prairie, est une terrasse superbe par sa longueur et son élévation, toute revêtue de pierres de taille, et ayant de distance en distance des pilastres plus élevés, de pierres et de briques, qui servent tout à la fois à la solidité et à la décoration de cet ouvrage. Il se trouvait au bas de cette terrasse une église fort mal bâtie, que le duc de Sully fit démolir et reconstruire avec beaucoup de dépense et même de magnificence, à la porte de la ville de la Chapelle, dont il doit être regardé non-seulement comme seigneur, mais encore comme fondateur.

Le château de Montigny lui doit entre autres embellissemens, une parfaitement belle avenue d'arbres, et derrière la maison une promenade ou une espèce de cours très-agréable, à quatre rangs d'ormeaux.

C'est lui enfin qui a fait bâtir et couper dans le roc le fameux château de Montrond, long-temps regardé comme une citadelle imprenable. On y montait par un chemin tournoyant, fort large, aussi pratiqué dans le roc, ainsi que les dehors de la place, dans l'intérieur de laquelle il y avait un puits intarissable, et à couvert de tous les accidens du dehors. M. le prince de Condé obligea le duc de Sully, comme on l'a vu, de lui céder

Montrond, et, pendant les troubles, il en fit sa principale forteresse contre le parti du roi. L'armée royale s'y vit arrêtée pendant dix-huit mois entiers, et ne la prit que par adresse ; la place fut rasée après qu'on en eut fait sauter les fortifications.

FIN.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

Nota. Le chiffre romain indique le tome, le chiffre arabe la page, et la lettre *n* signifie la note.

A.

- ABBAYES.** Retirées des mains des protestans. VI, 71.
- ABEINS** (l'abbé d'). Est fait évêque de Poitiers. V, 162.
- Abjuration** de Henri IV. I, 487. Particularités sur cette cérémonie, 400.
- Absie** (abbaye d'). VI, 72.
- Absolution** de Henri IV. II, 3, n. Remarques sur cette absolution, 200.
- ACHARIE** (la dame), dévote du père Cotton. IV, 495.
- ACHMET**, empereur des Turcs, succède à Mahomet III, IV, 103. Troubles à Constantinople à son avènement, *ibid.*
Demande à Henri IV d'avoir un résident à Marseille. V, 326.
- AERSENS** (François), ambassadeur des Provinces-Unies en France, les sert bien auprès de Henri IV. III, 276, n. 3, voyez **RICHELIEU** (le cardinal de). Il donne avis de l'union prétendue de l'Espagne avec l'Angleterre pour envahir la France, 366 *et suiv.* IV, 309. Est député par Henri IV au duc de Bouillon, 472. Présens qu'il fait au roi et à la reine, et qu'il en reçoit, 531. Il revient à Paris, et y poursuit sa négociation. V, 39.
- AGEAUX** (des) sert Henri IV à la bataille de Coutras. I, 207,

- n. 1. Lieutenant de roi de Saint-Jean-d'Angely. IV, 276. VI, 162.
- Agen*. Pris. I, 91. II, 254, n.
- Agoust* (maison d'), voyez HENRI IV.
- Aides*. Règlements à ce sujet. V, 246. Abus dans cette partie de la finance corrigés, 281 *et suiv.*
- Aigues-mortes*. Engagé au prince Casimir. I, 107.
- AIGUILLON (Henri de Lorraine, duc d'), satisfait Henri IV contre son frère. V, 132. Fait assassiner Balagny, 137. Querelle Conchine. VI, 20, Grâces qu'il se fait accorder, 30.
- AIX (Louis d') tente de livrer Marseille aux Espagnols. II, 155, n.
- ALBE (le duc d') s'abouche à Bayonne avec Catherine de Médicis, I, 30, n. 1.
- Albe-Royale* en Hongrie. Est prise. III, 170. Reprise par les Turcs, 261.
- ALBERT, archiduc d'Autriche, investit Ostende. III, 119. Est malade à Bruxelles, 256. Sa réception au prince de Condé après sa sortie de France. V, 292, n. Fait rendre justice au prince d'Épinoy. 311 *et suiv.* Sa réponse à la lettre du roi, 369. Raison du peu de précaution qu'il prend contre les grands desseins de Henri IV, 381 *et suiv.*
- ALBIGNY (Charles de Simaine d'), surprend Genève. III, 258. En est chassé, *ibid.*, voyez *Genève*.
- Albret* (maison d'). Alliance entre elle et la maison de Rohan. II, 253, n., voyez HENRI IV.
- ALBRET (Henri d'), roi de Navarre. Trait de ce prince sur la naissance de son petit-fils. I, 1, n.
- ALBRET (Henri d'), baron de Miossens, voyez MIOSSENS.
- ALBRET (Jeanne d'), reine de Navarre, voy. JEANNE, etc.
- ALDOBRANDIN (cardinal), neveu et légat du pape, vient traiter de la paix. III, 82. Conférences qu'il a à Lyon avec les commissaires nommés, 87. Il les rompt, 90. Reprend le traité avec Sully, et le conclut, 94, n. Amitié qu'il portait à Sully. IV, 299.

- ALÈGRE (Christophe d'), gouverneur de Gisors. I, 282.
- ALÈGRE (André d'), voyez FERVAQUES (comtesse de).
- Alençon. Pris. I, 277, n. 2.*
- ALEXANDRE, fils naturel de Henri IV, est reçu dans l'ordre de Malte. IV, 203.
- ALEXANDRE (le père), jésuite, un des envoyés pour travailler au rappel de sa compagnie. IV, 9.
- Alger, voy. Espagne.*
- ALIBOUR, premier médecin de Henri IV. I, 307. Sa prédication à ce prince, II, 159. Sa mort, 161, n.
- ALINCOURT (Charles de Neufville, marquis d'). Tente de surprendre Mantès. I, 338. Obtient le gouvernement de Lyon. II, 68, n. Somme d'argent qu'il reçoit par son traité pour la reddition de Pontoise, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents livres, 438. Gratifications et grâces qu'il se fait accorder. VI, 31. Son grand démêlé dans le conseil sur l'affaire de Lyon, 34 *et suiv.*, voyez HENRI IV.
- Allemagne. Avantages pour les électeurs et princes d'Allemagne dans le grand dessein de Henri IV. III, 415. Véritable politique des cercles par rapport à la maison d'Autriche et à l'Espagne, ibid. et suiv.*, Affaire et troubles qui y arrivent. V, 196. Les princes d'Allemagne députent vers Henri IV sur leur prétention à la succession de Clèves. V, 351, voyez *Duel*. Dettes de la France à ses princes et villes acquittées, 55. Partie du grand dessein qui concerne ses princes et ses cercles. VI, 113, 119, 121. Forces et dépenses dont ils y contribuent, 116.
- ALLYMES (René de Lucinge des). Commissaire du duc de Savoie dans l'affaire de Saluces. III, 30. Cherche à corrompre Sully par des présents, *ibid.*
- Ambassadeurs de la part d'Élisabeth et des Provinces-Unies à Henri IV. Leurs offres. II, 366. Leurs réponses, 369. Ils s'en retournent, ibid.* Ambassadeurs nommés par Henri IV pour résider dans les différentes cours de l'Europe. V, 378.

- AMBLISE** (Africain d'Anglure d'). Est défait par le duc de Bouillon. I, 393, n. 2.
- Amboise**. Restée fidèle à Henri III. I, 237.
- Amiens**. Surpris. II, 313. Préparatifs pour reprendre cette place, 315. Est assiégée, 323 *et suiv.* Se rend, 339.
- Amour**. Combien cette passion est dangereuse pour les princes. IV, 127 *et suiv.*
- AMOURS** (N. d'), commissaire pour la levée du sou pour livre sur les rivières. III, 176.
- ANCEL**, agent de Henri IV, pour la réussite du grand dessein VI, 313.
- Ancrage** (droit d'). Établi malgré les remontrances de Sully. III, 473.
- ANCRE** (le maréchal d'), voyez **CONCHINE**.
- ANDELOT** (Charles de Coligny, marquis d'), dispute au duc de Sully ses prisonniers. I, 294, 296.
- ANDELOT** (N. d'), raillé et blâmé des plaintes qu'il porte au roi contre Sully. I, 305.
- ANDELOT** (François de Coligny, marquis d'), meurt; ses trois enfans meurent en même temps. I, 320, n. 2.
- ANDRÉ** (le cardinal). II, 475.
- ANDRÉ** (N. de Saint-), officier d'artillerie. V, 260.
- Andresy**. Conférences sur la religion, tenues en cet endroit. II, 15.
- ANGE** (père), voyez **JOYEUSE** (Henri de).
- Angleterre et Anglais**. Leurs pirateries sur les vaisseaux français. III, 302. Insulte que leur vice-amiral fait à Sully, 308. Haine qu'ils portent aux Français, 322. Caractère de la nation, 363. Jalousie des Anglais contre les Écossais, *ibid.* *et suiv.* Droits prétendus de l'Angleterre sur la Normandie, la Guienne, le Poitou, 368. Manière dont on sert le roi d'Angleterre à table, 391. Opposition des ministres anglais aux négociations de Sully, et aux intérêts des Provinces-Unies, 396, 405. Conjuración de quelques Anglais contre le roi Jacques, 453. Les Anglais profitent de l'interdiction

du commerce entre la France et l'Espagne. IV, 160, voyez *traité*. Conspiration contre le roi d'Angleterre. IV, 531. Dettes de la France à l'Angleterre. V, 55. Partie du grand dessein qui regarde ce royaume. VI, 106 *et suiv.* Forces et dépenses dont l'Angleterre devait y contribuer, 297, voyez France.

Anglicans. Conférences entre eux et les Puritains. IV, 176.

Anglais, se joignent à la France contre l'Espagne, dans la guerre de 1591. I, 37. Donnent du secours au maréchal d'Aumont en Bretagne. II, 134, voyez AUMONT.

ANGLURE (Anne d'), officier. Son éloge. I, 352, n. 2.

ANGOULÈME (Charles de Valois, comte d') duc d'Auvergne, voyez AUVERGNE.

ANGOULÈME (Henri de Bourbon, comte d'), grand-prieur et gouverneur de Provence. I, 399, n. 2.

ANGOULÈME (Charlotte de Montmorency, duchesse d'), sert de marraine pour l'archiduc à madame Élisabeth de France. IV, 506, n. Mêlée dans les intrigues galantes de Henri IV. V, 109, 278.

ANHALT (le prince d'), amène des troupes allemandes au siège de Rouen. I, 338. Calomnié d'intelligence criminelle avec Sully. IV, 261.

ANJOU (François de Valois, duc d'Alençon, depuis duc d'), autrement Monsieur, veut engager le roi de Navarre à étrangler Catherine de Médicis. I, 22, n. 2. On travaille à le marier avec la reine Élisabeth, 29. Il est obligé de lever le siège de la Rochelle, 61. Se joint aux mécontents, 63. Est gardé, 63. Se sauve de sa prison, 71. Sa haine contre Henri III, 70, n. 1. Il unit ses forces avec celles du roi de Navarre et du prince de Condé, 72, voyez CATHERINE DE MÉDICIS. Traits sur ce prince et sur son caractère, 119, voyez SAUVES. Il passe en Flandre, 122. Est reçu dans Cambrai, et emporte d'assaut Cateau-Cambresis, 124. Attaque Arleux, 125. Trahison dont il use envers d'Inchi, 126. Il passe en Angleterre, contracte une sorte d'engage-

- ment avec la reine Élisabeth, 127. Revient en Flandre, où il est reconnu duc de Brabant, *ibid.* Ce qui le rend odieux aux Flamands, 128. Ressentiment qu'il conserve contre la ville d'Anvers, *ibid.* Mécontentement qu'il donne à Sully et aux protestans, *ibid.* Il tente en vain de s'emparer d'Anvers, 130. Il perd son armée, et revient en France, 132. Il se retire disgracié à Château-Thierry, 138. Il y meurt, :39, n. 2. Titres qu'il prenait, *ibid.* n. 1.
- ANJOU (François de Valois, duc d'), voyez PHILIPPE II.
- ANJOU (Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'), troisième fils de Henri IV, ensuite duc d'Orléans; sa naissance. V, 122, n. Caresse qu'il fait à Sully. VI, 27.
- ANJOU, voyez HENRI IV.
- ANJOU (Charles d'), voyez BÉTHUNE.
- ANNE-MARIE-MAURICETTE, reine de France. Sa naissance. III, 144, n.
- ANNE de Danemarck, reine d'Angleterre. Son caractère et sa conduite. III, 330. Elle vient à Londres malgré la défense de son mari, 331.
- Année du grand hiver.* V, 161, n.
- ANSPACK (le prince d'). De quoi est calomnié. IV, 261.
- Antechrist*, dogme du pape. Antechrist proposé au synode de Gap. IV, 85.
- Antechrist*, voyez Gap.
- Antechrists.* Les protestans donnaient ce nom aux Médicis. II, 33.
- ANTOINE DE BOURBON, roi de Navarre. I, 3, n. 1; 19, n. 1; manque d'être tué par le duc de Guise; *ibid.* Sa mort, 23.
- ANTOINE (D. Simon), député de l'Espagne. II, 43. Récit de ce qui se passa entre Sully et lui chez le gouverneur, 69.
- ANTON (Claude Batarnai d'), premier mari de l'amirale de Coligny, I, 26, n. 1,
- ANTONIN, fils de la comtesse de Guiche; sa réponse à Henri IV. I, 136, n. 1.
- Anvers.* Soulèvement qui y arrive à l'occasion de la blessure

- du prince d'Orange. I, 128. Trahison d'Anvers. V, 233.
- ARAMBURES (N. d') Combat où il se trouve. I, 352, et autre affaire à laquelle il participe. II, 106. Il suit Henri IV à la campagne de Franche-Comté, 197.
- ARCHANT (N. de l') se trouve à la bataille d'Ivry. I, 292.
- Archiduc d'Autriche* (Albert, cardinal et), manque l'occasion de battre les Français devant Amiens. II, 337, n. Signe à Bruxelles le traité de Vervins pour le roi d'Espagne, 389. Va chercher l'archiduchesse de Gratz pour Philippe III, et passe avec elle par Marseille, 473. Il épouse l'infante Isabelle et est fait gouverneur des Pays-Bas, où il va, 474. Conclut le traité de suspension d'armes entre l'Espagne et les Provinces-Unies. V, 45. Envoie des ambassadeurs en France sur la mort de Henri IV. VI, 17. Il permet le passage aux troupes des princes confédérés pour le grand dessein, 151.
- Archiducs* (les). Dispositions et véritable politique des archiducs en Flandre par rapport à l'Espagne et à la maison d'Autriche. III, 418. Travaillent sincèrement à la paix. V, 180.
- Archiducs et Archiduchesses*. Princes et princesses qui ont porté ce nom, voyez *Autriche*.
- Archiprêtre*, établi en Angleterre par le pape, cause de trouble. III, 38, n. voyez CLÉMENT VIII, JACQUES, JÉSUITES.
- ARCOST (Charles, duc d'), prête serment pour l'observation d'un traité de paix. II, 391, n. 1.
- AREMBERG (Jean de Ligne, comte d'), ambassadeur de l'archiduc au roi Jacques, cabale dans Londres. III, 307. Envoie faire visite à Sully, 343. Fautes qu'il fait dans sa négociation, 389. Revient à Windsor, 446. Délais que Jacques lui fait essuyer; il continue de cabaler à Londres, 452.
- Argentan*, pris. I, 277, n. 2.
- ARGENTIER (l'), partisan. II, 307. Son procès lui est fait. IV, 65, n.
- Argenton*. La ligue en est chassée. I. 241.

- ARGOUCES** (Florent d'), trésorier de la maison de la reine, IV, 69. Apporte à Sully un comptant qu'il refuse de signer. VI, 8.
- Argoulets*. Ceux qu'on appelait ainsi, et pourquoi. I, 164, n.
- ARIAT** (N. d') secourt Villemur contre les troupes de la ligue. I, 403.
- Arleux*, voyez ANJOU.
- Armagnac* (comté d'), érigé en présidial. II, 346.
- ARMAGNAC**, valet de chambre de Henri IV. II, 120. III, 187. IV, 429. V, 421.
- ARMAND** (le père), jésuite, travaille au rétablissement de sa société. IV, 9.
- Armes* (port d') défendu. II, 397, n.
- ARNAUD** (l'ainé des quatre). Son caractère. VI, 50. Commis du conseil des finances. Sa mort, *ibid. et suiv.*
- ARNAUD** (le second). Est admis au conseil secret. V, 442. Son impudence envers Sully, 447. Envoyé faire politesse à Conchine; ce qui se passa à cette occasion, 468. Gratification qu'il reçoit. VI, 32. Fait intendant des finances, 50.
- ARNAUD** (le troisième), mestre-de-camp. VI, 50.
- ARNAUD** (Antoine), avocat pour l'université de Paris contre les jésuites. II, 96.
- ARNAUD** (le jeune), secrétaire du duc de Sully. Avis qui lui est donné par un chanoine de Cantorbery sur les brigues de l'Espagne à Londres. III, 313. IV, 431. Trésorier de France et de la grande voirie. VI, 51. Fait sa cour à Conchine, 52.
- ARNES** (N. d') évite le massacre de la Saint-Barthélemi. I, 46.
- ARPENTIS** (Louis du Bois des), gouverneur de Touraine. I, 158, n. Services qu'il rend à Sully, 167.
- Arques*, voyez *Batailles*.
- ARQUIEN** (Antoine, seigneur d') est fait lieutenant de roi dans Metz. III, 267, n.
- ARAGON** (l'amiral d') ne peut secourir Graves. III, 256.

- ARRAS.** Ancêtres du duc de Sully qui ont porté le titre d'avoué d'Arras. I, 9, n. 1.
- ARREGUER,** colonel du régiment de Soleure. Paroles que lui adresse Henri IV. I, 269, n.
- Arsenal de Paris,** rétabli. III, 24. Ballets et spectacles qui s'y font. 173. Il y est établi une école des exercices militaires. IV, 415, voyez SULLY.
- ARSON.** Député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sedan. IV, 465.
- Artillerie** (grande-maitrise de l'), donnée à Sully. III. 23. Déclarée charge de la couronne, *ibid.* n. États et formules que donne Sully sur cette partie. III, 104. Sommes employées pour les achats qui concernent cette partie. V, 75, voyez SULLY. Projet à cet égard, faisant partie du cabinet d'état, 241 *et suiv.* Droits de cette charge pour le logement en campagne. IV, 405. Les droits en sont soutenus en plein conseil. VI, 14.
- ARTOIS** (comtes d'). La suzeraineté du comté de Saint-Paul disputée entre eux et les comtes de Boulogne. IV, 201.
- Arts.** Projet pour les perfectionner. V, 245 *et suiv.*
- ASCOLY** (le prince d') commande les troupes espagnoles en Champagne, I, 326. Ne peut empêcher la prise de Noyon. *Ibid.*
- ASQUINS** (chevalier d'), de la faction écossaise à la cour de Londres. III, 326.
- Assemblée du clergé.** II, 400.
- Assemblées générales des protestans supprimées.** IV, 329.
- ATICHY,** du conseil des finances. II, 175.
- AVANTIGNY,** officier calviniste. I, 129. Se trouve au siège de Fontenai-le-Comte, 183; au conseil de Saveuse, 249; à la journée d'Arques, 267.
- AUBAGNAC,** agent du duc de Bouillon. IV, 394.
- AUBÉPINE** (Charles de l'), marquis de Châteauneuf, du conseil sur les affaires des Provinces-Unies. V. 38.
- AUBETERRE** (N. d') IV, 261, voyez HENRI IV.

- AUBIGNÉ** ou **AUBIGNY** (Théodore Agrippa d'), malintentionné pour le parti de Henri IV. I, 153. Ses moyens pour soulever les calvinistes, 363. IV, 97. Jette les fondemens d'une république calviniste en France. IV, 369.
- Aufreville*. Les catholiques sont chassés de devant Aufreville. I, 277.
- AUGUSTE**. Conformité du règne de Henri IV avec le sien. V, 107.
- Augustins* réformés, institués. III, 479.
- AVIAS** (le père), jésuite, nommé dans une lettre du père Cotton. IV, 211.
- Avignon*. Contestation sur le pont de cette ville entre le pape et le roi de France terminée à l'avantage du roi. IV, 196. Les hospitaliers du pont d'Avignon en divertissent les fonds, 198.
- AVILA** (dom Joan-Alvarès), amiral espagnol, perd une sanglante bataille navale contre les Flamands, où il est tué. V, 41.
- AUMALE** (Claude de Lorraine, duc d'), souche de la maison de Guise. I, 19, n. 3.
- AUMALE** (Charles de Lorraine, duc d'). Sert la ligue. I, 263. Est presque fait prisonnier, 278. Battu, 324. Sa femme traite de la reddition de son mari. II, 39.
- AUMALE** (le chevalier d') combat pour la Ligue à Ivry. I, 291. Est tué à l'attaque de Saint-Denis, 393, n. 2.
- Aunale* (journée d'). I, 358. Particularités de cette journée, 363, n. 1.
- Aumônerie* (grande), donnée au cardinal du Perron, à la recommandation de Sully. IV, 489.
- AUMONT** (Jean d'), maréchal de France. I, 158, n. Prête serment de fidélité à Henri IV, 260. Surprend Meulan, *ibid.* Amène des troupes à Henri IV, 273. Emporte d'emblée le faubourg Saint-Germain, 275. A beaucoup de part au gain de la bataille d'Ivry, 286, voyez HENRI IV. Ses exploits en Bretagne. II, 134.

AUNEAU, voyez GUISE (François de).

AURILLY, gentilhomme. I, 139.

AUSSONVILLE, voyez SAINT-GEORGE.

Autriche (maison d'). Sentiment de l'auteur sur l'origine de cette maison. I, 7 *et suiv.* D'où elle descend. Distinction de la première et seconde maison d'Autriche. Noms de différens princes de cette maison. Erreurs à tous ces égards rectifiées, 8, n. Biens portés dans cette maison par celle de Béthune. II, 243, n., voyez *puissances du Nord*. JACQUES, roi. Pays subjugués par elle. III, 376, voyez CHARLES-QUINT. PHILIPPE II. Nécessité et moyens de l'abattre, 411 *et suiv.*, voyez *Dessein politique*. HENRI IV. Faiblesse de cette maison, 414. Ses premiers accroissemens, son origine et ses grands succès. IV, 441. Sur quoi est fondé son prétendu droit à la succession de Clèves. V, 329 *et suiv.*

AUTRICHE (Marguerite d'), archiduchesse de Gratz, épouse Philippe III. II, 473. Elle passe par Marseille, *ibid.*

AUTRICHE (Ferdinand, archiduc d'), échoue devant Canise. III, 171.

AUTRICHE (Rodolphe d'), empereur, voyez RODOLPHE.

AUTRICHE (Catherine d'). Alliance par elle de la maison de Béthune avec la maison d'Autriche. V, 321, n.

AUTRICHE (Marie d'), épouse de Guillaume, duc du Juliers. V, 334.

Autun, pris. II, 171.

AUVERGNE (Charles de Valois, comte d') se trouve à la journée d'Arques. I, 269, n. L'un des séditiens. II, 88. Ses intelligences avec l'Espagne. III, 120. Formule d'association entre lui, Bouillon et Biron, 160. Conseil pris à Blois de l'arrêter, 201. Il est arrêté, *ibid.* n. A grâce de la vie et est enfermé, 218. Puis est élargi, 219. Motifs de cette grâce, 220. D'Auvergne trahit de nouveau le roi, 223. Son caractère, *ibid.* Procès qu'il perd contre la reine Marguerite pour la succession de Catherine de Médicis. IV, 84. Entre avec l'Espagne dans un complot pernicieux contre

l'état et la personne de Henri IV, 87, n. Il demande pardon au roi, et reprend encore ses menées avec l'Espagne, 108. Ses irrésolutions et ses terreurs, 109. Sa retraite à Vic, 114. Lettres qu'il écrit à Sully et qu'il en reçoit, 115. Comment il est arrêté, 118, n. Il est condamné. IV, 207. Sa peine est commuée, 210, n. Il cherche à s'échapper de la Bastille, 212. Grâce qu'on lui accorde dans sa prison. V, 304.

B.

BACQUEVILLE, nommé dans l'affaire d'Adrienne de Frêne. IV, 496.

BADE-ANSPACH (le marquis de). Partage de ce prince dans le grand dessein. VI, 123.

BADE-DOURLACH (le marquis de). Partage de ce prince dans le grand dessein. VI, 123.

BADET (compagnie de). Sert d'enfans perdus à la bataille d'Ivry. I, 284.

Bagues et bijoux de la couronne. Somme qui y est employée. V, 56.

BALAGNY (Jean de Montluc de). A le gouvernement du château de Cambrai. I, 126, n. Conduit des troupes de ligne au siège de Rouen, 352, n. 1. Est fait gouverneur souverain dans Cambrai, amène des troupes à Henri IV au siège de Laon. II, 85, n. Valeur de son traité avec Henri IV, 439.

BALAGNY (Damien de Montluc de). Intrigues de galanterie entre lui et le duc d'Aiguillon. Il est assassiné. V, 135, 137.

BALBANI. Détenu au For-l'Évêque. IV, 514.

Baleine prise sur la côte de Hollande. II, 459, n.

BALTAZARD (N. sieur). Contenu de sa lettre à Sully. II, 188.

BALZAC, voyez ENTRAGUES.

BALZAC (Henriette de), marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV. II, 88, n. 1.

Banqueroutes. Édits contre les banqueroutiers frauduleux. V, 272.

Baptême des enfans de France. Préparatifs et détail de cette cérémonie. IV, 506, *voyez* DAUPHIN.

BAR (Henri de Lorraine, duc de). Son mariage avec Madame, et opposition qu'y font le pape et le clergé. II, 475, n. Motif de son voyage à Rome. IV, 5, n. Son mariage proposé avec la princesse de Mantoue. IV, 296.

BAR (la duchesse de). Sa mort. IV, 4. Particularité sur sa mort, *ibid.* n. Son éloge; où inhumée, 5 n. Son hôtel à Paris, 7, *voyez* SULLY (Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, duc de).

Barbarie, *voyez* Espagne.

BARBERIN, nonce du pape en France. IV, 303. Est employé dans le différend de Paul v avec les Vénitiens, et récompensé du service qu'il rend. Est fait cardinal, 489.

BARBIN, l'un des conseillers de la régence. VI, 168.

BARLAYMONT (comte de). Donne un passe-port à Sully. I, 133.

BARLAYMONT (comtesse de). IV, 279.

BARNEVELD (Jean-Olden de), principal député des Provinces-Unies au roi Jacques. Premier entretien qu'il a avec Sully. Ambassadeur de France à Londres. Confidences qu'il lui fait, et mesures qu'ils prennent ensemble. III, 336 *et suiv.* Il donne avis de la prétendue union de l'Espagne et de l'Angleterre contre la France, 366. Mécontentement qu'il essuie de la part des ministres d'Angleterre, 394. Conférences qu'il a à ce sujet avec Sully, auquel il confie les secrètes résolutions des états-généraux, *ibid.* Conférences entre lui, Sully et les ministres anglais, qui ne veulent rien accorder, 396, *voyez* CÉCIL. Brouillerie entre lui et le prince d'Orange. IV, 529.

BARONIUS (cardinal). Sa mort. V, 156.

BARRAULT (Émeric-Gobier de), ambassadeur de France en Espagne. Travaille à découvrir la trahison de L'Hôte. IV, 31 *et suiv.* Trait de fermeté de cet ambassadeur, *ibid.* n. Est instruit de la trahison de L'Hôte, 35. Il en donne avis à Henri IV, *ibid.* Ne croit point Villeroi coupable, 36. Am-

- bassadeur de France en Espagne. Ses instructions V, 34.
- BARRE** (madame de La) Donne de méchants conseils à Madame contre Sully. II, 239; pour lequel elle parle à Madame, 252.
- Barreau**. Suppression de ses officiers, III, 116. Abus à corriger dans le barreau pour les juges, avocats, procureurs, etc. V, 257, voyez **SULLY**.
- BARREAUX** (des), membre du nouveau conseil des finances. II, 175, 268.
- Barricades** (journées des). Circonstances de la manière dont elle se passe. I, 223, n. 1.
- BARRIÈRE**, ou **LA BARRIÈRE** (Pierre). Son complot de poignarder Henri IV. Comment découvert et puni. II, 13.
- BASSIGNAC** (M.) gentilhomme calviniste. Cabale, II, 330. Lieutenant et agent du duc de Bouillon. IV, 398.
- BASTE** (George), général des troupes impériales en Transilvanie, y défait les vaivodes Battory et Michel. III, 170. Beau trait de ce général, 261.
- BASTIEN**. Voyez **ZAMET**.
- Batailles et combats** d'Arnay-le-Duc. I, 5, n. 2; d'Arques, 266. devant Beaumont, 86; de Bonneval, 248; de Coutras, 205. Fautes commises après cette bataille; à qui elles doivent être attribuées, 213 *et suiv.* n.; de Dieppe, 265; d'Ivry, 284, 285, n. 1; de Lépante, 17, n. 1; de Meaux, 32, n. 2; de Saint-Quentin, 20; de Saveuse, 248.
- Bâtimens**, voyez **Édifices**.
- BATTORY**, vaivode de Transilvanie, est défait. III, 170. Se révolte contre l'empereur, 259.
- BAUDELONIS** (Yvon) prend un vaisseau espagnol. IV, 312.
- BAUDOUIN**, comte de Flandre. I, 11, voyez *Flandre*.
- Baugency**, restée fidèle à Henri III. I, 237; accordée à ce prince, 240.
- BAUGY**, agent de Henri IV pour la réussite du grand dessein. VI, 134.
- Baugy**, (terre de) Combien achetée. VI, 77.
- Bavière** (électeur de). Projet de le faire empereur. IV, 444.

- BAYS**, plutôt **BEYNE**, défait un corps de troupes de la Ligue, II, 170.
- Béarn*, voyez *Jésuites*.
- Beaucaire*, voyez *Martigues*.
- BEAU-DISNER** (Galiot de Crussol de), gentilhomme. I, 37. Tué à la Saint-Barthélemi, 49, n.
- BEAUFORT** (madame de). voyez **ESTRÉES** (Gabrielle d').
- BEAUGRARD**, gentilhomme attaché à Sully: Utile à la prise de Louviers. I, 332.
- Beaulieu* (couvent), où est donné l'édit de LXIII articles. I, 74, n.
- BEAULIEU** (Martin Aussé de), secrétaire d'état. La lieutenance de Saint-Jean-d'Angely lui est refusée. IV, 500. Favorise les jésuites dans le démêlé du père Seguiran avec les Rochelois. V, 22.
- BEAULIEU-RUSÉ**, voyez **RUSÉ**.
- BEAUMANOIR**, voyez **LAVARDIN**.
- Beaumont*, pris. I, 252.
- BEAUMONT** (Christophe de Harlai, comte de), ambassadeur de France à Londres. Donne avis de la mort d'Élisabeth. III, 282. Services qu'il rend dans l'ambassade de Sully, 315. La grâce de Combaut lui est refusée, 320. Il dissuade Sully de se présenter en habit de deuil à l'audiencce du roi d'Angleterre, 344. Est admis à manger à la table du roi Jacques, 390. Il continue à donner avis de l'état des affaires en Angleterre, 333. Avis utile qu'il donne à Londres, 445. Il sert utilement dans l'affaire de la défense du commerce avec l'Espagne. IV, 163. Dans celle du traité de l'Espagne avec l'Angleterre, 174. Ambassadeur de France à Londres, rapporte des lettres du roi Jacques pour Henri IV et pour Sully, et rend compte de sa négociation, 315. Louanges que lui donne le roi d'Angleterre. 317.
- BEAUNE** de Samblançay (Renaud ou Bernard de), archevêque de Bourges, reçoit l'abjuration de Henri IV. I, 490, n. 2.
- Beaune*. Cette ville se soulève contre le duc de Mayenne. II, 136.

- BEAUPRÉ** (Saint-Germain de). L'un des chefs calvinistes mal-intentionnés. II, 329. Agit dans le synode de Gap pour faire supprimer le dogme du pape Antechrist. III, 478. S'oppose à l'entreprise de Henri IV sur Sedan. IV, 449.
- BEAUVAIS** (N. de), gouverneur de Henri IV, persuade à la reine et aux chefs du parti calviniste de venir à Paris. I, 29, n. Est tué à la Saint-Barthélemi. 49, n. *voyez* USEAU.
- BEAUVAIS-LA-NOÛTE** (Jean de Lafin de) est député par les calvinistes à Charles IX. I, 26. Est en partie cause de la défaite d'Auneau. 221, n.
- BEAUVEAU** (Louis de), *voyez* TREMBLECOURT.
- BEAUVILLE**, premier président de la chambre des comptes de Provence. V, 143.
- BEC** (N. du), archevêque de Reims. II, 146.
- BEGOLENS**, ou **BEGOLE**, officier calviniste. I, 78.
- BEL** (Jean Le), jésuite, accusé de complicité avec Jean Châtel. II, 170.
- Belgique* (république). Établissement de cette république dans le grand dessein. VI, 119.
- BELIN** (François Faudois d'Averton de Sérillac, comte de), sous-gouverneur de Paris, est fait prisonnier. I, 267. S'emploie utilement pour Henri IV, dans l'affaire de sa conversion, 470. Est dépêché auprès de ce prince par les catholiques, 485; pour demander une trêve. II, 21. Le gouvernement de Paris lui est ôté, 56. Arrêt du parlement très-honorable pour lui, 57, n. 1. Il est disgracié pour avoir rendu Ardres, 199, n.
- BELIN** (Geoffroi de SAINT-), évêque de Poitiers. Sa lettre justifie le duc de Sully dans l'affaire du collège de Poitiers. IV, 219.
- BELLANGLISE**, officier de l'armée du duc d'Aumale. I, 325.
- BELLEBRANCHE**. Nommé dans une lettre du père Cotton. V, 210.
- BELLEFOND**. Défait à la tête de la garnison de Soissons. II, 170. Est fait gouverneur de Caen. III, 475.

BELLEGARDE (Roger de Saint-Larry, duc de), grand-écuyer de France, reconnaît Henri IV pour roi. I, 259 et n. 1. Se trouve à la journée d'Arques, 271 et n. L'un des favoris de Henri III. II, 139, n. Honneur qu'il sollicite en vain. III, 48. Il se trouve au siège du château de Montmélian, 75. Sa familiarité avec Henri IV. Figure dans un démêlé du roi et de la reine, 115, 188. Ses liaisons avec Sully. IV, 106. Il est mêlé dans les intrigues de la cour, 251. Est appelé au conseil sur l'expédition de Sedan, et ne fait point connaître son avis, 460. Sa réponse à Henri IV, une nuit où il couchait dans la chambre de ce prince. V, 415, n.

BELLEMANNIÈRE. Sa compagnie est défaite. I, 198.

BELLENGREVILLE (Joachim de), gouverneur de Meulan. I, 336.

Belles-lettres. Leur établissement. II, 397.

BELLIÈRE (Pomponne de). Travaille pour la conversion de Henri IV. I, 470, n. II, 95, n. Entre dans le conseil des finances, 161. Commis pour la garde de la Picardie, 350. Traité qu'il signe, et à la publication duquel il assiste, 391. Il conduit les affaires du dedans du royaume. 430, n. Les sceaux lui sont donnés, et il est fait chancelier, 495. Est un des commissaires pour l'affaire du mariage du roi, III, 17; et pour celle du marquisat de Saluces, 29. Reçoit les dépositions de Lafin contre le maréchal de Biron, 165. Conseille à Henri IV d'arrêter les chefs du parti des séditions, 183. Assiste au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres, 299, 443; IV, 47. Il sollicite le chapeau de cardinal pour MM. de Villars et de Marquemont. Sully propose MM. du Perron et d'Olivari, ils sont préférés, 50. Est nommé commissaire dans l'acquisition du comté de Saint-Paul, 480. Ses infirmités. V, 4. Particularités à ce sujet. Son éloge, 5. n. Appelé au conseil sur les affaires de Flandre, 38. Sa mort, 156.

BELLISLE (Charles de Gondi, marquis de). II, 515, n.

BELLISLE (Antoinette d'Orléans de Longueville, marquise de)

- Se fait Feuillantine. II, 515. Cause de cette retraite, et son éloge. *Ibid.*
- BELLOZANNE** (Jean Touchard, abbé de), l'un des auteurs du tiers-parti. I, 423, voyez SULLY.
- BELLUJON**. Proposé pour député général des protestans dans l'assemblée de Châtellerault. IV, 359.
- BELLY**, chancelier de Savoie, commissaire dans l'affaire du marquisat de Saluces. III, 29.
- BELZUNS**. Se trouve à la bataille de Contras, I, 206, n.
- BENEHART** (Jacques de Mailly de), gouverneur de Vendôme. I, 162, n.
- BERAULT**, ministre protestant. Ses intrigues à Châtellerault rendues inutiles. IV, 374.
- BERENGUEVILLE OU BELLEGRENVILLE** (Joachim de), gouverneur de Meulan. I, 263, n. 1.
- Bergerac*. Services rendus par cette ville à Henri IV. III, 481.
- Berg-op-zoom*, pris et reperdu. IV, 311.
- BERHINGHEN** (Pierre de). Moyens qu'il propose pour prendre la Fère. II, 216. Il rend service à Sully au sujet de son entrée dans le conseil des finances, 260. Est du conseil du roi, *ibid.* 318. Est fait contrôleur-général des mines. III, 250. V, 210, 370, voyez HENRI IV.
- BERNIÈRE**, conseiller au parlement de Rouen. II, 231.
- BERNET** (du), avocat du roi au parlement de Bordeaux. V, 80.
- BERNY** (Matthieu Brulard de). Ses négociations en Flandre. IV, 527. Il sert les intérêts du prince d'Épinoy auprès de l'archiduc. V, 315.
- Berry*. Voyez *Maréchaussées*.
- BERSOT**. L'un des ennemis de Sully à la cour. IV, 256.
- BERTAUVILLE**. Proposé pour député de Pons. V, 20.
- BERTHIER**, agent du clergé. Ce qu'il est chargé de rapporter de la part du roi. II, 488.
- BERTICHÈRE** (La). Secourt le duc Sully. I, 101. Cabale pour les calvinistes. II, 330.

- BESSAIS. Ses brigues dans le parti protestant. II, 330.
- Béthune. Ville et première baronnie du comté d'Artois, I, 9, n.
- BÉTHUNE (maison de). Son origine, ses alliances; grands hommes qui en sont sortis. I, 7. Erreurs à ce sujet rectifiées, 9, et n. Cette maison sert utilement Charles d'Anjou dans ses guerres, 10.
- BÉTHUNE. Différentes personnes de ce nom. Ancêtres du duc de Sully. I, 7, 143, n. Leurs actions, 9, n. 1. Ses alliances avec la maison de Bourbon et de Luxembourg. II, 358. Elle descend des comtes de Flandre. IV, 306. Ses alliances avec les maisons d'Autriche et de Coucy. V, 321, voyez HENRI IV.
- BÉTHUNE (Antoine de). Ses actions. I, 11, et n.
- BÉTHUNE (César de), second fils du duc de Sully. VI, 68, n.
- BÉTHUNE (Coësne ou Cosnon de). Ses belles actions. Est fait régent de l'empire de Constantinople. I, 11, n. 1.
- BÉTHUNE (Florentin de), commandeur dans Montflanquin. I, 175.
- BÉTHUNE (François de), fils du duc de Sully. Charges qu'il a eues. VI, 68, n.
- BÉTHUNE (Gui de), épouse Françoise de Courtenay-Boutin. I, 143.
- BÉTHUNE (Jacques de), évêque de Cambrai. II, 99; archevêque de Glasco, voyez GLASCO.
- BÉTHUNE (Jean de), abbé d'Anchin. I, 10.
- BÉTHUNE (Jean de), chef de la branche dont sort le duc de Sully. I, 11, n. 2.
- BÉTHUNE (Jean de), s'allie avec la maison d'Autriche par celle de Coucy. V, 321, n.
- BÉTHUNE (Jeanne de). Son mariage. II, 357.
- BÉTHUNE (Louise de), fille cadette du duc de Sully. Son alliance, sa dot, son ingratitude envers son père. VI, 72.
- BÉTHUNE (Marguerite de). Son mariage. II, 252.
- BÉTHUNE (Maximilien de), voyez SULLY (duc de).

- BÉTHUNE (N. de), cousin du duc de Sully. V, 260.
- BÉTHUNE (Philippe de). Le comte de Béthune, frère du duc de Sully. I, 13, n. 2. L'un des mignons de Henri III. Disgracié, 140. Fait échouer l'entreprise du duc de Mayenne sur Houdan, 328. Envoyé ambassadeur à Rome. III, 147. Donne avis de la mort de Clément VIII. IV, 297. Louanges données à sa conduite en Italie, et honneurs que lui rend le pape, 300. Il a part dans les affaires du conseil. V, 18. Est député par la régente vers le duc de Sully son frère, 433. Il veut persuader à Sully de ne point se défaire de ses charges, 465 *et suiv.* Il retire de Sully l'abbaye du Jard. VI, 72.
- BÉTHUNE (Salomon de), frère du duc de Sully. I, 13, n. 2. L'un des mignons de Henri III. Disgracié, 140. Il se fait catholique. Est fait gouverneur de Mantes, 327. Il empêche la surprise de cette place par le duc de Mayenne, 328. Sa mort. II, 335.
- BEULLAQUE (le marquis de), envoyé du grand-duc de Toscane. Gratifié V, 251.
- BEZE (Théodore de), accusé d'avoir eu part à l'assassinat du duc de Guise. I, 20, n. Sa mort. Marques d'amitié qu'il donne à Sully. IV, 402 *et suiv.*
- BIGORD, agent pour le traité du duc de Guise. II, 143, *N. B. Lisez BIGORD, et non BIGOT, comme porte le texte.*
- BIRAGUE (René de), chancelier. I, 43, et n. 2.
- BIRON (Armand de Gontaut, maréchal de). I, 27, n. 1. Député par Charles IX vers les calvinistes, *ibid.* Se fortifie dans l' Arsenal à la Saint-Barthélemy, 53, n. 1. Conclut une trêve avec Henri IV, 80. Commande l'armée royale, 105. Insulte Nérac, 109. Dissuade le duc d'Anjou de la trahison d'Anvers, 130, n. 2. Se soumet à Henri III, 259, n. Service important qu'il lui rend, 261, n. Bon conseil qu'il lui donne, 265, n. Il lui amène des troupes, 273. Prend Évreux, 277. Contribue au gain de la bataille d'Ivry, 296. Bon mot de Biron à Henri IV, 295, n. Fait attaquer mal à propos le fort

de Sainte-Catherine au siège de Rouen, 340. Est accusé d'avoir cherché à faire échouer cette entreprise, 341. Il est la cause de la levée du siège de Rouen, 365. Son humeur mutine et contredisante, 389. Parole qu'il adresse à son fils, *ibid.* n. Mauvais conseil qu'il donne à Henri, 390. Il assiège Épernay, et y est tué, 408. Son caractère, son éloge, *ibid.* n. 1.

BIRON (Charles de Gontaut, maréchal de). Défait un détachement du duc d'Almale. I, 326. Attaque où il combat vaillamment, 349. Attaque le bois retranché du prince de Parme, et l'emporte, 374. S'entremet pour la conversion de Henri IV, 471. Injurié par Grillon. II, 26, n. Intéressé dans le traité de l'amiral de Villars, 43. Est fait maréchal de France, 65. Défait le grand convoi devant Laon, 102. Son air fanfaron et présomptueux, 108. Aide les Bourguignons à chasser le duc de Mayenne, 136. Prend Beaune, Nuys, Autun, Dijon, 171. Attaque les châteaux de Dijon et de Talan, 172. Manque la prise d'Arras, 219, voyez HENRI IV. Il est fait duc et pair. Traité à la ratification duquel il assiste, 391. Avoue au roi ses brigues en Espagne et en Savoie. III, 120. En demande pardon à sa majesté. Conditions de son traité avec le duc de Savoie, 152, et les reprend de nouveau, *ibid.* Il écrit à Sully, 153. Ses paroles extravagantes, *ibid.* Il est envoyé ambassadeur en Angleterre, 157; et en Suisse, 159. Discours imprudent qu'il tient à la reine Élisabeth. Son caractère, 158 *et suiv.* Il se lie par une association criminelle avec Bouillon et d'Entraques. Reprend plus fortement ses brigues avec l'Espagne et la Savoie, soulève le peuple, entreprend sur les principales villes de France, se sert pour cela de Lafin, 160 *et suiv.* Il vient à Fontainebleau, 191. Résiste à tous les conseils de Sully, 199. Il est arrêté, et comment, 204, n. Particularités sur son arrivée à Fontainebleau, sur son entretien avec le roi et sur sa détention, 201, n. On lui fait son procès, et il a la tête tranchée, 207. Particularités à ce sujet

- et sur ses erreurs, *ibid.* n. 2. Son caractère et sa famille, *ibid. et suiv.* n. 2. Discours qu'il tient à Arnaud le jeune, secrétaire de Sully. De quelle manière il parla de Sully, 211. Sollicitations de ses parens en sa faveur, 212, n., voyez RUMIGNY. Pertes énormes qu'il faisait au jeu. V, 160, n.
- BIRON (le baron de). I, 374, voyez HARGERIE.
- BISCOSE (de), secrétaire des finances. IV, 61.
- BIZOUZE. Député par Henri IV dans les généralités. II, 267.
- BLACCONS, gouverneur d'Orange pour les protestans et le prince d'Orange. IV, 333. Est sacrifié par les brigues de la cour à Lesdiguières, son ennemi, 381.
- BLANC (François le) agent du duc de Bouillon à Londres. III, 342.
- BLANCHARD (Jean de), intendant, découvre à Henri IV ses démarches et tous ses secrets. IV, 398.
- BLANCHEFORT, maison des plus communes dans la noblesse. V, 95.
- BLANCHEFORT de Créqui (Françoise de). Son mariage. IV, 95 *et suiv.*
- BLANCMESNIL (Nicolas Potier, sieur de), président au parlement de Paris, instruit le procès du maréchal de Biron. III, 206, n.
- Blavet*, aujourd'hui Port-Louis. II, 356, n.
- Blaye*, assiégé et manqué. II, 254, n.
- Blé*. Défense de le transporter hors du royaume. II, 396. Réflexion sur cette partie de la politique, 397, n. V, 77.
- BLÉRANCOURT, gentilhomme. III, 319.
- Blois*. Premiers états tenus dans cette ville. Ils députent à Henri IV. I, 88. Seconds états où le duc de Guise est tué. Objet de ces états, 232, n. Cette ville demeure fidèle au roi, 237. Le conseil y délibère d'arrêter les chefs du parti séditieux, III, 183, voyez *Séditieux*, BOUILLON, ÉPERNON, AUVERGNE, etc.
- BODERIE (la), l'un des agens de France auprès des Provinces-Unies. V, 40.

- BODILLON.** Assassine Childéric. Pourquoi. V, 174.
- BOESSE**, maître-d'hôtel de Madame. II, 245.
- BOESSE** (Pierre Escodeca ou Escoudaca de), officier de l'armée du roi. Sa fermeté fait prendre la ville de Bourg. III, 50. Il se déclare pour l'avis de Sully dans le conseil pour l'expédition de Sedan. IV, 460. Accordé à Genève pour conduire les affaires de cette république. V. 50.
- Bohème.* Partie du grand dessein qui concerne ce royaume. VI, 123. Accède à l'union, 134. Forces et dépenses dont il devait y contribuer, 141.
- BOIS** (Louis du), voyez **ARPENTIS**.
- BOISBREUIL**, gentilhomme. I, 162.
- BOISDAUPHIN**, l'un des quatre maréchaux de France faits par la Ligue. I, 454, n. Somme qu'il reçoit de Henri IV par son traité. II, 439.
- BOIS-DU-LYS**, officier huguenot. I, 180.
- BOIS-ROSÉ** (N. de Goustiminil, ou Gousminil, sieur de). Manière surprenante dont il se rend maître de-Fécamp. II, 17. Il remet ce château au roi, 20. Intérêt qu'il a dans le traité fait avec l'amiral de Villars, 46. Aventure comique qui lui arrive avec Sully à Louviers, 75 *et suiv.*
- BOISSEC**, gentilhomme calviniste, échappe au massacre de la Saint-Barthélemi. I, 46.
- BOISSIÈRE** (Christophe de Lanoy de la). Amène des secours au duc de Mayenne. I, 294.
- BOISSIÈRE** (N. de la), voyez **HARGERIE**.
- BOISSISE**, agent de France près des princes héritiers de Clèves. V, 336. Sert utilement dans cette affaire, 351. Est nommé ambassadeur en Danemarck et en Suède, 378; en Allemagne. VI, 313.
- BONEUIL**, l'un des courtisans familiers avec Henri IV. III, 115.
- BONGARS** (Jacques) agent du roi en Allemagne. II, 461. Mémoires qu'il envoie à Sully sur la succession et les affaires de Clèves. V, 336. Est nommé ambassadeur en Hongrie,

- Bohème et Transilvanie , 378. Avis qu'il donne. IV, 468.
- BONIFACE (le capitaine). Reçoit le duc de Sully dans le fort de Sainte-Catherine. II, 24.
- BONNACOLSI, seigneur de Mantoue, tué par les Gonzagues. IV, 504.
- BONNE. Sentiment sur cette maison. V, 95.
- BONNEFONT, ingénieur du roi. V, 76.
- BONNEVAL, courtisan familier avec Henri IV. IV, 516.
- BOQUEMARE, président au parlement de Rouen. II, 69.
- BORGIA (D. Inigo de). Conduit des troupes espagnoles en Flandre. III, 461.
- BORDE (la). Employé à découvrir l'intrigue du comte de Sommeville avec madame de Moret, et maltraité par Sommeville. V, 131.
- BORDES (des). Employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites. IV, 490.
- BORCHÈSE. (cardinal), voyez PAUL V.
- BORN (Jean de Durefort de). Commande l'artillerie au siège de Rouen. I, 339; au siège de Laon. II, 87. Lieutenant-général d'artillerie, III, 22.
- BOSTKAY. Oblige l'empereur à le reconnaître souverain en Transilvanie. V, 50.
- BOTHÉON (Guillaume de Gagagne, seigneur de). Paix à la ratification de laquelle il assiste. II, 391, n.
- Bouc (la tour de), fort. IV, 294.
- BOUCAULT, président de la cour des aides de Montpellier. IV, 89.
- BOUCHAVANNES (N. de Bayancourt, sieur de), seigneur calviniste. I, 38, n. Charles IX lui pardonne, 49, n.
- BOUILLON (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de). S'attache au roi. I, 78. Sa haine pour Sully. *ibid.* Est appelé en duel par le prince de Condé, 90. Se bat avec lui, 97, *ibid.* n. 2. Sentimens sur ce duel, *ibid.* n. Il déconcerte les desseins du prince de Condé, 107. Est fait prisonnier devant Cambrai, 123, n. 1. Forme le projet

d'établir une république calviniste en France, 153, et n. 1. Commande un corps de troupes en Guienne, 172. Ses troupes se comportent mal à la bataille de Coutras, 208. Ses desseins après cette bataille, 214, n. 2. Il manque Sarlat, 216. Prend Castillon, 221. Songe à démembrement la monarchie, 237. Épouse mademoiselle de Bouillon, 334. Raisons politiques de ce mariage, *ibid.* Il amène des troupes étrangères au siège de Rouen, 338. Les jette dans la mutinerie, 342. But vers lequel il dirigeait toutes ses vues, 385. Il prend Dun et Stenay, et défait les Lorrains à Beaumont, 391, n. 2. Son ingratitude envers Henri IV. II, 119. Il donne avis au roi de la mort de sa femme, 120. Entretien où Bouillon cherche à surprendre Sully, 123. Ses brigues et ses projets politiques, 124. Il refuse de montrer la donation de la duchesse de Bouillon, 130. Jugement sur cette donation, 131, n. Ses desseins en faisant déclarer la guerre à l'Espagne par la France, 165. Il conduit les troupes françaises en Picardie, 174. Sa mésintelligence avec le duc de Nevers cause les malheurs de cette campagne, 182. Il est défait devant Dourlens, 183. Objet de ses brigues pendant le siège d'Amiens, 329. Il cherche à soulever les protestants, 365, *voy.* HENRI IV. Il en veut à Sully d'avoir fait supprimer un article captieux de l'édit de Nantes, 489. Cabale avec les seigneurs du royaume, III, 92; et avec l'Espagne, 160. Association entre lui, le maréchal de Biron et le comte d'Auvergne, *ibid.* Son entretien avec le roi, 179 *et suiv.* Il élude adroitement la proposition que lui fait Henri IV de demeurer à la cour, 182. On agite dans le conseil sa détentation, *ibid.* Sa lettre à Sully, 226. Sa réponse à celle de Sully, 227. Sa lettre à du Maurier, 230. Il engage inutilement l'électeur palatin à solliciter Henri IV en sa faveur, 278. Cherche à gagner le roi d'Angleterre, mais inutilement, 342. Ses brigues à la cour du palatin à Londres et dans les assemblées des calvinistes français, 475. IV, 52, 85; et avec Lesdiguières, 457. Il se fixe à la cour de l'électeur

palatin, 93. Promet du secours aux Flamands, et les trompe, 170. Reprend ses brigues. V, 144, voyez HENRI IV, n. Ses députés sont exclus de l'assemblée générale de Châtellerault. IV, 334. Artifices dont il se sert pour soulever cette assemblée contre Sully, 342. Lettre fanfaronne et captieuse qu'il écrit à Henri IV, 466. Il cherche inutilement à tromper ce monarque, *ibid.* Lettre séditieuse qu'il fait tenir à l'assemblée de Châtellerault, 358. Sa jalousie contre Lesdiguières, 361. Ses soins inutiles pour l'établissement d'une république calviniste en France, 368 *et suiv.* Il prétend que la vicomté de Turenne est l'un des grands fiefs de la couronne, 454. Artifices qu'il emploie par les courtisans, 449. Lettres réciproques de lui et de Sully à ce sujet, 457. Tous les courtisans travaillent pour lui, 459. Haine qu'il en conçoit contre ce ministre, 465 *et suiv.* Ses manéges pour détourner Henri IV de s'approcher de Sedan, 465 *et suiv.* Il se soumet enfin, et traite avec Villeroi, 470. Accueil gracieux qu'il reçoit de Henri IV en venant lui faire hommage, 479, n. Il suit ce prince à Paris; tristesse qu'il témoigne en cette occasion, 483. Il revient en France après la mort de Henri IV, et est admis au conseil public. V, 443. Il détache le prince de Condé du duc de Sully, qu'il cherche à perdre, lui conseille de se déclarer protecteur des protestants de France, 486. S'oppose à l'avis de Sully sur l'armement de Clèves, 493. Gratifications qu'il reçoit pour la principauté de Sedan. Service qu'il rend à Conchine et qu'il en reçoit, VI, 7. Démêlé qu'il a en plein conseil avec Sully, 15. Gratification qu'il se fait accorder par la régente, 31. Animosité qu'il témoigne contre Sully dans l'assemblée de Châtellerault, 157 *et suiv.*

BOUILLON (Charlotte de La Marck, duchesse de), épouse le vicomte de Turenne. Raisons politiques de ce mariage. I, 334, n. Sa mort. II, 120. Son codicille, 122.

Bouillon (principauté de), donnée au duc de Bouillon par sa femme. II, 120.

- BOUILLON (duchesse de). S'éloigne de Sedan lorsque Henri IV s'approche pour l'assiéger. IV, 466.
- BOUILLON (mademoiselle de), offerte au duc de Sully pour épouser le marquis de Rosny. V, 94.
- BOUILLON (Guillaume-Robert de La Marck, duc de), voyez MARCK (La).
- BOUIER, trésorier de la Bastille. VI, 145.
- BOULAYE (Charles Échalard, sieur de La), gouverneur de Fontenay. I, 187, épouse la fille de madame de Sully. IV, 274.
- BOULOGNE (comtes de), seigneurs suzerains du comté de Saint-Paul avec les comtes d'Artois. IV, 202.
- Boulogne*. Conférence en cette ville, entre l'Espagne et l'Angleterre; sans fruit. II, 400.
- BOURBON (Alexandre de), second fils de Henri IV, est baptisé comme enfant de France, et nommé *Monsieur*. II, 404, n.
- BOURBON (Charles I, cardinal de). S'oppose au mariage du prince de Navarre avec Marguerite de Valois. I, 42. Ses conférences avec Catherine de Médicis après la journée des barricades, 231, n. 1. Est mis en prison lors du meurtre des Guises, 232, n. 2.
- BOURBON (Charles II, cardinal de). Il s'intéresse pour les jésuites. II, 96. Lettres réciproques de lui et de Sully, 101. Sa mort, 137. Ses abbayes, son caractère, *ibid.* n. 1, voyez HENRI IV, *tiers-parti*, SULLY.
- BOURBON (Charles de), duc de Vendôme. I, 3, n. 1.
- BOURBON (Charles de), fils naturel d'Antoine, roi de Navarre, archevêque de Rouen, refuse de marier Madame Catherine. II, 480, n. Plaisante conversation entre lui et Roquelaure à ce sujet, 482.
- BOURBON (Catherine-Henriette de), fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, proposée au fils du duc de Sully. V, 98; puis au fils du connétable, 105. Son mariage, 99, n. Présent qu'elle reçoit du roi son père, 271.
- BOURBON (Madame Catherine de), voyez MADAME.

- BOURBON (Henri de)**, duc de Verneuil, *voyez* VERNEUIL.
- BOURBON (Antoine de)**, roi de Navarre, *voyez* ANTOINE.
- BOURBON-MONTPENSIER**, *voyez* MONTPENSIER.
- BOURBON-RUBEMPRÉ**, *voyez* RUBEMPRÉ.
- BOURBON-SOISSONS**, *voyez* SOISSONS.
- Bourbon* (maison de). Ses riches apanages. I, 14, n. 1. Biens portés en cette maison par celle de Béthune. II, 243, *voyez* ROHAN (maison de). Nécessité et moyens de l'unir avec celle de Stuart pour abaisser la maison d'Autriche. III, 411, *voyez* *Dessein politique*.
- Bordeaux* suit l'exemple du reste de la Guienne. Cette ville ferme ses portes à Henri IV. I, 31.
- BOURG (Antoine du Maine du)**, gouverneur de Laon. II, 87. Rend cette ville, 130.
- Bourg en Bresse*, pris. II, 91. Force de son château, *ibid.*
- Bourges*, pris. I, 32. Somme payée pour sa réduction. II, 439.
- Bourgogne* (la), province, se soulève contre Mayenne. II, 136.
- BOURGOGNE (maison de)**. Les princes du Nord souhaitent de la rétablir. III, 329.
- BOURGOGNE (Charles de)**. Sa fille porte le comté de Gueldres dans la maison d'Autriche. V, 328.
- BOURGOGNE (Marie de)**. Apporte les Pays-Bas à Maximilien. Doute sur cette possession. V, 328, *voyez* *Clèves*.
- Bourgogne*, domaine du roi. Désobéissance de son parlement au sujet de la Bresse. V, 58 *et suiv.*
- BOURGOIN**, prieur des jacobins. Tiré à quatre chevaux. Ses dernières paroles. I, 254, n.
- BOURSAULT (N. de)**, gentilhomme calviniste, conseille à la reine de Navarre de se rendre à Paris. I, 29.
- BOUVENS**, gouverneur de Bourg en Bresse, ne peut en empêcher la surprise, quoique averti. III, 49.
- BRACONNIER**, député par la ville de Metz au duc de Sully, contre les jésuites. IV, 490.
- BRANCALEON**. Découvre le dessein de Barrière d'assassiner Henri IV. II, 13, n.

- BRANCAS, voyez OISE, VILLARS.
- BRANDEBOURG (Jean-George de). Différend entre lui et le cardinal de Lorraine pour l'évêché de Strasbourg, terminé. III, 269.
- BRANDEBOURG (Albert-Frédéric, électeur de). Son droit à la succession de Clèves. V, 331. A Clèves pour sa part, 495, n.
- BRANDIS, gouverneur de Montmélian, en rend le château à Henri IV par capitulation. III, 77. Son épouse y a beaucoup de part, 78.
- BRASSAC, lieutenant-de-roi de Saint-Jean-d'Angely, est chassé, VI, 162.
- BRASSEUSES, officier calviniste. I, 183. Se trouve à la journée d'Arques, 267; à celle d'Ivry, 293.
- BRÉAUTÉ (Charles de). Se bat en duel de vingt Français contre vingt Flamands. III, 99, n. 2.
- BREDERODE, député des Flamands à Henri IV. VI, 134.
- BREMONT (M.). Nommé dans une lettre du père Cotton. V, 211.
- Bresse*. Prise par Henri IV. III, 49. Cédée en entier au roi, 94. Réunie à la Bourgogne, 97. Son attribution au parlement de Dijon. V, 58.
- Bretagne*. Villes prises et rencontres militaires dans cette province, et autres faits d'armes des différens partis. II, 134, 253, voyez SULLY.
- BRETAUVILLE. Regretté de Henri IV. V, 80.
- BRETOLINE, Italienne. Présent que lui fait Henri IV. IV, 513.
- Breton* (fort de) ravitaillé. IV, 311.
- BRETON (Hector Le), commissaire du roi en Bourgogne. IV, 292.
- BRETONS (chevalier de), agent et commissaire du duc de Savoie dans l'affaire du marquisat de Saluces. III, 4.
- BREUIL (du), gentilhomme calviniste, échappe au massacre de la Saint-Barthélemi. I, 46.
- BREZOLLES (N. de), protestant. I, 153.
- Briare* (canal de). Pourquoi entrepris, commencé. IV, 144.

- BRIENNE**, voyez LOMÉNIE.
- BRIGNEUX**, gouverneur de Baugency, remet cette place à Henri IV. I, 240.
- BRIGANTIN**, gentilhomme séditieux, demande pardon à Henri IV. IV, 395.
- BRILLANT**, domestique du prince de Condé, tiré à quatre chevaux. I, 222, n. 2.
- BRIQUEMAUT** (François de). Député vers Charles IX. I, 25.
- BRISSAC** (Charles de Cossé, comte de), gouverneur du château d'Anvers. I, 160. A dessein de changer la forme du gouvernement en France. II, 57, n. 2. Il trahit son parti, 58. Envoyé en Picardie, 362. Somme qu'il reçoit pour son traité, 439. Est mis en jeu par une calomnie au sujet d'un sermon du père Gonthier. V, 277. Est nommé du conseil de régence. 379. Est appelé au conseil sur l'expédition de Sedan. IV, 460. Admis au conseil. V, 443.
- BROC** (du), lieutenant du prévôt, laisse échapper L'Hôte, IV, 40.
- BROCK** (George). Est mis à mort par ordre du roi Jacques. III, 454, n.
- BROSSE** (La). I, 151.
- BROSSE-SAVEUSE**, voyez SAVEUSE.
- BROSSE** (La), astrologue. Sa réponse à Biron qui était venu le consulter. III, 208, n.
- BROSSIER** (Marthe), prétendue démoniaque. Desseins de ceux qui la faisaient agir. II, 493. Particularités sur cette intrigue, *ibid.* n.
- Brouage*, pris. I, 6, n.
- BRULART**, voyez SILLERY.
- BRUNSWICK** (duc de Lunebourg). Traité entamé par lui entre l'Espagne et l'Angleterre. III, 340. V, 316.
- Bude*. Les Turcs en font lever le siège. III, 260, voyez NEVERS (duc de).
- BUDOS** (Louise de), femme du connétable de Montmorency. Sa mort. II, 498, n.

BUFALO, cardinal, nonce du pape. IV, 163. Est instruit des desseins de Henri IV, 164. Estime qu'il a pour Sully, et louanges qu'il lui donne, 298.

Bulle d'or. Établie par l'empereur Charles IV. VI, 121.

BULLION. Envoyé par Sully en Dauphiné. IV, 500. Est envoyé ambassadeur vers les Vénitiens et le duc de Savoie. V, 378.

Agent de la régente dans l'assemblée de Châtellerault, VI, 47.

BUQUOY (le comte de). Refuse l'alliance du marquis de Cœuvres, pour mademoiselle de Melun. IV, 279. Conduit des troupes espagnoles en Flandre, 310.

BURGAW (Charles d'Autriche, marquis de). Son droit à la succession de Clèves. V, 332.

BUSSY-D'AMBOISE (Louis de Clermont de). Perd la faveur de Monsieur. I, 79, n. 1.

BUTRICK, envoyé de l'électeur palatin aux assemblées des calvinistes. I, 152.

BUZENVAL, ambassadeur de France en Hollande. II, 392.

Communique à Henri IV les desseins du prince Maurice. III, 276. Amitié qu'a pour lui le conseil des Provinces-Unies. IV, 171. Nouvelles qu'il mande de ces provinces au roi, 520. Il vient rendre compte de sa négociation à Henri IV, 528. Continue à servir utilement dans les affaires de Flandre. V, 37. Sa mort et son éloge, 47, n. 2.

BUZY (Pierre de Mornay, seigneur de). Est du complot pour enlever les princes à Saint-Germain-en-Laye. I, 65, n. 3.

C.

CABINET d'état. Idée et objet de ce grand et utile travail. V, 237 *et suiv.*

CABRIÈRES, gouverneur de Cahors. I, 105.

Cadsan (île de). Sa prise. IV, 168.

Cahors, pris, I, 104.

CAILLAUDIÈRE (la). A ordre de licencier la cavalerie. IV, 399.

- Calais*. Acquis à la France. I, 20.
- CALDERON**, envoyé d'Espagne à Henri IV. I, 137.
- CALIGNON** (N. de), employé à la composition de l'édit de Nantes, II, 371. Admis au conseil sur le rétablissement des jésuites. IV, 9; à celui pour la vérification des rentes, 147.
- CALVAIRAC** (Jean de Sudrieres, baron de). Avertit Henri IV des complots de la cabale séditeuse. III, 162.
- Calvinistes* de France veulent faire du roi d'Angleterre leur protecteur. III, 342, n., voyez *Protestans*.
- Cambrai*. Le blocus en est levé. I, 124. Somme payée pour sa réduction. II, 439.
- CAMORD**, gentilhomme attaché au duc de Sully. II, 186.
- CAMPO** (dom Alonse del). Défait par les troupes d'Élisabeth en Irlande. III, 168.
- Canada*. Colonie qu'on y envoie. III, 493.
- Canaux* pour la jonction des rivières, combien utiles. IV, 144, n.
- CANAYE DE FRÈNE** (Philippe). Ambassadeur à Venise. III, 147, n. Donne avis du différend de Paul V avec les Vénitiens. IV, 484. Ses instructions à ce sujet, 488.
- CANISY** (N. de). Gratification qu'il reçoit de Henri IV. IV, 293.
- Cantons suisses*, voyez *Suisses*.
- Cantorbery*. Réception que fait la noblesse de cette ville à Sully. III, 312. Avis que lui donne un chanoine, 313.
- Capelle* (la) et *Catelet* assiégés et pris par les Espagnols. II, 199.
- Capucins*, députés par les Parisiens vers Henri III à Chartres. I, 230, n. Accusés d'avoir voulu faire assassiner Henri IV. II, 12. Brouillent les protestans avec les catholiques chez les Grisons. III, 479.
- Capucines*, instituées. III, 479.
- Cardinaux*. Promotion de cardinaux français. II, 401. IV, 49. Prérogatives des cardinaux en Italie. V, 322. Envoyés au conclave après la mort de Clément VIII, IV 298.

- CARL-PAUL.** Envoyé ambassadeur vers les Suisses-Grisons. V, 178.
- Carlat.* Est démoli. IV, 411.
- CARLOS (dom),** prince d'Espagne, voyez **PHILIPPE II.**
- Carlovingiens* (rois). Jugement sur cette race. VI, 87.
- Carmes déchaussés,* établis en France. III, 479.
- Carmélites,* instituées. III, 479.
- CARNAVALET,** tire Henri IV de son erreur. I, 71.
- CARON (Le).** Agent des Provinces-Unies à Londres pour la paix. IV, 177.
- CAROUGE (N. de),** voyez **VENEUR (TANNEGUILLE).**
- CASAUBON.** Pourquoi appelé et fixé à Paris. II, 398.
- CASE (La),** calviniste. II, 314.
- CASIMIR (le prince).** Entre en France avec une armée. I, 71.
On l'en fait sortir à force d'argent, voyez **MÉDICIS.** Paix de Monsieur. Villes que lui engage le prince de Condé, 107.
- CASSAULT (Charles de).** Son parti en Provence. I, 402, n. 1.
Est tué en tentant à livrer Marseille aux Espagnols. II, 155, n.
- CASTENET.** Sa fermeté fait prendre Bourg-en-Bresse malgré le maréchal de Biron. III, 51.
- Castets.* Manqué. I, 171.
- CASTILLE,** receveur-général du clergé, est accusé de malversation. IV, 141. Est fait contrôleur-général après la mort de Henri IV. Plaintes contre lui. V, 445.
- Castillon.* Pris par le duc de Mayenne, et repris par le vicomte de Turenne. I, 221.
- CATALAGIRONNE (Bonaventure de),** patriarche de Constantinople, travaille avec fruit à la paix de Vervins. II, 351. Il ne peut faire ôter à Sully la commission dans l'affaire de Saluces. III, 32, n.
- Cateau-Cambresis.* Forcé par Monsieur. I, 124.
- CATHERINE DE MÉDICIS,** reine de France et régente. Réussit mal dans la guerre contre les calvinistes. I, 4. Favorise les princes de Lorraine par haine pour la maison de Bourbon,

22 *et suiv.* Sujet de l'entrevue qu'elle eut à Bayonne avec le duc d'Albe, 30, n. 1. Ses artifices pour attirer les huguenots à Paris, 29, 30. Moyens qu'elle met en usage pour perdre les calvinistes, 37 *et suiv.* et n. Elle irrite les grands contre elle, 63. Ses desseins pour l'établissement de ses enfans, *ibid. et suiv.* Ses artifices pour désunir Monsieur et Henri iv, 70. Elle les trompe par la paix de Monsieur, 74. Conférences en différens endroits entre elle et Henri iv sans fruit, 92, et n. Ses moyens pour enlever à ce prince une partie de ses officiers, 96. Lettre où elle remercie le prince de Condé d'avoir pris les armes contre la cour, 107. Elle brigue la souveraineté des Pays-Bas et le royaume d'Alger pour le duc d'Anjou, 115, n. Sa mauvaise foi en traitant avec Sully, 138. Elle manque l'occasion d'abattre la Ligue, et de réunir les Pays-Bas à la France, 150, n. Réflexions sur sa mauvaise politique, 190. Elle va en Poitou, où elle s'abouche en différens endroits avec Henri iv, 192. Paroles d'elle qui montrent qu'elle se souciait peu de la religion, 191, n. Elle s'en retourne sans avoir rien obtenu, 194. Différentes négociations entre elle et le duc de Guise, etc., 223, n. Elle raccommode les Guises avec Henri III, 232. Confère avec le cardinal de Bourbon et le duc de Guise, etc., 231, n. Sa mort, 235. Jugement peu favorable à cette princesse, *ibid.* n. S'était opposée au mariage de Madame avec Henri III. II, 475. Ses prétendus droits sur le royaume de Portugal, 399, n. 1. Ses dispositions testamentaires en faveur de ses filles : valeur de sa succession. IV, 84.

CATHERINE, voyez MADAME.

Catholiques du parti de Henri iv. Se rendent les plus forts dans son conseil. I, 324, n. Prêts à se révolter pendant le siège de Rouen. Leurs desseins, 347. Ils refusent de poursuivre le prince de Parme, 380. Obligent Henri iv à refuser les offres de la Ligue, 455. Leur jalousie contre ceux qui approchent le roi et contre Sully. II, 15. Murmurent de

l'ambassade de Sully à Londres. III, 286. Leur faction en Europe opposée à la faction protestante; forces de ces deux factions, 413.

Catholiques des ligues grises. Tiennent leur assemblée dans la ville de Bade. IV, 193.

Catholique (religion), voyez *religion*.

CAVAGNE (Arnaud de). Député par les huguenots à Charles IX. I, 26.

Caudebec. Rendu au prince de Savoie, et repris par Henri IV. I, 372.

CAUMARTIN (Louis Le Fèvre, seigneur de), gardes des sceaux, chargé de deux généralités. II, 267. Est nommé pour assister à la conférence de Boulogne, 400. Garde des sceaux, nommé pour traiter avec les ambassadeurs suisses. III, 252. Est appelé au conseil sur le rétablissement des jésuites. IV, 9. Commissaire dans l'affaire de l'acquisition du comté de Saint-Paul, 200. Marie de Médicis l'admet au conseil de régence. V, 443.

CAUMONT (François Nompar de). Tué à la Saint-Barthélemi, I, 49, n.

CAUMONT (Jacques Nompar de) voyez FORCE (La).

CAUSSADE, voyez MÉGRIN (SAINT).

Caussade, terre acquise par Sully, VI, 72.

CAUSSE, gentilhomme du parti séditieux, demande pardon à Henri IV. IV, 395.

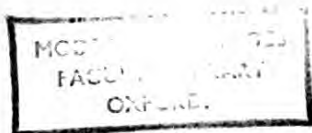
CAYLUS, voyez QUÉLUS.

CAZAL (Alphonse). Envoyé d'Espagne pour favoriser Biron dans sa conspiration. III, 214. Député par l'Espagne à l'assemblée des ligues grises, à Coire y échoue, IV, 195.

CÉCIL (Robert), ambassadeur d'Élisabeth auprès d'Henri IV. II, 365.

CÉCILE (Guillaume), secrétaire d'état d'Élisabeth. II, 366.

Son caractère, son ambition, ses artifices. III, 328. Il rend visite au duc de Sully, 362. Ses manières pour obtenir la faveur du nouveau roi d'Angleterre, *ibid*, voyez JACQUES.



- Conférence entre lui, les conseillers anglais et Sully, où il cherche à le surprendre et à le tromper, 385. Il est député au comte d'Areberg, 387. Son penchant en faveur de l'Espagne, 389. Il se montre en tout contraire aux Flamands, 395. Conférence entre lui, Sully et les députés des Provinces-Unies, où il tend toutes sortes de pièges à ce ministre, 396 *et suiv.* S'oppose à ce qu'on donne du secours aux états-généraux, 429. Il continue à appuyer le parti espagnol, 452. Il se déclare enfin malgré lui pour le traité d'alliance entre la France et l'Angleterre, 454.
- CHALAIS, voyez HENRI IV.
- CHALIGNY. (Henri de Lorraine, comte de). Tue Chicot. I, 149, n.
- CHALLANDEAU, officier huguenot. I, 183.
- Châlons-sur-Marne. Henri IV faillit y être assassiné. II, 13, n.
- CHAMBAUT. Secourt Villemur. I, 405.
- CHAMBERT OU CHAMBARET (N. de), chef royaliste en Languedoc. II, 253, n. 1. Contribue à la prise de Bourg, III, 50.
- CHAMBRAY (N. de). Se trouve à la bataille d'Ivry, I, 292.
- Chambre mi-partie, voyez *Paix de Monsieur*, paix de 1577.
- Chambre des comptes. S'oppose à la vérification des rentes. IV, 147. Ordre établi dans ces chambres. V, 59 *et suiv.*
- Chambre de justice établie. II, 317.
- Chambre de justice, appelée *chambre royale*. III, 109, n. Sans fruit, 115.
- CHAMIER, ministre protestant, manque de respect pour le connétable. V, 20.
- CHAMNITE (comte de), gouverneur de Franche-Comté. III, 224.
- CHAMPAGNAC (madame de). Séjour que Sully fait chez elle pendant la peste à Rosny. I, 188.
- CHAMPIGNY. Commis au péage des rivières dans l'Orléanais et la Touraine. II, 458. Adjudicataire de la ferme du sel. IV, 282.
- CHANLIVAUT (René Viaut, seigneur de). Suit Henri IV à Amale. I, 353, n.

- CHANTELERIE (La). Est défait en voulant secourir Noyon. I, 325.
- CHANTELOUP (N. de). Prisonnier à la bataille d'Ivry. I, 291.
- Chantilly. Séjour ordinaire de Henri IV dans le printemps. IV, 25.
- CHAPELLE-BIRON (N. de Charbonnières de La), officier de la Ligue. II, 254.
- CHAPELLE-BIRON (Charles de Charbonnières de La), du parti des séditieux. IV, 340.
- Chapelle d'Angillon (la), château acquis par Sully. VI, 69. Embelli, 194.
- CHARBONNIÈRES (Gabriel Prevot de). Se porte vis-à-vis la Motte-Saint-Éloi. I, 195.
- Charité (la). Rendez-vous des calvinistes. I, 4.
- Charité chrétienne (Hôpital ou maison de la). Donnée aux soldats invalides. IV, 153, n. Sa fondation primitive, *ibid.*
- CHARLEMAGNE. Empêcha que les ordres religieux ne se multipliasent trop en France. IV, 203.
- CHARLES IV, empereur d'Allemagne, voyez *Bulle d'or*. VI, 121.
- CHARLES V, roi de France. Son règne proposé pour modèle d'un bon gouvernement. IV, 157.
- CHARLES VII. Jugement sur son règne. VI, 93.
- CHARLES VIII. Son règne est la source de la mauvaise administration des finances. II, 138.
- CHARLES IX, roi de France. Affectionne Henri IV. I, 17. Partage sa faveur entre les princes du sang, les Guises et le connétable, 21. Profonde dissimulation dont il use pour perdre les huguenots, 25. Traits sur sa haine pour le duc de Guise, *ibid.* n. Il attire les calvinistes à Paris, 30. Manque à être pris par eux à Meaux, 32, n. 1. Caresses qu'il fait aux chef du parti, 37. Sécurité qu'il leur inspire, *ibid.* Réflexions sur sa conduite avec Coligny, 40, n. Violence de ce prince à l'égard du roi de Navarre et du prince de Condé, 53. Il en sent des remords, et désavoue le massacre, 57. Traits de sa cruauté, 59, n. Il favorise les calvinistes en haine de sa mère, qu'il soupçonne l'avoir em-

- poisonné, 63. Regrets qu'il témoigne du massacre de la Saint-Barthelemi à sa mort, 67. Sa mort. Ses bonnes et mauvaises qualités, *ibid.* n. 4.
- CHARLES MARTEL. Jugement sur ce roi. VI, 88.
- CHARLES-QUINT. Bon mot de lui sur la France. I, 454. Son ambition, ses projets, sa retraite. II, 462. Il avait ordonné la restitution de la Navarre à la maison d'Albret, 465, n. Ses desseins pour la monarchie universelle. IV, 442 *et suiv.* Engagemens qu'il a contractés avec les électeurs. VI, 120.
- CHARNY (Éléonor de Chabot, comte de). Sauve les huguenots de son gouvernement du massacre de la Saint-Barthelemi. I, 59, n.
- Chartres*, pris. I, 252; par Châtillon, 320, n. 1.
- Chasse*. Sully cherche à en dégoûter Henri IV. Détails de chasse. IV, 516. V, 7 *et suiv.*
- Châteauneuf* ou *Passava*. Pris et détruit par les chevaliers de Malte. III, 171.
- CHASTES (commandeur de), gouverneur de Dieppe. III, 277.
- CHASTES (Aymar de), gouverneur de Dieppe. I, 265. Employé dans l'affaire de l'interdiction du commerce avec l'Espagne. IV, 161. Gratifications accordées à ses enfans, 292.
- CHASTILLON-COLIGNY (Henri de), petit-fils de l'amiral. Tué au siège d'Ostende. Ses grandes qualités. III, 136.
- CHATAIGNERAIE (Jean de Vivonne, sieur de La). Prisonnier à la bataille d'Ivry. I, 291, n.
- CHATEAU-GUAY (Madame de), maitresse du comte d'Auvergne. IV, 114.
- CHATEAUNEUF (Charles de L'Aubepine, marquis de). Appelé au conseil sur le rappel des jésuites. IV, 9. Est du conseil pour la vérification des rentes, 147. Garde du sceau de la régence. V, 379, voyez HENRI IV.
- CHATEAUNEUF (René de Sainte-Marthe de). Chef royaliste en Languedoc. II, 253, n. 1.
- CHATEAUPERS (François Hurault, seigneur de), premier mari de la duchesse de Sully. I, 410, n.

- CHATEAUPERS (Rachel de Cochefilet, madame de). Épouse le duc de Sully. I, 410, n. Rapport qui l'effraie. II, 179.
- Chateau-Thierry. Donné à d'Inchy par Monsieur. I, 126.
- CHATEAU-VIEUX (Joachim de), capitaine des Gardes, prête serment à Henri IV. I, 259, et n., 347. Envoyé par Marie de Médicis à la reine Marguerite. IV, 412. Nommé du conseil régence. V, 379.
- CHATEAU-VIEUX (Joachim de); c'est ainsi qu'il faut lire, au lieu de Château-Neuf. Est nommé du conseil de régence. V, 379. Est fait gouverneur de la Bastille, VI, 49.
- CHATEL (Jean). Blesse Henri IV d'un coup de couteau. II, 169. Particularités sur cet attentat. Son procès. Son supplice, *ibid.* Démolition de la pyramide élevée sur le sol de sa maison. IV, 215. Particularités sur cette pyramide, 214, n.
- Châtellerault, pris. I, 241. Assemblée générale des protestans en cette ville. Desseins et artifices des calvinistes. Matières qui devaient y être traitées. IV, 321 *et suiv.* Motifs d'y envoyer le duc de Sully, *ibid. et suiv.* Ce qui s'y passa, 368 *et suiv.* Question des députés-généraux agitée et terminée, 374 *et suiv.*; ainsi que celles des villes de sûreté, 379 *et suiv.* Assemblée où les protestans soutiennent leurs intérêts contre la cour et le conseil de régence. VI, 157 *et suiv.*
- CHATILLON (Odets de), cardinal. Se marie. Sa négociation en Angleterre; sa mort. I, 27, n. 1.
- CHATILLON-COLIGNY (François de), fils de l'amiral. Se sauve à Genève au massacre de la Saint-Barthelemi. I, 53, n. Son conseil sur l'entrée des troupes étrangères en France n'est point suivi, 182. Est employé à la défense de Tours, 246. Il gagne le combat contre Saveuse, 248. Emporte le faubourg Saint-Germain, 275. S'empare de Chartres, 320. Sa mort. Son éloge, *ibid.* n. 2.
- CHATILLON (N. de). Ses députés ne sont point admis à Châtellerault et dans les synodes des calvinistes. IV, 352.
- CHATILLON, ingénieur. Fait des plans des frontières de Cham-

- pagne. V, 164. Appuie l'avis de Sully sur l'entreprise de Sedan. IV, 460.
- CHATRE** (Claude de La), maréchal de France. I, 4, n. 2. Conduit des troupes au siège de Rouen, 353. L'un des quatre maréchaux de France de la Ligue, 453. Rend Orléans et Bourges à Henri IV. II, 23. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 439. V, 210. Il commande l'armée au siège de Juliers. V, 492.
- CHAUMONT** (N. de), l'un des courtisans familiers de Henri IV. IV, 521.
- CHAUMONT** (Saint-), lieutenant de roi en Lyonnais, y tient tête à d'Alincourt. VI, 36.
- CHAUVELIN** (Sébastien), conseiller au parlement. II, 426.
- CHEF-BOUTONNE**, officier français, va servir l'archiduc. IV, 311.
- CHESY** (l'abbé de), l'un des entremetteurs pour la conversion de Henri IV. I, 471.
- CHEVALERIE** (La), prête son nom à Sully pour le gouvernement de la Bastille. III, 167.
- Chevalerie* (ordre de) que Henri IV a dessein d'instituer. V, 240.
- CHICOT**, Gascon. Tour qu'il joue à Lavardin. Il est tué. I, 149 et n.
- CHILDÉRIC**. Pourquoi assassiné par Bodillon. V, 174.
- CHILPÉRIC**. Pourquoi détrôné. V, 174.
- CHIVERNY** (Henri Hurault, comte de). Suit Henri IV à la campagne de Bourgogne. II, 197.
- CHIVERNY** (Philippe Hurault de), chancelier. II, 95. Est nommé pour traiter avec les agens du duc de Guise, 143. Le roi lui ôte la connaissance de cette affaire, 145. Il entre dans le nouveau conseil des finances, 161. Favorise les desseins de madame de Liancourt, 173. Est pressé de travailler à la confection des articles de pacification avec les protestans, 348. Seconde la duchesse de Beaufort dans ses brigues pour devenir reine, 406. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 439. Sa mort, 495.

CHOART, voyez BUZENVAL.

CHOIRIN, voyez HENRI IV.

CHOISEUIL, voyez PRASLIN.

CLAIRVAUT (Claude-Antoine de Vienne, sieur de). Négocie en Allemagne. I, 179.

CLAN (Saint-Germain de). Ses menées pendant le siège d'Amiens. II, 329.

CLARENÇAL (madame de), nommée dans l'affaire d'Adrienne de Frêne. IV, 495.

CLAVELLE (La), attaché à la reine. IV, 524. Intendant des ponts et chaussées. VI, 54.

Clausembourg, pris. III, 170, voyez BASTE.

Claye. Escarmouche en cet endroit. I, 312.

CLÉMENT VII. Sa conduite blâmée. IV, 486.

CLÉMENT VIII. Difficultés qu'il fait de recevoir l'abjuration de Henri IV et de lui donner l'absolution. II, 3, n., 97. Éloge de ce pape, 91. Il s'intéresse pour les jésuites dans leur procès contre l'université, 96. Il accorde l'absolution à Henri IV. Pourquoi, 200, n. Travaille à la paix générale, 350. Se montre favorable à la dissolution du mariage de Henri IV et de la reine Marguerite, 375. Se démet du compromis pour le marquisat de Saluces, III, 3. Il accorde la dissolution du mariage de Henri IV, en faveur du mariage de ce prince avec Marie de Médicis, 48. Cause du trouble en Angleterre, en y établissant un archiprêtre, 381, n. Politesse réciproque de ce pape et du roi d'Angleterre, 383. S'intéresse pour le rappel des jésuites en France. Se plaint du synode de Gap, et établit plusieurs ordres religieux, 478. Promotion de cardinaux, dans laquelle il a égard aux recommandations du duc de Sully. IV, 49. Il s'emploie pour la conclusion du traité de commerce avec l'Espagne, 161. Il favorise les desseins de Henri IV contre l'Espagne, 162 et suiv. Sa mort, 297. Particularités à ce sujet et sur son caractère, *ibid.* n. Estime qu'il avait pour Sully, *ibid.* et suivantes.

- Clergé de France.* Prend les intérêts de l'Espagne contre Henri IV. Sa haine contre ce prince. I, 465, n. 1. On lui demande un don gratuit. II, 316. Il s'oppose au mariage de Madame avec le duc de Bar, 477; à l'enregistrement de l'édit de Nantes, et le fait réformer, 485, 487. Se déclare contre les jésuites. IV, 20. Demande la publication du concile de Trente, qui lui est refusée, 498, n. V, 155.
- CLERMONT (M. de), député du prince de Condé vers Sully. V, 475.
- CLERMONT (N. de). Est pour la réforme de l'édit de Nantes. II, 491.
- CLÈVES (Guillaume, duc de). Sa mort. Ses enfans. Ses alliances. Princes prétendans à sa succession. V, 327 *et suiv.*
- CLÈVES (Jean-Guillaume de), fils du précédent. Sa mort. V, 332.
- CLÈVES (Anne de). Épouse Philippe-Louis, comte palatin de Neubourg. V, 331.
- CLÈVES (Madeleine de). Épouse Jean, comte Palatin de Deux-Ponts. V, 332.
- CLÈVES (Marie-Éléonore de). Épouse Albert-Frédéric de Brandebourg. V, 331.
- CLÈVES (Sybille de). Épouse Charles d'Autriche. V, 331.
- Clèves (duché de). Mort de son dernier duc, voyez CLÈVES (Guillaume, duc de). Mémoires et détails sur cette principauté. Noms des princes et princesses de ce nom. V, 329. Conseil extraordinaire tenu au sujet de ce duché, 454. On envoie une armée au siège de Juliers. Fin de cette affaire, 492; et partage de cette succession, *ibid.*
- CLIELLE (La), officier de la bouche de Henri IV. IV, 516.
- CLOVIS. Jugement sur ce roi. VI, 87.
- CLUSEAU (N. Blanchard de). Tué à la prise de Ham. II, 183.
- COBHAM (milord). III, 128. De la faction des mécontents à Londres, 328. Avis qu'il confirme à Sully, 367.
- COCHEFILET (maison de), distinguée. III, 437, n.
- COCONNAS (Annibal, comte de), décapité. I, 65, et n.

- COEME (Jeanne de), épouse du prince de Conti. III, 146, n.,
voyez MONTAFFIÉ.
- COESNARD, commissaire envoyé dans le Poitou. II, 458.
- COEUR (Barthelemi), ambassadeur de la Porte en France.
III, 123, n.
- COEUVRES (François Annibal d'Estrées, marquis de). Pourquoi il ne put obtenir mademoiselle de Melun en mariage. IV, 278. Calomnie Sully. V, 275. Est envoyé à Bruxelles pour enlever la princesse de Condé, 275.
- COLANGE, commissaire en Languedoc. V, 167.
- COLIGNY (Gaspard de Châtillon), amiral de France. Passe à la Rochelle. I, 23. Son mariage, 25, n. Son dessein sur le roi, 32, n. I. Il est blessé, 39; assassiné, 48, n.
- Collège royal*. Réflexions sur les collèges et sur l'éducation qu'on y donne à la jeunesse. V, 240.
- COLVILLE, ministre protestant. Écrit contre le roi Jacques. III, 384.
- COMBAUT, voyez SULLY.
- COMAN (Jacqueline Le Voyer de), ou d'Escoman, donne son avis à Henri IV d'une conspiration contre sa personne. V, 391, n. Particularités sur son procès, 393, n.
- Come*. Fort bâti sur ce lac par les Espagnols, cause de troubles. IV, 191.
- Comédiens italiens* appelés en France. V, 91.
- Commerce*. Détruit dans le royaume. II, 437. Abus corrigés dans cette partie. III, 105. Traité de commerce entre Charles IX et Élisabeth désavantageux à la France, 302. Édits ruineux pour le commerce accordés par Henri IV, 465. Combien lui est utile la jonction des rivières. IV, 144, n., et la construction des chemins royaux, 145. Interdiction du commerce avec l'Espagne, 150. Suite de cette affaire, 177. Rétabli par un traité de commerce, 161.
- Commerci* (seigneurie de). Usurpée par les Espagnols et le duc de Lorraine, et restituée. V, 164.
- COMMINGES, voyez SOBOLE.

- Commissaires* départis dans les généralités. Rèlemens qu'ils sont obligés de suivre. V, 61 *et suiv.*
- Comptans*. Leur usage continué. V, 10. Dispute à ce sujet, 11 *et suiv.* Ce qu'était un comptant, *ibid.*
- CONAN, CONAS OU CONAC (baron de). Défait avec la garnison de Soissons. II, 170.
- CONCHINE. III, 117. Henri IV s'emporte contre lui. IV, 65. Épouse Léonore Galigaï. V, 118. Il abuse de la confiance de la reine. Son ambition, *ibid.* Motifs secrets de la jalousie qu'il inspire à la reine contre Henri. Ses menées avec le conseil d'Espagne contre ce prince, 219. Refus qu'il essuie. V, 323. Il travaille à perdre Sully, 437. Il est l'âme des conseils de la régente, 442. Il se joint au comte de Soissons, 450. Ses brouilleries et son raccommodement avec le comte de Soissons, 453. Conseille l'alliance avec l'Espagne; reçoit mal les politesses de Sully, 472. Traits sur sa vie et sur sa mort, 468 *et suiv.* n. Sa réponse crue à Arnaud, que lui avait envoyé Sully, *ibid.* Sa grande faveur auprès de la régente, 491. Il s'oppose à l'avis de Sully sur l'expédition de Clèves, 493 *et suiv.* Il traite avec le duc de Bouillon de la charge de premier gentilhomme de la chambre. V, 7. Ses efforts pour gagner le comte de Soissons. Il ôte à Monsieur le gouvernement de Normandie, *ibid.* Conseille à la régente de continuer les comptans, 12. Reproche qu'il essuie de se servir d'un faux sceau, *ibid. et suiv.* Il se brouille avec une partie des grands, 16. Il n'ose encore bannir Sully. Visite qu'il lui fait, et leur entretien, 26 *et suiv.* Charges et dignités qu'il se fait donner, 31. Il prend le parti de Villeroy et d'Alincourt contre Sully dans l'affaire de Lyon, 34.
- CONDÉ (Louis 1^{er}, prince de). Est fait prisonnier. I, 3, n. 1. Son dessein sur Charles IX, 32. Il est tué, 3, n. 1.
- CONDÉ (Henri 1^{er}, prince de). I, 159. Ses mariages, 26, n. 1. Il échappe au massacre de la Saint-Barthélemi, 53. Ses menées en Allemagne, 71. Il se sépare du roi de Navarre, 90. Villes qu'il attire dans son parti, 107. Il s'empare de la

Fère, *ibid.* Il assiége Brouage, 161. Danger qu'il court, 165. Amène du secours au roi de Navarre, 204. Se signale à la bataille de Coutras, 208. Projet qu'il s'efforce d'exécuter, 214. Sa mort 222. Henri iv fait valoir ses droits. II, 235.

CONDÉ (Henri II de Bourbon, prince de). Se joint aux séditions. IV, 52. Gratifications qui lui sont accordées. V, 81. Épouse mademoiselle de Montmorency, 139. Brouilleries qui s'ensuivirent entre Henri iv et ce prince, 278 *et suiv.* Traits sur les effets de cette jalousie, 281. Il amène la princesse de Condé en Flandre, 286 *et suiv.* Particularités sur cette évasion, 287, n. Il écrit au roi et à M. de Thou, 294. Détails sur toute cette affaire, *ibid. et suiv.* Revient en France après la mort de Henri iv, et entre dans Paris accompagné de Sully, 475 *et suiv.* Il est mal reçu par la régente, 479 *et suiv.* Il prend conseil de Sully, 480, dont il devint ensuite l'ennemi, 489 *et suiv.* Moyens employés pour cela, *ibid. et suiv.* Dons et gratifications qu'il se fait accorder. VI, 30. Terres vendues, échangées, etc., entre lui et Sully, dont ce prince demande la confiscation, 76 *et suiv.* Sa lettre au duc de Sully, 78, n. Sa révolte, 486, n.

Conférences sur la religion. I, 479.

Conflans, pris. III, 55.

Conjuration contre la vie de Henri iv, formée dans la ville de la Flèche. V, 301 *et suiv.* Autre contre ce prince : avis répandu et paroles dites à ce sujet, 381 *et suiv.*

Connétable de Castille. Passe en France. Extrait de son compliment à Henri iv sur l'accord entre l'Espagne et l'Angleterre. IV, 179.

Conseil d'état et des finances. Abus et malversations qui s'y commettent. II, 255. Calomnies et artifices qu'on y emploie pour tromper Sully et le perdre, 267. Liste et ordre de différens conseils sous le règne de Henri iv, 430. Font valoir les fermes sous des noms empruntés. Abus ôtés. IV, 281 *et suiv.* Ils s'opposent au dessein de Henri iv de se faire empereur, et à sa politique, 315, n. Leurs vues en recevant la

- proposition faite par les Provinces - Unies de se soumettre à la France. Ce qui se passa au conseil à cette occasion, V, 38.
- Conseil* extraordinaire sur l'affaire de Clèves : ce qui s'y passa. V, 454. Autre plus particulier sur ce sujet, 458. Ce qui s'y passa, 460.
- Conseil de raison*. Son établissement. II, 294, 301, Aboli, 303.
- Conseil de régence*, composé par Henri IV pendant l'exécution de ses grands desseins. V, 378. Public. Différent du conseil secret : ce qu'on y agite, 442. Disputes et querelles qui y naissent entre les grands et les ministres. VI, 15. Matières qu'on y traite, 28 *et suiv.* On y change la forme d'administration de Henri IV et de Sully. Haine de ceux qui le composent contre celui-ci, 41, n.
- Conseils extraordinaires* établis. Pourquoi, IV, 138.
- Consignations* (receveurs des). Ces offices sont réunis au domaine. V, 64.
- CONSTANT, gentilhomme. I, 438; II, 330; III, 187; IV, 97. Malintentionné; l'un des auteurs du projet d'une république calviniste en France, 369.
- CONSTANT, courrier du cabinet. IV, 95.
- Constantinople*. Se révolte. III, 171.
- CONTI (Armand de Bourbon, prince de). Sa lettre au duc de Sully. VI, 78, n.
- CONTI (François de Bourbon, prince de). I, 219. Sa mort, *ibid.* n. 2. Est battu au combat de Craon, 394, n. 1. Est fait chef du conseil. II, 174. Sa querelle avec le prince de Joinville. V, 138. Ses brouilleries avec le comte de Soissons. IV, 260. Admis au conseil. V, 443. Démêlé entre lui et le comte de Soissons, 451.
- CONTI (Jeanne de Coëme, princesse de). Employée à faire réussir le mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur. V, 142 *et suiv.*
- COQUET, maître d'hôtel de Henri IV. III, 117.

- CORBINIÈRE (La)**, partisan. II, 347.
- CORDIER (N. Le)**, donne avis du complot de d'Entragues, pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille. IV, 212.
- Cossé (Artus de)**, seigneur de Gonnor, maréchal de France. I, 24.
- COTTON (Pierre)**, jésuite. Employé pour le rétablissement de sa société en France. IV, 9. Il rend visite à Sully, 23. Il s'unit aux courtisans contre Sully, 216. Grand démêlé entre Sully et lui au sujet du collège de Poitiers, où il est convaincu de calomnie, 217. Ils sont raccommodés, 227. Questions indiscrètes qu'il fait dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 492 *et suiv.* Il soutient le père Séguiran contre les Rochelois. V, 22. Travaille utilement au mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur, 142. Lettres indiscrètes qu'il écrit sur les nouvelles de la cour et personnages qui y sont nommés, 209, voyez HENRI IV. Admis au conseil secret de la régente, 443.
- COUDRAY (du)**, proposé pour député général du parti protestant, et rejeté. IV, 376.
- Coulon (abbaye de)**. Donnée à Sully. III, 274; IV, 489.
- Covoerden (fort de)**, ravitaillé. IV, 311.
- Cour de Rome (la)**. Sa véritable politique par rapport aux Vénitiens. IV, 483.
- Couronnement de la reine Marie de Médicis**. Motifs qui font souhaiter cette cérémonie aux séditeux. V, 319 *et suiv.*
Comment se passe la cérémonie du couronnement, 396.
- Cours souveraines**. S'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes. II, 485. Règlemens auxquels elles sont assujetties. Réflexions sur ce sujet. V, 250.
- Course de bague faite à l' Arsenal**. IV, 439.
- Courtisans**. Querelles entre eux. V, 137. Comment ils pensent de Henri IV et de Sully, 275. Leurs démarches et brigues pour détourner Henri IV de ses grands desseins. V, 349, Malintentionnés pour les grands desseins de ce prince, 371. Flattent Henri IV sur son amour pour la marquise de Ver-

neuil. IV. 209. Courtisans qui tentèrent de faire disgracier Sully, 255. Se déclarent pour la politique espagnole, 442. Briguent pour empêcher l'expédition de Sedan, en faveur de l'Espagne contre Henri IV, 447 *et suiv.* Les courtisans cherchent à perdre Sully. 451.

Couvens, hôpitaux, etc., construits ou rétablis par Henri IV. IV, 289.

Creil. Pris. I, 252.

CRÉQUI (Charles de). Est battu et fait prisonnier à Aiguebelle. II, 134, n. Est chargé de l'expédition de la ville de Montmélian. III, 49. Soutient l'opinion de Sully dans le conseil, 56. Est fait gouverneur dans Montmélian, 81. Est fait mestre-de-camp du régiment des gardes. IV, 269. Pertes énormes qu'il fait au jeu, V, 159, n. 2. On propose de marier son fils aîné avec mademoiselle de Verneuil, 210, voyez BLANCHEFORT DE CRÉQUI.

CREVECOEUR (N. de Montmorency-), se trouve à la bataille d'Ivry. I, 292. Est dépossédé de son gouvernement de Caen. III, 475.

CRILLON, voyez GRILLON (Louis Berton de).

Cristal (manufactures de) établies par Henri IV. IV, 294, n. *Crocans*. Défait en Limosin. II, 254.

Croisic, fort construit par le duc de Mercœur. II, 34.

CROIX (La) officier tué à la prise de Ham. II, 183.

CROS (du), l'un des conjurés dans la conjuration de la Flèche, V, 302.

CRUSSOL, voyez BEAUDISNER, Uzès.

Culand, principauté acquise par Sully. VI, 70.

CUMAN, entrepreneur des manufactures. III, 483.

CUMBERLAND (comte de). Est de la faction des mécontents à Londres. III, 328.

CURÉE (Gilbert Filhet de la), suit Henri IV. I, 353. Son éloge, *ibid.*, n. Se trouve à la défaite du grand convoi devant Laon. II, 107. Son sentiment sur cette action, *ibid.* n. Se trouve à la journée de Fontaine-Française. Louanges que

- lui donne Henri IV, 195, n. 197, n. Ses belles actions devant Amiens, 338, n. 1.
- Curés de Paris*. Leurs procédés contre Henri IV. I, 465, n. Leur procès contre les jésuites, II, 96, n.
- CUSSÉ, commissaire en Bretagne. V, 65.

D.

- DADRÉ (Jean), pénitencier de la cathédrale de Rouen. II, 71.
- DAGOBERT. Jugement sur ce roi. VI, 88.
- DAGUIN (le capitaine. Sert utilement dans l'affaire de la révolte des Maures. V, 192.
- DAMVILLE, voyez MONTMORENCY (Henri de).
- DANEMARCK (Anne de), reine d'Angleterre, III, 451. Son arrivée à Londres. Elle y change tout d'un coup de manières et de politique, *ibid.*
- Danemarck*. Christian IV, son roi, entre dans l'alliance contre la maison d'Autriche. V, 366. Partie du grand dessein qui concerne ce royaume. VI, 128. Forces et dépenses dont il devait y contribuer. 117.
- DANCEAU, officier calviniste. I, 183.
- DANSA (Simon), corsaire flamand. V, 212.
- DAVAILLES, gouverneur de Maillezais, I, 187.
- DAUPHIN (monsieur le). Est mené à Fontainebleau, IV, 203. Ses lettres à madame de Monglat, 432. Cérémonie de son baptême, 503. Malade à Noisy, V, 84. Brigues à la cour pour lui faire épouser l'infante d'Espagne, 223, n. voyez LOUIS XIII.
- Dauphiné*. Places cédées à Henri IV par le traité de Lyon. III, 94. Procès du tiers-état contre le clergé et la noblesse du dauphiné, 241.
- DAVY (Jacques), voyez PERRON (Jacques Davy du).
- DÉAGENT. Grâces qu'il obtient. VI, 32.
- Débris et naufrages* (loi des). Question mue sur cette loi. V, 34.

- DÉFUNCTIS**, grand prévôt de l'hôtel. III, 210.
- DELPHIN**, ambassadeur de Venise en France. III, 124. Est envoyé par Henri IV son ambassadeur à Florence. V, 323.
- DEMEURAT**, procureur du roi à Riom. II, 347.
- Denier dix et douze* aboli. *Denier seize* établi. III, 104.
- DÉODATI**. Envoie à Sully le nouveau Testament de Théodore de Bèze. IV, 403.
- Députés généraux* du corps protestant à la cour. IV, 331 *et suiv.* Usage de simple tolérance. Son origine, et règles qu'on doit y établir, 332. Cette question est agitée dans l'assemblée de Chatellerault, et terminée, 368. Députés généraux du corps protestant dans l'assemblée générale de Gergeau. V, 147.
- DERBY** (le comte). Escorte Sully dans son ambassade à Londres, et le conduit à Greenwich. III, 349. Il l'introduit dans la chambre du roi, 405.
- DESBORDES**, vient en France. III, 478.
- DESCARTES**, envoyé à Barrault, ambassadeur de France en Espagne. V, 34.
- DESCHAMPS** (N.). I, 108.
- DESCURES**, partisan. II, 221. Sert utilement dans l'affaire de la détention du maréchal de Biron, III, 193.
- DESHAYES**, Gasque, échappe du massacre de la Saint-Barthélemi. I, 46, n.
- DESPEUILLES**. Rend lâchement Sainte-Bazille. I, 174. Sa compagnie est défaite devant la Rochelle, 195.
- DESPORTES**, agent de Médavi. II, 17, 39.
- Dessein politique*, ou grand dessein de Henri IV. Ce prince s'en entretient par lettres avec Élisabeth. III, 130. Cinq points principaux de ce dessein, 135. Cabales à la cour pour le faire échouer. IV, 335. La succession de Clèves en est le prétexte. V, 333 *et suiv.* Moyens de l'exécuter, 344 *et suiv.* On cherche à le détruire. Princes et électeurs qui se joignent à Henri IV pour le grand dessein, 350. Dispositions prochaines pour l'exécution, 366 *et suiv.* Est rompu

par la mort de ce prince, 456. Exposition de ce projet politique. Objet général de Henri IV. VI, 96 *et suiv.* On prouve sa possibilité. Opinions différentes sur ce point, 97 *et suiv.* n. Comment formé, 101 *et suiv.*; et concerté avec Élisabeth, 106. Objet du grand dessein dans ce qui concerne les religions, 112. Moyens de chasser les infidèles de l'Europe, 115 *et suiv.* Partie du grand dessein purement politique : dépouiller la maison d'Autriche, 119 *et suiv.*; établir quinze puissances égales, 129. Mesures prises auprès des princes de l'Europe, 131 *et suiv.* Précautions et secret, 133. Détail des forces et de la dépense nécessaire, 134. Manifestes, 148. Règlements, discipline pour les troupes, 150. Ce qui doit résulter du grand dessein, 153 *et suiv.*

Dettes de l'état contractées pendant la Ligue, acquittées. V, 55 *et suiv.*

DEVÈSE (La), avocat de Castres. Ses services et ses talens. IV, 376.

DEVÈSE (La). Combat singulier, proposé entre lui et Lavaradin. I, 85.

DEUILLY (madame de), maîtresse de Frêne. II, 327.

DEUX-PONTS (Jean, duc de). Vient voir Henri IV à Metz, et y épouse Catherine de Rohan. III, 268.

DEUX-PONTS (Jean, comte palatin de). Son droit à la succession de Clèves. V, 331.

DEUX-PONTS (duchesse de). Présent qu'elle reçoit de Henri IV. IV, 296.

Diète de Ratisbonne, voyez *Ratisbonne*.

Dijon. Son parlement désobéit au roi à cause de la réunion de la Bresse et de la Bourgogne. V, 58.

DINTEVILLE (Joachim de), gouverneur de Champagne. Traité avec le duc de Bouillon de la reddition de Sedan. IV, 472.

Dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. III, 8.

Dixième. Impôt préférable à tous les autres. IV, 284.

- DIZIMEUX.** Rend Vienne et Montluel au roi. II, 171.
- DOLLÉ (Louis)**, avocat pour les curés de Paris contre les jésuites. II, 96. Est du conseil secret de la régente. V, 442. Grâces qu'il obtient. VI, 32.
- Domaines du roi.* Abus à corriger dans cette partie, IV, 142. Rachat de différentes parties. V, 66. La principale richesse du roi ne consiste pas dans ses domaines, *ibid.*
- Donfront*, pris. I, 277, n. 2.
- DOMINGE**, gentilhomme. Envoyé au secours de Sully. I, 108.
- Don gratuit* demandé au clergé. II, 316.
- DONON**, contrôleur des bâtimens. V, 81.
- DORIA** (marquis de), favori de Philippe III. II, 471. Commande les galères d'Espagne dans la Méditerranée. III, 457.
- Douarnenès.* Les Espagnols en sont chassés. II, 357.
- Dourdan*, terre acquise par Sully. VI, 69, 71; qu'il revend ensuite, 75.
- DOURLACK** (le prince de Bade-). Calomnié d'intelligences criminelles avec Sully. IV, 261.
- Douvres.* Sujet du voyage d'Élisabeth en cette ville. III, 126. Comment Sully y est reçu, 310.
- Droit annuel.* Établi par Henri IV. V, 246. Jugemens différens sur cet établissement, *ibid.* n. voyez *Paulette*.
- DROU** (madame de), gouvernante des filles de la reine. IV, 432.
- DROUART.** Destitué de son emploi. IV, 149.
- DROUET.** Procès sur son mariage. V, 79.
- Ducs et pairs.* Dispute sur la préséance entre les pairs laïcs et ecclésiastiques terminée en faveur des premiers. V, 439.
- Duels.* Édit de Henri IV contre le duel. III, 251, n. Suite de la facilité à les pardonner. V, 138. Édit sur le duel, et ce qui se passa à cette occasion dans le conseil, 273. Son usage en Allemagne, en France. IV, 417 *et suiv.* Son origine, 422 *et suiv.*
- DUNNES**, officier français. Va servir l'archiduc. IV, 311.
- DUPLESSIS-MORNAY**, voyez **PLESSIS (du)**.

DUPRÉ. Employé à traverser le traité de Sully avec Villars. II, 48.

DURANDIÈRE (La), précepteur de Sully. I, 34.

DURAS (Jean de Durefort, vicomte de), l'un des chefs protestans. I, 38, n. II passe dans le parti des catholiques, 97. Se bat, accompagné de Durefort de *Rosan*, son frère, contre le vicomte de Turenne, *ibid.* n. 2. Sentimens sur ce duel, 98, n.

DURET (Claude), avocat pour les jésuites contre l'université et les curés de Paris. II, 96, n.

DURET (Louis et Charles), auteurs du tiers-parti. I, 423, II, 94.

DURET (N.), médecin, l'un des confidens de Marie de Médicis. IV, 523. Est du conseil secret de la régente. V, 442. Grâces qu'il se fait accorder. VI, 32. Charges qu'il possède, 51.

E.

EAUSE, prise. I, 84.

Éclipse de soleil, en 1605. IV, 402.

Écluse (l'). Siège et prise de cette place. IV, 169. Le siège de cette place épuise les forces des Provinces-Unies, 527. Du Terrail la manque pour l'archiduc. V, 35.

Écossais. Faction écossaise, amie de la France à la cour de Jacques. III, 326. Jalousie des Écossais et des Anglais, 363, voyez *Angleterre*. Quatre mille Anglais et Écossais arrivent au secours de Henri IV. I, 273.

Écus au soleil, monnaie d'or. I, 336, n.

Édifices, faits ou réparés. III, 285. Édifices dans la ville de Paris. IV, 450. Sommes employées à ce sujet, 56.

Édit de Nantes, voyez *Nantes*.

Édits (petits) édits accordés aux particuliers, dommageables au commerce. IV, 150 et suiv.

ÉDMONT, agent de la reine d'Angleterre. II, 448. Vient à Calais complimenter Henri IV. III, 126, 363.

- ÉDOUARD III, roi d'Angleterre. V, 206.
- ÉDOUVILLE (N. d'). II, 139, n. 1. Défait les troupes de la Ligue, 170.
- Église assiégée.* I, 87.
- EGMONT (Lamoral d'). Décapité à Bruxelles. I, 287, n.
- EGMONT (comte d'). Sa valeur à Ivry; il y est tué. I, 287, n.
- Egmont.* Comté et comtes de ce nom. Leurs droits sur le comté de Gueldre. V, 329.
- ELBŒUF (duc d'). Combat pour Henri IV à Fontaine-Française. II, 194, n. 2. Somme qu'il reçoit en faisant son traité, 438.
- Électeurs.* Dessein de les rétablir dans leurs droits. VI, 121.
- ÉLISABETH DE FRANCE, reine d'Espagne. Sa naissance. III, 254, n. 2, voyez PHILIPPE II.
- ÉLISABETH, reine d'Angleterre. Négociations pour lui faire épouser Monsieur. I, 29. Raisons qui l'empêchèrent de se marier, 127, n. 1. Elle envoie une armée à Henri IV, 273. Vient à Douvres. III, 126. Motifs secrets et particuliers de ce voyage. Lettres que Henri IV et elle s'écrivent. Entretien d'elle et de Sully, etc., 128, voyez *Dessein politique.* Elle défait les rebelles en Irlande, 168. Sa mort, son éloge, 282, n. 2. Traité de commerce fait par elle avec Charles IX, 302. Louanges données à sa politique, 360. Appui qu'elle donna aux prêtres anglais contre la cabale espagnole, 382. Parole de cette reine sur l'union des rois de France, d'Angleterre, de Suède et de Danemarck, 417. Dettes qui lui étaient dues par la France. IV, 286. Part qu'elle eut dans l'arrangement et les dispositions du grand dessein. VI, 106.
- Élus et Élections.* Règlements à cet égard. IV, 509.
- Emden.* L'Espagne tâche en vain d'envahir cette place. III, 258.
- Empire et Empereur.* Leur véritable politique par rapport à l'Espagne. III, 415. Partie du grand dessein qui re-

- garde l'Empire et l'empereur. VI, 119. Leurs véritables droits rétablis, *ibid.*
- Enfans de France.* Cérémonie de leur baptême. IV, 503.
- ENHALT (prince d'). Proposé pour épouser Madame. II, 476. Favorise le grand dessein. VI, 313.
- ENTRAGUES (François de Balzac, sieur d'). Ses brigues parmi les catholiques contre Henri IV. I, 435. Il présente à Henri et à Sully un envoyé d'Espagne. II, 8, voyez NUGUES. Il cabale contre Henri, 88, n. Ses intrigues à la cour du roi Jacques. III, 342. Suite de ses brigues. IV, 85. Se fait donner le bâton de maréchal de France, 108. Il est arrêté, 119. Anecdotes sur les amours de ses filles, 130, n. A quoi condamné, 207. Sa peine est commuée, 210. Il écrit un mémoire pour sa justification, 213. Est contraint de subir un interrogatoire, *ibid.* Il cherche à tirer le comte d'Auvergne de sa prison, 211 *et suiv.*
- ENTRAGUES (mademoiselle d'), voyez VERNEUIL (Catherine-Henriette de Balzac-d'Entragues, marquise de).
- Entrées.* Cet impôt avec celui du dixième, préférable à tous les autres. IV, 284. Règlements et projets sur cette partie, V, 245 *et suiv.*
- ENTREMONT (Jacqueline de Montbel, comtesse d'). Épouse l'amiral de Coligny. I, 26, n. 2.
- Épernai.* Assiégé et pris par Henri IV. I, 408.
- ÉPERNON (Bernard de Nogaret, duc d'), mignon de Henri III. II, 139.
- ÉPERNON (Jean de Nogaret, père du duc d'). I, 4, n. 2.
- ÉPERNON (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'). Conseille à Henri III de faire assassiner le duc de Guise le jour des barricades. I, 224, n. Est fait amiral et gouverneur de Normandie, 230. Quitte le parti de Henri IV, 261, n. Son caractère, sa haine contre Henri IV; manière dont il se conduit en Provence, 397. Particularités sur son extraction, ses charges et sa vie, 398, n. Mauvaises manœuvres de ses troupes à Villemur, 404, n. Accusation faites

contre lui. II, 153. Il est justifié, 156. Se soumet au roi, 255. Somme qu'il en reçoit pour son traité, 438. Ses violences en Provence, 443, voyez SULLY (Maximilien de Béthune, duc de). Lettre que lui écrit Henri IV sur la dispute de du Perron et de du Plessis-Mornay. III, 39. Il s'oppose à tous les conseils de Sully dans la campagne de Savoie, 56 *et suiv.* Sa justification. Bons conseils qu'il suit. 194, n. Il est obligé d'ôter le gouvernement de Metz aux Soboles, 264. Traité favorablement par Henri IV. IV, 105. Chute malheureuse qu'il fait, *ibid.* Ses liaisons avec Sully, 260. Affaire pour la mestre-de-camp des gardes, entre lui, Sully et Crillon, 234 *et suiv.* Terminée, 269. Ses hauteurs avec le marquis de Créquy, *ibid.*, n. Conduit et commande les troupes du roi en Limosin, 391. Rupture entre Sully et lui au sujet de la ville de la Rochelle, 408 *et suiv.* Il est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan, 460. Favorise les jésuites contre la ville de Mets, 490 *et suiv.* Sa brouillerie avec Montigny. V, 138. Pertes considérables qu'il fait au jeu, 160, n. Il obtient la permission d'entrer en carrosse dans la cour du Louvre, 236, n. Il s'oppose à Sully sur l'armement de Clèves, 358. Il est impliqué par la Coman dans le complot de Ravallac, 391, n. Offre ses services à Sully, 433. Est admis au conseil secret de la régente, 443. Il opine pour l'alliance avec l'Espagne, contre les maximes du dernier règne, 467. S'unit avec le prince de Condé, 478. Ses brouilleries avec les grands et les ministres. VI, 17; avec Conchine, *ibid.* Grâces et gratifications qu'il se fait accorder, 31. Il prend parti contre Sully, 40.

ÉPINOI (Guillaume de Melun, prince d'). Obtient la restitution de ses biens. V, 312 *et suiv.*, voyez *Traité de Trèves.*

ÉPINOI (Henri de Melun, prince d'). Tué par Rambures. V, 10.

ÉPINOI (Robert de Melun, prince d'). I, 129, n.

ÉPINOI (Hippolyte de Montmorency, princesse d'). Refuse

- son consentement au mariage du marquis de Cœuvres avec mademoiselle de Melun. IV, 279.
- ÉRARD, ingénieur du roi, cherche à détourner Henri IV de l'entreprise de Sedan. IV, 439, 460. Sujet de mécontentement qu'il donne à Henri IV et à Sully, 465.
- ÉRARD, fils du précédent. Regretté par Sully. V, 76.
- ERBY (le comte d'), voyez DERBY.
- Erkel (d'). Droits de cette maison sur le duché de Clèves. V, 329.
- ERNEST D'AUTRICHE, archiduc, répond pour le roi d'Espagne, pour la Ligue et le duc de Mayenne. I, 420.
- ESCOUBLEAU, voyez SOURDIS.
- ESCURES (Pierre Fougeu d'). IV, 86. Sert utilement dans l'affaire de la détention du maréchal de Biron et du comte d'Auvergne, 397. Est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan. 460; et sur son expédition. V, 260.
- Espagne et Espagnols.* Ses offres à Henri IV. I, 136. L'armée espagnole se joint à celle du duc de Mayenne, 282. Se bat avec valeur à Ivry, 287 *et suiv.* But de ses démarches en faveur de la Ligue, 417. Réponse du conseil de Madrid au mémoire des demandes et des offres faites à l'Espagne de la part de la Ligue, 421 *et suiv.* Conduite qu'elle tient dans les états de Paris : brigues et fautes qu'elle y fait, 447 *et suiv.* Les ambassadeurs espagnols tentent de faire élire Ernest d'Autriche roi de France, 461, n. Sa politique sur la religion et le calvinisme. II, 4. Différens pièges que le conseil de Madrid tend à Henri IV, 8. Elle lui fait offrir l'infante en mariage, 10. Les Espagnols sortent de Paris, 62, n., voyez VILLARS (André de Brancas). Ils donnent du secours au duc de Nemours, 85. Assiègent et prennent la Capelle, 86. Prennent le parti des jésuites dans leur procès contre l'université, 96. Leur grand convoi est défait devant la Fère, 103 *et suiv.* Expéditions en Bretagne, 134. Le conseil de Madrid veut rétablir le royaume de Bourgogne en faveur du duc de Mayenne, 135, voyez GUISE (Charles de

Lorraine, duc de). Continue la guerre contre les Provinces-Unies. III, 117, voyez HENRI IV. Insulte faite par l'Espagne à l'ambassadeur de Henri IV, 121, n. Appui qu'elle donne aux séditeux de France, 162, et aux révoltés en Irlande, 168. Forces navales qu'elle arme, *ibid.* Suite de sa guerre avec les Flamands, 256. Une escadre espagnole est battue, 257. Brigues des Espagnols en Angleterre après la mort d'Élisabeth, 284. Ils recherchent le roi Jacques, 315. Faction espagnole à Londres, 327, voyez JACQUES. Grandes offres qu'elle fait au roi Jacques contre la France, 367. Elle soutient les prêtres anglais contre le roi Jacques, et brigue pour le détrôner, 381, n. Idée de la faction catholique en Europe, à la tête de laquelle est l'Espagne, 413, voyez *Dessein politique*. L'Espagne entre dans la conspiration des milords contre Jacques, et autres brigues, 453 *et suiv.* Tente à s'emparer de la Barbarie, et peut-être d'Alger, 458. Sa flotte est battue par les Hollandais, 457. Suite de la guerre dans les Pays-Bas, 461. Part qu'a le conseil de Madrid dans la trahison de Nicolas L'Hôte. IV, 31. Le commerce est interdit avec l'Espagne, 150. Suite de cette affaire, 159. Suite de la guerre dans les Pays-Bas : dépenses qu'elle coûte à l'Espagne, 168 *et suiv.* Les Espagnols entament un accord avec l'Angleterre, 173; qui est enfin conclu, 178. Origine de la grandeur de cette couronne, 183. Commencement de ses différends avec les Grisons, 190. Terres usurpées par l'Espagne sur la frontière de Champagne. V, 164. Négociations pour la trêve avec les Provinces-Unies, 179. Faiblesse de cette couronne dans l'affaire des limites de la Navarre et du Béarn, 188 *et suiv.* Dans celle de la révolte des Maures, 192, qu'elle chasse enfin de ses états, 195. Exécrables complots contre la vie de Henri IV, qu'elle forme dans la maison de la reine, 219 *et suiv.*, voyez *Traité de Trêves*. Moyens qu'elle emploie pour détourner Henri IV de ses grands desseins. V, 349. Suite des complots qu'elle forme contre la personne de ce

prince, 370 *et suiv.* Continuation de la guerre de Flandre. IV, 308 *et suiv.* Mécontentement réciproque que se donnent la France et l'Espagne, 309. Nouvelles cabales de l'Espagne contre le roi Jacques, 313 *et suiv.* Elle fait un armement de galères : le conseil de Madrid met dans son parti la reine et les courtisans, 442. Suite de la guerre avec les Provinces-Unies, 318 *et suiv.* Premières propositions d'une trêve, 527, *voyez HENRI IV.* Son alliance recherchée : ambassadeurs d'Espagne sur la mort de Henri IV. VI, 17. Objet du grand dessein de Henri IV par rapport à cette couronne pour la religion, 117 *et suiv.*; pour la politique : démembrements faits à ses états, et autres arrangemens, 118 *et suiv.*

Espèce d'or et d'argent, voyez Monnaie.

ESPERIAN, commissaire en Guyenne. IV, 500.

ESPINAC (Pierre d'), archevêque de Lyon. Sa mort. II, 497.

ESSARTS (Charlotte des), maîtresse de Henri IV. V, 109. Enfants qu'il eut d'elle, et particularités sur sa vie, 108, n. Gratification que ce prince lui accorde, 125.

ESSEX (Robert d'Évreux, comte d'). Amène un puissant secours à Henri IV au siège de Rouen. I, 337. Propose à l'amiral de Villars de se battre en duel, 369, n.

ESTRÉES (Angélique d'), abbesse de Maubuisson. II, 224.

ESTRÉES (Jean-Antoine d'), père de la belle Gabrielle. I, 323, n. 2. Est fait grand-maître de l'artillerie : se démet de sa charge. II, 334.

ESTRÉES (Gabrielle d'), *voyez HENRI IV.* Pourquoi elle souhaite la conversion de Henri IV. I, 323. Anecdotes sur ses amours avec Henri IV et sur son mariage avec Liancourt, 510, n. 2, *voyez SANCY.* Dessein qu'elle a de faire obtenir la Franche-comté à son fils, 173, *voyez VENDÔME (César de).* Fait donner à César de Vendôme, son fils, le gouvernement de la Fère, 217. Dangers qu'elle court sur la route de Clermont, 227. Elle favorise l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 258. Obtient la grande-maîtrise de l'artillerie pour son père, 334., n. Elle prêtait de l'argent

à Henri IV, 341. Motif de la grâce qu'elle obtient pour le duc de Mercœur, 353. Brigue auprès du pape à ce sujet, 401. Elle fait baptiser son fils comme enfant de France, 404, n., voyez BOURBON (Alexandre de). Brouillerie à cette occasion entre elle et Sully, 407. Sa conversation avec le roi, Sully présent, 408. Elle fait servir la maladie du roi à ses desseins, 414, n. Sa faiblesse pour l'astrologie, et prédictions qui lui sont faites, 499. Détail de ce qui se passa dans la séparation du roi et d'elle à Fontainebleau, 500. Ses discours au duc et à la duchesse de Sully, 503. Imprudence avec laquelle elle parle d'elle-même, *ibid.* Elle se fait transporter chez madame de Sourdis, 507. Circonstances de sa mort : opinions différentes à ce sujet, 508, *et suiv.*

ESTRÉES (d'), marquis de Cœuvres. IV, 278.

Étampes, pris. I, 252. Repris, 277.

États (les), tenus à Paris; leur convocation; tumulte et confusion qui y règnent. I, 457, n.

États-généraux de Blois, premiers et seconds, voyez Blois.

États-généraux, voyez. Notables (assemblée des). Maximes politiques sur les états. II, 284, n.

États-généraux de finances présentés à Henri IV. IV, 515.

Étoffes d'or et de soie. Cette manufacture ne réussit point à Tours. III, 21. Celles d'or et d'argent sont défendues, 106.

Établissement des manufactures d'étoffes de soie, 483.

Considération sur cette matière, *ibid.*

Étrennes, données et reçues à la cour de France par le duc de Savoie. III, 529, n., voyez SAVOIE, SULLY.

Eu (ville d'). Prise. I, 264.

Europe. Réflexions sur les abus qui y règnent, par rapport à la guerre, et sur sa véritable politique. III, 325. Idée et forces des différentes factions qui la divisent, 326. Nécessité d'y changer le système politique. VI, 102 *et suiv.* Objet et utilité du grand dessein de Henri IV pour toute l'Europe, 105. Partage des puissances de cette région, 119 *et suiv.*

ÉVORA (D. Diégo d') sort de Paris lors de la reddition de cette ville à Henri iv. II, 62.

F.

FASCHON (Ant.), notaire. Prête-nom des fermiers. IV, 282.

FAVAS, officier calviniste. I, 76. Se trouve à la bataille de Coutras, 206, n.

FAYE (La), ministre, voyez HENRI IV, *Lettre*.

FAYET, secrétaire du conseil des finances. II, 327.

FAYOLLE, gouverneur de Chisay. I, 181.

Femmes. Combattent dans les armées de Henri iv. II, 339, n.

Femmes et filles de chambre de la reine et des enfans de France. Étrennes qu'elles reçoivent de Sully. IV, 432.

FENOUILLET. Fait évêque de Montpellier. V, 163.

FERDINAND D'AUTRICHE II, roi des Romains et de Hongrie. V, 334.

FERDINAND DE CASTILLE. Proposé à Henri iv pour exemple. V, 350.

Fère (la). Prise. I, 98. Reprise, 107, n. 1. II, 104. Détails sur le siège mis devant cette place. Elle se rend, 217.

FERIA (Laurent Suarès de Figueroa y Cordoua, duc de), plénipotentiaire d'Espagne aux états de Paris. I, 459. Paroles qu'il dit à la sortie de Paris rendu. II, 62, n. 1.

Fermes (grosses). Otées aux étrangers et seigneurs français. II, 446, voyez SULLY (Maximilien de Béthune, duc de).

FERNANDÈS (Édouard), banquier portugais. Prête de l'argent à Henri iv et aux courtisans pour le jeu. V, 159, n. 1. Est payé des sommes qu'il avait prêtées à Henri iv, 270.

FERRAND, premier huissier de la chambre des comptes. Son procès lui est fait. V, 268.

FERRIER, ministre protestant, l'un des séditeux. III, 477.

Député vers Sully pour l'assemblée de Châtellerault. V, 148.

FERRIÈRES (Jean de), vicomte de Chartres. Échappe au mas-

- sacre de la Saint-Barthélemi. I, 45, n. 1. Se trouve à la journée d'Arques, 267.
- FERRIÈRES (La), calviniste malintentionné. IV, 99.
- FERVAQUES (André d'Alègre, comtesse de). Propose de marier son fils à mademoiselle de Sully. II, 311, n. III, 476. Fait rompre ce mariage, *ibid.*
- FERVAQUES (Guillaume de Hauteмер, comte de Grancey, seigneur de) maréchal de France. I, 117, 122. Envoyé à la cour de Henri III pour redemander Madame, 72, n. 2. Est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan. IV, 460. Grande maladie dont il guérit. V, 163. Est nommé du conseil de régence, 379.
- Fécamp*. Pris par la Ligue, et repris d'une manière extraordinaire. Affaire pour ce fort. II, 17.
- Fêtes à Paris en 1597*. II, 311.
- FEUGÈRES. Attaché à Sully. III, 74, 85.
- FEUQUIÈRES (N. de Pas de), officier calviniste. I, 162, n., 183. Tué à Ivry, 289.
- FEYDEAU (Denis), fermier-général des Aides. Son procès contre la ville de Lyon. V, 67, 267.
- Fiefs masculins et féminins*. Distinction importante pour le duché de Clèves et les Provinces-Unies. V, 328 *et suiv.*
- FIERTÉ, voyez ROMAIN (Saint).
- Figeac*. Surpris et abandonné par les royalistes. I, 98.
- FIN (Jacques de La), vicomte de Chartres. Son caractère. III, 163, n. Trahit Biron. Ses interrogatoires et dépositions où il implique Sully, *ibid.* Il continue à tromper Biron, 193, n. Est arrêté et enfermé. IV, 305.
- Finances et Financiers*. I, 304. Friponneries des financiers, et cause des abus dans les finances. II, 162. Leur haine contre Sully, leurs malversations, 255 *et suiv.* Leurs calomnies contre Sully, 267. Ils cherchent inutilement à le tromper, 278, voyez SULLY (Maximilien de Béthune, duc de). Beau portrait de l'homme de finance, 292, voyez *Ministres*. Finance de France excessivement obérées, 437.

Recherches des malversations, et changemens qui sont faits dans les finances, 451. Offices des finances supprimés. III, 116. Les financiers malfaiteurs poursuivis, 242. Luxe et magnificence des gens d'affaires, 489. Diverses opérations sur les finances. IV, 141 *et suiv.*, voyez SULLY. États généraux de finance présentés à Henri IV, 524. Nouveaux travaux et réglemens pour les finances. V, 166 *et suiv.* Mémoires et projets sur ce sujet, 242. Moyens de recouvrer de l'argent dans le besoin, 245 *et suiv.* Affaires diverses et détails sur les finances, 246. La forme du gouvernement quant à cette partie absolument changée après la mort de Henri IV, 444 *et suiv.*

Flandre, Pays-Bas et Provinces-Unies. Charles IX, en y envoyant une armée, trompe les protestans. I, 28. Origine des révoltes des Provinces-Unies, 115, n. 2. Elles se donnent à l'archiduc Mathias, ensuite à Monsieur, 116. Les Flamands envoient cinquante vaisseaux à Henri IV pour le siège de Rouen, 338. S'unissent à la France contre l'Espagne. II, 166. Expéditions pendant la guerre recommencées par l'archiduc Albert. III, 117. Suite de la guerre des Flamands, 255. Députés des états-généraux à Londres mal reçus par Jacques : entretien de Sully avec ces députés, 335, voyez BARNEVELD, FONTAINE (La). Prétendue proposition faite par l'Espagne aux Flamands de s'unir à elle contre la France, 369. Diverses conférences à ce sujet, *ibid. et suiv.* Dettes contractées par la France envers eux pendant la Ligue. IV, 286. Premières propositions de paix ou de trêve, 527 *et suiv.* Les Hollandais font un voyage aux Indes orientales, 530. Négociation pour une trêve à longues années. V, 179 *et suiv.* Les Provinces-Unies se joignent aux princes confédérés assemblés à Hall sur l'affaire de Clèves, 350 *et suiv.*

Flandre (anciens comtes de), d'où descend la maison de Béthune. IV, 306.

Flèche (la), château donné aux jésuites. IV, 25. Maison bâtie

en leur faveur, 491. Gratification accordée à ce collège, V, 210. Autre refusée par Sully, 215, n., voyez *Conjuratation*.

Flessingue. Haine de ses habitans contre les Anglais. IV, 177.

FLEURY (Étienne), conseiller au parlement. Député aux états de Paris, y soutient les droits de Henri IV à la couronne. I, 465, n. Employé dans l'affaire de la conversion de ce prince, 471. Instruit le procès du maréchal de Biron. III, 206, n.

Foix (maison de), voyez HENRI IV.

FONT (La), valet-de-chambre de Sully. I, 142, n. 1. Lui fait connaître et épouser mademoiselle de Courtenay, *ibid. et suiv.* et n. Maître-d'hôtel de Villars, est employé pour engager l'amiral de Villars à traiter avec Henri IV, 348; II, 68. Il repasse au service de Sully après la mort de Villars, 187; IV, 518. Charges et gratifications qu'il reçoit de Henri IV. VI, 51.

Fontaine-Française (journée de). II, 191.

FONTAINE-MARTEL (François de). Ne peut empêcher la prise de Louviers. I, 332, gouverneur de Neuf-Châtel, 264, n.

FONTAINE (La), député des Provinces-Unies à Londres. III, 335, voyez BARNEVELD.

Fontainebleau. Fantôme nommé le grand-veneur de Fontainebleau. II, 458, n. Ses embellissemens. IV, 289, n. Nouveaux embellissemens faits à ce château. V, 157.

Fontaines faites ou rétablies dans Paris par Henri IV. IV, 514.

FONTANGE. Enlèvement de sa fille : il assiège le château de Pierrefort. V, 76.

Fontenay-le-Comte. Pris. I, 67. Assiégé et repris : aventure comique arrivée pendant ce siège, 186.

FONTENELLES (Guy Edes de Beaumanoir, baron de). Est rompu vif pour trahison. III, 212, n.

FONTRAILLES (Astrac de). Procès qu'il gagne contre Henri IV pour le comté d'Armagnac. II, 346.

FORCE (Jacques Nompar de Caumont, duc de La), maréchal

- de France. Demande au roi la grâce du maréchal de Biron. III, 212, n. Favorise l'avis de Sully sur l'entreprise de Sedan. IV, 461. Querelle entre sa famille et celle de Saint-Germain. V, 139. Services qu'il rend au roi en Navarre et en Béarn, 189.
- FORCE** (madame de La). Rend service à Sully auprès de Madame. II, 252.
- FORGET** (président). Fait le contrat d'acquisition de Monceaux pour la reine. III, 143. L'un des ennemis de Sully à la cour. IV, 254.
- FORGET** (Pierre), voyez **FRESNE** (de).
- Fortifications** (Surintendance des) et bâtimens. Donnée à Sully. II, 432. États généraux sur cette partie présentés à Henri IV. IV, 524.
- FOSSE** (La), traitant pour la réunion du domaine. V, 57.
- FOSSEUSE** (mademoiselle de). Aimée par Henri IV. I, 92, n. 1.
- FOSSEUSE**. Prend Mende. II, 365.
- Foucrainville**, village où se donne la bataille d'Ivry. I, 292, n.
- FOUQUEROLLES**, officier. I, 180.
- FOURBIN** (madame de). Prédit l'assassinat des Guises. I, 234, n.
- FOURCY**, officier de la maison de Henri IV. IV, 518. Achète de Sully la surintendance des bâtimens. VI, 71.
- FOURGES**, gentilhomme, fait prendre Gisors. I, 318. Son père, conduisant un bateau richement chargé, est pris par Sully, 335.
- FOUSSAC** (Raimond de Sognac de). Demande pardon à Henri IV pour plusieurs gentilshommes séditieux. IV, 393.
- FRACHEMENT**, secrétaire de Buzenval. V, 40.
- FRANCE** (Claude de), épouse du duc de Lorraine. I, 22, n. 1.
- France** (rois de). Mérovée, Childéric, Clovis, Clotaire 1^{er}, Clotaire II, Sigebert, Dagobert, Charles Martel, Pepin le Bref, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire, Hugues Capet, Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Philippe de Valois, Jean 1^{er}, Carles V, Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII,

- Louis XII, François I^{er}, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, voyez ces noms. Jugemens politiques sur ces rois. VI, 87 et suiv.**
- FRANCE (N. de), second fils de Henri IV, duc d'Orléans, voy. ORLÉANS (N. de France, duc d').**
- FRANCE (Gaston-Jean-Baptiste de), troisième fils de Henri IV. Sa naissance. V, 7. Sa mort, *ibid.* n.**
- FRANCE (Christine et Élisabeth de), filles de Henri IV. Cérémonie de leur baptême. IV, 503.**
- FRANCE (Élisabeth de), fille aînée de Henri IV. Sa maladie. V, 153.**
- FRANCE (Christine de), seconde fille de Henri IV, destinée pour le prince de Galles. V, 224.**
- FRANCE (enfants de). Caresses qu'ils font à Sully. Femmes et officiers attachés à leurs personnes: leurs regrets sur la mort de Henri IV. VI, 27.**
- France. Est affligée de la peste et de la famine. II, 254, n. État déplorable où les guerres civiles l'avaient réduite, 347, 367, 436. Véritable politique qu'elle doit suivre, 369 et suiv. Politique que la France doit suivre avec la nation anglaise. III, n. 324. Fertilité et autres avantages de ce royaume, 485. Abondance et opulence ramenées dans ce royaume par Henri IV. IV, 285. État de ses dettes à l'Angleterre pendant la Ligue, 286. Origine de sa monarchie. VI, 87 et suiv. Avantages de sa situation; jugemens sur ses guerres et sur la variation de sa politique et de son gouvernement, *ibid.* et suiv. Politique à laquelle elle s'était attachée, 92. Partie du grand dessein de Henri IV qui regarde ce royaume par rapport à la religion, 112; par rapport à la politique, 126 et suiv. Forces et dépenses dont elle doit y contribuer, 142.**
- France ou Français. Origine de leur établissement et de leur monarchie dans les Gaules, VI, 86 et suiv.**
- Franche-Comté. Usurpations faites par l'Espagne et la Lorraine sur cette frontière restituées. V, 163.**

- FRANCHÈSES. (D. Juan-Idaïque.) Ses correspondances avec Nicolas L'Hôte. IV, 31.
- FRANÇOIS 1^{er}, roi de France. Pourquoi il perdit la bataille de Pavie. II, 216. Donne du secours à Philippe, landgrave de Hesse. V, 342.
- FRANÇOIS II, roi de France. Sa mort. I, 21, n. 3.
- FRANCOURT (Gervais Barbier, sieur de), chancelier du roi de Navarre, l'un des auteurs du conseil de venir à la cour. I, 29, n. Tué à la Saint-Barthélemi, 44, n.
- FRÉDÉRIC III, empereur. V, 333.
- FRESNE (Pierre Forget, sieur de), secrétaire d'état. I, 307. Est nommé au nouveau conseil des finances. II, 161. Auteur d'un projet sur la réforme des finances, 165. Soutient les financiers malversateurs, 404. Dévoué à la duchesse de Beaufort, *ibid.* Motif de sa haine contre Sully. IV, 254. Favorise les jésuites dans le démêlé des Rochelois avec le père Séguiran. V, 22. Sujet de sa contestation avec Ville-roi, 298 *et suiv.*
- FRESNE (Léon de). S'empare d'Angers. I, 159. Reperd cette place, et y est tué, *ibid.*
- FRESNE (Adrienne de), prétendue possédée du démon. Démêlé à cette occasion entre Sully et le père Cotton. IV, 493, n.
- FRESNE-CANAYE, agent de Henri IV pour la réussite du grand dessein. VI, 134.
- FRONTENAC, officier calviniste. A querelle avec Sully. I, 78; II, 320; III, 115; IV, 429.
- FRONTENAY (Jean de Rohan, sieur de). Échappe au massacre de la Saint-Barthélemi. I, 45, n. 2.
- FUENTES (comte de). Défait les Français devant Dourlens. II, 181. Ses intelligences avec le maréchal de Biron. III, 231. Il s'empare du marquisat de Finale, 257. Continue à cabaler la France, 461. Il échoue à l'assemblée de Coire. IV, 195. Ses brigues parmi les Grisons. V, 48, voyez *Espagne.*

G.

- GABELLE.** Calomnie contre Henri iv de vouloir l'établir dans tout le royaume. IV, 283. Principes de Sully sur cette partie des finances, *ibid. et suiv.* Règlements différens, *ibid.* Augmentations à y faire dans le besoin. V, 63.
- GADANCOURT (N. de).** Défait les troupes de la Ligue. II, 170.
- GALATI,** colonel suisse. Paroles que lui adresse Henri iv au combat d'Arques. I, 269, n.
- GALERANDE (George Clermont d'Amboise, marquis de).** I, 166.
- Galères* construites et entretenues par Henri iv. Armemens des galères recherchés. V, 75, voyez *Marine.*
- GAJGAI (Étienne).** Obtient l'archevêché de Tours. V, 453. Traits sur sa personne et son caractère, *ibid.* n.
- GALIGAI (Léonore).** Vient en France à la suite de la reine. III, 98. Épouse Conchine. V, 118. Elle entretient la jalousie de la reine contre Henri iv, *ibid.*
- GALLES (prince de).** Son caractère et ses inclinations. III, 332. Son respect pour Henri iv. IV, 520. V, 224. Ardeur qu'il témoigne pour le grand dessein. VI, 133.
- GAMACHES (Nicolas Rouault, sieur de),** calviniste. I, 37.
- GAND (vicomte de),** voyez MELUN.
- Gap.** Synode où les calvinistes proposent le dogme du pape Antechrist. IV, 85. Ils proposent de nouveau ce dogme dans le synode de la Rochelle. V, 317.
- GARDE (baron de La).** Cherche à surprendre la Rochelle. I, 31, n. 2. Rend Caudebec au prince de Parme, 372.
- GARMARE (comte de).** Député par le duc de Savoie à Henri iv, il reçoit un présent de ce prince. V, 51.
- Garnache (la).** Prise. I, 187, n. 2. Reprise, 238, n.
- GARNACHE (la dame de La)** fait son fils prisonnier après avoir été prise par lui. I, 187, n. 2.

- GARNET (Henri), jésuite. Quelle part il prend dans la conspiration contre le roi d'Angleterre. IV, 531, n.
- GARNIER, prédicateur de Henri IV. Gratification qu'il en reçoit. III, 151. Il assiste Biron à la mort, 210.
- GATINE (Philippe de). Affaire de la croix de Gatine. I, 33, et n. 1.
- GAUCHERIE (La), précepteur de Henri IV. I, 16, n. 1.
- Gaules. Comment les Francs s'y établirent. VI, 86.
- Gautiers (les), ligneurs. Sont taillés en pièce au nombre de cinq à six mille. I, 333, n. 2.
- Gendarmes du duc d'Orléans (compagnie de). V, 74.
- Gendarmes (compagnie des) de la reine. VI, 70.
- GENDRE (Le), l'un des secrétaires de Sully. IV, 432. VI, 51.
- Généralités du royaume. Motifs et fruits de la visite qu'en fait Sully. II, 263.
- Genève. Entreprise sur cette ville manquée par le duc de Savoie, et suivie d'un traité de paix par la médiation des Suisses. III, 258, 459, voyez HENRI IV.
- GENEVOIS (prince de). I, 187, n. 2.
- GENLIS (Jean d'Angest d'Ivry de). Est défait en Flandre. I, 42, n. 2.
- Gergeau. Pris. I, 252. Assemblée générale des protestans en cette ville. V, 147.
- GÈVRES (Louis Potier de), secrétaire d'état. Signe le traité du duc de Guise. II, 149. Nommé du conseil de régence. V, 379.
- GIEZ. Est du complot d'Enragues pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille. IV, 214.
- GILLOT (Jacques), conseiller au parlement. Part qu'il a dans l'affaire d'Adrienne de Fresne. IV, 492. Secrétaire de l'artillerie. VI, 51.
- Gisors. Bonté de Henri pour la pauvre receveuse de Gisors. II, 347.
- GIVERSAC (Marc de Guignac de), gentilhomme calviniste du parti des séditeux. IV, 393.

- GIVRI** (cardinal de). Somme qui lui est rendue par Henri iv. V, 80, 154. Est proposé pour l'évêché de Metz, *ibid.*
- GIVRI** (Anne d'Anglure de). S'attache à Henri iv. I, 261, n. Combat où il se trouve, 353. Son éloge, *ibid.*, n. 2. Défend mal Neufchâtel, 369. Défait le secours que les Espagnols veulent jeter dans Laon. II, 99 *et suiv.* Met l'armée en danger par un faux avis, 108. Sa mort, 105, n.
- GLASCO** ou **GLASCOW** (Jacques de Béthune, archevêque de). II, 99. Recommandé à Sully par le cardinal de Bourbon, 92, n. Particularités sur son extraction et sa vie, *ibid.* n. voyez **HENRI IV**. III, 296, n.
- GOBELIN**, garde du trésor royal. II, 347.
- GONDI** (Albert de), duc de Retz, voyez **RETZ**.
- GONDI** (Pierre de Retz, cardinal de), évêque de Paris. Le pape refuse de l'entendre de la part de Henri iv. I, 467, n. 1. Il retourne à Rome rendre obédience au pape de la part de ce prince. II, 4. Est fait chef du conseil de raison, 302.
- GONDI**, fermier du duc de Florence. II, 448.
- GONDI**, partisan. II, 261. III, 115, 311. Intéressé dans les fermes. IV, 282.
- GONTAUT DE BIRON** (Jean de), baron de Solignac. I, 97, n. 2.
- GONTHIER** (le père), jésuite. Son caractère. IV, 9. Travaille au rétablissement de sa société, *ibid.* Réprimandé par Henri iv sur sa manière de prêcher emportée et séditieuse. V, 278.
- Gonzague*. Origine de la grandeur de cette maison. IV, 503, n.
- GORGES** (Bertrand de Simiane, sieur de). Cherche à sauver les protestans à la Saint-Barthélemi. I, 59, n. 1.
- GOURDON** (N. de Terride, vicomte de), auteur de l'entreprise sur Cahors. I, 100. Secourt Villemur, 405.
- Gournay*. Pris. I, 264.
- GOURNAY** (mademoiselle de). Donne avis de la conspiration contre la personne de Henri iv. V, 390.
- Gouvernement*. Henri iv et Sully s'y appliquent après la paix de Savoie. III, 101 *et suiv.* Maximes et considérations sur

le gouvernement, 109 *et suiv.*, n. Sa douceur sous le règne de Henri iv. IV, 288.

Gouvernement monarchique. Préférable à tous les autres. V, 169. Jugemens sur les différens gouvernemens qui se sont succédés en France. VI, 86 *et suiv.*

GRACIENNE, femme de chambre de la duchesse de Beaufort. II, 499.

GRAMMONT (Antoine de), seigneur calviniste. I, 37, n. Obtient son pardon, 49, n.

GRAMMONT (Philibert de). Quitte le parti de Henri iv. I, 97.

GRAND (Le), partisan. II, 307.

GRAND-SEIGNEUR (le). Envoie un ambassadeur à Henri iv. III, 124. Titres magnifiques qu'il lui donne par son ambassadeur, *ibid.*

Grande-Bretagne. Nom donné à trois royaumes réunis sous le nom d'Angleterre. IV, 176.

Grands-jours tenus par Sully en Limosin. IV, 400.

GRANDRY (Pierre de), gentilhomme calviniste, échappe au massacre de la Saint-Barthélemi. I, 46, n.

GRAS (Le), trésorier du conseil pour la vérification des rentes. IV, 147.

GRATAINS (madame de), de la maison de Madame. II, 239.

Gravelines (déroute de). I, 20.

Graves, pris. III, 256.

Gravesend. Réception qu'on y fait à Sully. III, 315.

GREC, capitaine lieutenant dans Angers, y est tué. I, 159.

Greffes (édit des) en faveur du comte de Soissons. IV, 293. Rachat des greffes de Languedoc. V, 58.

GREFFIN (milord). Reçoit Sully à Douvres. III, 128.

GRÉGOIRE XIII, pape. Joie qu'il témoigne de la Saint-Barthélemi. I, 48, n. Bon mot sur ce pape. IV, 287, n.

GRÉGOIRE XIV. Envoie des troupes à la Ligue. I, 350.

GREMOUVILLE, conseiller du parlement de Rouen. Est du parti du roi. II, 231.

GREY (milord). Conspire contre le roi Jacques. III, 454.

- GRILLON** (Louis Berthon de). Conseil qu'il avait donné à Henri III. I, 223, n. Lettre que lui écrit Henri IV, 269, n. Sa valeur et ses blessures au siège de Rouen, 349. Il injurie le maréchal de Biron en présence du roi. II, 26, n. Bon mot de lui sur la mort du surintendant d'O, 140. Aventure à Charbonnières qui le rend ami de Sully. IV, 229, n. Traits sur son caractère, *ibid.* Affaire pour la mestre-de-camp des gardes entre Sully et lui. Met ce ministre à deux doigts de sa perte, 234 *et suiv.* Traits de son humeur fantasque et arrogante en parlant au roi, 235 *et suiv.*
- GRILLON** (Thomas Berthon, commandeur de), cherche à ôter Fécamp à Boisrosé. II, 21, n.
- Grisons.** Origine de leurs différends avec l'Espagne. IV, 194. Suite de cette affaire. Ils se déclarent contre l'Espagne, 196. Ils rompent solennellement avec l'Espagne, et se liguent avec la France et la république de Venise. V, 48 *et suiv.* Acquittés des dettes de la France, 55. Partie du grand dessein qui les concerne. VI, 124, voyez HENRI IV.
- Gueldre.** Comté et comtes de ce nom. V, 327. Affaires sur cette succession, 329 *et suiv.*
- GUERCHE** (Georges de Villequier, vicomte de), est défait au passage de la Vienne. I, 394, n. 1.
- GUERCHY** (Antoine de Marafin, sieur de). Tué au massacre de la Saint-Barthélemi. I, 49, n.
- GUERET** (Jean), jésuite impliqué dans le complot de Châtel. II, 170, n.
- GUESLE** (La). Dissuade Henri III de faire assassiner le duc de Guise. I, 224, n. Tue Jacques Clément, 253, n.
- GUIBERT.** Est du nouveau conseil des finances. II, 175.
- GUICHE** (Diane Dandoins, comtesse de), aimée d'Henri IV, auquel elle envoyait des troupes à ses frais. I, 136, n. Donne de mauvais conseils à Madame. II, 239.
- GUICHE** (Philibert de La), grand-maitre de l'artillerie. I, 339, 347. II, 87, n. 4.
- GUIDI**, Italien, cabale avec Conchine contre Henri IV. V, 219,

- Agent du grand-duc de Toscane en France. Henri IV se l'attache. V, 323 *et suiv.*
- GUIGNARD (Jean), jésuite. Est pendu pour ses thèses criminelles. II, 170.
- GUILLOUAIRE, agent du comte de Soissons. IV, 200. Député du comte de Soissons. IV, 480.
- GUINTEROT, envoyé du duc d'Holstein en France. IV, 296.
- GUISCARDI, chancelier de Montferrat, *voyez* RICHELIEU (le cardinal de).
- Guise (maison de). S'établit en France. I, 19, n. 3.
- GUISE (Charles de Lorraine, duc de). Se sauve du château de Tours. I, 333, n. 2. Son escadron est défait à Bures par Henri IV, 355; ensuite à Yvetot, 375. Ses desseins, brigues, etc., aux états de Paris, déconcertés, 460. Il cherche à rentrer dans l'obéissance. II, 141. La Champagne se soulève contre lui, 145. Articles de son traité, *ibid.*, qui est conclu, 149. Il vient se jeter aux pieds de Henri IV. Accueil qu'il en reçoit, *ibid.* Éloge du duc de Guise sur sa conduite en Provence. Il réduit Marseille, d'où il chasse les Espagnols; autres belles actions et particularités de sa vie, 155, n. Chasse le duc d'Épernon de la Provence, 255. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 438. Aventure entre lui et Crillon. IV, 229. Justifié sur les difficultés apportées au mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur, V, 140. Admis au conseil d'état. IV, 443. Il se brouille avec le comte de Soissons, et Sully le soutient, 451. Il demeure attaché au duc de Sully contre ses ennemis. VI, 16. Gratifications qu'il se fait accorder, 30.
- GUISE (François de Lorraine, duc de), rallume la guerre entre la France et l'Espagne. I, 19. Parole de lui sur François. II, *ibid.* n. 1 Il est mis à la tête du conseil et des armées, 20, et perd la faveur à la mort de François II, *ibid.* Ses titres, 19, n. 3. Il forme le plan de la Ligue, 146, n. Sa prétention et celle du cardinal de Lorraine sur la Provence, l'Anjou, Metz, etc., 226, n.

- GUISE (Henri de Lorraine, duc de).** Forme avec la reine-mère le projet du massacre de la Saint-Barthélemi. I, 44. Conduit les assassins de l'amiral de Coligny, 48, n. Poursuit Montgommery, 49, n. Amitié du roi de Navarre pour lui, 70, n. 1. Faiblesse de son parti dans le commencement, 147, n. Accusé d'être indifférent pour toutes les religions, 157, n. Il défait les troupes étrangères à Auneau, 221, n. Son objet quant aux barricades. Jugemens différens sur ses vues dans cette entreprise, 205, n., 225, n. Résistance qu'il trouve dans le président du Harlay, Stafford, etc., 207, n. Ses conférences avec Catherine de Médicis, 231, n. Il est assassiné à Blois, 232, n. Son caractère, ses projets, 233, n.
- GUISE (Louis de Lorraine, cardinal de).** Assassiné à Blois. I, 232, n.
- GUISE (Catherine de Clèves, duchesse de).** Obtient de Henri IV la grâce du prince de Joinville. III, 223. Agrémens de sa société, IV, 60. Amitié entre elle et Sully, 515.
- GUISE (mademoiselle de, Marguerite de Lorraine).** Sollicite Henri IV en faveur de son frère. II, 141. Dessein de la marier au roi, 378. Accusée de galanterie, *ibid.* n.
- GUITRY (Jean de Chaumont, marquis de),** manque d'enlever les princes à Saint-Germain-en Laye. I, 65. Négocie en Allemagne pour le parti protestant, 179. Se trouve au siège de Laon et à l'attaque du grand convoi. II, 106, n.
- Gusco (roi de).** Sa promesse au conseil de Madrid. III, 458.
- GUTRON,** l'un des courtisans familiers de Henri IV. IV, 521.

H.

- HABSBURG (Raoul ou Rodolphe d'),** auteur de la grandeur de la maison d'Autriche. I, 7.
- HACQUEVILLE (N. de Vieux-pont, sieur de).** Rend Pont-Audemer au prince de Parme. I, 372. II, 69.

- Hall* (assemblée de), et députation faite à Henri IV par les princes d'Allemagne. V, 350.
- HALLOT** (Michel Bourrouge du), gouverneur d'Angers. Son supplice. I, 159.
- HALLOT** (François de Montmorency de). Blessé au siège de Rouen, et puis tué. I, 341, n. 2.
- Ham*, pris d'emblée par les Français. I, 326.
- HAMEAUX** (des), conseiller au parlement de Rouen, du parti de Henri IV. II, 231.
- HAN** (Charles du), fermier-général des cinq grosses fermes. IV, 150.
- HANAPIER**, traitant. V, 62.
- Haras du roi*. Particularités sur leurs divers établissemens. III, 150, n.
- HARGERIE** (Louis d'Ognies de La). Défait, avec N. de La Boissière et le baron de Biron, un détachement du duc d'Aumale. I, 326.
- HARLAY** (Achille de), premier président. Sa réponse ferme au duc de Guise après les barricades. I, 227, n. Instruit le procès de Biron. III, 206, n. 1. Consent au rétablissement des jésuites. IV, 16. Est nommé du conseil de régence. V, 379.
- HARLAY** (Christophe de), gouverneur d'Orléans. III, 282, n.
- HARLAY-BEAUMONT**, voyez **BEAUMONT**.
- HARLAY-MONGLAT**, voyez **MONGLAT**.
- HAULLE** (La), membre du parlement de Rouen, du parti de Henri IV. II, 231.
- Havre-de-Grâce*. Livré aux Anglais par les huguenots. I, 290. Pris par les troupes de Henri IV, 277, n. 2. Somme payée pour sa reddition. II, 438.
- HAUTEVILLE** (Élisabeth de). Son mariage. I, 28, n. 1.
- Haye* (la), en Touraine. Escarmouche en cet endroit. I, 199.
- HEBERT** (Charles), agent du maréchal de Biron. Obtient sa grâce du roi. III, 214. Continue ses brigues à Milan, 461.

- HEEMSKERCK** (Jacob), vice-amiral flamand. Remporte sur les Espagnols une victoire navale, où il est tué. V, 41.
- HENRI II**, roi de France. Paroles de lui au prince de Navarre. I, 16, n. 1. Rupture entre les rois de France et d'Espagne, 19. Il est tué dans un tournoi, 21, n. 1. Secours qu'il donne aux princes d'Allemagne contre Charles-Quint. V, 342.
- HENRI III**, roi de France. Accusé d'avoir fait assassiner le prince de Condé. I, 3, n. 1. Son discours à Miron, son premier médecin, 39, n. Il est élu roi de Pologne, et lève le siège de la Rochelle, 62. Il déclare la guerre aux huguenots à son retour de Pologne; lève le siège de Livron, etc., 69. Traits de son aversion contre Monsieur, 70, n. Il fait la paix de 1577 en haine des Guise. Sa conduite mêlée de dévotion et de volupté, 90. Il reçoit mal Monsieur à son retour de Flandre, 138. Reproches qu'il fait au roi de Navarre au sujet de Marguerite de Valois, 137, n. 2. Il se brouille et se raccommode avec la Ligue, avec laquelle il s'unit malgré lui, 148, n. 2. Il manque l'occasion de réunir les Pays-Bas à la France, 151, n. Il soutient la Ligue par faiblesse, 159. Commencement de la négociation pour l'union des deux rois, 175. Ce qu'il dit sur les protestans et sur la Ligue, *ibid.* n. Mauvaise politique de son conseil, 190. Son dessein en mettant le duc de Joyeuse à la tête de son armée, 193. Fautes qu'il commet à la journée des barricades; il se retire à Chartres, 223, n. 1. Sa faiblesse et ses fautes rassurent la Ligue; il est obligé de lui accorder tout, 227, n. Sa conversation avec Sully, dont il ne suit point le conseil, 230. Il fait assassiner le duc et le cardinal de Guise; jugement sur cette action, 232. Il se met dans la dépendance de la Ligue, 234, n. Nouvelles fautes de ce prince; extrémité où il se voit réduit, 236. Il n'ose résister au nonce du pape, 239. Conclut un traité avec le roi de Navarre, et s'abouche avec lui, 244. Manque d'être pris, 245. Sa jalousie contre Henri IV, 252, n. 2. Succès de ses armes; il assiège Paris, *ibid.* Il est blessé à Saint-Cloud, et meurt.

Sentimens d'amitié qu'il témoigne à Henri iv, 255. Circonstances sur cet événement, 253, n. Faute qu'il fit de donner le gouvernement de Bretagne au duc de Mercœur, 274, n. Ses mignons, II, 139, n. 2.

HENRI IV, roi de France, commande les troupes calvinistes au choc d'Arnay-le-Duc, I, 5, n. 2. Son discours sur le combat d'Arnay-le-Duc, 6, n. Fautes qu'il remarque sur l'escarmouche de Loudun, sur la journée de Jarnac, et la bataille de Moncontour, 15, n. 1. Particularités sur sa naissance, *ibid.* n. 2. Son éducation, son enfance, ses heureuses dispositions, ses talens pour la guerre, 16, n. 1. Il est déclaré chef des protestans. Ennemis puissans qu'il a à combattre, 23. Complot entre lui et le duc d'Alençon d'étrangler Catherine de Médicis, 22, n. 2. Il vient demeurer à la Rochelle, 23. Projet de son mariage avec Marguerite de Valois, 26. Il entend quelque chose du résultat de la conférence de Bayonne, 30, n. Il épouse Marguerite, 41, n. On ne peut l'engager à sortir de Paris, 47. Comment il évite la mort au massacre de la Saint-Barthélemi. Il est obligé de changer de religion, et retenu prisonnier, 54 *et suiv.* n. Se brouille avec Monsieur, 70. Il a horreur de tuer ce prince. Trait de son amitié avec le prince de Guise, *ibid.*, n. Il se sauve de la cour, et se joint à Monsieur et au prince de Condé, 72. Est abandonné par Monsieur, 74, n. 1. Reprend les armes sans beaucoup de fruit, 75. Manque Marmande, 79. L'amour le conduit en Béarn, 80, n. Il emporte Eause de vive force, 83. Se retire à Jegun. Coup hardi qu'il fait devant Nérac, 85. Son entrevue avec le prince de Condé; ils se brouillent ensemble; Henri iv ne peut empêcher la prise de Brouage, 90. Il s'abouche avec la reine-mère : propositions qu'il accepte et qu'il refuse, 92, n. 1. Ses réponses à Catherine de Médicis, ses galanteries pour les filles de la reine, *ibid.* n. 1. Il prend Fleurance et Saint-Emilion, 95. Conduit dans le comté de Foix la cour de Catherine de Médicis, 96. Valeur surprenante avec laquelle il emporte d'assaut Cahors, 99,

105 *et suiv.* Il fait échouer le projet du prince de Condé, 107. Prend Monségur et s'enferme dans Nérac, 109. Amitié qu'il prend pour Sully, auquel il reproche et pardonne ses fautes, 112. Conversation qu'il a avec lui, où il lui prédit ce qui lui arrivera, et à Monsieur en Flandre, 119. Accueil qu'il lui fait à son retour de cette expédition, 135. Il l'envoie communiquer à la cour des offres avantageuses que lui fait l'Espagne, 137, et observer les démarches de la Ligue, 140. Réponse qu'il fait aux lettres piquantes de Henri III, 137, n. 2. On lui donne du poison qui ne fait aucun effet. Autre danger qu'il court, 145, n. Il se prépare à résister aux forces de la Ligue : son indignation du traité de Nemours, 148, n. 2. Trait de sa confiance en Sully, 155. Il reçoit des députés de la cour, 156. Son parti manque Angers, 159. Ses vrais sentimens sur la religion, 157, n. Il résiste aux armées de Mayenne, Joyeuse et Matignon, 171. Il va à la Rochelle, 172. Il prend Talmont, Chizay, Sanzai, Saint-Maixent et Fontenay, 182. Accident qui l'empêche d'être instruit de la marche des troupes étrangères, 181. Il prend Maillezais, Mauléon, la Garnache, manque Niort et Parthenay, et se retire à la Rochelle, 189. Il s'abouche avec la reine-mère, 192. Réponse qu'il fait à cette princesse; péril qu'il court à Saint-Brix, 193, n. Saint-Maixent, Maillezais lui sont enlevés, 195. Avantages qu'il remporte sur l'armée de Joyeuse, 196. Il s'empare des passages de Chalais et d'Aubeterre, gagne la bataille de Coutras, 205. Actions et paroles de lui, et particularités sur sa personne pendant et après cette bataille, 207, n. 1. Fautes qui l'empêchent de profiter de sa victoire, 213, n. Il va en Béarn, et découvre les complots du comte de Soissons, 216. Sa douleur de la mort du prince de Condé, 222, n. 1. Il offre ses secours à Henri III, 227. Ce qu'il dit sur l'assassinat des Guise, 234, n. Il cherche à déconcerter les desseins des chefs du parti protestant, 237; reprend la Garnache et Niort; tombe malade à la Motte-Frélon. Il s'abouche

avec Henri III. Conseils qu'il prend, et paroles de lui à ce sujet; ce qu'il en écrit à du Plessis - Mornay, 244, n. 1. Il chasse le duc de Mayenne de Tours; loue la conduite de Henri III, 247, n. 1. Succès des armées des deux rois; grands services que rend Henri IV, et dangers auxquels il s'expose, 252. Il va voir ce prince blessé, 254 *et suiv.* Il prend conseil de Sully, 256. Il est reconnu par une partie des principaux officiers royalistes, et abandonné par d'autres; mesures qu'il prend dans cette conjoncture, 257. Il surprend Meulan, 260. Raisons qui l'obligent de s'éloigner de Paris, 262. Il prend Clermont et autres villes de Normandie, 263. Victoire qu'il remporte à Arques, 266, *et suiv.* Il s'assure de Dieppe pour place de retraite, 265. Bon mot de lui en cette occasion, et autres traits durant et après l'action, 268, 269, n. Il harcèle ses ennemis. Danger qu'il court près de Dieppe, 272. Il manque Vernon et autres villes, 275. Se rapproche de Paris dont il fait attaquer les faubourgs sans succès, 276 *et suiv.* 277, n. 2. Prend Étampes et plusieurs villes d'Anjou, *ibid.* n. 2. Fait lever le siège de Meulan, 280. Danger qu'il y court, *ibid.* Ne peut empêcher la prise de Rouen, 282. Particularités sur la manière dont ce prince s'est comporté à la bataille d'Ivry, 285, n. Caresses qu'il fait au maréchal d'Aumont, 295, n. 2; à Sully en le faisant chevalier, 299 *et suiv.* Victoire qu'il remporte à Issoire, 303. Causes qui l'empêchent de profiter de sa victoire, 304. Prend Dreux et manque Sens, 307. Il emporte les faubourgs de Paris, et y met le siège, 309, n., que sa bonté pour les habitans oblige à lever, 309. Faute qu'il fait en se portant à Chelles, 313, n. 1. Il fait assiéger Clermont, 314, et poursuit avec avantage le prince de Parme; il sauve la vie au baron de Biron, 316. Va voir la belle Gabrielle à Cœuvres, 317, n. 1. Son parti grossit, *ibid.*, voyez *Abjuration*. Il prend Chartres, 320, n. 1; et Corbie, 324. Sa passion pour mademoiselle d'Estrées, 391, n. Sa lettre à Sully, 324, n. 1. Ses avantages sur la

Ligue, *ibid et suiv.* Sa présence à Mantes fait manquer une entreprise de Sully sur le duc de Mayenne, 330. Il surprend Louviers, 332, et s'empare d'une partie de la Normandie, 333. Paroles de Henri IV sur l'évasion du duc de Guise, *ibid.* n. 2. Il quitte Mantes, où il faisait son principal séjour, 335. Va voir la belle Gabrielle à Compiègne, 334, *ibid.* Raisons qui le rendent favorable au mariage du vicomte de Turenne avec mademoiselle de Bouillon, *ibid.* n. Il entreprend le siège de Rouen, 335 *et suiv.* Prend Darnetal pour quartier, 339. Valeur de ce prince dans les assauts, 344. Ses mécontemens de la part des catholiques de son armée, 346. Il va au devant du prince de Parme, 350. Marches et et campemens de ce prince, 351. Il enlève l'escadron du duc de Guise, 355. Sa valeur au combat d'Aumale, 358. Il y est blessé, 362. Il oblige le duc de Parme à repasser la Somme, 364. Ses égards pour Biron, 366, n. Ses paroles au jeune Châtillon, *ibid.* Mutinerie dans son armée, *ibid.* Il lève le siège de Rouen, 368. Il offre inutilement le combat au prince de Parme, 369. Sépare ses troupes, 371. Les rassemble, et défait l'avant-garde des ennemis; reprend Pont-Audemer, 373. Autres avantages qu'il remporte, *ibid. et suiv.* Il défait une partie de l'armée du prince de Parme à Yvetot, 376, n. Remarques sur ces expéditions et sur les fautes qu'on lui reproche, 377. Il va pour forcer le prince de Parme dans son camp, qui lui échappe, *ibid.* Son armée refuse, contre toute raison, de poursuivre les ennemis, 380. Il déconcerte les brigues du comte de Soissons en Béarn, 394. Il prend Épernay, et congédie ses troupes, 408. Sujet de mécontentement qu'il donne à Sully, 410. Il découvre par Sully les secrets de la Ligue et du tiers-parti, dont il fait part à Béringhen et à Choirin, 423. Grande marque de confiance qu'il donne à Sully, le principal auteur de sa conversion, 425. Ses entretiens avec Sully qui le dispose à changer de religion: motifs qui l'y déterminent, 431. Ce qu'il dit sur la mort de Morlas, 439, n. Il fait consentir

les protestans à une négociation avec les catholiques; rejette les conditions que la Ligue lui propose, 454. Son droit à la couronne n'est point contesté, 366, *ibid.* n. 1 et 2. Il lève le siège de Selles, 467, n. Ses ambassadeurs sont refusés à Rome, 469. Il assiste aux conférences entre les catholiques et les protestans, 478. Il assiège et prend Dreux, 479. Sincérité de sa conversion, 483. Sa conduite avec les calvinistes, 484. Sa réponse au ministre La Faye, 485, n. Lettre qu'il écrit à sa maîtresse à l'occasion de son abjuration, 487, n. Paroles de ce prince, 490, n. 2. Députation qu'il fait à Rome. II, 3, n. Sa sage conduite avec l'Espagne et la Ligue, 5; et avec les huguenots, 6, n. Il accorde une trêve aux députés de la ville de Paris, *ibid.* n. Reçoit un député espagnol, 9 *et suiv.*, voyez d'ENTRAGUES-NUGNÈS. Paroles de ce prince sur son abjuration, 6, n. Il députe mal à propos La Varenne à Mendocce, 10. Bon mot du roi à La Varenne, 11. Sur Villeroi, 67, n. Il court risque de la vie à Fontainebleau, à Gournay, à Melun, 13. Il manque d'être assassiné, *ibid.*, voyez *Capucins, Jésuites*. Il reprend ses conférences sur la religion, 15. Il commence à traiter avec l'amiral de Villars, 16. Secours Fécamp; est reçu dans Meaux, 22. Il savait modérer sa colère, 26. Trait sur ce sujet, *ibid.* n. Se fait sacrer à Chartres, 27. Fait raccommo-der le duc de Montpensier et le duc de Soissons, 28. Il est reçu dans Paris, où il pardonne à ses ennemis, 60 *et suiv.* Particularités et bons mots de lui à ce sujet, *ibid. et suiv.*, n. Il y rétablit le bon ordre, et récompense le duc de Montpensier et Biron, 64. Présent qu'il fait à Sully, 81, n. Accueil qu'il fait à Villars, 82. Plusieurs villes se soumettent, *ibid.* Marche au secours de la Chapelle, 86. Investit Laon, 87. Ses travaux et fatigues à ce siège, 100. Il accorde sa protection à l'archevêque de Glasco, 101. Empêche les Espagnols de secourir Laon, 103 *et suiv.* Il inspirait l'air d'assurance et de présomption à ses officiers, 108. Est mécontent de Biron, 109, qu'il fait observer par Sully, 110. Il séjour-

nait à Marle pendant sa jeunesse, 111. Partie de plaisir qu'il fait à Saint-Lambert troublée par l'arrivée des Espagnols, *ibid.* Son armée est presque surprise par les Espagnols, qu'il oblige à se retirer, 112. Louanges des qualités militaires de ce prince, 113. Il cache les sujets de plainte qu'il a contre Bouillon; pourquoi il députe Sully, 120. Prise de Laon; il fait son entrée dans différentes villes de Picardie, 133. Ses vues pour la disposition des bénéfices du cardinal de Bourbon; il a dessein d'acheter la maison de Gaillon, 137. Accueil qu'il fait aux députés de Reims, 147. Carresses qu'il fait au duc de Guise, et louanges qu'il donne aux princes de sa maison, 149. Familiarité de ce prince avec ses courtisans, 159. Son accueil à madame de Guise, *ibid.* Ses amours avec la belle Gabrielle; entretien de lui et d'Alibour à ce sujet, 159, 161, n. Changement qu'il fait dans le conseil des finances, 161. Il déclare la guerre à l'Espagne, 167. Met le siège devant la Fère. Il tombe malade, 217. Il essaie inutilement de se rendre maître d'Arras, 219. Autres entreprises qui réussissent mieux, 217. Sa colère contre son conseil qui le laisse manquer des choses les plus nécessaires, 220. Il séjourne à Amiens; y donne audience aux députés de la Provence et du Languedoc; 231. Charge Sully de rompre le mariage de Madame avec le comte de Soissons, 232. Injustice qu'il commet en cette occasion à l'égard de Sully, et qu'il répare, 246, 248. Succès heureux et malheureux de ses armes dans différentes provinces, 253. Pourquoi il députe vers M. de Montpensier, 229. Il fait entrer Sully dans le conseil après bien des irrésolutions et des obstacles, 255. Visite des généralités qu'il fait faire par Sully, 267 *et suiv.* Il le rappelle sur de mauvais conseils, lui rend justice, le récompense, et le soutient contre Sancy et le conseil, 272 *et suiv.* Son discours à l'assemblée des notables, 290, n. Prudence avec laquelle il s'y conduit par le conseil de Sully, 298 *et suiv.* Il projette de faire le siège d'Arras, 307. Extrême

déplaisir qu'il ressent de la surprise d'Amiens, 313, n. Il assemble un conseil extraordinaire sur ce sujet, 318. Laisse Sully à la tête du conseil, et part pour cette expédition, 323. Ses travaux à ce siège; il y mène sa maîtresse; soin qu'il prend de la personne de Sully, qu'il emploie à déconcerter les desseins pernicious des calvinistes, 328 *et suiv.* Pourquoi il refuse à d'Alincourt la grande maîtrise de l'artillerie, qu'il donne à Antoine d'Estrées, 334, n. Il donne à Sully le gouvernement de Mantes, 335. Sa colère contre messieurs du conseil, *ibid. et suiv.* Particularités sur le siège d'Amiens, pris malgré tous les efforts de l'archiduc, 337, n. Bon mot de ce prince à cette occasion, *ibid.* Lettre de Henri iv, où il entre dans un détail prodigieux, 339. Entreprises exécutées et manquées, 345. Il revient à Paris et se dispose à passer en Bretagne, 349. Son bon mot sur les prétendus droits du duc de Mercœur sur la Bretagne, *ibid.* n. Belle parole de lui sur le maréchal de Biron, 348, n. Il se prête aux négociations de la paix, 352. Se laisse fléchir en faveur du duc de Mercœur, 353. Il pacifie la Bretagne, et s'y fait obéir, 355 *et suiv.* Travaille à l'édit de Nantes, 363. Bon mot de lui sur Élisabeth, l'archiduc et lui-même, 364, n. Belle conversation de ce prince avec les ambassadeurs anglais et hollandais sur la nécessité de la paix, 368. Il met la dernière main à l'édit de Nantes, 371. Il parle et agit en maître avec Bouillon et les protestans, 372. Son séjour à Rennes, 388. Conversation singulière qu'il a avec Sully, 374. Extrême faiblesse de ce prince pour sa maîtresse, 384, n. Il passe par la Flèche, 388. Ses plaisantes réponses aux harangueurs, *ibid.* n. Il va visiter la Picardie, signe et jure la paix de Vervins à Paris. Louanges de ce prince, et bon mot de lui sur ce traité; autres particularités sur la publication de la paix, 389, n. *et suiv.* Il s'applique au gouvernement: réglemens et établissemens qu'il fait sur la milice, les fortifications, la police et les belles-lettres, 396. Il s'intéresse dans la question du

vrai ou faux D. Sébastien, 399. Fait tenir une conférence à Boulogne entre l'Espagne et l'Angleterre, et nommer des cardinaux français, 400. Il soutient Sully contre madame de Beaufort, et les raccommode; conversation singulière entre eux trois, 409. Sa maladie dangereuse à Monceaux, 413. Charges et grâces qu'il accorde à Sully, 425. Grande confiance qu'il a en lui, 433. Sommes payées par lui aux chefs et villes de la ligue, à leur traité, 438 *et suiv.* Il prend le parti de Sully contre d'Épernon, 444; et contre les grands, 445. Il se libère des dettes contractées avec les étrangers, 446. Il est mal servi par d'Ossat, 477. Il fait examiner l'édit de Nantes, 487, et le fait enregistrer, 491, n. Sage conduite qu'il tient dans l'affaire de Marthe Brossier, 493. Il fait Sully surintendant des finances, des btâimens et des fortifications, et grand-voyer, 495. Prie la duchesse de Beaufort de retourner à Paris pour y passer les fêtes de Pâques, 500. Douleur profonde qu'il ressent de sa mort, 503 *et suiv.* Bon mot de ce prince au père Ange, 514, n. 1. On arrête un Italien qui cherchait à le poignarder. III, 19. Il donne la grande maîtrise de l'artillerie à Sully, 22. Réception qu'il fait au duc de Savoie, 25 *et suiv.* Présens réciproques de ces deux princes, 29, n. Il appuie Sully contre les commissaires, et évite les pièges du duc de Savoie dans l'affaire du marquisat de Saluces, 32 *et suiv.* Il assiste à la dispute de l'évêque d'Évreux et de Mornay, 39. Lettre qu'il écrit à ce sujet au duc d'Épernon, *ibid.* Son départ pour l'expédition de Savoie, où il mène la marquise de Verneuil, 40. Il est arrêté par les ruses du duc de Savoie, 46. Prend Chambéry, etc, 47 *et suiv.* Épouse par procureur la princesse de Toscane, 48. Se repose sur Sully du détail de la guerre de Savoie, 55. Vient au siège de Montmélian, et s'y expose imprudemment, 69, 75. Accueil qu'il fait aux députés de Genève; il arrive à Lyon, cérémonies et particularités de son mariage avec Marie de Médicis, 86, 87, n. Ce qu'il dit aux commissaires pour la paix,

qui le servaient mal, 89. Embarras que lui causent les intelligences des courtisans avec le duc de Savoie, 91 *et suiv.* Il conclut un traité avantageux, et revient à Paris, où il amène la reine, 95, 96, n. Sa déférence pour le pape dans le traité de Savoie, 97. Il corrige les abus dans la monnaie et le commerce, etc., 102. Défend l'usage des étoffes d'or et d'argent, l'entrée de ces étoffes en France, et le transport des espèces d'or et d'argent hors du royaume. Simplicité de ses habits; ce qu'il dit là-dessus, 105. Il établit une chambre de justice, 109, n., dont il retire peu d'avantages, 116. Voyage qu'il fait à Orléans, *ibid.* Il est informé des menées du prince d'Orange; parti qu'il prend, 118. Motifs du voyage qu'il fait à Calais, 120. Ses sujets de plaintes contre l'Espagne, 121. Insulte faite à Madrid à son ambassadeur, dont le pape lui fait donner satisfaction, *ib. n., voy.* GRAND SEIGNEUR (le). Il reçoit une ambassade des Vénitiens, 124. Sa réponse à l'ambassadeur d'Espagne, 125. Lettres réciproques de lui et d'Élisabeth; raisons qui les empêchent de s'aboucher, 126. Calomnies contre eux à ce sujet, 127, n. Henri iv envoie Sully à Douvres conférer avec Élisabeth, 128. Sa joie à la naissance du dauphin, 138. Ce qu'il dit à la reine lors de l'accouchement, 139, n. Il donne Monceaux à la reine, 143. Il fait part à Sully de la naissance du dauphin, 139. Fait tirer son horoscope par La Rivière, 141. Le fait nourrir à Saint-Germain, 143. Il se fait restituer les îles de Pomègue, etc., par le grand-duc, 144. Nomme le comte de Béthune ambassadeur à Rome malgré Villeroi et Sillery, 147. Son estime pour la maison de Béthune, 148. Lettre de ce prince à Sully, sur Ornano et sur le haras de Mehun, 150, n. Il cherche à ramener l'esprit de Biron, 151. Lui donne une gratification considérable, 155. Avis qui lui sont donnés sur sa conspiration, 162. Lettres qu'il écrit à Sully et entretien qu'il a avec lui sur les dispositions de La Fin, 164. Divertissemens de ce prince à l'Arsenal, 173. Attaque de goutte qu'il ressent,

175. Il va à Blois, et y déconcerte les desseins de Biron, *ibid.*, voyez *Séditieux*. Calomnies contre Henri IV, 176. Il tient un grand conseil sur le projet d'arrêter Bouillon, d'Auvergne et Biron, 177. Est dissuadé de faire aussi arrêter d'Épernon, 184. Il prend une résolution violente contre la reine et les Italiens de sa maison, dont Sully le dissuade, 188. Il se montre en Poitou, Limosin et Guienne, 190. Son entretien avec Biron, 196. Il engage Sully d'entreprendre à faire rentrer le maréchal de Biron en lui-même, 198. Son entretien avec Sully et la reine, 201. Il fait arrêter Biron et d'Auvergne; particularités sur cette détention, 204, n. Il fait faire le procès à Biron, 206. Paroles de lui aux parens de ce maréchal, 212, n. Fait exécuter le baron de Fontenelles, et accorde grâce à tous les autres conjurés, 213; au comte d'Auvergne : motif de cette clémence, 218, 220; au prince de Joinville, qu'il fait enfermer, 223. Il cherche inutilement à attirer le duc de Bouillon à la cour, 226. Reproches qu'il fait à l'Espagne au sujet de la conspiration de Biron, 231. Conversation entre lui et Sully, 232, sur les bornes qu'il veut mettre à ses bienfaits pour lui, 233. Affaire des avocats, qu'il termine par la douceur, 238 *et suiv.* Aventure où il fait fouetter des procureurs, 241, n. Son édit contre le duel, 251, n. Il renvoie le camérier du pape, qu'il avait comblé de présens; consent à l'alliance de la république de Venise avec les ligues des Grisons, 252. Son voyage à Calais, 254. Il donne le château de Verneuil à mademoiselle d'Entragues, *ibid.* n. 1. Fait légitimer le fils de la marquise de Verneuil, tombe malade à Monceaux, 255. Va à Metz, en chasse les Soboles, 264. Y a une indisposition, et raccommode plusieurs princes d'Allemagne qui viennent l'y voir, 268. Y reçoit les jésuites, qui sollicitent leur rétablissement, 269. Donne à Sully l'abbaye de Coulon, 274. Rassure le pape sur ses armemens, *ibid.* Continue à appuyer sous main les Flamands contre l'Espagne, 275. Anecdote sur le commerce

du roi avec la femme d'Aersens, 276, n. 3. Sa réponse à l'électeur palatin qui lui écrit en faveur de Bouillon, 279. Son regret de la mort d'Élisabeth, 282, n. Entretien à ce sujet avec Sully, qu'il se détermine à envoyer à Londres, *ibid. et suiv.* Bâtimens faits par ce prince, 285, n. Instruction publique et secrète qu'il donne à Sully; importance de cette ambassade, 286. Sa grande maladie à Fontainebleau; extrême confiance qu'il témoigne à Sully, sa guérison, 292, n. Conseils qu'il donne à la reine, se croyant près de mourir, 294. Il assemble un conseil où Sully reçoit ses instructions, 297. Ses lettres au roi et à la reine d'Angleterre, 304. Lettres réciproques du roi et de Sully pendant son séjour à Londres, 306 *et suiv.* Ses raisons pour prendre le parti des prêtres anglais, 382. Faute de ce prince de n'avoir pas donné plein pouvoir à Sully, 428. Formule de traité d'alliance entre lui et le roi d'Angleterre, 431. Ses présens au roi, à la reine et à la cour d'Angleterre, 441. Il fait un voyage à Liesse, 442. Caresse de Henri à Sully à son retour de Londres, et entretien public où il le lève et le justifie contre le comte de Soissons, 443. Ses entretiens secrets avec Sully sur l'objet d'une ambassade, 447. Il fait des pensions aux principaux seigneurs anglais et au roi, 457. Mesures prises contre les brigues d'Espagne à Londres, 458. Il rétracte l'édit qu'avait surpris le comte de Soissons, et soutient Sully contre le ressentiment de la marquise de Verneuil, 465 *et suiv.* Convention secrète entre le roi, le ministre et les cours souveraines sur les petits édits, 466. Il soutient Sully contre le comte de Soissons, 471. Il entreprend de supprimer la chambre des requêtes dans tous les parlemens; parlemens où il la supprime, 474. Pourquoi il visite la Normandie, 475. Ne passe pas Caen, dont il ôta le gouvernement à Crevecœur-Montmorency qu'il donne à Bellefonds, 476. Tombe malade à Rouen, 475, n. Nouveaux mécontentemens qu'il essuie de la part du duc de

Bouillon et des protestans, 476 *et suiv.* Il donne le gouvernement de Poitou à Sully, 480. Établit des manufactures d'étoffes de soie; conversation entre lui et Sully à ce sujet, 483, 491. Il va dîner chez Zamet, sa dépense à la chasse, au jeu et en maîtresses, 492. Envoie une colonie en Canada, 493. Jetons que lui présente Sully, IV, 3. Il est touché de la mort de la duchesse de Bar; en porte le grand deuil, 5; le fait porter à sa cour, 6. Sa réponse au nonce sur cette mort, 5, n. Il charge Sully de la discussion des effets de cette princesse, 7, dont il dispose, *ibid.* Il travaille au rétablissement des jésuites, 8. Raisons pour lesquelles il les rappelle malgré les raisons et les conseils de Sully, 20 *et suiv.*, auquel il promet toutes sortes de satisfactions, *ibid. et suiv.* Il leur donne la Flèche, 25. Séjour de ce prince à Chantilly, *ibid.* Il découvre et poursuit la trahison de Nicolas L'Hôte, 31. Manière dont il traite Villeroi, 38. Il lui rend ses bonnes grâces et le console, 43, n. Il envoie ses cardinaux au conclave, 49. Fréquentes visites qu'il fait à Sully à l'Arsenal; conversation singulière sur ses chagrins domestiques, 51. Il se fâche de la fermeté de Sully, 53. Lui confie ses déplaisirs sur la reine et la marquise de Verneuil, 56 *et suiv.* Lettre de reproches qu'il écrit à la marquise, *ibid.* n. Il lui demande la promesse de mariage, qu'elle lui refuse, 58. Agrémens qu'il trouvait dans son commerce, 60. Défauts et caractère qu'il reproche à la reine, 64. Il ne suit point le conseil que lui donne Sully, 63, et l'engage à employer les voies de la douceur, 66. Il se raccommode par l'entremise de Sully, et se rebrouille de nouveau avec la reine, 70. Il ne peut se résoudre à agir en maître dans sa maison, 72. Sa faiblesse pour madame de Verneuil, dont les artifices mettent Sully en danger de perdre la confiance de Henri IV, 76. Sa santé souffre de ses chagrins, 83. Il fait rendre justice à la reine Marguerite sur les biens de sa mère, 84 *et suiv.* Il travaille à prévenir les complots du comte d'Auvergne avec l'Espagne et les calvinistes contre

lui, *ibid. et suiv.*, et projette avec Sully un voyage au midi de la France, que les courtisans font rompre, 89 *et suiv.* Il envoie Sully en Poitou, 93. Se fait rendre la fameuse promesse de mariage, à quel prix, 108, n. Il fait arrêter le comte d'Auvergne, 118. Réponse qu'il fait à la comtesse d'Auvergne, *ibid.*, n. 2. Il fait aussi arrêter d'Entragues et la marquise de Verneuil, 119. Ses amours, 125. Galantries de ce prince, et périls qu'il court en allant voir ses maîtresses, 130, n. Il dépose son argent à la Bastille, 135. Discours qu'il tient en plein conseil à cette occasion, 137. Il entreprend la vérification des rentes, *ibid. et suiv.* Établit une chambre de justice pour le gouvernement, 154. Il interdit mal à propos le commerce avec l'Espagne, 159. Il répare cette faute par un traité de commerce, dont il récompense le cardinal Bufalo, 164. Il continue à appuyer secrètement les Provinces Unies, 173. Communique à Sully le compliment que l'ambassadeur lui avait fait; demande à Sully son avis, 181. Réception qu'il fait à l'ambassadeur d'Espagne, 186, n. Il se remet en possession du pont d'Avignon, 196. Achète du comte de Soissons le comté de Saint-Paul, 200. Fait recevoir son second fils naturel dans l'ordre de Malte, 203. Bâtimens qu'il fait construire pour ses manufactures, *ibid.* Il se rengage avec la marquise de Verneuil; motifs qui l'engagent à pardonner aux comtes d'Auvergne et d'Entragues, etc., 207. Vrais ou faux motifs de cette clémence, 209. Il se brouille de nouveau avec la reine, 211. Il accorde aux jésuites la démolition de la pyramide, 215. Il rend justice à Sully de son grand démêlé avec le père Cotton, pour le collège de Poitiers, 217. Coup d'œil juste de ce prince sur la physionomie, 217. Il raccommode Sully avec le père Cotton, 226; avec d'Épernon, 233. Il se porte à une résolution violente. Sa réponse à Sully, 236. Il reconnaît son tort, et cherche à se raccommo-der avec Sully, 247. Explication et conversation intéressante qu'ils ont ensemble, 250. Défaut dans ce prince de trop aimer la

raillerie et les bons mots, 255; et d'ajouter trop aisément foi aux faux rapports, 258. Il rend toute son amitié et sa confiance à Sully; le justifie en présence des courtisans, 266 *et suiv.* Lui fait justice de ses calomniateurs, 269. Se brouille et se réconcilie une seconde fois avec lui, 271. Jugement sur cette conduite, 272. Il conclut le mariage de mademoiselle de Sully avec le duc de Rohan, 273. Présens qu'il fait aux nouveaux mariés, 274. Gratifications et grâces qu'il accorde à Sully, 275. Autres qu'il lui refuse pour son frère et pour son gendre, *ibid.* Il fait demander mademoiselle de Melun pour le marquis de Cœuvres, et est refusé par les parens, 278. Ramène l'abondance en France, 285. Ouvrages publics qu'il fait faire ou réparer, 288. Il rétablit l'ordre et la subordination dans le gouvernement, 290. Diction de Henri IV, *ibid.* Ses lettres à Sully; ses dons à différentes personnes, 291 *et suiv.* Il achète la tour de Bouc, 294. Fait cultiver la soie, et en établit des manufactures, *ibid.* Se rend le conciliateur des princes; présens qu'il leur fait, 295. Il a la principale part dans l'élection de Léon XI et de Paul V; ordonne des réjouissances publiques à ce sujet, 300 *et suiv.*, n. Il fait part au chancelier et à Sillery de l'exaltation de Paul V, 302. Évite d'employer Sillery dans les affaires de la religion, 324. Audience qu'il donne à Spinola, allant en Flandre, 309. Son mécontentement des Français qui servent dans l'armée de l'archiduc, 312. Prise qu'il fait rendre à l'Espagne, 313. Sa politique désapprouvée par son conseil, 315. Il est soupçonné de chercher à se faire empereur, *ibid.*, n. Reçoit avis des desseins des séditeux, 317. Son inquiétude sur la tenue de l'assemblée des protestans à Châtellerault; il se détermine à y envoyer Sully; instruction générale et particulière qu'il lui donne, 321 *et suiv.* Attaque de goutte qu'il a à Saint-Germain-en-Laye, 326, n. Avis qui lui est donné contre l'assemblée de Châtellerault, 340. Lettres de Henri IV à Sully, 345 *et suiv.* Son mécontentement de ce que l'as-

semblée de Châtellerault n'offre point la présidence à Sully, 353. Sa réponse à la lettre de Bouillon, 358. Il fait arrêter les Luquisse, 365. Donne son attention à l'assemblée de Châtellerault, 366. Il agit avec trop de complaisance pour Lesdiguières dans l'affaire d'Orange et de Blacons, 381. Accueil qu'il fait à Sully à son retour, 389. Il se prépare à aller dans les provinces méridionales de la France, 392. Objets qu'il se propose dans son voyage en Auvergne, *ibid.* Son séjour à Orléans, 395. Route qu'il prend, 396. Il se met en possession des places du duc de Bouillon, 397. Particularités et motifs de son voyage; il fait tenir les grands jours en Limosin par Sully, et s'en revient à Paris, 400. Il décide pour Sully contre le comte de Soissons pour le logement du grand-maître de l'artillerie, 404 *et suiv.* Carresses qu'il fait aux députés de la Rochelle, 407. Honneurs qu'il rend à la reine Marguerite, 412 *et suiv.* Il fait démanteler le château d'Usson, 414. Indulgence de ce prince pour les duels; blâmable opinion qu'il avait de la fatalité du dernier moment, 423. Bonheur qu'il éprouva, 425. Il pardonne à Jean de Lisle qui cherchait à le poignarder, 426, n. 2. Manières familières de Henri iv avec la reine, 433 *et suiv.* Bon mot qu'il dit à la reine sur la naissance de sa seconde fille, 434. Étrennes qu'il donne à Sully; se fait de nouveaux alliés en Allemagne, 443. Veut faire le duc de Savoie roi de Lombardie, et marier son fils avec Madame Élisabeth, *ibid.* Henri songe à prendre Sedan; crée Sully duc et pair, et honore le repas de sa présence, 444 *et suiv.* Ses irrésolutions sur l'affaire de Sedan, 446 *et suiv.* Il fait auparavant écrire à Bouillon, 455; et prend des mesures par rapport aux protestans, 464. Son départ et sa route, 466. Ses dispositions pour le siège de Sedan, 470. Il consent aux conférences que lui fait proposer Bouillon, 471. Conclut le traité, 474 *et suiv.* Motifs qui le portèrent à ôter à Sully la connaissance du traité, 475. Ses paroles sur cette expédition, 479, n. Ce qu'il écrivit à la princesse

d'Orange sur la reddition de Sedan, 483, n. Il refuse à Sully d'employer son armée contre les villes du comté de Saint-Paul, 480. Il se fâche de ce qu'il s'oppose à son entrée dans Paris, 481. Paroles de lui sur la reddition de Sedan, 483, n. Ses dépenses pour la maison de la Flèche en faveur des jésuites, 491. Il soutient la ville de Metz contre les jésuites, 489. Il blâme le père Cotton dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 492. Il refuse au clergé la publication du concile de Trente, 498. Discours qu'il tient à ce sujet, *ibid.*, n. Il retient aussi les protestans, et termine par Sully les différends entre eux et les catholiques à la Rochelle, 498 *et suiv.* Donne à la Roche-Beaucourt la lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely, 500. Il est mécontent de la maison de Rohan, *ibid.*, n. Faillit se noyer à Neuilly, 507. Sa gaieté et bon mot de lui dans cette occasion, *ibid.*, n. Gratifications qu'il accorde à Sully et autres personnes, 508. Règlement pour la finance, 510 *et suiv.* Dépenses qu'il fait pour son jeu, 514. Dettes qu'il acquitte, *ibid.* Ses dépenses pour les ouvrages publics, 515. Il demande conseil à Sully sur les affaires de Flandre, 527. Il refuse les offres des villes en otage, et autres que lui font les états, *ibid.* Ote les sceaux à Bellièvre, et les donne à Sillery. V, 4. Sa tendresse pour ses enfans, 7. Naissance de son second fils, *ibid.* n. Sa passion pour la chasse, *ibid.* Son séjour à Fontainebleau, *ibid.* Marques de confiance et d'amitié qu'il donne à Sully, 9. Il arrête les poursuites pour la mort du jeune d'Épinoi, 11. Se fâche contre Sully, et le recherche incontinent, 13. L'emploie utilement dans le synode de la Rochelle et dans l'affaire du père Séguiran avec les Rochelois, 16. Il consent que son cœur soit porté à la Flèche à sa mort, 25. Conversations entre lui et Sully sur les brigues à la cour en faveur de l'Espagne, 28. Sa haine pour la maison de Lorraine: Sully le rassure, et ils travaillent ensemble à étouffer ces complots, 30. Il fait rendre des prises à l'Espagne, 35. Il suit l'opinion de Sully de refuser les offres que lui font les

Provinces-Unies de se soumettre à la domination française, de donner des villes d'otage, etc., 37 *et suiv.* Parti qu'il prend sur le traité de trêve entre ces provinces et l'Espagne, 43. Fait démolir le fort de Rebuy, et soutient les Grisons contre l'Espagne, 48 *et suiv.* Il protège la république de Genève, 50, et les princes italiens, 51. Concilie les Vénitiens avec Paul v, *ibid et suiv.* Réunit les finances de Navarre à celles de France, et acquitte les dettes de l'état, 54. Total des sommes dépensées jusqu'en 1607, 55 *et suiv.* Punit la désobéissance des parlemens de Toulouse et de Dijon, 58. Bon mot de lui sur le partisan l'Argentier, 65, n. Procès entre lui et la maison de Gonzague pour les biens des maisons de Foix et d'Albret, 67. Il ne goûte point le conseil de Sully de composer le conseil de gens d'épée, 68 *et suiv.*, et établit malgré ses avis une chambre de justice, 71 *et suiv.* Il rassure Sully contre ses accusateurs, 73. Il assiste Fontange dans le siège de Pierre-Fort, 76. Attention de ce prince à bien remplir les charges, 79. Gratifications à différentes personnes, dettes acquittées et pertes au jeu, 80. Dépenses en bâtimens et manufactures, 81. Séjour de Henri dans ses maisons royales; ses indispositions; sa tendresse pour ses enfans, quelquefois aveugle, 83. Brouilleries entre lui, la reine et la marquise de Verneuil; lettres de lui à Sully sur ce sujet, 85 *et suiv.* Il rend Sedan au duc de Bouillon, 86. Ses occupations et divertissemens, 91. Il empêche Sully de consentir aux alliances qui lui étaient offertes pour son fils, 94, et lui propose de le marier avec mademoiselle de Créquy, *ibid.* Son sentiment sur les maisons de Bonne, de Blanchefort, d'Agoust, de Créqui et de Lesdiguières. Grandes offres qu'il lui fait pour l'engager à embrasser la religion catholique, 101 *et suiv.* Il le rassure contre les artifices de ses ennemis, 106. Ses amours et maîtresses, 107 *et suiv.* Sa haine contre Conchine et Galigai, sa femme, 117 *et suiv.*, qu'il veut renvoyer en Italie, 118. Ses égards pour la reine, 122. Naissance de son troisième

fils; marque d'amitié qu'il donne à Sully dans cette occasion, 123. Ses lettres à Sully, *ibid.*, 161, 187, 203. Il chasse le prince de Joinville pour ses galanteries avec madame de Verneuil, avec laquelle il se brouille et se raccommode, 126. Il disgracie Sommerive pour une intrigue pareille avec la même dame, 131; et d'Aiguillon pour avoir fait assassiner Balagny, 135. Brouilleries dans sa cour, qu'excite sa facilité à pardonner les duels, 137. Il songe à faire épouser au prince de Condé mademoiselle de Montmorency, 139. Oblige la maison de Mercœur à accomplir le mariage de mademoiselle de Mercœur et du duc de Vendôme, *ibid.* Son aversion contre les princes de la maison de Guise, 141. Il envoie Sully à l'assemblée des protestans à Gergeau, 147. Son séjour dans ses maisons royales; vie privée et maladie de ce prince, sa tendresse pour ses enfans, 151. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 153. Demandes du clergé qu'il accorde et refuse, 154. Ouvrages publics et édifices qu'il fait faire, 157. Ses dépenses pour son jeu; accusé en vain de chercher à ruiner les seigneurs par le jeu, 159. Il soulage le peuple après le débordement de la Loire, 161. Il dispose des évêchés sur la recommandation de Sully, 162. Se fait restituer les usurpations de l'Espagne et de la Lorraine sur les frontières, 164. Pense à acquérir Antibes, *ibid.* Règlements sur les finances, *ibid.* Réception qu'il fait au duc de Mantoue, 179. Part qu'il a dans l'accommodement de l'Espagne et des Provinces-Unies, 180. Bon mot de ce prince à dom Pèdre, *ibid.* n. Refuse d'entrer dans la révolte des Maures, 190. Il ordonne à Sully de lui composer quatre états sur la finance et les autres parties de l'état, 201. Il passe deux jours à l'Arsenal, 204. Il accuse Sully d'indiscrétion sur des secrets révélés par le père Cotton, 209 *et suiv.* Écrit à de la Châtre, 210. Son mécontentement contre le père Cotton, 213. Il vient communiquer ses chagrins à Sully; longue conversation entr'eux, 216; sur les nouvelles publiques, 217; sur son amour

pour mademoiselle de Montmorency, *ibid.*; sur les complots contre sa vie, découverts en Espagne par Vaucelas, 219; sur les sujets de plainte que lui donnent à cet égard la reine, Villeroi, etc., 222; sur ses vues pour le mariage de ses enfans, 224; sur la résolution qu'il prend de renoncer à la princesse de Condé, 227. Pourquoi il s'attache les princes d'Allemagne, 223. Il destine au dauphin l'héritière de Lorraine, 224. Il a dessein de marier son troisième fils avec la princesse de Mantoue, *ibid.* son aversion pour le couronnement de la reine, 225. Il hâte l'exécution de ses grands desseins, 235. Va souvent visiter Sully à l'Arsenal, 236, et s'y occupe avec lui à la composition d'un cabinet d'état, *ibid.* Cabinet d'état qu'il se propose d'établir, 238. Il établit des chevaux de poste et coches, 246; le droit annuel, *ibid.* Sentiment sur cette opération, *ibid.* n. Il a dessein de rétablir l'ancienne censure romaine, 251 *et suiv.*; de détruire la chicane et autres pièces du cabinet d'état, 254. Son jugement sur ses trois ministres, 264. Il promet à Sully de se corriger sur sa passion pour le jeu, 271. Dettes acquittées, gratifications et dépenses de ce prince pour le jeu, les bâtimens, etc., 269. Il punit N. . . qui avait calomnié Sully, 278. Plaintes réciproques de lui et du prince de Condé, et paroles très-vives entr'eux au sujet de la princesse de Condé, 282. Complots contre Henri, dont cet amour n'est que le prétexte; est averti des desseins du prince, 285. Son chagrin de l'évasion de ce prince; conseils, démarches et autres particularités sur cet incident, 287, n. Faux avis qu'il reçoit contre le protestans, 299 *et suiv.*, voyez *Conspiration*. Voyages dans ses maisons, 304. Secours qu'il donne aux Flamands, 307. Protection qu'il donne au prince d'Épinoi, 311 *et suiv.* Il s'oppose au titre de seigneur souverain de Sedan que prend le duc de Bouillon, 316. Se fait rendre justice par le grand-duc d'un passe-droit fait à son ambassadeur, 319. n. Il console la reine sur la mort du grand-duc, *ibid.* S'at-

tache Guidi, son agent, 323. Permet au grand-seigneur d'avoir un résident à Marseille, 326. Il promet son assistance aux princes intéressés dans l'affaire du duché de Clèves contre la maison d'Autriche, 338. Il s'entretient avec Sully sur ce que lui avaient dit et offert les députés des princes d'Allemagne, 350 *et suiv.* Il se prévient contre les conseils de Sully, 359. Il converse avec lui; sentimens qu'il inspire au duc de Vendôme pour ce ministre, 364. Dispositions prochaines pour l'exécution du grand dessein, 365. Lettre qu'il écrit à l'archiduc, 369, 380. Il fait marcher des troupes dans le pays de Clèves, 367. Il en parle indiscretement devant les courtisans, 371. Conversation et lettres entre lui et Sully, 373 *et suiv.* Ses dispositions et préparatifs pour l'accomplissement de ses grands desseins, 376 *et suiv.* Sa répugnance aux préparatifs du couronnement de la reine, 379. Sa lettre à Sully, voyez *Conspiration*. Ses pronostics et pressentimens sur sa mort prochaine, 384, n., voyez SCHOMBERG. Il assiste au couronnement de la reine, 396, n. Calomnies répandues contre lui sur les motifs de la guerre, 399, n. Il envoie la Varenne à l'Arsenal, 400. Y va lui-même, et est assassiné, 402. Détails sur les derniers jours de sa vie, sur ses pressentimens, 403, n., voyez RAVAILLAC. Différens traits sur son caractère, sa clémence, son enjouement, ses bons mots, ses grandes qualités et ses défauts, 414 *et suiv.* n. Les dix souhaits de ce prince, 418. Combien il fut regretté; sentimens partagés à la cour sur cette perte. 426, n.

HENRICHEMONT (Maximilien III, François de Béthune, prince de), petit-fils de Sully. VI, 174, Son mariage, *ibid.* Mauvais procédés qu'il a avec lui, 175.

Henrichemont, principauté. VI, 70.

HÈRE (Noël de), adjudicataire des fermes. IV, 282.

HERTRAY (René de Saint-Denis de), se saisit d'Alençon. I, 72.

HESSE (Guillaume, landgrave de). Vient voir Henri IV à Metz. III, 269. IV, 261. Caumartin le prévient contre le

- duc de Bouillon, 362, et il lui refuse son secours, 468. Il acquiert des alliés à la France, en Allemagne, 521. Ses droits à la succession de Clèves. V, 321. S'unit avec la France contre la maison d'Autriche, 366, VI, 134.
- HILAIRE (le père), capucin de Grenoble. IV, 82, n. 1. Conduit une conspiration, 88, n.
- Hollande, voyez *Flandre*. Toiles de façon de Hollande, fabriquées à Paris V, 82.
- HOLSTEIN (duc de). Satisfaction qu'il reçoit de Henri IV. IV, 296.
- Honfleur. Pris. I, 77, n. 2.
- Hongrie. Sa guerre avec l'empereur Rodolphe. III, 170. Suite de cette guerre 259. Partie du grand dessein qui concerne ce royaume. VI, 123, voyez RODOLPHE.
- Hôpital royal (Projet d'un). V, 240.
- Hôpitaux, bâtis ou rétablis par Henri IV. IV, 289.
- HORN (le prince de). Décapité à Bruxelles. I, 287, n.
- HORTES (N. vicomte d'). Sa réponse à Charles IX. I, 60, n.
- HÔTE (Nicolas L') Son caractère, ses intelligences avec les secrétaires d'état espagnols. IV, 31. Histoire de sa trahison découverte par Rafis, 32. On cherche à l'arrêter, 40. Il se sauve, *ibid.*, et se noie dans la Marne, 42. Particularités sur cette affaire. *ibid.*, n. Secrétaire de Villeroy. V, 192.
- HOTTOMAN, agent de Henri IV en Allemagne. V, 336.
- HOWARD (milord), amiral d'Angleterre. Reçoit le comte d'Artemberg. III, 314. Sert la faction espagnole contre Sully, 327. Employé à contrarier Sully, 424.
- HUBERSON (Jeanne), et son cousin, découvrent la conspiration contre Henri IV à la Flèche. V, 301.
- Huguenots massacrés à Paris, voyez *Saint-Barthélemi (la)*.
- HUILLIER (Jean L'), prévôt des marchands de Paris. Contribue à y faire recevoir Henri IV. II, 60, n. 1.
- HUMES (milord). Conduit Sully à Greenwich. III, 373.
- HUMIÈRES (Charles d'). Amène un secours au duc de Mayenne. I, 294.
- HURAUT, voyez CHIVERNY, MAISSE.

J.

JACOB (François), jésuite impliqué dans le procès de Jean Châtel. II, 170.

JACOB de La Rochette, agent commissaire du duc de Savoie dans l'affaire de Saluces. III, 29. Vient complimenter Henri et Sully. V, 178.

JACQUES STUART, roi d'Écosse, puis d'Angleterre. Fait notifier en France son avènement au trône d'Angleterre. III, 296, n. On le prévient contre le comte de Beaumont, 303; contre Henri IV et Sully, 329. Son caractère et sa conduite, *ibid. et suiv.* Il envoie complimenter Sully, auquel il fait en même temps un présent, 343. L'oblige à retrancher l'habillement de deuil, 345. Lui donne sa première audience. Honneurs qu'il lui rend, et entretien public entre eux, 349. Il invective contre le roi d'Espagne et son conseil, 352. Loue Henri IV, 354. Sa passion pour la chasse, 355. Il se plaint à Sully du comte d'Aremberg, *ibid.* Lui parle en faveur de Duplessis, 357. Reprend Sully de traiter le pape de *sainteté*, 356. Crainte et haine que lui inspire contre les Espagnols et les archiducs une conspiration prétendue des jésuites, 359, voyez *Espagne*. Seconde audience qu'il donne à Sully, qui lui fait goûter les desseins de Henri IV sur l'Espagne et les Provinces-Unies, 372. Ses plaintes contre la maison d'Autriche, 374. Son projet avec Sully pour l'abaisser, 375. Il promet de ne point soutenir Bouillon, 380. Reproche à Henri IV d'avoir appuyé les prêtres anglais, 381. Politesses réciproques entre le pape et lui, 382. Son conseil s'oppose à soutenir les Provinces-Unies, 386. Son mécontentement du comte d'Aremberg et des Espagnols, 388. Il traite Sully à dîner; particularités sur ce repas, 390. Parle indécement de la feu reine Élisabeth et de son conseil, 391. Il promet à Sully satisfaction sur les pirateries des Anglais, 393. Troisième audience et longue

conversation secrète qu'il a avec Sully, qui lui fait connaître ses ministres, 405 *et suiv.*, et lui développe le grand dessein de Henri IV. Précaution prise pour cela, etc., 406, *voyez* HENRI IV. Il désire de paraître ressembler à Henri IV, 422. Prend le parti de Sully contre ses ministres, 424. Son serment à cet égard, *ibid.* n. Il le congédie avec amitié, *ibid.* Signe un formulaire de traité, 434. Audience de congé; carresses et promesses qu'il fait à Sully, 439. Sa haine contre les jésuites, *ibid.* Présens réciproques, 441. Craintes de ce prince sur l'arrivée de l'ambassadeur d'Espagne à Londres, et ses irrésolutions, 445 *et suiv.* Sa clémence dans le châtement des conjurés contre lui, 454. Nouveaux troubles à sa cour; il chasse les jésuites de ses états, 453, n. Il envoie à Sully le traité signé, 456. Il profite de l'interdiction du commerce entre la France et l'Espagne. IV, 162; puis cherche à terminer ce différend, *ibid.* Se laisse aller à un accord avec l'Espagne contraire à son traité avec Henri IV, 173. Il fait prendre à ses états le nom de *Grande-Bretagne*; mauvais effet de son esprit de pacification, 176. Il veut faire un traité avec l'Espagne, 178. Effet d'une parole de ce prince à la louange de Sully, 250. Recherche de nouveau Henri et Sully contre l'Espagne, 316 *et suiv.* Son amitié pour Sully, *ibid.* Il découvre et punit une conspiration contre sa vie, 521. Il protège le ministre Maluin. V, 21. Mauvaise politique qui le fait travailler au traité de suspension et de trêve entre les Provinces-Unies et l'Espagne, 47. Il fait de nouveau prêter le serment de fidélité à ses sujets, 51.

JACQUINOT, valet de chambre de Henri IV. V, 421.

JAMBEVILLE, sollicite la charge de premier président à Rouen. V, 79.

JAMES. Sa compagnie sert d'enfans perdus. I, 284.

Janissaires. Se révoltent contre Mahomet III. III, 171. L'obligent à chasser la sultane - mère, 463; et Sinan bacha. IV, 203.

- Jard* (abbaye du), vendue par Sully. VI, 72.
- JAUREGUY (Jean de), Basque, manque le prince d'Orange; est tué. I, 128, n. 1.
- IBARRA (D. Diego d'), l'un des plénipotentiaires espagnols aux états de Paris. I, 459. Plénipotentiaire d'Espagne en Flandre. V, 44.
- JEAN 1^{er}, roi de France. Se soumet aux états du royaume. V, 175.
- JEANNE D'ALBRET, reine de Navarre. I, 16, n. 1. Se retire à la Rochelle, 23. Motifs de son retour de Paris, 27. Sa cession à son fils en faveur de son mariage, 42, n. Sa mort, *ibid.*
- JEANNIN (Réné), président au parlement de Dijon. Sa proposition à Henri IV de la part de la Ligue. I, 388. Mémoire des demandes et offres qu'il fait à l'Espagne de la même part, 417. Conditions qu'il propose à Henri, 451; rejetées, 455 *et suiv.* Serment qu'on l'accuse d'avoir fait faire aux chefs de la Ligue contre ce prince, 471, n. Il est obligé de lui rendre Laon. II, 132. Conseil qu'il donne au duc de Mayenne, 134. Est employé à la confection de l'édit de Nantes, 372, n. Assiste à la conférence de Boulogne, 400. Est commis avec Villeroy au département des affaires étrangères, 429. Souffre dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de réformer, 488. Il est un des commissaires pour le traité de Lyon; il y favorise le duc de Savoie. III, 87. Sert utilement le roi dans la conjuration de Biron, 193. Le suit à Calais, 255. Sollicite en faveur des jésuites, 270. Travaille pour le rappel et le rétablissement des jésuites. IV, 9. Est commis à la vérification des rentes, 147. Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la suspension d'armes. V, 40. Est un de ceux qui conclurent le traité de Trèves et celui de l'intervention des rois de France et d'Angleterre, 308. Il rend service à Sully auprès de l'archiduc pour le prince d'Épinoi, 311. Il prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Clèves, 358. Est nommé

ambassadeur en Flandre et en Angleterre, 378. Admis au conseil secret de la régente, où il favorise la nouvelle politique et la dissipation des finances, 442. Il est mis à la tête des finances, 445. Est maltraité par le duc de Nevers et les seigneurs, 20.

Jésuites. Impliqués dans le complot de Barrière. II, 14, n. Leur procès avec l'université et les curés de Paris; particularités sur cette affaire, 96 *et suiv.* Impliqués dans le procès de Châtel, et bannis, 169. Leur rappel est une des conditions de l'absolution accordée à Henri IV, 199. Le conseil rend un arrêt qui les déboute de la demande qu'ils faisaient de repasser en France, 400. Ils parlent fort peu avantageusement de la conversion du roi dans leurs lettres à Rome. III, 40. Leurs efforts pour se rétablir en France, 269. Disculpés sur une prétendue conspiration contre le roi d'Angleterre, 359. Troubles qu'ils excitent en Angleterre dans l'affaire des prêtres anglais, 381. Affaire de leur rétablissement; conseils assemblés sur ce sujet; raisons pour et contre; conditions de ce rétablissement, et autres particularités. IV, 8 *et suiv.* Ils sont justifiés sur leur attachement à la Ligue, 20. Recherchent la protection de Sully, 22. Sentimens de quelques jésuites sur la grâce, sur l'autorité du pape, et sur la confession, 24. Mémoire contre leur politique, 26. Ils brouillent les catholiques avec les protestans grisons, 192. Ils obtiennent la démolition de la pyramide. IV, 214. Haine qu'ils portent à Sully, et autres particularités à ce sujet, 216. Ils sont refusés dans la ville de Troyes, *ibid.* Grand démêlé entre eux et Sully au sujet du collège de Poitiers, *ibid.* Leurs cabales avec les courtisans contre Sully, 226. Cherchent inutilement à se faire recevoir dans Metz, 489 *et suiv.* Présens qu'ils reçoivent de Henri IV pour la Flèche, 490. L'affaire d'Adrienne de Frêne l'indispose contre eux, *ibid. et suiv.* Part qu'ils eurent à la conjuration contre le roi d'Angleterre, 531, n. Ils veulent faire recevoir le père Séguiran, prédicateur à la Rochelle. V, 22 *et suiv.*

- Leur collège à Poitiers**, 24. Ils briguent à la cour et dans le royaume en faveur de l'Espagne, 26, voyez *Vénitiens*. Ils s'établissent en Béarn, 156. Nommés dans une lettre du père Cotton, 210. Ils sont impliqués dans la conspiration de la Flèche, 301. Ils servent les cruautés de l'empereur Rodolphe contre les protestans d'Allemagne. 366. Ils travaillent à détruire Sully, 437. Ils cherchent à dissuader de l'expédition de Juliers, 494.
- Jetons d'or et d'argent** présentés à Henri IV par Sully. IV, 3, n. 291, 431. V, 30. Leur devise, *ibid.*, 369.
- Jeu**. Passion et dépenses de Henri IV pour le jeu. III, 492; IV, 514.
- If** (île et château d'). Usurpés et rendus à Henri IV par le grand-duc de Toscane. III, 144. Desseins de l'Espagne sur cette île, 461.
- IGNACE ARMAND**, provincial des jésuites. Travaille au rétablissement de sa société. IV, 9.
- Ignorans** (frères). Leur institution. III, 479.
- Illustres** (hommes) de l'antiquité. V, 206.
- Imbercourt**, château emporté d'assaut. II, 217.
- Impôts**. Réflexions sur la nature des différens impôts. IV, 282. Nouvel ordre établi dans la levée des impôts. Fermes, etc., 283 *et suiv.*
- INCARVILLE**, contrôleur-général des finances, entre dans le nouveau conseil des finances. II, 175. Était intéressé dans les fermes sous des noms empruntés. IV, 282.
- INCHY** (Charles de Gaure d'). Reçoit Monsieur dans Cambrai. I, 124; par lequel il est chassé du château, 126.
- Indes**. Trésors immenses qu'en tiraient les rois d'Espagne. II, 464, n. 1, voyez PHILIPPE II. Remarques sur un établissement de colonies aux Indes. III, 493. Les Hollandais font un voyage aux Indes orientales. IV, 531. Article du traité de trêve et d'intervention, etc., concernant le commerce aux Indes. V, 309.
- Infante d'Espagne** (Claire-Eugénie d'Autriche). Dessein de

la faire épouser au cardinal de Bourbon rendu inutile par les seigneurs. I, 461, n. II, 10.

Infante d'Espagne (Anne-Marie-Mauricette d'Autriche).

Complots dans la maison de la reine pour la faire épouser au dauphin malgré Henri IV. V, 224.

Invalides (soldats). Établissement formé pour leur retraite. IV, 153, n.

Invincible. Flotte de Philippe II, ainsi nommée, battue et dissipée. II, 464.

JOANNINI, agent du grand-duc de Toscane pour le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV. III, 17. Cabale dans la maison de la reine avec l'Espagne. V, 219. Son entretien avec Sully sur l'insulte faite à notre ambassadeur à Rome par celui de Toscane. V, 320.

JOINVILLE (Claude de Lorraine, prince de). Cabale avec l'Espagne. III, 120. Est arrêté, et obtient sa grâce à la prière de Sully. Son caractère, 223. Disgracié pour ses galanteries avec la marquise de Verneuil et la comtesse de Moret. V, 126, 130. Sa querelle avec le prince de Conti. 138. Grâces qu'il se fait accorder par la régente. VI, 30.

JON (du), l'un des courtisans familiers de Henri IV. V, 421. Avis qu'il donne à Sully après la mort de ce prince. 427.

Jours (grands-), voyez *Grands-jours*.

JOUSSEAUME, receveur-général des finances. Arrêté à Milan, et pendu. III, 243.

Joyaux de la couronne. Sommes employées à les acheter. V, 56.

JOYEUSE (Anne, duc de), maréchal de France. Conduit l'armée royaliste contre la Ligue, et la tourne tout d'un coup contre les huguenots. I; 150. Ce qu'il dit à cette occasion à Sully, 151. Conduit l'armée de Henri III en Guienne, 189. Marche contre Henri IV, et prend Saint-Maxent, Maillezais, etc., *ibid.* Ses troupes sont maltraitées, 197 *et suiv.* Vient se mettre à leur tête, 202. Trait de sa générosité, 203,

- n. Sa conduite à la bataille de Coutras, 205. Il y est tué, 209. L'un des mignons de Henri III, II, 139, n.
- JOYEUSE** (Antoine Scipion, chevalier de Malte, puis duc de). Son parti en Provence. I, 402. Assiége Villemur, 403. Y est défait, et se noie dans le Tarn. 407.
- JOYEUSE** (N. de), cardinal. Veut justifier à Rome l'assassinat des Guise. I, 232, n.
- JOYEUSE** (Guillaume de). I, 149.
- JOYEUSE** (François de), cardinal. Est envoyé par Mayenne en Espagne. II, 22. Conseille à Henri IV de donner le gouvernement de Poitou à Sully. III, 480. Est envoyé à Rome pour le conclave, IV, 49. Sert de parrain au Dauphin pour Paul V, 506, n. Il termine de la part de Henri IV le différend du pape et des Vénitiens. V, 53. Prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Clèves. 358. Est nommé du conseil de régence, 379. Admis au conseil public, 443.
- JOYEUSE** (Henri de), comte du Bouchage, capucin et cardinal, l'un des mignons de Henri III. II, 139, n. Fait son traité avec Henri IV, 232, n. Somme d'argent qu'il reçut par ce traité, 453. Il marie sa fille avec le duc de Montpensier, et rentre chez les capucins, 514. Est commis par le pape à la dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. III, 11 *et suiv.* Sa mort. V, 156.
- Irlande.** Les rebelles de cette île, soutenus par l'Espagne, sont soumis. III, 168.
- Is,** terre acquise par Sully. VI, 70.
- ISABELLE D'AUTRICHE,** infante d'Espagne. Épouse l'archiduc Albert. II, 473.
- ISABELLE DE CASTILLE.** Son exemple proposé à Henri IV. V, 350.
- Isle-Adam** (l'). Pris. I, 252.
- Isles** (affaire des). voyez *If, Pomègue.*
- Italie.** Partie du grand dessein qui la concerne. III, 420. Henri IV s'en attache les princes, 463. Comédiens appelés de ce pays par Henri IV. V, 91. Ses princes et états s'unis-

sent à Henri contre la maison d'Autriche, 338. Ambassadeurs nommés pour l'Italie, 378. Partie du grand dessein qui la regarde par rapport à la religion. VI, 112; par rapport à la politique, 139.

JUAN D'AUTRICHE (don). Gagne la bataille de Lépante. I, 18, n. 2. Concerte la Ligue avec le duc de Guise, 147. n.

Jubilé séculaire. III, 99, n. Le roi et la reine vont le gagner à Orléans. III, 116.

Judicature. Ses charges devenues vénales, et rendues héréditaires, V, 247 *et suiv.* n.

Juifs. Leur offre au grand-seigneur pour détruire le saint sépulcre. II, 459.

Juliers. Duché et ducs de ce nom. V, 329. Affaire de cette succession, *ibid. et suiv.* Duché assiégé. Prise de cette place par les princes confédérés, 494, n.

JUMEAUX (N.), gouverneur de Vendôme. VI, 13.

Juridictions. Charges à y créer dans le besoin. V, 250.

JUVIGNY ou DIVIGNI, l'un des calomniateurs de Sully. IV, 256. Son mémoire, 259. Il est puni, 268, n.

Ivry. Phénomène vu la veille de cette bataille, I, 283, n. 2, voyez *Batailles.*

K.

KENLOS, de la faction écossaise à Londres. III, 326. Associé au comte d'Aremberg, 388. S'attache au parti de la France, 342.

L.

Lagny. Pris par le prince de Parme. I, 313, n.

LAMBERT, traitant. II, 308. Envoyé par le prince d'Orange en France pour faire rompre les négociations de paix entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Ses artifices. V, 182 *et suiv.*

- LAMORAL**, premier prince de Ligne. V, 311.
- LANDEREAU** (Charles Rouhault du). Tente de surprendre la Rochelle. I, 31, n. 2.
Landgrave, voyez *Hesse*.
- LANGLOIS**, échevin de Paris, est fait prévôt des marchands; reçoit Henri IV en cérémonie. II, 61, n. Agent de Marguerite pour la dissolution de son mariage. III, 10.
- LANGOIRAN** (N. de Montferrant, baron de). Échappe au massacre de la Saint-Barthélemi. I, 45. Prend le parti de Sully contre Bouillon, 79.
- Langres*. Cette ville refuse de recevoir les jésuites. IV, 216.
- Languedoc et Provence*. Députés de ces provinces à Henri IV. II, 231.
- Languedoc*. Cette province est un ancien fief de la couronne non aliéné. IV, 198. Ses greffes réunis au domaine. V, 57 et suiv., voyez **SULLY**.
- LANQUETOT**, conseiller au parlement de Rouen, dans le parti de Henri IV. II, 231.
- LANSAC** (le jeune). Cherche à surprendre la Rochelle. I, 31.
- Lansquenets*. Trahissent Henri IV à Arques. I, 268. Sont taillés en pièce à Ivry, 292, n.
- Laon*. Assiégé. II, 87, 100. Est rendu, 132.
- Laval*. Pris. I, n. 2.
- LAVAL** (Guy de), fils de d'Andelot, se sauve du massacre de la Saint-Barthélemi. I, 53, n. 1. On propose de le marier à mademoiselle de Sully. II, 311. III, 476. Ce mariage est rompu. IV, 273.
- LAVAL**, voyez **BOISDAUPHIN**.
- LAVAL** (Charlotte de) première femme de l'amiral de Coligny. I, 26, n. 2.
- LAVARDIN** (Charle de Beaumanoir de). Tué à la Saint-Barthélemi. I, 49, n.
- LAVARDIN** (Jean de Beaumanoir de). Prend le parti de Sully contre Frontenac et Bouillon. I, 78. Combat singulier proposé entre lui et Devese, 85. Il quitte le parti de

- Henri IV, 97, *voyez* CHICOT. Il est chassé du poste de Coutras, 205. Est fait gouverneur du Maine et du Perche : se démet du gouvernement de Poitou en faveur de Sully. III, 480. Soumet toutes les places de la Bourgogne, 212. Vend à Sully Montricourt. VI, 72.
- LAURENS (André du), médecin de Henri IV. III, 57. IV, 4. n. Est fait premier médecin, 410. Est envoyé au marquis de Rosny, qui était malade. V, 10, 401.
- LENONCOURT. (Philippe de), cardinal Député de la cour à Henri IV. I, 156, n., 178.
- LÉNOX (comte de). De la faction écossaise à Londres. III, 327, 342. Sully lui fait des présents, 441.
- LÉON X, pape. Sa conduite blâmée. IV, 485.
- LÉON XI, pape. Joie en France de son exaltation. IV, 301. Sa mort, *ibid.* n.
- LÉONORE (LA). III, 188. Haïe du roi Henri IV. IV, 65, *voyez* GALLIGAI.
- LÉOPOLD, archiduc d'Autriche. Investi du duché de Clèves. Démarches qu'il fait auprès de Henri IV sur cette affaire. V, 335.
- LESDIGUIÈRES (François de Bonne de). Commande pour Henri IV. I, 172. Déconcerte en Provence les desseins du duc de Savoie et de l'Espagne, 401. Ses succès en Savoie, Dauphiné, contre le duc de Savoie, etc. II, 134. Est fait maréchal de France et gouverneur de Piémont. III, 92. Est accusé d'intelligence avec Bouillon. IV, 93. Remercie Sully d'avoir fait obtenir au marquis de Créquy la mestre-de-camp du régiment des gardes, 269. Passion avec laquelle il agit contre Blaccons dans l'affaire d'Orange, 346. Ses brigues à Châtelleraut pour l'établissement d'une république calviniste, etc., rendues inutiles par Sully, 369 *et suiv.* Destiné pour commander l'armée d'Italie. V, 367, VI, 144. Défendu par Sully en plein conseil contre Villeroi, 38.
- LÉSINE. Attaché à Sully. III, 74.
- Lettres de Henri IV.* Détail immense dans lequel il entrait. II,

- 339; V, 122. Affection et amitié qu'il y marquait à Sully, 123, *voyez* HENRI IV, SULLY.
- LIANCOURT (Nicolas d'Amerval de). Épouse la belle Gabrielle. Particularités sur ce mariage. II, 51, n.
- LIANCOURT (N. du Plessis-), premier écuyer de Henri VI. Reçoit ce prince à Liancourt, et y sert mal Sully. II, 258. Est nommé du conseil de régence. V, 379.
- LIANCOURT (madame de), *voyez* ESTRÉES (Gabrielle d').
- LIBERGE, valet de chambre de Sully. I, 184.
- LICHANI, entrepreneur du pavé de Paris. V, 165.
- LIERAMONT (François de Dampierre, sieur de), gouverneur du Châtelet. II, 140.
- LIGNE (l'amiral, prince de). Refuse mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres. IV, 278.
- LIGNE (Jean de), comte d'Areberg, *voyez* AREMBERG.
- Ligue* (la). Rend puissans les Guises. I, 91. Lève l'étendard de la révolte, 146. Son origine, sa faiblesse, ses progrès, 148, n. 2. Son assemblée à Châlons, où elle oblige Henri III de se joindre à elle, 150, n., et dispose de ses troupes, 158. Elle fait marcher trois armées contre Henri IV, 171. Places qu'elle prend et qu'elle perd, 187. Défait les troupes étrangères à Auneau, 220. Elle oblige Henri III à sortir de Paris; son insolence avant et après cette action, 223, n. 1. Elle manque Meulan et prend Pontoise, 279. S'empare de Rouen, 282. Est battue devant Noyon. Autres pertes qu'elle fait, 324 *et suiv.* Une grande partie de la Normandie lui est enlevée par Henri IV, 333, n. 1. Ses troupes sont battues à l'attaque de Saint-Denis et au passage de la Vienne; mais elle gagne la bataille de Craon, 393 *et suiv.* Défaite de ses troupes à Villemur, 402 *et suiv.*, *voyez* PHILIPPE II. Conditions qu'elle veut imposer à Henri IV, rejetées, 452. Ses chefs ne peuvent s'accorder aux états de Paris, 460. Impudence de ses prédicateurs, 465, n. 1. Brigues et serment de ses chefs contre Henri IV, 467, 473. La Ligue envoie une députation à ce prince, 485, Elle se sert des moines pour

attenter contre la vie de Henri IV. II, 12. Ses chefs se retirent à Soissons après la reddition de Paris, 62. Elle soutient les jésuites dans leur procès contre l'université, etc., 96. Ses partisans s'opposent à la déclaration de guerre contre l'Espagne, 167. Ses chefs se soumettent à Henri IV. Ses expéditions heureuses en différentes provinces, 253, voyez HENRI IV. Ses partisans font agir Marthe Brossier, 493, n. Les partisans de la Ligue cabalent avec l'ambassadeur d'Espagne contre la puissance et les desseins de Henri IV. V, 26 *et suiv.* Dettes qu'elle a occasionées, acquittées, 56. Ils travaillent à détourner Henri IV de ses grands desseins, 349.

Ligues Grises. Voyez Grisons.

LIGNYZ. Son parti en Provence. I, 402.

Lilloit (Fort de), construit sur l'Escaut par les Espagnols, IV, 178.

Limosin. Expéditions militaires en cette province entre les deux partis. II, 253.

Lire, abbaye appartenant au cardinal du Perron, IV, 308.

LISCOIS (comte de), attaché à la reine d'Angleterre III, 332.

LISLE (Jean de), fou qui veut assassiner Henri IV. IV, 426, n.

LISLE (N. de), officier de l'artillerie, V, 260.

LIVAROT (Jean d'Arcis de), l'un des mignons de Henri III. II, 139, n.

LIVRE (La), apothicaire de Henri IV, est acquitté. IV, 293.

Livron. Manqué. I, 67, 69.

LOGNAC, assassin du duc de Guise. Périt misérablement. IV, 293, n.

LOGNAC, capitaine réformé. Gratification qu'il reçoit de Henri IV. IV, 292.

Loire. Utilité de sa jonction avec la Seine et la Saône. IV, 144, n. Ravages qu'elle fait. V, 160.

Lombardie (royaume de). Projet de le rétablir en faveur du duc de Savoie. IV, 444, n. VI 117.

- LOMÉNIE** (Antoine de Brienne de), secrétaire d'état. II, 318, 429, n. IV, 40.
- LOMÉNIE** (le jeune). Envoyé par Henri IV à Sully. IV, 514.
- LONDE** (N. de La), maire de Rouen. I, 263, n.
- Londres**. Magnifique réception qui y est faite à Sully. III, 312 *et suiv.* La haine des bourgeois de cette ville contre les Français éclate dans l'affaire de Combaut, 318. Factions qui y règnent, 326. Coutume de ne point y traiter les ambassadeurs, 349. Le peuple se soulève contre les Espagnols et loue la conduite de Sully, 360. Honneur qu'elle fait à Sully à son départ, 440. Troubles qui y surviennent, 453.
- LONGAL** (N. de), gentilhomme. I. 170.
- LONGAUNAY**, gentilhomme, se sauve à la Saint-Barthelemi. I, 45, n. 2.
- LONGCHAMP**, proposé pour député de l'église de Pont. V, 20.
- LONGUET**, l'un des ennemis de Sully à la cour. IV, 256.
Mémoire sur le rachat du domaine qu'il donne à Henri IV, 367.
- LONGUEVILLE** (Henri d'Orléans, duc de). Reste fidèle à Henri IV. I, 261, n. Lui amène des troupes, 273. L'un des catholiques mutinés pendant le siège de Rouen, 347. L'un des chefs du tiers-parti, 423. Cabale contre Henri IV aux états de Paris, 462; II, 97. Il emporte Ham d'assaut, 182.
- LOPES**, gentilhomme calviniste, se trouve à la défaite du grand convoi devant Laon. II, 107.
- LORGES**. Surprend Châteaudun. I, 248.
- LORRAINE** (Charles, cardinal de). I, 19, n. 3. Ses véritables sentimens sur la religion, 157, n. Ses prétentions sur Metz, 225, n. Sa mort, 61, n. 1.
- LORRAINE** (Charles, cardinal de), évêque de Strasbourg. La guerre et le procès entre lui et le prince de Bavière sur cet évêché sont terminés. III, 269. Sa mort. IV, 448.
- LORRAINE** (Charles II, duc de). Ses brigues aux états de Paris inutiles. I, 460. Son traité avec Henri IV lors de l'extinction de la Ligue. II, 438, voyez **MADAME**. S'accom-

mode avec Henri IV sur les meubles de la duchesse de Bar. IV, 7 et suiv. Vient en France, et y est parrain de Madame Christine de France. 506, n. Demandes et gratifications qu'il se fait accorder par la régente. VI, 30.

LORRAINE (François de), grand prieur de France. I, 19, n. 3.

LORRAINE (duchesse de), tombe dangereusement malade. complimens que lui font faire le roi et la reine. V, 178.

LORRAINE (Charles de), duc d'Aumale, voyez AUMALE (Charles de Lorraine, duc d')

LORRAINE (Charles de), duc de Mayenne, voyez MAYENNE.

LORRAINE (Claude de) duc d'Aumale, voyez AUMALE (Claude de Lorraine, duc d').

LORRAINE (Claude de), prince de Joinville, voyez JOINVILLE.

LORRAINE (François de), duc de Guise, voyez GUISE (François de Lorraine).

LORRAINE (Henri de), duc de Guise, voyez GUISE (Henri de Lorraine).

LORRAINE (Louis de), cardinal de Guise, voyez GUISE Louis de).

LORRAINE (Nicolas de), comte de Vaudemont, voyez VAUDEMONT (Nicolas de), etc.

LORRAINE (Philippe-Emmanuel de), duc de Mercœur, voyez MERCOEUR.

LORRAINE (Catherine-Marie de), duchesse de Montpensier, voyez MONTPENSIER.

Lorraine (Maison de). Droits chimériques de cette maison à la couronne. I, 225, n. Occasion où les princes de cette maison ont rendu de bons offices à Sully. IV, 247.

Lorraine (la) et les Lorrains. Les Lorrains défaits à Dun, Stenay, etc. Pris par le duc de Bouillon. I, 393, n. 1 et 2. La Lorraine se sépare de l'Espagne et s'unit avec la France. II, 165. Ses usurpations faites sur la fontière de Champagne. V, 163. Partie du grand dessein qui la concerne. VI, 136.

- LOSTANGE** (Louis-François de), chef royaliste en Limosin. II, 253. Son conseil fait prendre la ville de Bourg. III, 50.
- LOUGNARD**, maître des cérémonies à Londres. Mécontentement qu'il donne à Sully. III, 312.
- Loudun**. Assemblée des protestans en cette ville. Service qu'y rend Sully. VI, 170, voyez HENRI IV.
- LOUIS** (Saint). Il ordonne à son fils d'abolir la taille. V, 177. Jugement sur ce roi. VI, 93.
- LOUIS LE DÉBONNAIRE**. Jugement sur ce roi. VI, 94.
- LOUIS VII**. Jugement sur ce roi. VI, 94.
- LOUIS XIII**. Caresses qu'il fait à Sully. V, 434. Il tient son lit de justice, y confirme la régence de Marie de Médicis, 437. Son sacre. VI, 18. Brouilleries qui surviennent dans cette cérémonie, 20. Accueil qu'il fait à Sully; heureuses dispositions de ce Prince, 27. Il récompense les services de Sully par le bâton de maréchal de France, 170. Il lui fait perdre un procès qui cause sa mort, 176.
- LOUISE DE LORRAINE**, reine de France. I, 69, n. 2.
- Louviers**. Manqué. I, 263.
- Louvre**. La grande galerie est commencée. III, 285.
- LUDOVIC** (Louis de Nassau, comte), un des chefs des seigneurs religionnaires. I, 35.
- LULLINS** (le marquis), agent et commissaire du duc de Savoie dans l'affaire de Saluces. III, 4.
- LUNE** (D. Sanche de). Commande un corps de troupes espagnoles en Italie. III, 461.
- LUQUISSE** (les), gentilshommes provençaux. Leur détention et leur procès. IV, 365.
- LUSIGNAN** (Louis de Saint-Gelais de), officier. I, 78, n. 1.
- LUSSAN**. Obtient son pardon. IV, 98.
- LUX** (Edme de Malain, baron de). Négocie pour la conversion de Henri IV. I, 471. Part qu'il a à la journée de Fontaine-Française. II, 193. Conseille à Biron de venir à la cour. III, 191. Obtient son pardon après avoir tout avoué à Henri IV et à Sully, 216.

Luxe. Règlemens et taxe à cet égard projetés. V, 251.

LUXEMBOURG (Henri de), duc de Piney, ambassadeur à Rome, II, 401. Procès qu'il a au parlement. III, 238.

Luxembourg. Alliance de cette maison avec la maison de Béthune. II, 358.

Lyon. Se rend à Henri IV malgré le duc de Nemours. II, 82. Ses chanoines refusent au duc de Savoie les droits de chanoine d'honneur. III, 27. Cette ville soutient ses privilèges contre Villeroi et d'Alincourt, et est appuyée par Sully. VI, 34 *et suiv.*

M.

MADAME CATHERINE DE BOURBON, duchesse de Bar, est renvoyée par Charles IX. I, 72, n. 3. Son goût pour les divertissemens, 81. Ses amours avec le comte de Soissons, 216. Fait venir le comte de Soissons en Béarn, 395, et lui donne une promesse de mariage. II, 28, qu'elle remet à Sully, 38. Elle entreprend de perdre Sully auprès du roi, 242. Elle lui rend ses bonnes grâces, 252. Les fermes qu'elle faisait valoir en son nom lui sont retirées, 445. Elle refuse d'épouser le vieux duc de Lorraine, ainsi que d'autres; enfin elle épouse le duc de Bar, 475, 476, n. Son mariage est célébré, 484. Difficultés opposées à ce mariage de la part de Rome et du clergé, 477. Parvient à voir le roi à Metz. III, 268, et le reçoit à Nancy, 282. Sa mort. IV, 4. Particularités sur sa mort, sur son caractère, sur la dispense de son mariage, *ibid.*, n. Discussion au sujet de sa succession, 7, *voyez* SULLY.

MAHOMET III, son caractère. III, 171. On l'oblige de chasser la sultane sa mère; sa mort, 337, 462.

MAIGNAN, valet de chambre de Sully, le secourt à propos au siège de Paris. I, 253. Lui sauve la vie à Ivry, 288. Le ramène en triomphe à Rosny, 297. Utilité dont il est au siège de Rouen, 343.

MAIGNAN, docteur de Sorbonne. Assiste Biron sur l'échafaud
III, 210.

Maillezais. Pris. I, 187; repris, 197.

MAILLY (Jacques de), voyez **BÉNÉHART**.

Maine (villes du) prises. I, 277, n. 2.

MAINFROY, concurrent de Charles d'Anjou, I, 10.

MAINTENON (Louis d'Angennes de). Accord avec d'Ossat
pour l'abbaye de Coulon. III, 274.

Maire de Londres. Comment il se conduit dans l'affaire de
Combaut. III, 321.

Maisons royales faites ou réparées par Henri IV. IV, 288.

MAISSE (André Hurault, sieur de). Service qu'il rend contre
les séditeux. II, 95. Il entre dans le conseil des finances,
161. Se trouve au conseil où Sully reçoit ses instructions
pour son ambassade à Londres. III, 297. Se trouve au con-
seil sur le rétablissement des jésuites. IV, 9. L'un des com-
missaires dans l'affaire du comté de Saint-Paul, 201;
IV, 480.

MAISTRE (Le), président du parlement. Sa réponse au duc de
de Mayenne, auquel il faisait des remontrances, I, 464, n.

Mattresses de Henri IV; leurs noms; enfans qu'il eut d'elles.
110. n.

MAIUS ou **MAIO** (Laurent), jésuite. S'emploie pour le réta-
blissement de sa compagnie. IV, 9. Promesse qu'il fait à
Henri IV au nom de la société, 20.

Maixence (pont de Saint-), mal gardé. I, 275, n.

MALASSISE (N. de Mesme de). I, 6, n. 1. Député par Cathe-
rine de Médicis à la Rochelle, 24.

MALDERET, député par les Provinces-Unies à Henri IV.
VI, 134.

MALICORNE. Se démet du gouvernement de Poitou. III, 480.

Malte (chevaliers de), prennent et détruisent Passava dans la
Morée. III, 171.

MALUIN, ministre protestant protégé par le roi Jacques.
V, 22.

- MANDELOT** (François de); son humanité envers les calvinistes à la Saint-Barthélemi. I, 59.
- MANGOT**, démêlé de Sully avec lui. V, 72. Admis au conseil de la régente. VI, 168.
- MANICAMP** (Philippe de Longueval de), envoyé en Flandre après l'évasion du prince de Condé. V, 299, n.
- MANOU** (Jean d'O, seigneur de), l'un des chefs catholiques du parti de Henri IV, I, 435.
- MANSFELD** (Charles). Amène une armée espagnole en France pendant les états de Paris. I, 459. Prend Noyon, 467. Ne peut empêcher la prise de Laon. II, 99. Est défait par le duc de Bouillon, 171.
- Mantoue*. Comment cette principauté a passé à la maison de Gonzague. IV, 504.
- MANTOUE** (Vincent de Gonzague, duc de), beau-frère de la reine. IV, 296. Comment reçu à Paris. V, 179.
- MANTOUE** (Éléonore de Médicis, duchesse de), marraine du dauphin, vient en France pour cette cérémonie; on lui donne le pas sur les princes du sang. IV, 503.
- MANTOUE** (Marguerite de Gonzague, princesse de). Son mariage proposé avec le duc de Bar. IV, 296.
- Manufacture d'étoffes précieuses*. Construction des bâtimens qui y sont destinés. IV, 294.
- MARABAT**, exclus de la députation générale à l'assemblée de Châtellerault. IV, 376.
- MARAIS** (mademoiselle du), belle-fille du duc de Sully. Mariée par Henri IV à la Boulaye. IV, 274.
- MARCHAND** (Charles Le), donne son nom au Pont-Marchand. V, 157, n.
- MARCK** (Guillaume-Robert de La), frère de la duchesse de Bouillon. Sa mort et son testament. I, 334, n.
- MARCK** (Robert de La), père de la duchesse de Bouillon. I, 334, n. Tient Sedan de François II à titre de protection. IV, 463.
- Marck* (la). Comté et comtes de ce nom. Comment cette

- principauté fut unie au duché de Clèves. V, 329 *et suiv.*
- MARE (comte de), de la faction écossaise à Londres. III, 326.
Député vers Sully, 385.
- Maréchaussées.* Règlements généraux et particuliers pour le Berry dans cette partie. V, 64.
- MARGUEMONT (Denis de), archevêque de Lyon. Travaille à la dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. II, 375.
- MARGUERITE, avocat-général à Rouen. Gratification accordée à ses héritiers. V, 270.
- MARGUERITE DE VALOIS, reine de France. Célébration de son mariage. I, 41, n. Elle quitte et retourne à la cour, où elle n'est pas de bonne intelligence avec sa mère et son frère, 138. Éloge de sa modération et de son désintéressement, 137, n. 2. Avis qu'elle donne contre les calvinistes. IV, 336 *et suiv.* Elle quitte Usson et vient au château de Madrid. Sa confiance en Sully, 410. Particularités sur sa vie; sa mort; ses bonnes et mauvaises qualités, 412. Elle fait des présens au duc et à la duchesse de Sully, 439. Elle assiste au baptême des enfans de France, 505. Cède au dauphin les biens de sa mère. V, 56.
- MARIE DE LORRAINE-GUISE, reine d'Écosse. I, 21, n. 2.
- MARIE DE MÉDICIS, reine de France, va gagner le jubilé à Orléans. III, 116. Devient grosse et accouche du dauphin; particularités sur cette naissance, 138. Elle suit le roi à Blois, 174. Est du voyage du roi à Metz, 266. Ses présens à Sully et à son épouse. IV, 4. Chagrins qu'elle cause au roi par sa jalousie, etc., 56, n. Grâces qu'elle se fait accorder, 69. Sa haine pour la marquise de Verneuil, 70. Elle écrit une lettre de soumission à Henri IV, 71. Ils se réconcilient et se bronillent de nouveau, 72. Elle cherche querelle à Sully, 74. Présens que lui fait Henri IV, et aux officiers et femmes de sa maison, 291 *et suiv.* Elle suit le roi dans son voyage en Auvergne, 400. Visites et honneurs qu'elle rend à la reine Marguerite, 411 *et suiv.* Conversa-

tion singulière entre elle, le roi et Sully, sur leurs noises, 433 *et suiv.* Plaintes qu'elle fait au roi, 435 *et suiv.* Elle refuse de se prêter aux moyens proposés par Sully pour finir leurs querelles : présens qu'elle lui fait, 439. Favorise la politique espagnole contre celle du roi, 443. Suit ce prince à l'expédition de Sedan, et se montre favorable à Bouillon, 465. Obtient que la duchesse de Mantoue ait le pas sur les princes du sang, 504. Faillit se noyer à Neuilly, 507. Conversation familière entre elle et le roi, 523 *et suiv.* Conseil violent qu'elle donne au roi contre les calvinistes. V, 145. Elle va à Chartres, 212. Amitié qu'elle témoigne au père Cotton, 213. Elle accorde aux ducs d'entrer en carrosse au Louvre, 236. Gratification qu'elle fait donner à la Léonore, 270. Effets de sa jalousie contre la princesse de Condé, 279, 293, n. Elle est nommée régente. 378. Elle se fait couronner, malgré la répugnance et la volonté du roi, 380, 396. Sa justification, et autres particularités qui la concernent à l'occasion de l'assassinat du roi, 403 *et suiv.* n. Députe vers Sully pour l'engager à venir au Louvre, 432. Accueil qu'elle lui fait, 435. Déclarée régente par le parlement, 437. Son conseil secret composé de personnes opposées à la politique de Henri IV, 442. Elle suit la politique du roi d'Espagne, dont elle recherche l'alliance. VI, 4. Son conseil secret se déclare contre le parti calviniste, *ibid.* Elle ne suit point l'avis de Sully. V, 461. Prend des arrangemens contre le duc de Savoie, *ibid.* S'unit politiquement avec l'Espagne; se conduit par des maximes politiques toutes contraires à celle de Henri IV, 462. S'unit avec le pape contre la politique du dernier règne, 465. Sacrifie le parti calviniste à ses nouvelles liaisons avec l'Espagne; sait mauvais gré à Sully de ses liaisons avec le prince de Condé, 477. Elle reçoit froidement ce prince, 480 *et suiv.* Sa dissimulation avec Sully. Elle envoie une armée au siège de Juliers, 491 *et suiv.* Elle se détermine intérieurement à renvoyer Sully. VI, 489.

Elle continue l'usage des comptans, 8. Favorise le comte de Soissons, 7. Envoie à Sully un comptant qu'il refuse de signer, 9. Raisons qui l'obligent à faire revenir Sully de Montrond, 21. Lettre qu'elle lui écrit pour l'y engager, *ibid.* Ceux dont elle se sert pour l'y obliger, 22. Accueil gracieux qu'elle lui fait. Sa conversation avec lui, 24. Profusion de gratifications, grâces, etc., qu'elle accorde aux grands, 29 *et suiv.* Déboires qu'elle donne à Sully, 32. Elle soutient contre lui Villeroi et d'Alincourt dans l'affaire de Lyon, 37. Sa lettre à Sully sur ce qu'il voulait quitter le timon des affaires, 45. Opinions différentes sur son procédé à cet égard, 46, n. Lettres réciproques d'elle et de Sully, où elle lui promet sa protection, 57 *et suiv.* Elle lui accorde une augmentation considérable de pensions, 63. Est obligée de céder aux protestans dans l'assemblée de Châtellerault, 158; et au duc de Rohan dans l'affaire de Saint-Jean-d'Angely, 162. Elle demande conseil à Sully pendant la révolte des princes; lettres qu'elle lui écrit, 163.

MARIE STUART, reine d'Écosse. I, 21, n. 2.

MARIGNÉ, commissaire en Bretagne. V, 65.

Marmande. Manqué. I, 79.

Marine. Situation déplorable où elle se trouvait à la paix de Vervins. II, 437. Règlement pour son rétablissement. V, 75 *et suiv.* Projet sur cette partie, 237 *et suiv.*

MARIVAULT (Claude de Lisle). Se trouve à la journée d'Aumale. I, 353; au siège de Laon. II, 102; à la défaite du grand convoi, 105.

MARKHAM (milord). Conspire contre le roi d'Angleterre. III, 454.

MARONIERE, gouverneur de Talmont. I, 180.

MARQUEMONT (de), archevêque de Lyon. IV, 50, n.

MARQUETTE, général des états hollandais. IV, 170.

Marseille. Sa réduction par le duc de Guise. II, 155, n. Député à Henri IV, 231. Somme payée pour sa reddition, 439. Le

- parti de Biron cherche à s'emparer de cette ville, III, 162. Soulèvement qui y arrive sur la défense du commerce avec l'Espagne. IV, 160.
- MARSILIÈRE** (N. de), officier, député en Allemagne. I, 179.
- MARTEAU** (Michel, sieur de La Chapelle). Traverse le traité de Villars avec Henri IV. II, 43. Ce qui se passe entre Sully et lui chez le gouverneur, 70.
- MARTEL** (Charles). Jugement sur ce roi. VI, 88.
- MARTIGUES** (Sébastien de Luxembourg de). II, 353, n. 1.
- MARTIGUES** (Marie de Beaucaire de). Moyens qu'elle emploie auprès de Henri IV pour le duc de Mercœur. II, 353, n. 2. Réception qu'il fait à Sully, 358.
- MASTIN** (madame de). Comment elle reçoit Sully, son neveu. I, 133.
- MATELET**, gouverneur de Foix, se jette dans Calais, et le rend aux Espagnols. II, 204, n.
- MATIGNON** (Jacques de), maréchal de France. I, 204. Fait Montgommery prisonnier; jugement sur son procédé, 66, n. 2. Conduit une armée en Guienne; manque Castets; 171. Refuse de secourir Villemur, 404. Il est du conseil des finances. II, 161. Lève le siège de Blaye, 254, n.
- MATHIAS**, archiduc d'Autriche. Devient souverain des Provinces-Unies. I, 116.
- MAUGIRON** (François de), l'un des mignons de Henri III. II, 139.
- Mauléon*. Pris. I, 187.
- MAULEVILLE**, traitant. II, 308.
- MAUPEOU**, commissaire pour les offices réunis au domaine. V, 64. Nommé du conseil de régence. V, 379.
- Maures et Maurisques*. Se révoltent, et demandent du secours à la France, qui le leur refuse. V, 190 *et suiv.* Ils sont chassés d'Espagne, 192 *et suiv.*
- MAUREVERT** (Nicolas de Louviers de). Blesse l'amiral de Coligny. I, 38, n. 2.
- MAURICE**, ministre. IV, 385.

MAURIER (Benjamin Aubery du). Lettre qu'il reçoit de Bouillon. III, 230, 280. Service qu'il rend dans l'affaire de Sedan. V, 455. Bienfaits qu'il tenait de Sully, et conseil qu'il en reçut après la mort de Henri IV. VI, 51, 53.

MAUSSAC, commissaire en Languedoc. V, 166.

Mauvesin (Synode de). Il y est agité si on députerait au duc de Bouillon. IV, 375.

MAXIMILIEN 1^{er}, empereur. Doute par rapport à ses droits sur les Pays-Bas, V, 333.

MAXIMILIEN II, empereur. Ses dispositions par rapport aux états de Clèves, de Juliers, etc. V, 334.

MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de), prend Brouage. I, 90, n. 1. Conduit l'armée de la Ligue en Guienne, y prend quelques villes, et ne peut surprendre Henri IV, 170 *et suiv.* S'approche de Tours, où il manque de prendre Henri III, 45, 47, 64, 74, et en est chassé par Henri IV. Ses troupes défaites à Arques, 270. Il est obligé d'abandonner les environs de Dieppe, et se rapproche de Paris, 274. Il prend Pontoise, 279. Il manque Meulan, 281. Perd la bataille d'Ivry; fautes qu'il y fait, 286, 287, n. Rencontres à Noyon, etc., où ses troupes sont battues, 324. Il manque Mantes et Houdan, 328. Il punit l'insolence des Seize, 35, n. Joint ses troupes à celles du prince de Parme, 368, et est cause par ses mauvais conseils des échecs arrivés à ce prince aux environs de Rouen, 371 *et suiv.* Mémoire des propositions qu'il fait au roi d'Espagne, et des conditions auxquelles il lui soumet la Ligue, et réponses à ses propositions, 417 *et suiv.* Il demande à l'Espagne la souveraineté de la Bourgogne, 418. Demandes qu'il fait faire à Henri IV pour lui-même par la Ligue, 454. Ses artifices contre le parti espagnol et contre son propre neveu, et fautes qu'il fait aux états de Paris, 461, n. Moyens que Mayenne emploie pour exclure Henri IV du trône, 466. Il cherche à rendre son abjuration inutile. II, 4. S'oppose à la députation des Parisiens vers ce prince,

7. Demande une nouvelle trêve qui lui est refusée, 22. Ote le gouvernement de Paris au comte de Belin, et le donne à Brissac, 59, par lequel il est trahi, *ibid.*, n. Il fait échouer les desseins du duc de Nemours, 83, n. 2. Il marche au secours de Laon, où il tente en vain de faire entrer du secours, 99 *et suiv.* Cherche à s'assurer la Bourgogne, 135, qui se révolte contre lui, *ibid.* Fait son traité avec Henri IV. Caresses qu'il en reçoit à Monceaux, 264. Somme d'argent qu'il reçut pour son traité, 438. Donne satisfaction à Henri IV contre le comte de Sommerive, son fils. V, 132. Accusé de s'opposer au mariage de mademoiselle de Mercœur avec M. de Vendôme. 140. Il refuse de vendre au roi son domaine d'Antibes, 164. Est nommé du conseil de régence. V, 379. Admis au conseil public, 443. Grâces qu'il se fait accorder par la régente. VI, 30.

MAYENNE (mademoiselle de). Dessein de la faire épouser au prince de Condé. V, 280.

MEDAVY (Charles-François Rouxel de), officier-général de la Ligue. I, 241, n.

MEDAVY (Pierre Rouxel, baron de), l'un des officiers-généraux de la Ligue. Commence à traiter avec Sully. II, 17, n. 1. Conclut son traité, 41. Difficultés qui surviennent par ce traité, 119. Somme qu'il reçoit pour son traité, 439.

MÉDICIS (Alexandre de), cardinal de Florence. Travaille utilement à la paix de Vervins. II, 352.

MÉDICIS (D. Joan, bâtard de), oncle de la reine. La suit à Paris. III, 97. Est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan. IV, 460. Parrain de Madame Christine de France, au nom de la grande-duchesse de Toscane, 506, n. Conseille à Henri IV de renvoyer Concini en Italie; est obligé de se retirer lui-même. V, 118, 323.

MÉDICIS (Ferdinand de), grand-duc de Toscane, rend à Henri IV les îles d'If, etc. III, 144. Succède à Ferdinand. Insulte que son ambassadeur fait à celui de France à Rome. V, 318 *et suiv.*

- MÉDICIS** (François de), grand-duc de Toscane. Mariage de sa fille avec Henri IV, proposé et arrêté. III, 17.
- MÉDICIS** (Marie de). On propose de la marier à Henri IV. III, 17. Elle est épousée au nom du roi, 48. Elle arrive à Lyon, où s'accomplit son mariage, 87, n. Elle va à Fontainebleau, ensuite à Paris. Italiens de sa suite, 96. Elle va dîner à l'Arsenal, 98.
- Médis* (maison de), peu ancienne. V, 319.
- MÉDOR**, l'un des conjurés dans la conspiration de la Flèche. V, 303.
- MEIRARGUES** (Louis d'Alagon ou de Lagonia, baron de). Son crime et sa punition. IV, 401.
- MEISSE**, l'un des commissaires dans l'affaire du marquisat de Saluces. III, 29.
- Melun* (maison de), et personnages de ce nom. I, 12, n. 1.
- MELUN DE ROUBAIS**, voyez ROUBAIS.
- MELUN** (Hugues de), vicomte de Gand. I, 13, n. 1.
- MELUN** (Anne de), dame de Rosny. I, 13, n. 1; 118, n.
- MÉNAGER**, député des états de Blois à Henri IV. I, 88, n. 1.
- Mende*. Pris par Fosseuse. II, 365.
- MENDOCE** (Bernardin de), député pour l'Espagne vers Henri IV. I, 136, n. Propositions qu'il fait par le moyen de d'Entragues. II, 9.
- MENDOCE** (Inigo de), l'un des plénipotentiaires espagnols aux états de Paris. I, 459.
- MENDOZA et CARDONA** (dom Francisco de), amiral d'Aragon. II, 391, n. 1; lieutenant-général de l'archiduc, 475.
- MENENCOURT**, conseiller au parlement de Rouen, du parti de Henri IV. II, 231.
- MERCOEUR** (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de). Son bagage est pris. I, 200. Il est fait gouverneur de Bretagne, 274, n. 1. Défait les troupes royalistes à Craon, 394, n. 1. Ses projets interceptés par Sully, 416. Ses brigues aux états de Paris inutiles; 460. Ses succès dans la Bretagne. II, 134. Y fait la guerre, 253, voyez HENRI IV. Moyens qu'il emploie

- pour obtenir son pardon, 353. Son parti s'éteint en Bretagne, *ibid.* Somme qu'il reçoit pour son traité, 438. Il va servir l'empereur en Hongrie. III, 19. Prend Albe-royale sur les Turcs, 179. Particularités sur sa mort, et son éloge, 259, n. 2. Son fils sert dans l'expédition de Sedan. IV, 470.
- MERCOEUR (Françoise de Lorraine de), fiancée avec le duc de Vendôme. II, 354, n. Grandes difficultés à accomplir ce mariage. V, 139 *et suiv.*
- MERCOEUR (Marie de Luxembourg, duchesse de). Moyens qu'elle emploie pour fléchir Henri IV en faveur de son mari. II, 354. Difficultés qu'elle oppose au mariage de sa fille avec le duc de Vendôme. V, 139 *et suiv.*
- MERENS. Obtient une gratification du roi. IV, 292.
- MÉROVÉE; jugement sur ce roi. VI, 88.
- MESMES (N. de), voyez MALASSISE.
- MESNELAY (la marquise de). Se fait capucine. V, 213.
- MESNIL (du), capitaine du vieux palais de Rouen, dans le parti du roi. II, 231.
- MESNIL-BASIL, conseiller au parlement de Rouen, dans le parti du roi. II, 231.
- Messageries*; réglemens pour cette partie. V, 246.
- MESSILLAC (Raimond de Bertignac de); secourt Villemur, I, 405.
- Meulan*. Pris. I, 260. Manqué par la Ligue, 280.
- Métier*. Projet sur cette partie. V, 239.
- Metz*. Dissension dont cette ville est agitée. III, 263 *et suiv.*
Droits de ce chapitre. V, 153. Affaire sur les confins du pays Messin et de la Lorraine, terminée, 272.
- Meuse*. Utilité de sa jonction avec la Saône. IV, 144.
- MICHAUT (le capitaine). I, 145. n.
- MICHEL, vaivode de Transylvanie. Est défait. III. 170.
- MIGNON (Nicole). Cherche à empoisonner Henri IV. Sa punition. III, 36.
- MIGNONVILLE, officier. I, 180. Est tué, 206. n.
- Milice*. Triste état où les guerres civiles l'avaient réduite. II.

- 436 *et suiv.* Règlements pour la milice. IV, 153. (Affaire et règlements de). Ordre rétabli dans la discipline militaire. V, 243. Utile règlement pour la discipline projetée par Henri IV. VI, 150.
- Militaire.* Projets pour rétablir l'ordre dans le militaire. V, 238.
- Milly* (conférences de). Ce qu'on y traitait. II, 15.
- MILON, officier. Contribue à la prise de Ségur. I, 109.
- Mines d'or et d'argent* découvertes en France. III, 250. n.
- Ministres d'état.* Portrait du parfait ministre. II, 420. Quels étaient ceux qu'on appelait alors ministres et secrétaires d'état. Nom de *premier ministre* peu en usage, 430, n., voyez *Rois*.
- Miolens*, ville. Prise. III, 53.
- MIOSENS (Henri Albret, baron de). I, 78; II, 251, n.
- Mirande.* Piège que ses habitans tendent à Henri IV. I, 84.
- MIREBEAU (Jacques Chabot, marquis de). Part qu'il eut à la journée de Fontaine-Française. II, 191.
- MIREPOIX (Alexandre de Lévis, marquis de). Épouse la seconde fille de Sully. Son ingratitude. VI, 72, 171.
- MIREPOIX (Louise de Béthune, marquise de), voyez BÉTHUNE (Louise de).
- MIRON, premier médecin de Henri III, voyez Henri III.
- MIRON (François), lieutenant civil et intendant de Paris. III, 207. Résistance qu'il fait à la vérification des rentes. Particularités sur sa vie. V, 156. n. Sa mort. *ibid.*
- Moines*, voyez *Religieux*.
- MOLE (Joseph-Boniface de La). Est décapité. I, 65, n. 3.
- MOLINA, jésuite. IV, 24.
- MOMIER, concierge de Saint-Germain-en-Laye. II, 416.
- Monarchie universelle*, voyez CHARLES-QUINT, PHILIPPE II, PHILIPPE III.
- MONCEAU (du), commissaire en Berry. V, 63.
- MONCEAUX (La marquise de), voyez ESTRÉES (Gabrielle d').
- Monceaux.* Séjour qu'y fait Henri IV. II, 258, 260, 264, 348. Donné à la reine. III, 143. Ses embellissemens. V, 157.

- Mont-Cénis*, ville protestante. V, 148.
- MONDOUCET (Claude), résidant dans les Pays-Bas. I, 43, n.
- MONGLAT (Louis Harlay de). Envoyé par Henri IV au-devant de l'armée étrangère. I, 219. Premier maître d'hôtel du roi. II, 342. Résident de France en Allemagne. IV, 468. Nommé ambassadeur à la Porte. V, 378.
- MONGLAT (madame de), gouvernante des enfans de France, montre le dauphin dans Paris. Présens qu'elle reçoit de Henri IV. IV, 292; de Sully, 432. Conduit les enfans de France à Noisy. V, 84.
- Monnaie*. Abus corrigés et réglemens. III, 104. Monnaies étrangères défendues, 105. Défense d'en transporter hors du royaume, *ibid.* Monnaie haussée, et compte par livre, rétablis, 244. Principes et réflexions sur ces opérations, *ibid.* Édits sur la monnaie, et troubles qu'ils causèrent, 250 *et suiv.*
- Mons. Pris.* I, 28.
- MONSIEUR (Gamaliel de). Envoyé par Henri IV pour retirer la garnison de Sedan. V, 86.
- MONT (du) ou des MONTS. Envoyé en Canada. III, 493.
- MONTAFFIÉ (Louis, comte de). Marie sa-fille au comte de Soissons. III, 146.
- MONTAFFIÉ (Anne de). Épouse le comte de Soissons. III, 146.
- Montaffié* (maison de), en Piémont. III, 146, n., voyez SOISSONS (le comte de).
- MONTAGNE, voyez THOU (de).
- Montagut.* Pris. I, 99.
- MONTATAIRE. Député vers Sully par le prince de Condé. V, 475.
- Montauban*, ville de sûreté donnée aux calvinistes. Elle maintient ses privilèges. I, 62, voyez *Protestans*. Cette ville est prise par Sully. Service de ce duc à ce siège. VI, 170.
- MONTAUSIER, officier. Sert Henri IV à la bataille de Coutras. I, 206, n.
- MONTBAZON (Louis de Rohan, duc de). I, 158, n. Accueil

- qu'il fait à Sully, 168. Il se trouve au combat de Saveuse, 249. Est tué, 270, n.
- MONTABAZON** (Hercule de Rohan, duc de). IV, 260. Séjour de Henri IV chez lui à Livry. V, 216. Est nommé du conseil de régence, 379. Député par la régence vers Sully, 433.
- Montendre*, ville protestante. V, 148.
- MONTESPAN**. Suit Henri IV à la campagne de Savoie. III, 85.
- MONTESQUIOU** (le baron de). Tue le prince de Condé. I, 3. n. 1.
- MONTGOMMERY** (Gabriel, comte de). Tue Henri II dans un tournoi. I, 21, n. 1. Échappe à la Saint-Barthélemi, 49, n. Repasse en France, 65. Est pris et exécuté; jugement sur la prétendue parole de Matignon, 66.
- MONTGOMMERY**, fils du précédent. I, 78. Est tué, 206. n.
- Moutiers*. Pris. III, 53.
- MONTIGNY** (François de La Grange, seigneur de). Assiste à la défaite du grand convoi devant Laon. II, 105. La grande-maîtrise de l'artillerie lui est refusée, 332. Fait gouverneur de Metz et du pays Messin. III, 267; IV, 261, 292. Brouilleries entre lui et d'Épernon. V, 138. Gratification qu'il reçoit, 269. Metz et le pays Messin lui sont ôtés. VI, 31.
- Montigny*, château. VI, 261.
- MONTLUC** (Blaise de), maréchal de France, commande en Languedoc. I, 61. Son sentiment sur le siège de la Rochelle, 62, n.
- Montluel*. Pris sur la Ligue. II, 171.
- MONTLUET** (François d'Angennes de). Employé par Henri IV auprès de Bouillon; d'avis contraire à Sully sur l'entreprise de Sedan; cherche à en dissuader Henri IV. IV, 449. 460.
- MONTMAGNY**, riche bourgeois de Paris. IV, 295.
- MONTMARTIN**. Traite du gouvernement de Poitou pour Sully. III, 482. Employé utilement auprès des Grisons dans la Valteline. IV, 195.

- MONTMARTIN**, Est député par le roi pour assister au synode de la Rochelle. V, 7, 20.
- Montmélian**. Prise de cette ville. III, 49.
- MONTMORENCI** (Henri de). Soutient le parti de Henri en Dauphiné. I, 401. Secourt Villemur, 405. Est fait connétable; Ses succès en Dauphiné. II, 171. Motifs qui lui font appeler Henri IV en Bourgogne, *ibid.* S'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 258. Mort de sa seconde femme, 498. Est soupçonné de complicité avec Biron. III, 213, n. 2. Est rétabli dans les bonnes grâces du roi, 217. Lui et sa famille intercèdent pour le comte d'Auvergne, 219. Favorise le rappel des jésuites, IV, 9. Est employé à lever la défense du commerce entre la France et l'Espagne, 159. Offre ses services à Sully après la mort de Henri IV. V, 434. Est du conseil de la régente, 443. Il y assiste, 460, et y prend le parti de Sully contre Bouillon. VI, 13. Ses brouilleries avec les grands et les ministres, 14. Instruit le procès des Luquise. IV, 365.
- MONTMORENCY** (Charles de), Damville, amiral. VI, 13.
- MONTMORENCY** (le chevalier de). Arrête les Luquise et autres séditieux. IV, 365.
- MONTMORENCI** (Anne de), connétable. Rallume la guerre. I, 19, n. 2.
- MONTMORENCY** (François, maréchal de). Envoyé à Rouen pour punir les violences contre les huguenots. I, 24, n. 2. Traite à Londres du mariage d'Élisabeth avec le duc d'Alençon, 29. Refuse de venir à la cour, 47. Pourquoi ses frères sont épargnés à la Saint-Barthélemi, 49, n.
- MONTMORENCY** (Guillaume de), voyez THORÉ.
- MONTMORENCY** (Henri de), maréchal de Damville. Se joint aux calvinistes. I, 69, n. 1. Son jugement sur le duel de Turenne et de Duras, 97, n. 2. Son conseil aux protestans, 154. Commande les troupes de Henri IV, 72, 182.
- MONTMORENCY** (Charlotte-Marguerite de). Proposée pour épouser le marquis de Rosny. V, 94. Destinée au prince

- de Condé, 139. Elle l'épouse. Motif de ce mariage, *ibid.* V, 218, n. Particularités sur ce mariage, 228, n. Est emmenée en Flandre. Particularités sur cette évasion, 288. Bruits injurieux contre cette princesse, 293, n.
- MONTMORENCI** (Charlotte de), voyez **ANGOULÊME** (duchesse d').
- Montpazier et Ville-Franche*. Se surprennent mutuellement. I, 77.
- MONTPENSIER** (François de Bourbon, dauphin de). Lève le siège de Livron. I, 67, n. 1. Suit Monsieur en Flandre, 127, et cherche à le détourner de la trahison d'Anvers, 130, n. 2.
- MONTPENSIER** (Henri de Bourbon, duc de). Commande les troupes royalistes en Normandie. I, 274, n. 1. Ses expéditions militaires en Normandie, 333. Perd la bataille de Craon, 394, n. 1. Est blessé au siège de Dreux, 481. Part qu'il a dans le traité de l'amiral de Villars. II, 45. En est récompensé par Henri IV, 65. Il propose à ce prince de rendre les gouvernemens héréditaires et souverains, 205. Il reconnaît et répare cette faute, 207. Sa réponse au député de Henri IV, 229. Il épouse l'héritière de la maison de Joyeuse, 514. Est soupçonné de complicité avec Biron. III, 214, n. 2. Sa mort. V, 100, n. VI, 7.
- MONTPENSIER** (Catherine-Marie de Lorraine, duchesse de). Traits de clémence et de générosité qu'elle reçoit de Henri IV. II, 63, n. 3.
- MONTPENSIER** (Marie de Bourbon), fille unique de Henri, duc de Montpensier. Est fiancée au second fils de France. V, 224 *et suiv.*
- MONTPEZAT** (Henri Desprez de). Envoyé par Mayenne en Espagne. II, 22. Sert la Ligue, 254.
- Montricourt*, terre acquise par Sully. VI, 72.
- Montrond*, château acquis par Sully. VI, 69.
- MOREAU OU MORÉE** (le commandeur). Offres qu'il fait à Henri IV de la part de l'Espagne. I, 137, n. 1.

- Moreilles* (abbaye de). Donnée au neveu de Sully. IV, 276.
- MORET** (Jacqueline du Breuil, comtesse de). Présens qu'elle reçoit de Henri IV. IV, 292. Son caractère; anecdotes sur sa vie, *ibid.*, n. Maîtresse de Henri IV. Enfants qu'elle en eut. V, 108, n. Intrigue galante entre elle et Joinville, 130. Elle cherche à perdre Sully, 276.
- MORET**, prévôt de la maréchaussée. V, 147.
- MORGAN**, homme d'intrigue du comte d'Auvergne. IV, 106.
- MORGES**. Avis qu'il donne contre Lesdiguières. IV, 93.
- Morisques*, peuple d'Espagne. I, 17.
- Morlaix*. Pris par d'Aumont. II, 134.
- MORLAS**, l'un des chefs calvinistes. Se convertit : fort estimé de Henri IV. I, 438.
- MORNAY** (Philippe Duplessis-). I, 167. Guérit Henri IV à la Mothe-Frélon, 238, n. 1. Est fait gouverneur de Saumur, 242, voyez HENRI IV. Lettre de lui à ce prince après le combat d'Aumale, 363, n. 2. Il sert Villeroi dans son traité avec le roi. II, 66. Fait insérer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de réformer, 491. Livre qu'il publie; récit de ce qui se passa dans sa dispute avec du Perron occasionée par ce livre. III, 37. Ses brigues à Londres, 342. Le roi d'Angleterre parle en sa faveur, 357. Il continue ses brigues parmi les calvinistes. V, 144. Justifié auprès du roi contre une calomnie, 301.
- MOROSINI** (Jean-François), nonce du pape. I, 239, n.
- MORSAN** (président). Fait rendre justice aux huguenots à Rouen. I, 24.
- MORTIER-CHOISY**, partisan. V, 269.
- Moscovie*. Partie du grand dessein qui concerne cet état. VI, 113.
- MOTHE** (Valentin de Pardieu de La). Amène des troupes pour la Ligue au siège de Rouen. I, 353. Sa mort, *ibid.*, n. 1.
- MOTHE DE PÉHU** (Guillaume de La), complice de l'assassinat de François de Montmorency. V, 78, n.
- Motte-Saint-Éloi* (la). Prise. I, 195.

- MOTTEVILLE**, président au parlement de Rouen; dans le parti de Henri IV. II, 231. V, 124.
- MOUSSY** (N. Bouthellier de). Défait un corps de troupes de la Ligue. II, 170.
- MOUSSY** (le père), jésuite. S'intrigue dans l'affaire de Poitiers. IV, 225.
- MOUY** (Isaac Vaudré de), officier calviniste. I, 162, n. Conseil de réformer l'édit de Nantes. II, 491.
- MURAT**, trésorier de France, contribue à la détention du comte d'Auvergne. IV, 110 *et suiv.* Donne des avis sur la cabale des séditieux. IV, 320. Ses liaisons avec Lesdiguières le rendent suspect. V, 20. Trésorier de l'extraordinaire des guerres. VI, 51.
- Mûriers*. Édit qui ordonne d'en planter dans le royaume. III, 251. Cultivés en France, 483. Étoffes faites de l'écorce de ces arbres. IV, 294, n.
- MUSTAFA** (Agi Ibrahim), aga du Caire. Écrit à Henri IV et à Sully au sujet d'un résident de la Porte à Marseille. V, 326.

N.

- NANGIS**. Va servir l'archiduc en Flandre. IV, 311.
- Nantes* (édit de). II, 330, n. Teneur de cet édit, et particularités sur cette affaire, 371, n. Opposition à son enregistrement; modifications qu'on est obligé d'y apporter, 485. Mauvaise foi de ceux qui y avaient travaillé, 486. Article qui y est inséré par surprise, 485. L'édit est enregistré, 491. Proposé par Henri IV pour pièce fondamentale dans l'assemblée de Châtellerault. IV, 328.
- Naples*. Partie du grand dessein de Henri IV sur ce royaume. VI, 147.
- Narbonne* (vicomté de). Acquis par la maison de Bourbon. I, 14, n. 1. Les séditieux cherchent à s'en emparer. III, 162.
- NARGONNE**, commissaire dans l'affaire de la tour du Bouc. IV, 295.

- NASSAU (Louis, comte de), un des chefs des seigneurs religieux. I, 35, n. 2.
- NASSAU (Philippe de). Amène des troupes à Henri IV) pour le siège de Rouen. I, 338. Défait le comte de Mansfeld. II, 171.
- NASSAU (Justin de), ambassadeur des états-généraux en France. II, 366.
- NASSAU (Henri de), ambassadeur des Provinces-Unies à Londres. III, 333.
- NAVARRE (Henri de Bourbon, prince, puis roi de), ensuite roi de France, voyez HENRI IV.
- Navarre (royaume de). Usurpé par les Espagnols, I, 17. Les finances de ce royaume sont réunies à celles de France. V, 54. Question sur ses limites terminée à l'avantage de Henri IV, 188. Partie du grand dessein qui concerne cet état. VI, 138.
- NEMOURS (Charles-Emmanuel de Savoie, duc de). Combat pour la Ligue à Ivry. I, 291. Défend Paris contre Henri IV, 309, n. Son parti ne réussit pas en Provence, 401; non plus que ses brigues et ses desseins aux états de Paris, 460. Ses troupes sont défaites, et ses villes sont prises. II, 171. Somme qu'il reçut lors de son traité, 438.
- NEMOURS (Henri de Savoie, duc de), voyez SAINT-SORLIN.
- NEMOURS DE LA GARNACHE (M. de). I, 144.
- NÉRESTAN (Philibert de), capitaine des gardes. Fait arrêter le comte d'Auvergne. IV, 118.
- NÉRY (madame de). Engage d'Estrées à traiter avec Sully de la grande-maîtrise de l'artillerie. III, 23.
- NESLE (le marquis de). Est tué à Ivry. I, 290, n.
- NÉTANCOURT (Jean de), comte de Vaubecourt. Député par Bouillon au roi. IV, 472. Établi gouverneur dans Sedan, 478.
- NEUBOURG (Philippe-Louis, comte palatin de). Son droit à la succession de Clèves. V, 332. Partage la succession de Clèves avec l'électeur de Brandebourg, 495, n.
- NEVERS (Louis de Gonzague, duc de). Craint de Henri III,

- I, 239. S'attache à Henri IV, 261, n. Amène des troupes au roi, et cherche à dominer dans le conseil, 317. Mutine les catholiques; seconde mal Henri IV à Bully, etc., 354. Il se fait l'un des chefs du tiers-parti, 423. Ses brigues aux états de Paris, 462. Envoyé à Rome prêter l'obédience au pape. II, 3, n. Il est proposé gouverneur de Champagne, 145, et fait chef du nouveau conseil des finances, 161. Ses démêlés avec Sully, 164. Sa mort; jugement sur sa conduite, 219.
- NEVERS (Charles de Gonzague, duc de). Est blessé au siège de Bude; son éloge. III, 259, n. 2. Sert utilement dans l'expédition de Sedan. IV, 470, voyez HENRI IV. Est envoyé ambassadeur à Rome. V, 154. Maltraite de paroles les ministres. VI, 20.
- NEVERS (duchesse de). Est mêlée dans les intrigues de galanterie. V, 227.
- Neuf-Châtel*. Pris. I, 265; mal défendu par Givry, 368, n. 2.
- NEUFVY (Madeleine de Melet de Fayolles de), officier du parti de la Ligue. I, 169, n.
- NEUFVY (Bertrand de Melet de Fayolles de). I, 169.
- NICOLAÏ, nommé du conseil de régence. V, 379.
- NICOLAS (Simon). Traits de son humeur plaisante et libertine. III, 185, n.
- Nieuport*. Manqué. I, 130, n. 2.
- Nismes*. Conserve ses privilèges. I, 62.
- NOAILLES (François de). Sujet de son ambassade à la Porte. I, 115, n. 1. Brouilleries entre cette maison et celle de Roquelaure apaisées par Sully. IV, 508.
- Noblesse*. Considérations sur le peu d'égard qu'on a pour elle; sur ses mœurs corrompues. III, 112, n. Projet à l'égard de la noblesse. V, 240.
- NOCLE (Bauvais La), voyez BEAUVAIS.
- NOIRMMOUTIER (marquise de), voyez SAUVES (madame de).
- NORMAND, l'un des Seize. Paroles hardies de ce ligueur dans la chambre du duc de Mayenne. I, 351, n.
- Normandie*. Places prises de cette province. I, 277, n. 2.

- Donne du secours à Henri IV pour le siège de Rouen, 338.
 Les intérêts de cette province sont appuyés. IV, 511.
- NORTHUMBERLAND (comte de), de la faction des mécontents à Londres. III, 328. Conduit Sully au palais du roi Jacques, 349. Sa capacité, 357. Rapport qu'il envoie à Sully, 358. Avis important qu'il lui donne, 573. Il le conduit à sa seconde audience, *ibid.*, et est nommé l'un des députés pour conférer avec lui, 385, 424. Présens qu'il reçoit, 441. Insulte qu'il fait au colonel Vère, 453.
- Notables (assemblée des) à Rouen. Motifs, délibérations et résultat de cette assemblée; réflexions à ce sujet. II, 284, n.
- Notaires. Établis juges de leurs contrats. Autres projets à cet égard. V, 256.
- Notre-Dame de Paris. Bon mot d'un chanoine de cette église à un jésuite. V, 26.
- NOUE (François de La). Sa défaite en Flandre. I, 42. Eloge de cet officier, *ibid.*, n. 2. Il emporte d'emblée le faubourg Saint-Germain, 277, n. II, 61, n. III, 187.
- NOUE (Odet de La). Proposé pour député général des calvinistes. IV, 376. Se montre contraire à l'expédition de Sedan, 450. Est employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites, 490. Sert utilement au synode de la Rochelle. V, 18.
- NOYER (du), l'un des conjurés dans la conspiration de la Flèche. IV, 302.
- Noyon. Prise de cette ville. I, 324; reprise, 467.
- NUGNÈS, ou ORDOGNÈS, envoyé de la part de Mendocce à Henri IV. II, 9.
- Nuits. Pris par le maréchal de Biron. II, 171.

O.

- O (François d'), surintendant des finances. S'attache à Henri IV. I, 259. Sa conduite après la mort de Henri III, 261, n. Gouverne mal les finances, et laisse Henri IV manquer de tout, 304. Jette les catholiques dans la mutinerie, 386.

- Il devient un des chefs du tiers-parti, 423. S'entremet dans l'affaire de la conversion de Henri IV, 471. Se fait donner le gouvernement de Paris. II, 60. Ses profusions, ses vices, 140. Faisait valoir les fermes sous des noms empruntés. IV, 282.
- Occident* (empire d'). Jugement sur cet empire. VI, 85.
- ODOU (N. d'). Sert utilement dans l'affaire de la révolte des Maures contre l'Espagne, V, 191.
- Offices nouveaux*. Leur création. II, 316, n.
- Offices de finance et du barreau supprimés*. III, 116.
- OISE (Georges de Brancas-Villars, chevalier d'). Rend le Hâvre à Henri IV. II, 74. En obtient une pension, 137. Le suit à la campagne de Franche-Comté, 197. Somme qu'il reçoit pour son traité, 438.
- OLDECORNE (Édouard), jésuite. Part qu'il eut dans la conjuration des seigneurs anglais contre le roi Jacques. IV, 532.
- Oléron. (île d'). Prise. I, 6, n.
- OLIVARI (Séraphin). Sa réponse à Clément VIII qui refusait d'absoudre Henri IV. II, 3, n.
- OLIVARI (Séraphin). Obtient le chapeau de cardinal. IV, 50. Dette qui lui est payée. V, 80.
- ONAU (baron d'), battu à Auneau, I, 221, n.
- ONDEVOUS, agent du duc de Bouillon. III, 92.
- ORADOUR (N. d'), gentilhomme. I, 167.
- ORAISON (marquis d'), de la suite de Sully à Londres. III, 319. Employé dans l'affaire du mariage de mademoiselle de Mercœur avec le duc de Vendôme. V, 140.
- ORANGE (Guillaume de Nassau prince d'). Prend Mons. I, 28. Lieutenant-général de l'archiduc Mathias, 116. Manque d'être tué à Anvers; révolte qu'il apaise, 127. Prévient et rend sans effet la trahison d'Anvers, 130. Son avis à Sully, 131. Il cherche en vain à réconcilier Monsieur avec les Flamands, 132. Prend Juliers à la tête des confédérés. V, 494, n. Son partage dans le grand dessein. VI, 128. En quoi il y contribue, 131.

- ORANGE** (Maurice de Nassau, prince d'). Gagne la bataille de Nieuport contre l'archiduc Albert, et en lève le siège. III, 98, n. Veut porter la guerre aux environs de Dunkerque, 118. Prend Rhimberg, 119; et manque Bolduc, 120, 275. Prend Graves; ses autres expéditions, 256. Il chasse les Espagnols de Vactendonck, 275. Prend Cadsan. IV, 168. Assiège l'Écluse, qu'il prend enfin, *ibid.* Ses opérations militaires, 309. Il défend la Frise contre les Espagnols; forts auxquels il pourvoit, 311. Intérêts qu'il a dans l'affaire d'Orange et de Blaccons, 333. Il se soutient mal pendant la campagne, 526. Sa mésintelligence avec Barneveld l'une des principales causes de la trêve, 527 *et suiv.* Il manque Anvers. V, 35. Il s'oppose à la suspension d'armes, 47. Brigue en France pour faire la suspension d'armes, 181. Il donne les mains au traité de Trêves, 307. Il se joint aux princes d'Allemagne assemblés à Hall, 351.
- ORANGE** (princesse d'). Présent qu'elle reçoit. IV, 170. Lettre qu'elle écrit à Bouillon de la part de Henri iv dans l'affaire de l'expédition de Sedan, 455. Lettre qu'elle reçoit du roi sur la reddition de cette place, 483, n. Écrit à Sully dans l'affaire de la trêve entre l'Espagne et les états-généraux. V, 181.
- Orange.* Affaire sur cette place et sur Blaccons. IV, 333.
- Orbitello.* Pris par les Espagnols. IV, 188.
- Ordres religieux* établis en France. IV, 203.
- ORELADOUX** (milord), Écossais. III, 405, 438.
- Orient* (empire d'). Jugement sur cet empire. VI, 85.
- Orléans.* Pris. I, 32. Somme payée pour sa reddition. II, 439.
- ORLÉANS** (N. de France, duc d'). Sa naissance. V, 7. Tombe malade, 153. Est fiancé à mademoiselle de Montpensier, 224. Cause de la mort de ce prince. VI, 26, n.
- ORNANO** (Alponse d'). Soutient le parti de Henri iv en Dauphiné. I, 401. Secourt les Lyonnais contre la Ligue. II, 84. Maréchal de France, 320. Services qu'il rend à Henri iv, 501. Mécontentement qu'il donne au roi. III, 149. Est in-

- intéressé dans l'édit du droit d'ancrage, 473. Son parti contre d'Épernon. IV, 260. Blâme les sermons emportés du père Gonthier. V, 562.
- ORTES OU HORTES**, voyez **HORTES**.
- ORTHOMAN**, premier médecin de Henri IV. Envoyé par ce prince pour secourir madame de Rosny. I, 251.
- ORVAL** (François de Béthune, comte d'). Présent que lui avait fait Henri IV; services qu'il a rendus; charges qu'il a possédées: le comté d'Orval érigé en duché en sa faveur: le duché de Sully a passé dans sa branche. VI, 68. Partage qu'il eut dans les biens de Sully, et autres particularités sur sa vie, 69, n.
- OSERAI** (P), valet de chambre de Henri IV. II, 318; IV, 11, 429; V, 360.
- OSORIO**, officier espagnol, défend la Fère. II, 216.
- OSSAT** (Arnaud d'), cardinal. Employé à la dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. II, 375; et à obtenir la dispense du mariage qu'on l'accuse de traverser, 477. Service qu'il rend à Henri IV à Rome dans l'affaire de Marthe Brossier, 493. Suite de sa négociation du mariage de ce prince. III, 11. Traité qu'il fait avec le grand-duc de Toscane pour la restitution des îles, etc., blâmé. III, 144. Accusations contre lui, 270. Mortifications qu'il reçoit de Sully, 272. Il est fait coadjuteur de Bayeux, 274. Son opinion sur l'affaire des prêtres anglais, 381, n. Mémoire qu'il présente au roi contre Sully. IV, 19. Chefs d'accusation de ce mémoire, 25. Particularités sur sa naissance, sa vie et sa mort, 27.
- Ostende**, manquée à la trahison d'Anvers. I, 130, n. 2. Est assiégée. III, 119. Siège très-coûteux, 275. Attaquée en vain par les Espagnols. IV, 169. Prise de cette place, 172. Sa résistance épuise l'Espagne, 189. Prise par les Espagnols, qui s'y épuisent par la résistance des Flamands. IV, 527.
- Otage** (villes d') proposées à la France par les Provinces-Unies: motifs des états-généraux, du conseil de Henri IV,

qui veut qu'on les accepte, et de Sully qui en dissuade. V, 35 et suiv..

OTOPLOTE. Friponneries des financiers sous son nom. II, 216.

OTTOCAR, roi de Bohême. I, 9, n.

OVAL OU D'AUVAL, courrier de France à Londres. IV, 169.

Ouvrages publics, voyez Édifices, Paris.

P.

PAJOT, trésorier. Requête présentée contre lui. V, 269.

Pairs de France. Dispute au sacre de Louis XIII entre les pairs ecclésiastiques et ducs sur la préséance. V, 439.

Paix de 1570. I, 6, n. 1; de Monsieur, 73, n. de 1577; articles de cette paix, 91, n. 1. Paix de Fleix, 117, n. 2.

PALATIN (Électeur). Les fermes de France qu'il faisait valoir lui sont retirées. II, 446. Précis de sa lettre à Henri IV en faveur du duc de Bouillon. III, 279. Il continue à soutenir Bouillon, et cherche en vain à le faire appuyer par le roi Jacques, 342, 477. Soutient Bouillon. IV, 397. Craintes que lui inspire l'expédition de Sedan, 468. Écrit à Sully. V, 178, voyez *Protestans*.

PALCHEUX, officier. Se trouve à la journée d'Arques. I, 268; à celle d'Ivry, 292. Mis injustement aux arrêts pour la reddition de Neuf-Châtel. 368.

PALLIERS. Vend la terre de Chaussade à Sully. VI, 72.

PALLOT, receveur-général. Destitué. III, 463. Agent du prince de Condé à Paris. V, 474.

Panfou, maison appartenant à Sillery. IV, 226.

PANGEAC OU PANCEAS (N. de Pardaillan de). Oblige le comte de Soissons à sortir de Béarn, et en est maltraité I, 396.

PANGEAC (madame de). Donne de bons conseils à Madame. II, 239. Fait rentrer Sully dans ses bonnes grâces, 251.

Donne un mémoire exact des effets de Madame. IV, 7.

PANNI (du), agent de d'Entragues à Londres. III, 342.

Pape. Politique du pape uni avec l'Espagne et les jésuites.

- IV, 217 *et suiv.* Le pape exclus de la possession du pont d'Avignon, 199. Le nonce du pape est admis au conseil secret de Marie de Médicis. V, 465. Partie du grand dessein qui concerne le pape; on le déclare roi; on lui donne le royaume de Naples. VI, 114. Forces et dépenses dont il devait y contribuer, 116, 139.
- PARABÈRE, officier calviniste. Prend Corbie. I, 323. Se trouve au siège de Laon. II, 89. Sert utilement le roi à l'assemblée de Châtellerault. IV, 99. Son caractère, 367. Écrit à Sully au sujet de Bouillon, 462.
- PARAN (le père), jésuite. IV, 212.
- PARASIS, l'un des accusateurs de Sully. IV, 256.
- PARÉ (Ambroise), chirurgien de Charles IX. Ce qu'il dit à ce prince au sujet de la Saint-Barthélemi. I, 57.
- PARENT, traitant. II, 307.
- PARFAIT, officier de la bouche de Henri IV. III, 450. Familier avec ce prince. IV, 514.
- Paris, voyez Saint-Barthélemi, Barricades.* Consternation de cette ville après la sortie de Henri III. Sa députation à ce prince, etc. I, 230, n. Elle est assiégée, 252. Ses faubourgs sont attaqués, 276. Horreurs de ce siège. Autres particularités à ce sujet, 308. Joie qu'on y ressent de l'abjuration de Henri IV, et députation qu'elle lui fait malgré Mayenne. II, 5. Reddition de cette ville, et particularités sur l'entrée qu'y fait Henri IV, 60 *et suiv.* La tranquillité et les divertissemens y sont rétablis 311. Somme payée pour sa reddition, 439. Ses cours souveraines s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 486. Réception que cette ville fait à la reine. III, 97. M. le Dauphin est porté à découvert au travers de Paris. 144. Présent que la ville fait à la reine au sujet de cette naissance, 143. Ouvrages publics qu'y fait construire Henri IV, 285; IV, 289, n. Sommes employées pour l'entretien du pavé de cette ville, 515. V, 157, voyez *Édifices publics.*
- PARISIÈRE (N. de La). Député à Henri IV par la ville de Poi-

tiers, dans le démêlé de Sully avec le père Cotton. IV, 223. *Parlement de Paris*. Il ne trempe point dans les complots de la Ligue à la journée des barricades. I, 230, n. S'oppose aux desseins de Mayenne et de la Ligue aux états de cette ville; arrêt qu'il rend sur la succession à la couronne; ceux qui y eurent le plus de part, et autres particularités sur cet arrêt, 464, n. Brigue dans le parlement en faveur des jésuites contre l'université et les curés. II, 96. Le parlement oblige à réformer l'édit de Nantes, et l'enregistre après bien des oppositions, 492, n. S'oppose au rétablissement des jésuites. IV, 10, n. Désobéissance des parlemens de Languedoc et de Bourgogne. V, 58 *et suiv.* Arrêt qu'il rend contre le prince de Condé, 299, n. Sa conduite et ses démarches le jour de la mort de Henri IV et les jours suivans. Particularités sur le procès de Ravillac, et autres à l'occasion de ce parricide, 403 *et suiv.* Parricide commis en la personne de Henri IV; comment cet attentat s'exécute, *ibid. et suiv.* Examen des différentes opinions sur les auteurs et les causes de ce parricide. Noms des différentes personnes qui y furent impliquées, *ibid. et suiv.* Défère la régence à Marie de Médicis, 437.

PARME (Alexandre-Farnèse, duc de), tient Cambrai bloqué. I, 122. Lève ce blocus, et fait une belle retraite, 123. Oblige Monsieur à sortir de Flandre, 130. Son jugement sur les barricades, 226, n. Oblige Henri IV à lever le siège de Paris, 308, 311, n. Se poste avantageusement, et se conduit en habile général dans cette occasion; bon mot de lui au duc de Mayenne, 313, n. Il prend Corbeil avec peine, 315. Souffre plusieurs échecs en se retirant, 316. Il repasse la Somme, et vient au secours de Rouen, 350. Il manque à prendre ce prince à Aumale, 358. Paroles de ce duc sur cette action, 363, n. 2. Il repasse la Somme, 365. Reprend le chemin de Rouen, 369. Évite le combat, *ibid.*, et arrive devant Rouen, *ibid.* Échecs qu'il reçoit, dans lesquels il est blessé, 374. Il échappe à Henri IV par sa belle

- manœuvre au passage de la Seine, 377. Il repasse en Flandre, 378. Sa mort, 409. Jugement sur cette mort, *ibid.* n. Ses projets ne sont point suivis aux états de Paris, 457, n.
- PARQUET (le président). Veut se défaire de sa place. IV, 500. Parrains donnés dans le duel. IV, 421.
- Parthenay. Manqué. I, 189.
- Parties casuelles. V, 246.
- PASCAL, ambassadeur de France chez les Grisons. IV, 193.
- PASITHÉE, religieuse inspirée. IV, 495. Sert aux desseins pernicieux des factieux de la reine. V, 225.
- PASQUIER. Apporte à Henri IV des lettres de Villeroi. III, 117.
- PASSAGE (du). Donne avis au roi des desseins du duc de Savoie, III, 26.
- Passy, voyez SULLY.
- PAUL V. Son exaltation. IV, 300. Son attachement à la France; honneurs qu'il rend à notre ambassadeur, 303, voyez BÉTHUNE. Estime qu'il a pour Sully; bref qu'il lui écrit, 305 *et suiv.* Il est parrain du dauphin, 506, n. Sa modération à l'égard des protestans. V, 16. Il défend aux Anglais de prêter le serment de fidélité au roi Jacques, 51, voyez HENRI IV. Bref de Paul V à Sully, 53. Il accorde avec peine l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 153 *et suiv.* Il presse inutilement Henri IV de faire publier le concile de Trente, 155. Il donne les mains à l'union contre la maison d'Autriche, au moyen du royaume de Naples, qui lui est promis, 367. Part qu'il a au grand dessein de Henri IV. VI, 138 *et suiv.* Forces et dépenses dont il devait y contribuer, 139.
- PAUL (François d'Orléans, comte de Saint-), gouverneur de Picardie. Soupçonné d'avoir dessein de passer au service des archiducs. V, 134.
- Paulette. Le droit annuel lui est substitué. V, 246, n.
- Pays-Bas, voyez Flandre.
- PÉCAIS. Engagé au prince Casimir. I, 107.
- PÈDRE (dom), ambassadeur de l'Espagne en France. Travaille à la paix. V, 180. Ses brigues à la cour, *ibid.*, n.

PELLEVÉ (Nicolas de), cardinal, révèle le complot de la Saint-Barthélemi. I, 47, n. 1. Propose aux états de Paris le mariage de l'infante d'Espagne avec l'archiduc Ernest; ses brigues inutiles, 461, n. Se retire à Soissons lors de la reddition de Paris. II, 62.

Pensions de l'état. La forme de leur paiement est changée. II, 445.

Penthièvre. Cette maison prétendait des droits sur la Bretagne. II, 349, n.

PEPIN-LE-BREF. Jugement de Sully sur ce roi. VI, 88.

PÈRÈS (Antonio), ministre de Philippe, disgracié. II, 472, n. 1. Conseil de ce prince à Philippe III à son sujet, *ibid.* Maximes de gouvernement de ce ministre, *ibid.*, n.

PÉRICARD, agent du duc de Guise pour son traité. II, 143.

Péronne (assemblée de), où la Ligue se forme. I, 146, n.

PERRON (Jacques Davy du), cardinal, un des promoteurs et auteurs du tiers-parti. I, 423. Devient favorable à Henri IV, 445. Il instruit ce prince dans la religion catholique, 484. A la principale part à sa conversion, et cherche aussi à convertir Sully, 488. Il est envoyé à Rome prêter l'obéissance au pape, et est fait évêque d'évreux, *ibid.*, n. Travaille avec Sully à la réconciliation du duc de Soissons avec le duc de Montpensier. II, 28. Sa conduite à Rome blâmée, 199. Travaille à la dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois, 375. Sa dispute avec Duplessis-Mornay; lettres réciproques de lui et de Sully, et autres particularités à ce sujet. III, 37. Il sert mal le roi au traité de Lyon, 87. Il s'emploie en faveur des jésuites. IV, 25. Il obtient le chapeau de cardinal, 50. Amitié et lettres réciproques entre lui et Sully, 299 *et suiv.* Son séjour à Rome, *ibid.* Il félicite ce ministre sur l'expédition de Sedan, 479. Ses entretiens avec ce ministre sur le moyen de pacifier les religions, 486. Fait archevêque de Sens et grand aumônier, 489. Découvre les complots de l'ambassadeur d'Espagne avec les courtisans. Persuade à

- Paul v de ne pas exiger des Vénitiens le rétablissement des jésuites. V, 27. Ne peut amener Sully à changer de religion, 104. Il est nommé du conseil de régence, 379.
- PERRON (du), frère du cardinal. Employé à retirer la promesse de mariage de Madame au comte de Soissons. II, 36 *et suiv.* Discours entre Sully et lui en présence de Henri iv. IV, 520 *et suiv.*
- PERROTON, l'un des officiers de la chambre du roi. V, 421.
- Perse* (sophi de). Envoie un ambassadeur à l'empereur. III, 123. Ses guerres avec la Turquie et la Moscovie. IV, 204.
- PERSONIO (Robert), jésuite, cause du trouble en Angleterre par les conseils qu'il donne au pape. III, 381, n.
- PERSY (milord). Défait les rebelles d'Irlande. III, 168. Sert au siège d'Ostende. IV, 169.
- Perwis*. Droits de cette maison sur le duché de Clèves. V, 328.
- Pest*. Pris par les chrétiens sur les Turcs. III, 260.
- PETIT, premier médecin de Henri iv. IV, 410, n.
- PHÉLIPEAUX (Raimond), seigneur de Pont-Chartrain. V, 145.
- PHÉLIPEAUX, trésorier de la Bastille. VI, 145.
- Phénomène* vu la veille de la bataille d'Ivry. I, 283, n. 2.
- PHILIPPE II, roi d'Espagne. Est accusé d'avoir fait empoisonner Élisabeth de France; il fait mourir dom Carlos. I, 28, n. 1. Cherche à mettre le duc de Savoie en possession de la Provence, 401. Sa réponse aux conditions qui lui sont offertes par la Ligue et par le duc de Mayenne; son objet en soutenant la Ligue, 421. Ses brigues aux états de Paris inutiles, 439. Propositions qu'il fait à Henri iv après son abjuration, rejetées. II, 4. Raisons qui lui font souhaiter et rechercher la paix avec la France, 351 *et suiv.* Il tombe malade, et meurt, 460. Son testament, *ibid.* Il avait travaillé à se faire déclarer empereur; sa politique par rapport à la France, 462. Il avait dessein d'interdire à toute l'Europe le commerce des Indes, 468. Maximes de

gouvernement et conseil qu'il donne à son fils, 462 *et suiv.* Particularités sur sa personne, son caractère et sa politique, 463. Il ordonne d'examiner la question de l'usurpation de la Navarre, 465, n. Il avait proposé d'épouser madame Catherine, 475. Preuves de ses vues pour la monarchie universelle. IV, 440. Ce qui les fit échouer, 443. Il avait dessein de s'emparer des états du duc de Savoie, *ibid.*, n. Motif du conseil qu'il donna au duc d'Alençon sur la trahison d'Anvers. V, 232.

PHILIPPE III, roi d'Espagne, disgracie Mora, et donne sa place à Doria. II, 471. Épouse l'archiduchesse de Gratz, 473. Soutient les rebelles en Irlande. III, 168. Se défait secrètement du prétendu dom Sébastien, 169, n. S'empare sans aucun droit de Pinal, de Piombino, 258, et tâche en vain de se saisir d'Embsen, *ibid.* Paraît favoriser le duc de Savoie dans son entreprise sur Genève, *ibid.* Propositions prétendues d'union entre lui et le roi d'Angleterre contre la France, 367. Entretiens et projets du roi Jacques et de Sully sur les moyens d'abaisser sa puissance, 374. Ses desseins sur la Barbarie, 458, et sur les côtes de la Méditerranée, 457. Il fait venir à Madrid les enfans de Savoie, et leur donne les dignités d'Espagne, 459. Reprend les desseins de son père pour la monarchie universelle. IV, 440 *et suiv.* Complots qu'il entretient à la cour de France contre la vie de Henri IV. V, 27 *et suiv.* Il ratifie le traité de suspension d'armes avec les Provinces-Unies; ensuite conclut une trêve de douze ans, 45 *et suiv.* Envoie des ambassadeurs en France au sujet de la mort de Henri IV. VI, 17.

PHILIPPE-LE-BEL, roi de France. Motif de l'édit qu'il rend contre le duel. IV, 418.

PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France, soulève son royaume par les impôts excessifs. V, 174. Jugement de Sully sur ce roi. VI, 90.

PIE IV. Ce pape dégrade le cardinal de Châtillon. I 27, n. 2.

- PIE V.** Refuse la dispense pour le mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. I, 41. Déploie le massacre de la Saint-Barthélemi, 48, n. Son caractère. IV, 297, n.
- PIENNE** (compagnie de). Défaite. I, 198.
- Pierrefort* (château de). Assiégé. V, 76.
- PILE** (la), procureur-général de la chambre des comptes de Rouen. Sert Sully dans le traité avec l'amiral de Villars. II, 49.
- PILES** (Armand de Clermont, baron de), seigneur. I, 37, n. Tué à la Saint-Barthélemi, 53, n. Gratification qui lui est accordée. II, 347.
- PILLES.** Est gratifié de Henri IV. IV, 61.
- PIMENTEL**, Italien admis au jeu et aux parties de plaisir de Henri IV. Aventure comique entre Sully et lui. V, 93. Artifice qu'il emploie pour gagner au jeu, 160, n.
- PIOLANT** (madame de), femme de chambre des enfans de France. IV, 432.
- Piombino.* Usurpé sur l'empereur par l'Espagne. III, 257.
- PISANY** (Jean de Vivonne marquis de). Député par Henri IV au pape, qui refuse de l'entendre. I, 467, n.
- Place de France.* Projet et dessein de cette place. III, 493, n.
- Place Dauphine.* Construite par Henri IV. IV, 158, 289, n.
- Place Royale.* Construction de cette place. V, 81.
- PLAISANCE** (cardinal de), légat. Ses brigues aux états de Paris en faveur de l'Espagne, inutiles. I, 460, n. Se retire à Soissons lors de la reddition de Paris. II, 62.
- PLANCHE** (La), manufacturier étranger, appelé par Henri IV en France. IV, 295.
- PLESSIS-BELLAY** (du), agent du duc de Bouillon. III, 279.
- PLESSIS-MORNAY** (Philippe du). Intrigue en faveur de Bouillon. III, 477. Excite les protestans à la révolte. IV, 85. Malintentionné; ses députés sont exclus de l'assemblée de Châtellerault et des synodes des calvinistes, 352. Dépenses ridicules qu'il fait pour fortifier Saumur, *ibid.* Est un des

- fauteurs d'un projet d'une république calviniste en France, 370. Cherche à rompre l'entreprise de Sedan, 450 *et suiv.* Soutient hautement le parti de Sully contre la cour et le conseil de la régente. VI, 158 *et suiv.*
- PLESSIS (du), voyez MORNAY (Philippe du).
- PLUME (La). Envoyé par Henri IV au baron de Lux. III, 215.
- PLUVIAUT-CLAVEAU, gentilhomme. Tué à la Saint-Barthelemi. I, 37, n.
- POIGNY (Jean d'Angennes, seigneur de). Député par la cour à Henri IV, I, 156, 178.
- Poitiers. Blocus de cette ville. I, 394, n. Elle se rend à Henri IV. II, 82. Somme payée pour sa reddition, 438. Plaintes que cette ville fait contre les jésuites. V, 24.
- Poitou. Ce gouvernement est donné à Sully. III, 480. Valeur de ce gouvernement, 483, qui est vendu au duc de Rohan. VI, 71.
- Police rétablie dans le royaume. IV, 288. Règlemens à cet égard, *ibid. et suiv.* V, 76 *et suiv.* Autres règlemens et établissemens projetés, 251.
- Politique de l'Angleterre et de l'Europe. III, 324.
- Politique. Belles réflexions politiques sur le gouvernement. V, 169 *et suiv.* Autres sur la ruine et l'affaiblissement des états. IV, 156.
- Politique (la) examinée par rapport à la religion. IV, 347, 483 *et suiv.* Maximes politiques des rois par rapport à leurs ministres. V, 14.
- Politique. Le conseil de la régence embrasse des maximes politiques toutes contraires à celles de Henri IV. V. 443. Jugemens sur les différentes conduites politiques des rois de France, VI, 86 *et suiv.*
- POLTROT DE MÉRÉ (Jean), assassin du duc de Guise. I, 20, n.
- Pologne. Partie du grand dessein qui concerne ce royaume. VI, 113 *et suiv.* État et détail des objets pour lesquels elle devait y contribuer, 117.

Pomègue (île et château de). Usurpés par le grand-duc de Toscane, et rendus à la France. III, 144.

POMPADOUR (Louis, vicomte de), l'un des chefs du parti de la Ligue en Limousin. II, 254, n. 1.

Pons. Hardiesse des calvinistes de cette ville. V, 20.

Pont-Audemer. Rendu au prince de Parme. I, 373. Repris par Henri IV, *ibid.*

PONTCARRÉ (N. de). Sert Henri IV à Paris contre les factieux. II, 95. Est appelé au conseil sur le rétablissement des jésuites. IV, 9. L'un des commissaires pour les cautions des receveurs des consignations des parlemens de Paris et de Bordeaux. V, 64. Nommé du conseil de régence, 379. Est admis dans le conseil public de la régente, 443.

PONT-COURLAY, gentilhomme calviniste. Ses brigues contre Sully en Poitou. IV, 93. Employé à la réconciliation de Sully avec le père Cotton dans l'affaire du collège de Poitiers, 226. Avis qu'il donne à Sully contre les séditeux. V, 144.

Pont-Neuf (le). Achevé par Henri IV. IV, 289, n.

Pontoise. Pris. I, 252, 279. La ligue y établit son conseil, 328. Somme payée pour sa reddition. II, 439.

Ponts et chaussées. Constructions ou réparations faites par Henri IV dans cette partie. IV, 512. Sommes qui y sont employées, *ibid.*

POBTE (La). Traverse le mariage de mademoiselle de Mercœur avec le duc de Vendôme. V, 143.

Porte Saint-Bernard. Réparée. IV, 514.

PORTO-CARRERO (Hernand Teillo de). Surprend Amiens, y est tué; paroles de lui sur les grands capitaines de son temps. II, 314, n.

Porto-Hercule. Pris par les Espagnols. IV, 188.

Postes. Règlements pour cette partie. V, 245.

Pougues (eaux de). Prises avec succès par Henri IV. IV, 83.

POUSON, maire de Saint-Jean-d'Angely. IV, 277.

PRADA, secrétaire d'état du roi d'Espagne. IV. 31.

- PRASLIN** (Charles de Choiseul, marquis de), capitaine des gardes. III, 196. Arrête le comte d'Auvergne, 204, n. Gratifications que lui accorde Henri iv. IV, 292. Ses lettres à Sully sur les parties de chasse de ce prince, 482. Va trouver Sully sur l'évasion du prince de Condé. V, 288. Envoyé en Flandre par Henri redemander la princesse de Condé, 292. Député à Sully par la régente. V, 433.
- PRÉAUX** (Hector de), officier calviniste. III, 187. L'un des agens de France auprès des états-généraux. V, 378. Est député par Jeannin à Henri iv. Sollicite l'archiduc en faveur du prince d'Épinoi, 315. Il est envoyé ambassadeur vers les archiducs, 378. Prédit la persécution des calvinistes sous le nouveau règne, VI, 19.
- PRÉPONDIÉ**, l'un des agens de Bouillon. IV, 468.
- Prêches*. Leur nombre augmenté. I, 6, n. 1 ; diminué, 91, n. 1.
- PRESSAIGNI**, gentilhomme. Se trouve au combat de Saveuse. I, 249.
- Prêt volontaire*. Subside établi. II, 321.
- PRIMEROSE**, ministre protestant à Bordeaux. V, 21.
- Princes du sang, seigneurs ou grands du royaume*. Leurs brigues et leurs desseins aux états de Paris. I, 460. Devoir des princes par rapport à l'administration de leurs états. IV, 140.
- Prise d'armes du mardi-gras* ; ce qu'on appelle ainsi. I, 64.
- Privas* (synode de). L'affaire de Saint-Jean-d'Angely y est accommodée. VI, 162.
- Profession de foi* de Henri iv. Difficultés sur cette pièce levées par Sully. I, 489 ; envoyé à Rome, *ibid.*, n. 2.
- Professions et métiers*. Règlements à cet égard projetés. V, 238 et suiv. Artisans, marchands, pasteurs et laboureurs : combien ces quatre professions sont utiles au royaume, 243.
- Pronostics* de la mort de Henri iv. V, 384.
- Protestans*. État des affaires de ce parti à la paix de 1570, Leurs succès dans la guerre. I, 5, n. 2. Ils se laissent

tromper par Catherine de Médicis malgré mille motifs de défiance; artifices employés pour cet effet, 24. Caresses faites à leurs chefs par la cour, 37. Plusieurs quittent Paris, 45. Ils rétablissent leurs affaires, 61. Prennent plusieurs villes, 65. Deviennent puissans par leur jonction avec Monsieur et le prince Casimir, 71. Traité de paix avantageux pour eux, 74. Ils reprennent les armes, 76. Perdent une partie de leurs avantages à la paix de Monsieur, 91, n. 2. Recommencent la guerre, 98. Entreprises exécutées et manquées, 101. Ce qu'ils gagnent par le traité de 1580, 117, n. 3. Assemblée de Montauban, et conférence à Saint-Paul de Lamiatte, où leurs chefs jettent les fondemens d'une république calviniste en France, 152; sous la protection de l'électeur Palatin, 153. Trois armées marchent contre eux, 170. Conseils sur l'entrée des troupes étrangères en France, où ils prennent le mauvais parti 171. Ils sont persécutés, 200. Leurs desseins pernicieux contre Henri IV dans leur assemblée à la Rochelle, 237. Leur mésintelligence avec les catholiques de l'armée : cause de la levée du siège de Rouen, 366. Ils refusent de poursuivre le prince de Parme après son passage de la Seine; leurs vues, 381 *et suiv.* Ils perdent la bataille de Craon, 394, n. 1, et battent les troupes de la Ligue devant Villemur, 405, 407. Ils rejettent les conditions offertes par la Ligue à Henri IV, 455 *et suiv.* Ils consentent aux conférences avec les catholiques, 464. Leurs ministres trahissent leur religion par flatterie, 483. Les chefs se montrent plus difficiles sur l'article de l'abjuration de Henri IV, 485, n. Ils y consentent enfin, 487. Ils s'opposent à la trêve, 488. Mesures qu'ils prennent contre l'autorité royale, II, 126. Ils tiennent un synode à Sainte-Foi, 128. Expédition militaires entre eux et le parti de la Ligue dans les provinces, 253. Leurs mutineries et leurs projets pendant le siège d'Amiens. Assemblées qu'ils tiennent à ce sujet, 330. Désobéissance et brigues dans ce corps, 363. Avan-

tage que les calvinistes retirent de l'édit de Nantes, 371. Article de cet édit dont ils souffrent la suppression, 491, n. Leurs chefs travaillent à faire déclarer le roi d'Angleterre protecteur du parti calviniste en France, et l'électeur palatin son lieutenant. III, 342. Faction protestante en Europe opposée à la faction catholique; idée de ces factions, leur force, etc. 413. Brouilleries entre les protestans anglais et les puritains, 454. Les protestans français tiennent une assemblée séditieuse à Saumur, 477. Ils cabalent au synode de Gap. IV, 85. Leur déchaînement contre Villeroi, à l'occasion de la trahison de L'Hôte, 40. Suite des brigues de leurs chefs, 85. Leur opposition à Sully dans son voyage de Poitou, 98. Assemblée générale des calvinistes à Châtellerault; objet et conduite des deux parties dans cette assemblée, 321 *et suiv.* Part qu'ils prennent à l'affaire d'Orange et de Blacons, 381. Ils cherchent à faire échouer l'entreprise de Sedan, 447 *et suiv.* Sujet de mécontentement qu'ils donnent à Henri IV dans le synode de la Rochelle. V, 16 *et suiv.* Mépris qu'ils affectent pour Sully, et autres sujets de mécontentement, 17 *et suiv.* Murmures et cabales à la cour sur la conduite de Henri IV à leur égard, 24. Moyens qu'ils emploient pour rompre le projet de marier le marquis de Rosny avec mademoiselle de Mercœur, et pour retenir Sully dans leur croyance, 103. Suite de leurs cabales, 144. Assemblée générale de Gergeau, 147. Faux avis et calomnies contre les calvinistes, 299, et soupçons qu'on inspire à Henri IV contre eux pour le détourner de son grand dessein, 349. Ils sont menacés de la persécution sous le nouveau règne VI, 38. Partie du grand dessein qui regarde la religion protestante, 112. Les protestans d'Allemagne se joignent à la confédération, 134. Les calvinistes soutiennent hautement Sully contre la cour dans l'assemblée de Châtellerault, 157. Guerre déclarée contre eux, 166.

Provence. Les séditeux veulent s'emparer de ses places. IV, 319.

Provinces-Unies, voyez Flandre.

PROUTIERE (Philippe Goureau de La), député par la reine Catherine de Médicis à la reine de Navarre. I, 24.

PUGET, trésorier de l'épargne. IV, 254; V, 269. Apporte à Sully, de la part de la régente, un comptant qu'il refuse de signer. VI, 8. Trésorier de la Bastille, 49, 145.

Puissances du Nord. Leur haine contre la maison d'Autriche. III, 329.

Puritains, voyez Protestans. Conférences à Londres entre eux et les anglicans. IV, 176.

Q.

QUASY, gentilhomme. Son aventure devant Marmande. I, 106.

QUÉLUS (Jacques de Lévis de), l'un des mignons de Henri III. II, 139.

Quinzal. Pris sur les rebelles d'Irlande et sur les Espagnols. III, 168.

R.

RABODANGES, gentilhomme, évite le massacre de la Saint-Barthelemi. I, 46. Lettre qu'il reçoit de Charles IX, 39, n.

Races mérovingienne, carlovingienne et capétienne. Jugement de Sully sur les rois de ces trois races. VI, 88 *et suiv.*

RAFIS (Jean de Leyré, dit). Découvre la trahison de L'Hôte. IV, 33. En donne avis à Barrault, et se sauve d'Espagne,

34 *et suiv.* Vient en apporter les preuves à Henri IV, 37.

RAGNY (M. de). A audience du roi. II, 168.

RAGNY (madame de). Se mêle des intrigues de galanterie de Henri IV. V, 109.

RALEICH (milord). III, 128. De la faction des mécontents de Londres, 328. Confirme à Sully l'avis qu'il avait reçu, 367. Il conspire contre le roi d'Angleterre, 454.

- RAMBOUILLET** (Nicolas d'Angennes, marquis de). I, 158, n.
A beaucoup de part à l'union des deux rois, 238. Nommé dans les intrigues de galanterie de Henri iv. V, 109.
- RAMBURES** (N. de). Tue le jeune d'Epinoi. V, 10.
- RANCHIN**, médecin du connétable de Montmorency. Contribue à la détention des Luquisse. IV, 365.
- RANDAN** (Jean-Louis de La Rochefoucault, comte de). Perd la bataille d'Issoire contre les calvinistes. I, 303, n.
- RASTIGNAC** (N. de), l'un des chefs de la ligue dans le Languedoc. II, 254.
- Ratisbonne* (diète de), ou conférences entre les catholiques et les protestans sur les moyens de concilier les deux religions. III, 168.
- RAVAILLAC** (François). Détail et particularités sur la manière dont il commet son parricide sur Henri iv. V, 402 *et suiv.*
- RAYMOND** (le père), jésuite. V, 212.
- REBOURS**, commis à la vérification des rentes. IV, 147.
- Receveurs-généraux et particuliers*. Règlements auxquels ils sont assujettis. V, 61. Receveurs à créer dans le besoin, 250 *et suiv.*
- RECLAINVILLE** (Louis d'Alonville de), commande dans Chartres. I, 248, n. 1.
- Récollets* institués. III, 479.
- Réformés*, voyez *Protestans*.
- REFUGE** (N. du). Envoyé en Suisse. V, 74. Sa mauvaise gestion, 324.
- Régence*. Est déferée à la reine-mère. V, 437.
- Régimens* portant le nom des provinces, établis par Sully. II, 318.
- REGNAC** (Pierre de), lieutenant du duc de Bouillon; ses brigues dans le parti huguenot pendant le siège d'Amiens. II, 330.
- REGNOUARD**, correcteur des comptes, employé à la vérification des rentes. IV, 147.

- REIMS.** Se révolte contre le duc de Guise, et se rend à Henri IV. II, 146. Refuse de recevoir les jésuites. IV, 216.
- Reistres, Lansquenets** et autres troupes étrangères en France. I, 181. Défaits à Auneau, 220. Les reistres et les lansquenets trahissent Henri IV à Arques, 268. Tirent en l'air à Ivry, 287, et y sont taillés en pièces, 291, n. Nouvelle levée de ces troupes, faite par Bouillon, amenée au siège de Rouen, 338; où ils se mutinent, 342. Leur réponse à la demande qu'on leur fait, s'ils sont disposés à poursuivre le prince de Parme après le passage de la Seine, 386.
- Religieux et Moines.** Forment un régiment au siège de Paris. I, 310, n. Leurs complots contre Henri IV. II, 13 *et suiv.* Ordres religieux établis en trop grand nombre par Clément VIII. III, 478. Autres qui s'établissent en France, 203.
- Religion.** Principes erronés sur la religion. III, 170. Réflexions de Sully sur la politique rapportée à la religion. IV, 348 *et suiv.* Partie du grand dessein de Henri IV qui regarde la religion; partage des différentes religions, et moyens de les maintenir en paix. VI, 112 *et suiv.*
- RENARDIÈRE (La),** bouffon de la cour, est disgracié. II, 160, n.
- RENAUD (Rachel).** Découvre la conspiration de la Flèche. V, 302.
- RENIERS.** Sauvé à la Saint-Barthélemi. I, 61. Rassure Montauban, et défait un gros de troupes des ligueurs, *ibid.*
- RENOUARD,** correcteur des comptes. VI, 51.
- RENOUILLÈRE (La).** Femme de chambre de la reine, 431. Présent qu'elle reçoit. IV, 429.
- Rentes.** Leur vérification. IV, 137. Règlements à cet égard, 368.
- République calviniste.** Dessein de l'établir en France. I, 153. Les chefs de parti y travaillent à l'envi. IV, 368 *et suiv.*
- Républiques belge, helvétique, italique et vénitienne,** projetées dans le grand dessein. VI, 129.

Requêtes (chambre des). Supprimée au parlement de Toulouse. III, 474.

RESNEL (Antoine de Clermont, marquis de), l'un des chefs du parti calviniste. I, 37, n. Tué à la Saint-Barthelemi, 49, n.

RESNEL (compagnie de). Défaite par Henri IV. I, 198.

RETZ (Albert de Gondi, duc de). I, 43. La connaissance du traité du duc de Guise lui est ôtée. II, 143. Il est du nouveau conseil des finances, 161.

Revenus royaux. Estimation qu'en fait l'assemblée des notables, et partage entre l'état et le roi. II, 293, n. Mémoire sur les moyens de les augmenter. V, 245.

REVOL (Louis), secrétaire d'état. A grande part dans le parti que prit Henri IV de changer de religion. I, 427, n.

Rhimberg. Assiégé et pris. III, 119, 275. Repris par les Espagnols. IV, 525.

Rhône. Les bords de cette rivière jusqu'à Lyon cédés au roi par le traité de Lyon. III, 93.

RICHARDOT (Jean, président de). Employé dans l'affaire du traité de commerce entre la France et l'Espagne. IV, 163, et dans les négociations pour la paix entre l'Espagne et les Provinces-Unies. V, 183. On surprend son instruction, 186. Sa mort, *ibid.* n.

RICHELIEU (François du Plessis de). Cherche à desservir Sully pendant son voyage en Poitou. IV, 93. Employé à la réconciliation de ce ministre avec le père Cotton, 226.

RICHELIEU (le cardinal de). Son sentiment sur l'usage des traités de finances en France. III, 110. Abus dont il se plaint; ce qu'il propose pour y remédier, 111, n. Ce qu'il dit d'Aërsens, ambassadeur des états de Hollande; d'Oxens-tiern, chancelier de Suède; et de Guiscard, chancelier de Montferrat, 276, n. 3. Exemple dont il se sert pour prouver à Louis XIII l'obligation où il est d'avoir une puissante marine, 309, n. Prouve que la vénalité et l'hérédité des charges de judicature ne doivent point être abolies en France. V, 247, n.

- ROHAN** (René, vicomte de). Défend Lusignan. I, 67.
- ROHAN** (Catherine de Parthenay, duchesse de). Ses brigues dans le parti calviniste. II, 363. Epouse le duc de Deux-Ponts. III, 268.
- ROHAN** (Marguerite de Béthune, duchesse de). Son mariage. III, 476, qui est célébré. IV, 274. Anecdotes sur le fils prétendu de ce mariage, 272, n., voy. **TANCRÈDE**. Confiance qu'avait Henri en elle. V, 115.
- Rohan* (maison de). Alliance de cette maison; ses droits à la succession d'Albret. II, 252, n.
- Rois*. Comment ils agissent et doivent agir à l'égard de leurs ministres. V, 15.
- ROISSI** (Jean-Jacques de Mesmes de). Conduit les troupes du roi en Auvergne. IV, 393.
- ROLLET** (du). Se trouve à la bataille d'Ivry. I, 292. Fait prendre Louviers, 332. Traverse le traité de Sully avec Villars. II, 48, n.
- Rome et Empire romain*. Cause de sa chute. VI, 83 et suiv.
- RONCAS**, agent du duc de Savoie dans l'affaire de Saluces. III, 4, 214.
- RONSOY** (compagnie de). Est défaite. I, 198.
- ROQUELAURE** (de), l'un des chefs du parti calviniste. II, 320. Son caractère, 481. Sa plaisante conversation avec le roi, *ibid.*, voyez **BOURBON** (Charles de). Il aide Henri IV à se séparer de la duchesse de Beaufort, 501. L'un des courtisans favoris de Henri IV. III, 115. Ami de Sully, 443. Réponse que lui fait Henri IV sur la demande de la grâce de Saint-Chamand. V, 416, n.
- ROSAN** (N. de Durfort de), voyez **DURAS**.
- ROSIÈRES** (madame des), amie du cardinal de Bourbon. I, 441; II, 90.
- ROSNE** (Chrétien de Savigny, baron de), l'un des officiers-généraux de la Ligue. Amène des troupes au secours de Noyon. I, 326, et au siège de Rouen, 352, n. 1. L'un des quatre maréchaux de France faits par la Ligue, 454, n. II

prend le Catelet et la Capelle. II, 181. Défait les Français à Dourlens, 184.

Rosny. La peste y règne. I, 189. Château et terre appartenant à Sully. III, 475. Comment cette terre fut acquise. VI, 69. Bâtimens et embellissemens qu'y a faits Sully, 192.

ROSNY (Maximilien II de Béthune, marquis de), fils aîné du duc de Sully, commence à prendre part aux affaires de l'état. V, 94. Est visité, pendant sa maladie, de du Laurens, de la part du roi, 10. Grands partis qu'on lui offre en mariage, 95. Épouse mademoiselle de Créquy. Sujets de chagrin que cette alliance cause au père et au fils, 96. Racommodé avec le duc de Vendôme, 211. Il est fait grand-maitre de l'artillerie en survivance, et conduit l'artillerie à Clèves. V, 380. Chagrins que cause à Sully sa mauvaise conduite, 170.

ROSNY (François de Béthune, baron de), père du duc de Sully; se retire chez lui. I, 7. Ses alliances, *ibid.*, n. 1. État de sa famille et de ses affaires domestiques, 13, n. 2. Il suit la reine de Navarre à Paris, 34. Ses paroles à son fils, *ibid.* Est fait prisonnier, 35, n. 1. Ses conseils ne sont point écoutés, 36. Il présente son fils, le duc de Sully, au prince de Navare, et se retire à Rosny, *ibid.* Il échappe au massacre de la Saint-Barthélemi, 46. Précis de sa lettre à son fils, duc de Sully, 34.

ROUBAIS OU RUBECK (Robert de Melun, marquis de). Fait Bouillon prisonnier. I, 123, n. 3.

ROUBAIS (Marie de Melun, dame de), refuse l'alliance du marquis de Cœuvres, pour mademoiselle de Melun. IV, 278.

Rouen. Pris. I, 32; repris, 282. Est assiégé, 338. Fautes faites dans l'attaque; 341. Tranchée emportée en différentes fois par Henri IV et par l'amiral de Villars, 343. Vigoureuse défense de ce gouverneur, 349, voyez VILLARS. Cérémonies de sa reddition. II, 67 et suiv. Somme payée pour sa reddition, 438. Construction de son pont. V, 158.

- ROVIDIUS** (Alexandre), sénateur milanais. Employé dans l'affaire du commerce entre la France et l'Espagne. IV, 163, 166, n.
- ROUSSE** (La), femme de chambre de la duchesse de Beaufort, est enfermée à la Bastille. II, 503.
- ROUSSI DE CHATEAU-NEUF** (la comtesse de). Demande la grâce du maréchal de Biron. III, 201, n.
- ROUSSIÈRE** (La), gouverneur de Fontenay. I, 183.
- Roussillon*. Partie du grand dessein qui le concerne. VI, 138.
- ROUSSY** (N. comte de). Tué à Arques. I, 270, n. 1.
- ROUXEL**, voyez MÉDAVY.
- RUBEMPRÉ** (André de Bourbon de). Député à Henri IV. I, 88, n.
- RUCELAY**. On lui retire les bagues de la reine qu'elle lui avait engagées. V, 81.
- RUÈRES**. Parrain du marquis de Rosny. I, 202.
- RUSÉ**, sieur de Beaulieu (Martin), secrétaire d'état. I, 307, n. A commission pour traiter avec ceux du duc de Guise. II, 143. Est renvoyé, 145.
- RUMIGNY**. Paroles que lui dit le maréchal de Biron sur l'échafaud. III, 207.
- Rumilly* (traité de). Entre le duc de Savoie et la république de Genève. III, 259, n. 1.
- RUSSY** (Élie de la Place de), agent de Bouillon auprès de Henri IV. Envoyé en Irlande par ce prince. V, 40. Conclut avec Jeannin le traité d'intervention, etc. V, 308.

S.

- SACRE de Henri IV**, voyez HENRI IV.
- SAGONNE** (Jean Babou de). Tué à Arques. I, 270.
- SAINT-AIGNAN**. Gratification qui lui est accordée. IV, 292.
- SAINT-ALPIN** de Béthune. Son exemple proposé à Sully. IV, 306.

- SAINT-ANCEL (Charles de Rochefort). II, 253. Contribue à la prise de Bourg. III, 50.
- SAINT-ANTOINE (N. de) III, 441. Ce qu'il écrit à Henri IV, 520. Secrétaire du prince de Galles. VI, 134.
- SAINT-AUBIN. Agent du duc de Bouillon. III, 231.
- Saint-Barthélemi* (massacre de la). Projet de ce massacre. I, 37. Remarques sur ce projet. 39, n. Comment il s'exécute, 47, n. Jugement sur cette action. 50.
- SAINT-BLANCARD (Jean de Gontaut, seigneur de), frère du maréchal de Biron. III, 211, n.
- SAINT-BONNET (N. de), reçoit chez lui Sully. II, 24.
- Saint-Bris*. Conférences qui s'y tiennent. I, 92, n. 1.
- SAINT-CANARD (M.). V. 260.
- SAINT-CHAMANT (Jean et Antoine de). Du parti de la Ligue passent dans celui du roi. II, 254.
- SAINT-CRIQ, officier. Brûlé dans Mirande. I, 84.
- SAINT-DENIS-MAILLOC, va servir l'archiduc en Flandre. IV, 312.
- Saint-Émilien*. Pris. I, 95.
- SAINT-ÉTIENNE, gentilhomme. Évite le massacre de la Saint-Barthélemi. I, 46.
- SAINT-GELAIS (Guy de). Échappe du massacre de la Saint-Barthélemi. I, 46, n., et 166.
- SAINT-GÉNIÈS, Élie de Gontault (seigneur de Badefou de). Contribue à la détention des Luquisse. IV, 365.
- SAINT-GÉNIÈS (mademoiselle de). Recherchée en mariage par le maréchal de Biron pour son frère. II, 110.
- SAINT-GEORGES (N. d'Aussonville, sieur de). Conduit avec succès les troupes de Lorraine en Bourgogne; part qu'il a à la journée de Fontaine-Française. II, 170.
- SAINT-GEORGES (comte de). Conduit des troupes espagnoles en Flandre. III, 461.
- SAINT-GÉRAN (N. de). Combat où il se trouve. I, 352. IV, 260.
- Saint-Germain-en-Laye*. Les princes manquent d'y être en-

- lévés. I, 65. Henri IV y fait bâtir le château neuf. III, 285, n.
- Saint-Germain* (faubourg), emporté d'emblée. I, 275.
- SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ**, l'un des chefs des calvinistes. I, 153. Fait gouverneur d'Argenton, 241.
- SAINT-GERMAIN DE CLAN** (N. de), l'un des chefs des calvinistes. I, 153. Prend les intérêts de Bouillon contre Henri IV et Sully, 478. Ses artifices pour soulever l'assemblée de Châtellerault. IV, 341 *et suiv.* Il appuie le projet d'une république calviniste en France, 369 *et suiv.* Est exclus de la députation générale, 376. Cherche à détourner le roi de l'entreprise de Sedan, 449. Est employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites, 489.
- Saint-Germain* (les). Querelles entre cette famille et celle de La Force. V, 139.
- SAINT-HÉRAN** de Montmorin (N.). Refuse d'obéir aux ordres de Charles IX. I, 60.
- Saint-Jacôme*. Pris. III, 53.
- Saint-Jean-d'Angely*. La lieutenance-de-roi en est refusée au gouverneur. IV, 277. Cette place est accordée au duc de Rohan, VI, 161.
- Saint-Jeau-de-Maurienne*. Pris. III, 53.
- SAINT-LARRY**, voyez BELLEGARDE.
- SAINT-LUC** (François d'Épinai, sieur de), grand-maître de l'artillerie. Contribue à la reddition de Paris. II, 59, n. 2. Se trouve au siège de Laon, 102. Est un des mignons de Henri III, 139. Grand-maître de l'artillerie. II, 338. Accompagne Sully à Londres. III, 320. Sa mort. II, 332.
- Saint-Macary*. Manqué. I, 76.
- Saint-Maixent*. Pris. I, 195.
- SAINT-MARC**. Chassé de Meulan. I, 260.
- SAINT-MARTIN** (Charles Le Clerc de). Tué. I, 100.
- SAINT-MARTIN** (M. de), premier gentilhomme de la chambre du roi. II, 251.
- SAINT-MARTIN** (madame de), femme du président. II, 251.

SAINT-MÉGRIN (Claude Stuard de Caussade de), l'un des mignons de Henri III. II, 139.

SAINT-MESMIN (mademoiselle de), voyez **SULLY**.

Saint-Michel, ville. Prise. III, 53.

SAINT-MICHEL. Député par Henri IV à Sully. V, 145, auquel il apprend l'assassinat de ce monarque. V, 402.

SAINT-PAUL (François d'Orléans, comte de), gouverneur de Picardie, l'un des chefs des troupes du roi dans cette province. Défait devant Doullens. II, 183. Se justifie auprès de Henri IV sur l'assassinat du jeune d'Épinoi. V, 11.

Saint-Paul de **LAMIATE**, voyez *Protestans*.

SAINT-PAUL (Antoine de). Amène les troupes de la Ligue au siège de Rouen. I, 352. Est un des quatre maréchaux de France faits par la Ligue. 454, n. Tué par le duc de Guise. II, 154, n.

SAINT-SAUVEUR (Claude de Joyeuse de). Tué à la bataille de Coutras. I, 211.

SAINT-SORLIN (Henri de Savoie-Nemours, marquis de). Vient à Lyon au secours du duc de Nemours. II, 83, n. 2. Fait son traité avec le roi, 219.

SAINTE-ALDEGONDE (Philippe-Marnin), officier. Est averti de la trahison d'Anvers I, 130.

Sainte-Bazelle. Prise. I, 174.

Sainte-Catherine (fort de). Attaqué mal à propos au siège de Rouen. I, 341, n. 1, voyez **BIRON**. Attaqué et pris. III, 84. Démoli, *ibid*.

SAINTE-MARIE-DU-MONT, gentilhomme calviniste. II, 491.

SAINTE-MARIE, regretté de Henri IV. V, 80.

Sainte-Menoult. Accord qui s'y est fait. VI, 165.

SALCÈDE. Sa résistance aux desseins des Guises est cause de sa mort. I, 225, n.

SALIGNAC (Jean de Gontaut de Biron, baron de). Son duel avec Rosan. I, 97, n. 2. L'un des chefs protestans, 438. Sollicite la grâce de Biron. III, 212, n. Ambassadeur à la Porte ottomane. IV, 204. Demande, de la

- part du grand-seigneur, un résident à Marseille. V, 326.
- Salique* (loi), voyez SULLY.
- Saluces* (marquisat de). Affaire pour ce marquisat. Cet article n'est point décidé dans le traité de Vervins. II, 390.
- SALIAN (le père); jésuite. V, 211.
- SAMINIÈRE (La). Obtient sa grâce. IV, 508.
- Sancerre*. Est assiégée. Extrémité où cette ville se trouve; elle fait un traité. I, 62, n.
- SANCY (Nicolas du Harlay de), l'un des chefs du parti calviniste. I, 439. Sert Villeroi dans son traité. II, 66. Son caractère, ses services, 158. Ses railleries et bons mots sur la belle Gabrielle l'empêchent d'être fait surintendant, 159. Motifs qui lui font appeler Henri IV en Bourgogne, 173. Il refuse à Elisabeth de lui remettre Calais, 204, n. Ses démêlés avec Sully en présence du roi, 275. Il se retire du conseil des finances, 495. Sa conduite blâmée. III, 356. Sa haine pour Sully. Ses dissipations. Sa justification sur une partie des reproches que lui fait Sully. IV, 256. Vend sa terre de Dourdan à Sully. V, 69.
- Sang* (princes du). Les fermes de l'état, qu'ils faisaient valoir sous leur nom, leur sont ôtées. II, 445. Leur mécontentement de ce que le roi donne le pas à la duchesse de Mantoue. IV, 504. Leurs brouilleries entre eux et avec les ministres. VI, 17. Grâces et gratifications qu'ils obligent la régente de leur accorder, 28. Révolte des princes, 162.
- SANTENAY, l'un des ennemis de Sully. IV, 256.
- SENTENY. Entre dans le nouveau conseil des finances. II, 175. Est payé de l'argent qu'il avait prêté à Henri IV. V, 80.
- SANTI, jardinier de la reine. IV, 76.
- Saône*. Belles actions de Henri IV contre les Espagnols et la Ligue au passage de cette rivière. II, 197. Utilité de sa jonction avec la Loire. IV, 144.
- Sardaigne*. Projet d'en obtenir la souveraineté pour le duc d'Anjou. I, 115, n. 2.
- SAVARY. Nommé dans une lettre du père Cotton. V, 211.

- SAUBION. Gratification qui lui est accordée. V, 272.
- SAVEUSE (Anne de Brosse). Se trouve au combat de Bonneval. I, 248.
- SAVEUSE (Charles de Brosse). Perd le combat de Bonneval, y est blessé, et meurt de désespoir. I, 250.
- SAULT (de), avocat du roi à Bordeaux. IV, 79.
- SAULT (Chrétienne d'Aguerre, comtesse de). Travaille fortement à faire réussir le mariage du marquis de Rosny avec mademoiselle de Créquy, et pour empêcher la conversion de Sully. V, 103. Elle se mêle des intrigues galantes de Henri IV, 105.
- Saumur. Resté fidèle à Henri III. Accordé pour place de sûreté par le traité entre les deux rois. I, 242.
- SAVOIE (Charles-Emmanuel, duc de), se joint à l'Espagne et à la Ligue, et réussit mal en Provence, I, 394. Ses brigues aux états de Paris, inutiles 460. Envoie du secours au duc de Nemours à Lyon. II, 84. Rencontres où ses troupes sont défaites par Lesdiguières, 255. Il signe le traité de Vervins à Chambéry, 391. Il recherche en mariage madame Catherine, 476. Ses artifices pour se disposer de restituer le marquisat de Saluces, 390, n. 1. Son arrivée à Paris. III, 25. Avis donnés contre lui, *ibid.* Plaintes du conseil de Madrid; son mécontentement de la réception que lui font les comtes de Lyon, 26. Comment reçu à Fontainebleau, 27. Ce qu'il dit sur l'inutilité de son voyage, *ibid.*, n. Il vient voir Sully à l'Arsenal, et cherche à le mettre dans ses intérêts. Il gagne par ses largesses les commissaires nommés par le roi et les courtisans; étrennes magnifiques qu'il donne à toute la cour, et qu'il reçoit de Henri, 29, n. Il cherche à corrompre Sully par des présents, 32. Il obtient trois mois de délai contre l'avis de Sully, 35. Il s'en retourne mécontent, 36. Manque à ses engagements, 40. Surprend, par de nouveaux subterfuges, la marche du roi; prédiction sur laquelle il se rassure, 46, n. Places qu'il perd, et détail sur cette campagne,

48 *et suiv.* Ses intelligences avec Biron; les courtisans et les commissaires du conseil retardent la paix, 53 *et suiv.* Pays et place qu'il cède en échange de Saluces, 90. Teneur du traité de paix fait avec lui, 94 *et suiv.* Se joint à l'Espagne et à la Ligue; fait son traité, 151. Comment son compliment de félicitation sur la découverte qui fut faite de la conspiration de Biron et autres est reçu de Henri IV, 228. Son peu de succès dans son entreprise sur Genève suivi d'un traité de paix avec cette république, 258. Utilité du grand dessein de Henri IV pour le duc de Savoie, 411. Anime l'Espagne contre la France, 458. Il envoie ses enfans à Madrid, 460. Il termine ses guerres avec la république de Genève, 461. Part qu'il a dans l'affaire du pont d'Avignon. IV, 196 *et suiv.* Continue ses brigues contre la France, 308, *voyez* HENRI IV. Présens que lui fait Henri IV. V, 51. Félicite ce prince sur la naissance du duc d'Anjou, 179. Alliance projetée entre les deux cours, 224 *et suiv.* Ses liaisons avec Sully calomniées, 317. Il se joint à la députation faite au roi par les princes assemblés à Hall, 351 *et suiv.* Il fait un traité d'alliance avec la France, 366. Trahi par le nouveau conseil de France malgré les représentations de Sully, 458 *et suiv.* Humiliation à laquelle ce procédé l'expose auprès du roi d'Espagne, 462. Partie du grand dessein qui le concerne. On le déclare roi de Lombardie. VI, 117 *et suiv.* Forces et dépenses dont il était convenu d'y contribuer, *ibid.*

Savoie (prince et enfans de). Droit de chanoine d'honneur dans la cathédrale de Lyon refusé au duc de Savoie. III, 26.

Savoie. Partie du grand dessein qui regarde cet état. VI, 117 *et suiv.*

SAUSSAYE (La), gentilhomme calviniste. Ses brigues pendant le siège d'Amiens. II, 330. Rend service au roi dans le parti protestant. IV, 99.

SAUVES (Simon de Fizes, baron de). I, 120, n.

- SAUVES** (N. de Beaune de Semblançay, dame de). Rivalité à son sujet entre Henri IV et le duc d'Alençon. I, 120, n. Elle introduit Sully auprès de Catherine de Médicis, 138. Et l'instruit de ses desseins, 193, Son avis au duc de Guise, 223, n.
- SCHOMBERG** (Gaspard de), comte de Nanteuil. I, 427, n. Est fait membre du conseil des finances. II, 161, 323, n., dont il se retire, *ibid.* Il est employé à la confection de l'édit de Nantes, 371. Y met un article qu'on est obligé de réformer, 488, Sa mort, 495. Grand maréchal de l'empire. Honneurs qu'on lui rend à Paris. III, 174.
- SCHOMBERG** (Henri de). Maréchal de France. IV, 261. Est nommé ambassadeur en Allemagne. V, 378. Donne de bons avis à Henri IV et à Sully, 394. Est député par la régente à Sully. 433.
- SÉBASTIEN** (dom), roi de Portugal, vrai ou faux. II, 399. Circonstances singulières sur sa ressemblance avec le vrai dom Sébastien. III, 169, n.
- Secrétaires d'état.* En quoi différens des ministres d'état. II, 429, n.
- Sedan* (la ville et principauté de). Donnée par la duchesse de Bouillon à son mari. II, 121. Préparatif pour en faire le Siège. Suite de cette affaire. IV, 448 *et suiv.* Terminée par la reddition qu'en fait Bouillon au roi, et par le traité de protection, etc. 475 *et suiv.* Articles du traité de la reddition de cette ville, *ibid.* VI, 6.
- Séditieux* (parti des), ayant à leur tête Bouillon, Biron, d'Auvergne, d'Entragues, La Trémouille, Duplessis-Mornay, la marquise de Verneuil, etc., *voyez ces noms.* Formule d'association entre eux. III, 160, 232. Moyens qu'ils emploient pour soulever le peuple, 160. Villes dont ils cherchent à s'emparer, 162. Conseil tenu à Blois pour en arrêter les chefs, 182. Leurs brigues auprès du roi d'Angleterre, 342. Leurs cabales en France. IV, 52. Leurs menées en Espagne, 312. Avis différens donnés à Henri IV contre

- eux, 316. Autres avis donnés par la reine Marguerite et par Rodelle, 338. Leurs cabales. V, 144. Leurs intelligences avec l'Espagne et dans la maison de la reine, 219 *et suiv.*
- SÉGUIER (Jean), président au parlement. Bon conseil qu'il donne à Sully mécontent. I, 414.
- SÉGUIER (Pierre), chancelier. Soutient le prince de Henrichemont dans le procès qu'il intente à Sully. VI, 174.
- SÉGUIER (Charlotte). Épouse le prince de Henrichemont. VI, 174.
- SÉGUIRAN (Gaspard), jésuite. Les Rochelois lui refusent l'entrée de leur ville. V, 22.
- SÉGUR DE PARDAILLAN (N. de). Échappe au massacre de la Saint-Barthelemi. I, 46, n., 53. n.
- SÉGUR (Jacques de), baron de Pardailan. Tué à la Saint-Barthelemi. I, 53, n. 1.
- Seine.* Utilité de sa jonction avec la Loire. IV, 158, n.
- Seigneurs ou grands du royaume.* Liste de ceux qui firent leur traité avec Henri IV, et des sommes qu'ils reçurent. II, 438. Querelles et brouilleries entre eux. V, 140. Leurs cabales, 144 *et suiv.* Leurs calomnies contre Henri IV de chercher à les ruiner par le jeu, 159. Ils travaillent à rompre le grand dessein de ce prince. V, 370 *et suiv.* Cherchent à perdre Sully, 436. Embrassent dans le conseil une politique toute différente à celle de Henri IV, 443. Détachent le prince de Condé de Sully, 489. Se brouillent entre eux et avec les ministres, VI, 17. Grâces et gratifications qu'ils se font accorder par Marie de Médicis, 29, voyez *Princes du sang.*
- Seize* (les). Quatre sont pendus pour avoir fait pendre le président Brisson, etc. Leur insolence. I, 351, n.
- Sel.* Augmenté de quinze sols par minot. II, 317. Les courtisans font valoir cette ferme sous des noms empruntés. IV, 282. Édit sur le sel en faveur du duc de Mayenne, 293. Règlements pour cette partie, 510.
- SÉLIM, le Grand-Seigneur. I, 115, n. 1.

- SELLIER (Jean), commissionnaire de Henri IV à Troyes. IV, 293.
- SELVAGE (Catherine), femme de chambre de la reine. III, 188. Présent qu'elle reçoit. IV, 432.
- SERTLAN, manufacturier provençal, fait de l'étoffe de l'écorce de mûriers. IV, 294, n.
- SERVIAN, député du Dauphiné pour les protestans. IV, 449.
- SERVIN. Caractère monstrueux de ce jeune homme. III, 304, 449.
- Seure ou Bellegarde*, ville de la Ligue. II, 198, n.
- SEY (N. de), gentilhomme. Échappé au massacre de la Saint-Barthelemi. I, 46.
- SFONDRADE. Conduit les troupes de Grégoire XIV au siège de Rouen. I, 468.
- SIDNEY (milord), ou STAFFORT. III, 130, 316. Vient à Calais apporter à Henri IV des lettres d'Élisabeth, 126. Est nommé pour recevoir Sully dans Londres, 314, et pour l'accompagner jusqu'à la sortie de cette ville. 440.
- SIGEBERT. Jugement sur ce roi. VI, 88.
- SIGISMOND, roi de Suède. Détrôné par Charles, son oncle. III, 20, n. 1.
- SIGOGNE (Charles de Beausoncle, sieur de). Fait prisonnier à Ivry. I, 290.
- SIMIERS (Jacques de), grand-maitre de la garde-robe de Monsieur. II, 16, n.
- SIMIERS (Louise de L'Hôpital-Vitry, dame de). Contribue au traité de Villars avec le roi. II, 16 *et suiv.*
- SINAN, bacha, voyez *Janissaires*.
- SILLERY (Nicolas Brulart de), chancelier, député de la cour à Henri IV. I, 156. Il s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, II, 255; et le complimente sur cette entrée, 264. Se brouille avec lui dans le conseil, 263. Travaille à pacifier la Picardie, 350, et à faire la paix de Ver vins; assiste au traité, 389. Est envoyé ambassadeur à Rome, où madame de Beaufort l'emploie à faire réussir son mariage, 403. Est fait ministre d'état, 429, n. Sa po-

litique sur l'Espagne contraire à celle de Sully. III, 122. Il cherche à exclure le comte de Béthune de l'ambassade à Rome, 147, 297. Travaille dans le conseil et à la cour pour le rappel des jésuites, IV, 9. D'avis contraire à Sully sur la tolérance des religions, 47. Il brigue le chapeau de cardinal pour Villars et Marquemont contre du Perron et Olivari. 50. Employé utilement dans les brouilleries domestiques de Henri IV, 77. Obligé de signer le traité de commerce avec l'Espagne, 167. Il est nommé commissaire dans l'affaire de l'acquisition du comté de Saint-Paul, 201. 226. Services qu'il rend au roi; lettres qu'il écrit à Sully à l'assemblée de Châtellerault, 345. Il est fait garde des sceaux, V, 4. Il se montre au conseil d'avis contraire à Sully sur les propositions des villes d'otage, etc., faites par les Flamands, 38, et sur les cabales des protestans, 146. Conteste avec lui en présence du roi, 202, 262. Lui fait part des complots formés contre la vie de Henri IV, 230. Jugement sur ses bonnes et mauvaises qualités, 265. Prévient ce prince contre Sully sur l'armement de Clèves, 358. Sa grave réponse à la reine lors de la mort de Henri IV, 408. Il entre dans le conseil secret de Marie de Médicis, 442, et lui inspire des principes de politiques tout contraires à ceux de Henri IV, 443. Reproche qu'il essuie de se servir d'un faux sceau. VI, 12. Il est maltraité de paroles par le duc de Nevers; conseille à la régente de rappeler Sully de Montrond, 20. Il soutient Villeroi et d'Alincourt contre Sully dans l'affaire de Lyon, 36.

SILLERY (Noël Brulart de), commandeur. Se mêle des intrigues de galanterie de Henri IV. V, 109. Est admis au conseil de Marie de Médicis, 442. Grâces qu'il en obtient. VI, 32.

SILVESTRE (le père), cordelier, directeur de madame de Mastin. I, 133.

SIMIANE, voyez **GORDES**.

SIXTE-QUINT. Bon mot de lui au cardinal de Joyeuse. I,

90, n. Il excommunie également les calvinistes et les ennemis de l'autorité royale, 239, n. Ses paroles sur les barricades, 226, n. Il excommunie Henri III. Ses véritables sentimens sur le meurtre des Guise et sur la conduite des chefs de la Ligue, 239, n. Ses paroles et prédictions sur Henri IV, le duc de Mayenne, le duc de Savoie, 273, n. Sa mort, 350, n. I. Son caractère. Bon mot sur lui. IV, 297, n.

SOBOLE (Raimond de Comminges, sieur de). Chassés de Metz, ainsi que son frère. Particularités sur cette affaire. III, 263 *et suiv.*

Société, voyez Jésuites.

Soie. Manufacture établie. IV, 294.

Soissons. Ville de sûreté pour la Ligne. I, 422. Sa garnison est défaite par le royalistes. II, 170.

SOISSONS (Charles de Bourbon comte de). Se joint à Henri IV et défait le bagage du duc de Mercœur. I, 200. Il se comporte vaillamment à la journée de Coutras, 208. Mais il empêche Henri de profiter de sa victoire, 216. Ses desseins en cherchant à épouser Madame, malgré ce prince, 217. Il quitte Henri IV après les barricades, et va s'offrir à Henri III, 228, dont il est mal reçu, 230. Il cherche à enlever Sully au parti de Henri IV, 242. Il s'avance lentement au secours de ce prince à Dieppe, 273. Passe en Béarn dans le dessein d'épouser Madame, et n'y réussit pas, 395. Son caractère, 396. Ses vues et ses brigues aux états de Paris, 462. Il se raccommode avec le duc de Montpensier. II, 29. Il défait le secours que les Espagnols cherchent à jeter dans Laon, 99. Est fait grand-maître de la maison du roi, après la mort du duc de Guise, 145. On travaille à rompre son mariage avec Madame, 232. Il découvre le dessein de Nicole Mignon d'empoisonner le roi. III, 36. S'oppose au sentiment de Sully sur la guerre de Savoie, 56. Son ressentiment contre Sully, 146, n. Est appelé au conseil secret tenu à Blois pour arrêter les chefs des séditeux, 183. Se reconcilie avec Sully, 298. Blâme indirectement les négocia-

tions de Sully à Londres, 449. Il se brouille de nouveau avec ce ministre sur un édit obtenu par surprise, 465. Édits en sa faveur accordés par sa majesté. IV, 293. Ses démêlés avec Sully sur le logement de grand-maître de l'artillerie, et ses mauvais procédés à son égard, 403 *et suiv.* Il refuse de se trouver à la réception de Sully au parlement pour ses lettres de duc et pair, 446. Et se déclare contre son avis sur l'expédition de Sedan, 460. Fait éclater son mécontentement. V, 139. Se lie avec les jésuites et les courtisans, 211. Prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Clèves, 358. Prétend qu'il prend pour se retirer de la cour, 398. Quitte la cour mécontent de la reine, 448, n. Revient et est admis au conseil public de Marie de Médicis, 443, dont il tâche en vain de faire casser la régence, 448. Il recherche Sully, avec lequel il se brouille ensuite, et met tout en œuvre pour le perdre, 453 *et suiv.* Son démêlé avec Sully sur ses prétendus droits à la maison de Montaffié, 451. Ses querelles avec le prince de Conti et le duc de Guise, 452. Il rompt avec Conchine et se raccommode avec lui, 493. Il combat l'avis de Sully sur le siège de Juliers, 494. Gagné par le gouvernement de Normandie et autres. VI, 7. Autres gratifications qu'il se fait accorder par la régente, 30.

Soleil (éclipse de). IV, 402, n.

SOLME (comte de), grand-maître de l'électeur palatin. IV, 469.

SOMMERIVE (Charles-Émanuel de Lorraine, comte de). Défend Laon contre Henri IV. II, 87. Rend cette place, 132. Est exilé par le roi pour ses galanteries avec la comtesse de Moret. V, 131 *et suiv.*

Sophi de Perse (le) envoie un ambassadeur à l'empereur, au pape et au roi d'Espagne. III, 122.

Sorbonne. Haine qu'elle porte à Henri IV. I, 465, n. S'oppose à l'enregistrement de l'édit de Nantes. II, 486.

SORLIN (Henri de Savoie-Nemours, marquis de Saint-). V, 120.

Sou pour livre, impôt établi dans l'assemblée des notables.

- II, 295, n. Révoqué. III, 190. Converti en augmentation sur la taille, IV, 150 *et suiv.*
- Soubise (Benjamin de Rohan, duc de). Sujets de mécontentement qu'il donne à Henri IV, 500. Commande une compagnie à l'expédition de Clèves. V, 375.
- Souhais*, voyez HENRI IV.
- Sourdis (François d'Escoubleau, marquis de), l'un des chefs catholiques opposés à Henri IV. I, 435, n. II, 98. Est fait cardinal, 401. Va à Rome pour le conclave. IV, 49.
- Sourdis (Isabelle Babou de La Bourdaisière, marquise de), maîtresse du chancelier de Chiverny. II, 327. Fait donner le chapeau de cardinal à son fils, 401.
- SOUTHAMPTON (comte de). III, 328. Reçoit et escorte Sully dans Londres, 315. Querelle qu'il a avec Grey, 454.
- Souvray (Gilles de), l'un des favoris de Henri III. II, 139. Son éloge, *ibid.*, n. 2.
- Sauvé (Gilles de). III, 115.
- Spa* (eaux de). Prises avec succès par Henri IV. IV, 83.
- SPINOLA (Frédéric). Son escadre est battue par les Hollandais. III, 257. Combat naval où il est tué, 457.
- SPINOLA (le marquis). Audience que lui donne Henri IV à Paris. IV, 309. Ses expéditions militaires en Flandre contre le prince d'Orange, *ibid. et suiv.* Il assiège et prend Rhimberg, 526. Dissuade l'archiduc de rendre le prince de Condé, V, 293, n.
- STAFFORD, voyez SIDNEY.
- Strasbourg*. Privée de faire valoir les fermes de l'état. II, 446.
- STROZZI (Philippe), l'un des principaux officiers de Charles IX. I, 4, n. 2. Cherche à surprendre la Rochelle, 31.
- STUART (Aibelle ou Arabelle). Proposée pour la marier à Henri IV. II, 376, n.
- Stuart* (maison de). Comment la couronne d'Angleterre passe à cette maison. IV, 186.
- STUNIGA ou CUNIGA (D. Balthazard de). Offres qu'il fait de la part de l'Espagne à Henri IV, après son abjuration, re-

- jetées. II, 4. Est envoyé ambassadeur en France, et employé dans l'affaire du trente pour cent. IV, 164.
- Suède* (Charles, roi de), s'affermit sur le trône. IV, 520. Partie du grand dessein qui concerne la Suède. VI, 112 *et suiv.* Forces et dépenses dont elle devait y contribuer, 129.
- Suisses*. Ils empêchent Charles IX d'être pris. I, 32, n. 2. Accordent des troupes à Henri III, 175. S'engagent avec la Ligue, sont désarmés à la journée des barricades, 223, n. 1. Combattent pour Henri IV à Arques, 270. Ne se battent point à la bataille d'Ivry, 292. Sont licenciés. II, 395. Nos fermes, qu'ils faisaient valoir, leur sont ôtées, 446. Ambassade solennelle des treize Cantons pour le renouvellement d'alliance, et réception qu'on leur fait à Paris. III, 252. Leurs dispositions et leur véritable politique par rapport à la maison d'Autriche, 416. En quoi le grand dessein de Henri IV leur était avantageux. VI, 112 *et suiv.* Abus dans la manière d'acquitter les dettes de la France aux Suisses. IV, 143 *et suiv.* Part qu'ils ont dans l'affaire de la Valteline et des Grisons, 192. Ils entrent dans la confédération contre la maison d'Autriche. V, 366. Partie du grand dessein qui concerne cette république : avantages qu'elle y trouvait. VI, 112 *et suiv.* 124. Forces et dépenses dont elle devait y contribuer, 117.
- SULLY (Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, puis duc de). Particularités sur ses ancêtres, sa famille et sa naissance. I, 7, n. 1, voyez *Arras*. Il est élevé dans la religion protestante, 14. Suit la cour de Navarre à Paris, 36. Est présenté au roi de Navarre, *ibid.* : ses études, 37. Echappe au massacre de la Saint-Barthélemi, 49 *et suiv.* Son éducation, 55. Ses premiers faits d'armes, 82. Il défend Périgueux et Villeneuve; danger qu'il court au siège de Villefranche, 75 *et suiv.* Il se brouille avec Frontenac et Turenne, 79. Suit Henri IV en Béarn; ses économies, 81. Se trouve à la prise d'Eause, à un combat devant Mi-

rande, devant Nérac, et autres rencontres; dangers qu'il y court, 82 *et suiv.* Sa conduite dans les cours rassemblées de Catherine de Médicis et du roi de Navarre, 94. Dangers qu'il court à la prise de Cahors, 99; et devant Marmande, etc., 105. Il défend Monségur, 109. Est conseiller de Navarre et chambellan ordinaire de Henri; fautes qu'il commet, 111. Perd la succession du vicomte de Gand, 117, n. 2. Motifs qui lui font suivre Monsieur en Flandre; sa conversation avec Henri IV, 120. Il prend plusieurs gentilshommes à sa suite, 122. Son aventure devant Cambrai, *ibid.* Il fait des prisonniers à Arleux, 125. Cause de son éloignement pour Monsieur, 128, *voyez* ORANGE. Il retourne trouver Monsieur, 131. Ses réflexions sur les devoirs d'un prince, 132, *voyez* MASTIN. Honneurs qu'il reçoit des bourgeois de Béthune, 135. Il revient en France, *ibid.* Va faire part à la cour de Henri III des propositions faites au roi de Navarre par l'Espagne, 135. La curiosité le porte à aller voir Monsieur à Château-Thierry, 138. Il observe à la cour les démarches de la Ligue; il y trouve ses frères disgraciés, 140. Devient amoureux de mademoiselle de Saint-Mesmin, 141; et épouse mademoiselle de Courtenay, 143. Ses occupations domestiques pendant la première année de son mariage, *ibid. et suiv.* Il va retrouver le roi de Navarre, et lui porte des secours en argent, 145. Reçoit le duc de Joyeuse à Rosny, 149. Bon conseil qu'il donne dans les assemblées des protestans, 155. Il retourne à Paris entâmer une négociation, 158. Il repasse en Guienne: périls auxquels il est exposé dans ce voyage, 162. Son conseil au roi de Navarre, 172. Il se jette dans Sainte-Bazille, 174. Il est député à Saint-Maur vers Henri III pour négocier l'union des deux rois, 176. Il traite aussi avec les Suisses, et pour l'emploi des troupes étrangères en France, 178. Se trouve au siège de Talmont, 180, et à celui de Fontenay; son aventure comique à ce siège, 183. Il va secourir son épouse pendant la peste à

Rosny, 188. Ses réflexions sur la faiblesse de Henri III, 190. Il défait un escadron de Joyeuse, 196; et profite de l'absence de ce général pour harceler ses troupes; services qu'il rend à ses frères, 200. Il va secourir madame de Rosny à Paris : périls auxquels il s'y expose, 202. Il retourne vers le roi de Navarre, et le sert utilement à la bataille de Coutras, 205 *et suiv.* Anecdote à ce sujet, 210, n. Sage avis qu'il ouvre après cette bataille, 219. Il est député vers le prince de Conty, 220. Va trouver le roi de Navarre à Bergerac, 221. Ses réflexions sur la journée des barricades et sur la conduite de Henri III, 225 *et suiv.* Il accompagne le comte de Soissons à la cour, 228. Son entretien avec Henri III, 230. Ses réflexions sur la faiblesse de ce prince, 235 *et suiv.* Il vient faire son rapport au roi de Navarre, et repart pour consommer le traité entre les deux rois, 237. Sa maladie, pendant laquelle du Plessis-Mornay lui ôte l'honneur de ce traité : mécontentement qu'il en ressent 242. Son avis à Henri IV sur son entrevue avec Henri III; il aide à défendre Tours, 244. Part qu'il a au combat de Saveuse, 246, 248. Il oblige un de ses frères de lui ouvrir les portes du château de Rosny; va assister son épouse; chagrin extrême qu'il ressent de sa mort, 251. Il retourne à l'armée des deux rois, où il s'expose aux plus grands dangers, 252. Suit Henri IV à Saint-Cloud, 254. Est consulté par ce prince, 256. Réponse qu'il lui fait, 258. Services qu'il rend à Henri IV pour contenir les chefs de l'armée royaliste; il s'empare de Meulan, 260, dont il refuse le gouvernement, *ibid.* Manque Louviers, 263. Va reconnaître l'armée de Mayenne, 264. Il assiste au combat d'Arques : dangers qu'il y court, 266 *et suiv.* Manque Vernon, 274. Force le faubourg Saint-Germain, 275. Conserve le pays de Mantes, 278. Manque de prendre le duc d'Aumale, *ibid.* Motifs qui le déterminent à écrire ses mémoires, 278. Il contribue à la levée du siège de Meulan, 279 *et suiv.* Son

rapport au roi, 281. Avis qu'il lui donne, *ibid.* Il défend Passy, 282. sa conduite à la bataille d'Ivry, 284. Blessures qu'il y reçoit, 288. Il est porté en triomphe à Rosny, 297. Il est visité par le roi, 299, qui le fait chevalier, 300, voyez ANDELOT, ROUBAIS. Mécontentement qu'il a des gouvernemens qu'on lui refuse, 305. Il se trouve au siège de Paris, 307 *et suiv.*, et aux expéditions qui suivent la levée de ce siège, 314 *et suiv.* Se saisit de Gisors, dont on lui refuse le gouvernement, 318. Il se retire mécontent, *ibid.* Va visiter ses biens; dégage d'un mauvais pas Clermont-Tonnerre, 319. Aventure de Chartres où il manque d'être tué, 321 *et suiv.* Lettre qu'il reçoit de Henri IV, 324, n. 3. Manque l'entreprise qu'il projette à Mantes contre Mayenne, 330 *et suiv.* Il va voir madame de Chateaupers, 335, se saisit d'un bateau richement chargé, *ibid. et suiv.* Suit Henri IV au siège de Rouen, 336. S'oppose à l'avis de Biron sur la manière d'attaquer la place, 339. Se trouve à l'attaque de la tranchée, 343. Remontre au roi les périls auxquels il expose sa vie, 345. Entretien entre eux sur les mutineries des catholiques de l'armée, 346. Il cherche à faire rendre Rouen par intelligence, 347 *et suiv.* Il suit Henri à la rencontre du prince de Parme, 348 *et suiv.* Remontrances qu'il lui fait sur la témérité avec laquelle il s'expose, 353. Il se plaint de la conduite du duc de Nevers à Bully, 354. Se trouve au combat d'Aumale, 357 *et suiv.*, et à toutes les expéditions aux environs de Rouen, 372 *et suiv.* Il appuie le sentiment de poursuivre le prince de Parme après son passage de la Seine, 379 *et suiv.* Il épouse madame de Chateaupers, 410. Se retire chez lui par mécontentement, 411. Il est détrompé, 414. Intercepte les papiers de la Ligue et du tiers-parti; teneur de ces pièces, 416, qu'il porte à Henri, 422. Motifs qui l'obligent à cacher la confiance que le roi avait en lui, 432 *et suiv.* Véritables sentimens de ce ministre sur la religion, 436. Il fait embrasser aux protestans le parti de traiter sur ce sujet avec

les chefs catholiques, 440. Ses entretiens et négociations avec Bellozane, avec les Duret, 441, et avec du Perron, 445 *et suiv.* Autre entretien et conseil qu'il donne à Henri IV sur sa conversion, 474, 477. Part qu'il a à la prise de Dreux, 479, 482; dont le gouvernement lui est refusé, *ibid.* Il opine contre l'avis des protestans dans leurs assemblées; 484. Sa réponse à du Perron qui l'exhortait à changer de religion, 488. Dernier service qu'il rend dans l'affaire de l'abjuration de Henri IV, 490. Il fait accorder une seconde trêve aux députés de Paris. II, 7, et présente au roi un envoyé espagnol, 8. Il s'oppose à la députation de La Varenne en Espagne, 11. Commence à négocier avec Villars, Médavy, etc., 16. Premier voyage qu'il fait à Rouen à ce sujet; sa réception au fort Sainte-Catherine, 24. Il réconcilie le duc de Montpensier avec le comte de Soissons, 28 *et suiv.*, et retire la promesse de mariage de Madame et du comte de Soissons, 31 *et suiv.* Il traite avec la duchesse d'Aumale pour la reddition de son mari, 39; avec Médavy, 41; avec l'amiral de Villars, 43. Difficultés à conclure ce traité, 44 *et suiv.*, qui est enfin conclu, 52. Son entretien avec Henri IV à ce sujet, 64 *et suiv.* Il retourne à Rouen, et y reçoit l'hommage de cette ville et de Villars, 72. Aventure plaisante qui lui arrive avec Boisrosé, 75 *et suiv.* Sa délicatesse dans les gratifications et les présens qu'il reçoit de sa majesté, 78 *et suiv.*, n. Il va servir au siège de Laon, 85 *et suiv.* Les affaires du gouvernement le rappellent à Paris. Conversation qu'il a avec le cardinal de Bourbon, 89. Motifs qui le portent à soutenir les jésuites, 92. Il éclaire les démarches des séditieux, 95, et assouplit le procès des jésuites contre l'université, etc., 98. Il retourne à Laon en rendre compte au roi, 99. Assiste à la défaite du grand convoi, 102 *et suiv.* Est employé à pénétrer les desseins de Biron, 110. Donne avis de l'approche de l'armée des Espagnols, 111 *et suiv.* Autres services qu'il rend dans cette occasion, 115; puis à Sedan, motifs de ce voyage, 119. Son sentiment sur cette

forteresse, 123. Entretiens qu'il a avec Bouillon, *ibid. et suiv.*, où il pénètre le but de sa politique et son caractère, 127 *et suiv.*, et en rend compte au roi, 131. Il est retenu à Paris par les affaires de l'état, 137. Il est chargé du traité du duc de Guise, qu'il conclut, 145. Son apologie sur ce traité, 152. Se justifie contre les plaintes du duc d'Épernon, 154. Son sentiment sur les abus dans les finances, 161. Ses démêlés avec le duc de Nevers l'obligent à sortir du conseil des finances; il est fait secrétaire d'état, 164. S'oppose à la déclaration de guerre contre l'Espagne, 166. Se trouve près d'Henri IV au moment que ce prince est blessé par Châtel, 168. Rentre au conseil, d'où la mauvaise conduite des conseillers l'oblige encore à se retirer, 175 *et suiv.* Querelle qu'il a avec les officiers du comte de Soissons, 178. Henri IV, au retour de Franche - Comté, vient conférer avec lui à Moret, 198. Examen de la conduite de d'Ossat par rapport aux accusations faites par Sully contre lui, 199. Autre entretien entre Henri et lui sur des désastres arrivés en Picardie, 209. Il refuse d'accompagner Bouillon à Londres, et découvre les pièges que lui tendent ses ennemis dans le conseil, 213. Vient à Paris pourvoir à la subsistance des troupes pendant le siège de la Fère, 215. Il combat l'opinion de chercher à submerger cette place, 216. Il va trouver le roi à Amiens. Aventure comique avec un astrologue, 223. Il est député à Rouen vers le duc de Montpensier, 229; puis vers Madame, 232. Ses conversations avec cette princesse, *ibid. et suiv.* Henri IV lui rend justice, 248. Il rentre dans les bonnes grâces de Madame, 249. Oppositions des finances, et irrésolutions du roi sur son entrée dans le conseil des finances, 255 *et suiv.*; où il est enfin reçu, 262. Il fait un voyage dans les généralités: objets et fruits de ce voyage, 263. Calomnies contre Sully qui obligent Henri IV à le rappeler, 272 *et suiv.* Carences que lui fait ce prince à son retour, 272. Ses démêlés avec Sancy, 275. Comment il découvre les friponneries du con-

seil des finances, 278. Réflexions de Sully sur les états-généraux du royaume, 284 *et suiv.* Autres sur les impôts et le gouvernement, 292. Sage conseil qu'il donne au roi sur l'assemblée des notables, et ce qui en résulte, 297. Ses travaux dans les finance, 303. Il console Henri IV de la perte d'Amiens, 313. Imagine des moyens pour le reprendre, 315 *et suiv.*; qu'il communique au roi, 318. Il est établi, pendant cette expédition, chef du conseil, 322. Son application à faire réussir le siège d'Amiens, 327, et à déconcerter les cabales des calvinistes pendant ce siège, 329. La grande-maîtrise de l'artillerie lui est promise, et cependant donnée à d'Estrées, 333 *et suiv.* Il est récompensé par le gouvernement de Mantes, 335. Détail sur les lettres de Henri IV à Sully, 339 *et suiv.* Il combat l'opinion d'assiéger Dourlens; 344. Liberté avec laquelle il reproche à Henri IV son indulgence pour le duc de Mercœur, 353. Son entretien avec ce prince, 356. Il se réconcilie avec la duchesse de Mercœur, 357. Son séjour à Renne; bon ordre qu'il établit pour pacifier la Bretagne, 359. Il porte Henri IV à faire la paix, 367. Conversation singulière entre eux, où Sully fait voir au roi la nécessité de se remarier, et le détourne du dessein d'épouser sa-maitresse, 374 *et suiv.* Il prépare Marguerite de Valois à la dissolution de son mariage, 386. Part qu'il a dans les différens réglemens sur les parties du gouvernement, 396, n. Il cherche en vain à rompre la conférence de Boulogne, 400. Il traverse les brigues de la duchesse de Beaufort pour devenir reine, 403. Il est écouté; soutient le roi contre sa maitresse, et le raccommode avec elle, 408. Il va voir le roi à Monceaux, 414. Reçoit le cardinal de Florence à Paris et à Saint-Germain, 416. Entreprend la réformation des finances, 417. Son caractère, son tempérament, son éloquence, 418, n. Compte qu'il rend de son bien, de ses facultés, de ses charges, emplois, etc., 424 *et suiv.* Il est établi principal ministre, 426. Usage qu'il faisait de son

temps, 428. Il embrasse toutes les parties du gouvernement, 435 *et suiv.* Il poursuit les concussionnaires et les malversateurs, 441, n. Démêlé qu'il a en plein conseil avec d'Épernon, 444. Il ôte aux étrangers et aux seigneurs le maniement des fermes de l'état; ordre qu'il y met, 446; et tient bon contre leurs plaintes, 447. Sa conversation à ce sujet entre lui et le connétable, 448. Abus qu'il réforme dans la chambre des comptes, 454. Calomnies répandues contre lui, 456. Il accuse d'Ossat de s'opposer au mariage de Madame avec le duc de Bar, 477. Assiste à la conférence pour convertir cette princesse, 478. Il fait consentir les calvinistes à réformer un article de l'édit de Nantes, 488. La surintendance des finances est établie en sa faveur, 494. Il est aussi fait surintendant des fortifications et bâtimens, et grand-voyer, avec une gratification considérable, *ibid.* Comment il apprend la mort de madame de Beaufort, 505. Il va trouver le roi, qu'il console, 511 *et suiv.* Il résiste avec fermeté au duc de Savoie qui cherche à le corrompre. III, 5. Il suit le roi à Blois; motif de ce voyage, 6. Il fait consentir Henri IV à se marier, et y travaille auprès de Marguerite de Valois, 9. Hardiesse avec laquelle il déchire entre les mains de ce prince la promesse de mariage faite à mademoiselle d'Entragues, 16. Il arrête le mariage avec la princesse de Toscane, et détermine Henri IV à ce mariage, 17. Il prend la tutelle des enfans du prince d'Épinoi, 20. Est fait grand-maitre de l'artillerie, et en rétablit les affaires, 23. Va visiter l'Arsenal, où il fait sa demeure, et le rétablit, 24. Est nommé commissaire dans l'affaire du marquisat de Saluces; entretien qu'il a avec le duc de Savoie sur Montmélian, 30. Autre sur ce sujet avec des Allymes, qui cherche à le corrompre par des présens, *ibid.* Sa fermeté à résister aux commissaires, 31. Il engage Henri IV à passer en Savoie, et l'y suit, 41. Conversation entre lui et Bellièvre sur cette guerre, 43. Soins qu'il prend pour la

faire réussir, 47. Embûches que lui tend Biron, et obstacles qu'y apportent les courtisans, 53. Il se prépare à assiéger le château de Montmélian, 55. Il assiège Charbonnières, *ibid. et suiv.*, et le prend, 68; de même que le château de Montmélian; ses travaux, et dangers qu'il court à ce siège, 69 *et suiv.* Réception qu'il fait au cardinal Aldobrandin, 82; et sage avis qu'il lui donne, 83. Il prend le fort Sainte-Catherine, 85. Il va à Genève, et rassure cette ville, *ibid.* Suit le roi à Lyon pour la cérémonie de son mariage, 88. Embarras pour continuer la guerre, 89. Reprend le traité de paix, et le conclut, 93. Il reçoit le roi et la reine à l' Arsenal, 98. Reprend les affaires des finances et du gouvernement, 101 *et suiv.* Établit le denier seize, au lieu du denier douze, 105. Défend le cours des monnaies étrangères en France, *ibid.* Interdit l'usage des étoffes d'or et d'argent, 106. Son avis sur l'établissement d'une chambre de justice, 109. Ses maximes sur la noblesse, les gens de finances, les charges, le luxe, les mésaillances, etc., 111, n. Il acquiert la terre de Baugy, qu'il visite, 116. Se rend à Puiseaux pour conférer avec le roi, *ibid.* Son conseil à Henri IV pour le prince d'Orange, 118. Oppositions à sa politique au sujet de la maison d'Autriche, 122. Présens qu'il reçoit du Grand-Seigneur, 123. Il va voir la reine Élisabeth à Douvres; entretien qu'ils ont ensemble sur le grand dessein; louanges qu'il donne à cette reine, 128, 130. Il regrette la mort du jeune Châtillon, et n'ose s'intéresser pour sa famille, 136. Apprend la naissance du dauphin par le roi même, qui lui écrit une lettre sur la santé de ce prince et de la reine, 138. Il refuse de servir de fidéjusseur dans l'affaire des îles, 145. Dissuade le roi d'acheter les biens du comte de Soissons, 146. Obtient l'ambassade de Rome pour le comte de Béthune malgré Villeroi et Sillery, 149. Lettres qu'il reçoit de Henri IV sur différens sujets, *ibid.* Il est chargé d'interroger Lafin; lettres et entretiens entre Henri IV et lui à ce sujet; son nom se trouve mêlé parmi ceux des conju-

rés, 164. Précis de ses lettres à Biron, 166. Fausse accusation portée contre lui; il est fait gouverneur de la Bastille, 167. Il prend des mesures pour arrêter Biron, *ibid.* Ses remarques sur ce qui arriva en différentes cours de l'Europe, 168. Sa plaie de la bouche se rouvre, 173. Réception qu'il fait aux princes étrangers, 174. Il accompagne le roi à Blois, 177. Il justifie le duc d'Épernon, et s'oppose au dessein de l'arrêter; grand conseil sur ce sujet, et sage avis qu'il donne à d'Épernon, 178. Détourne le roi de la résolution qu'il avait prise contre la reine et les Italiens de sa maison, 187. Précautions qu'il prend contre Biron, 192. Conseil qu'il donne au roi sur la manière d'arrêter Biron; entretien où Sully cherche encore à le ramener, 197. Part qu'il a à la détention de Biron et de d'Auvergne, 201. Il les fait conduire à l'Arsenal, 204. Prend des mesures contre leur évasion, *ibid.*, 207. Fait instruire leur procès, *ibid.* Pourquoi il refuse de parler à Biron; comment Biron parle de lui, 211, n. Grâce qu'il obtient de changer le lieu de l'exécution, 212. Il engage une partie des conjurés à demander pardon au roi, 213. Il porte Henri iv à la douceur, et justifie le connétable, 216. Sa conversation avec ce prince sur les motifs du pardon accordé au comte d'Auvergne, 219. Il intercède pour le prince de Joinville, 223. Lettre qu'il reçoit du duc de Bouillon, 226. Il tâche inutilement de faire venir Bouillon à la cour, 228. Son entretien singulier avec le roi sur les bornes qu'il voulait mettre aux bienfaits qu'il lui accordait, *ibid. et suiv.* Son mécontentement de l'opposition que ce prince mettait quelquefois à ses desseins, et précautions qu'il prend contre ses calomniateurs; 235. Discours qu'il fait tenir à Sigogne dans l'affaire des avocats, 239 *et suiv.* Sévérité dont il use à l'égard des financiers malfaiteurs, 243. Il hausse les espèces d'or et d'argent, et rétablit le compte par livres, 244. Réflexions sur ces opérations, et principes sur la monnaie, *ibid.*, n. Son sentiment sur l'édit porté

contre le duel, 251. Il traite avec les ambassadeurs suisses, 252. Ses plaintes contre d'Ossat, 270 *et suiv.*, auquel il refuse le paiement de sa pension, 272. Pourquoi, 273. Ses lettres à Henri IV sur différens sujets, 275 *et suiv.* Il rassure le roi contre les cabales des séditioux, 281. Entretiens secrets avec ce prince sur la mort d'Elisabeth, 282 ; dans lesquels son ambassade à Londres est résolue malgré l'opposition des courtisans, 286. Importance de cette ambassade, pour laquelle il se fait autoriser par un écrit secret de sa majesté, 290. Il va voir Henri IV malade à Fontainebleau ; marques de confiance et d'amitié qu'il reçoit de ce prince, 293. Sa lettre à l'archevêque de Glasgow, 196, n. Teneur des instructions qu'il reçoit en plein conseil pour son ambassade en Angleterre ; objet de cette ambassade, 298. Il s'embarque avec sa suite ; son séjour à Calais, 307. Il est insulté par le vice-amiral anglais, 308. Comment reçu à Douvres, 310 *et suiv.* Impolitesse des Anglais à son égard, 311 *et suiv.* Sa réception à Cantorbery, 312 ; à Rochester, 315 ; à Londres, *ibid.* Il loge chez Beaumont, ambassadeur de France, *ibid.* Ordre qu'il met dans sa maison, et sévérité qu'il montre dans l'affaire de Combaut, 320 *et suiv.* Réflexions de ce ministre sur le caractère des Anglais, et sur la manière dont la France doit traiter et se comporter avec eux, 322. Autres sur la France, sur les puissances de l'Europe et sur la guerre, 325. Son arrivée à Londres, 326. Sa description de l'état, de la cour et du gouvernement d'Angleterre ; difficultés et obstacles dans sa négociation, 328 *et suiv.* Son premier entretien avec Cécil, 333. Son entrevue avec les députés des Provinces-Unies, et mesures qu'ils concertent ensemble, 334 *et suiv.* ; avec l'envoyé de Venise, qui l'instruit des démarches de Bouillon auprès du roi d'Angleterre, 341. Politesses entre Sully et le comte d'Artemberg, 343. Présens qu'il reçoit de Jacques, *ibid.* Peine qu'il ressent de ne pouvoir se présenter devant ce prince

en habit de deuil, 344. Détail de ce qui se passa à sa première audience, 349. Sa réponse au roi Jacques sur ce qu'il le reprenait de traiter le pape de *sainteté*, 356. Obstacles qu'il a à vaincre, 361. Il pénètre les dispositions des cours du nord, 363. Son sentiment sur les prétendues propositions faites au roi d'Angleterre par l'Espagne contre la France, 366. Il rassure Henri IV sur la prétendue union de l'Espagne et de l'Angleterre, 372. Conseille à Henri IV de veiller à la sûreté de ses provinces, *ibid.* Seconde audience et entretien secret où il fait goûter à Jacques son plan et ses raisons en faveur des Provinces-Unies, 373 *et suiv.*, voyez JACQUES, STUART. Sa conférence avec Barneveldt, 394 *et suiv.*; avec les ministres anglais et les députés flamands; opiniâtreté des Anglais; fermeté avec laquelle il leur parle, 395 *et suiv.* Troisième audience et conversation secrète où Sully fait connaître au roi d'Angleterre ses ministres, 404. Ses plaintes contre ces ministres, 405. Il lui expose le grand dessein, 406 *et suiv.* et le lui fait goûter, 422 *et suiv.* Son remerciement à ce monarque, 424. Bon traitement qu'il reçoit du roi d'Angleterre, 417. Modèle du traité qu'il conclut avec lui, 431. Dépêches interceptées, 435. Son soupçon contre les commis de Villeroi, *ibid.* Il reçoit à Westminster son audience de congé, 438. Carences et honneurs que le roi lui fait; ses présens au roi, à la reine et aux seigneurs et dames de Londres, 441. Il se rembarque; danger qu'il court dans le trajet; son séjour à Douvres, 442. Il vient trouver Henri IV à Villers-Cotterets; accueil qu'il en reçoit; entretien public sur son ambassade, 443 *et suiv.* Entretiens secrets entre Henri IV et lui sur le même sujet, 450. Il reprend ses travaux dans les finances, 463. Il fait des représentations au roi sur quantité de petits édits accordés trop facilement, 465. Eloge de sa fermeté, 474. Il reçoit et traite le roi à Rosny; accident qui trouble cette fête, 474. Il s'emploie à apaiser les mutineries des

calvinistes, et fait supprimer le dogme du pape Antechrist, 477. Il est fait gouverneur de Poitou, 480. Pourquoi il s'oppose à l'établissement des manufactures de soie, 483. Ses réflexions à cet égard, et principes sur le luxe, sur les arts que l'on doit cultiver en France, 484. Ses maximes sur la police, 488. Il blâme les dépenses excessives de Henri pour le jeu, ses maîtresses, etc., 493. S'oppose à la colonie envoyée en Canada, *ibid.* Il présente à leurs majestés les jetons d'or et d'argent, IV, 3. Il est employé à la dissussion de la succession de la duchesse de Bar, 4. Opine dans le conseil en parlant au roi contre le rétablissement des jésuites, 11; qu'il favorise ensuite pour plaire au roi, 21 *et suiv.* Il présente un mémoire contre d'Ossat, et invective contre la politique des ministres et des courtisans dévoués à l'Espagne, 25. Il est auteur du système politique du cardinal de Richelieu pour l'abaissement de la maison d'Autriche, 30. Il aide à découvrir la trahison de L'Hôte, 31. Manière dont il se conduit en cette occasion avec Villeroi, 36. Mémoire qu'il a composé pour la tolérance des religions, 46. Conversation singulière où Henri lui confie ses chagrins domestiques, causés par la reine et par la marquise de Verneuil; fermeté de ce ministre en parlant au roi, qui lui fait des excuses de son emportement, 51. Il donne à ce prince un conseil qu'il ne suit pas, 63; et s'emploie à apaiser ces démêlés; son respect pour la reine, et déférences de cette princesse pour lui, 64. Il raccommode le roi et la reine, qui ensuite se brouillent, 71. Il ne peut inspirer à Henri la fermeté nécessaire, en cette occasion; et encourt lui-même la haine de la reine, 73. Sujet de plaintes que lui donne cette princesse, 74. Il cesse de se mêler de ces tracasseries qui l'exposent à perdre les bonnes grâces du roi, 76; et tâche inutilement à engager la marquise de Verneuil à se séparer elle-même de ce prince, 80. Louanges réciproques de la reine Marguerite et de Sully, 85. Il veille à prévenir les cabales des séditieux, *ibid.* et cherche à en-

gager Henri à se montrer dans les provinces, 89. Il va visiter le Poitou, 93. Calomnies contre lui, *ibid. et suiv.* Honneurs et respects qu'on lui rend; utilité de ce voyage, 98. Il va visiter Saint-Jean-d'Angely, Brouage, *ibid.*; puis se rend à Thouars; déconcerte les projets de La Trémouille, 99 *et suiv.* Loue la modération de Clément VIII envers les protestans, 101. Services qu'il rend à d'Épernon, 103. Mesures qu'il prend pour faire arrêter d'Auvergne, 109. Lettres qu'il reçoit de lui et qu'il lui écrit, 116. Reproches qu'il fait à la marquise de Verneuil, qu'il est chargé d'interroger, et autres particularités à cet égard, 121. Il ne peut engager Henri IV à la renvoyer, 125. Anecdote à ce sujet, *ibid.*, n. Il fait déposer le trésor du roi à la Bastille; conseil et règlement à ce sujet, 135. Ses réflexions sur le gouvernement et le devoir des rois, 138. Son mémoire sur les moyens d'augmenter les finances et de rétablir le commerce, 141 *et suiv.* Entreprend la vérification des rentes, 147. Établit une chambre de justice; autres réflexions sur la finance, 149. Il garnit l'Arsenal de tout le nécessaire, 151. Il oblige les trésoriers de France à mettre de l'ordre dans leurs comptes, 150. Sur la milice; établissement pour les soldats invalides, 152 *et suiv.* Causes de la ruine et de l'affaiblissement des états, 156. Jugement qu'il porte sur le caractère et la politique de quelques-uns de nos rois, *ibid. et suiv.* Il commence le canal de Briare, 158, n. S'oppose à l'édit du trente pour cent, et ensuite répare cette erreur par un traité de commerce avec l'Espagne, 159. Ses maximes de gouvernement trop austères, 157. Il oblige Villeroi et Sillery à signer le traité de commerce, 167. Favorise sous main les Flamands, 170. Ses conseils à Henri contre la politique espagnole, 181. Son sentiment sur la loi salique et sur les alliances de la maison de France, 183. Il fait part au cardinal Bufalo des grands projets de Henri IV, 187. Soutient les Grisons contre l'Espagne dans l'affaire de la Valteline, 191. Remet le roi en possession de ses droits sur le pont d'Avignon,

196. Le détourne de l'acquisition du comté de Saint-Paul, 199. Cherche à le dissuader sur les bâtimens pour ses manufactures, et sur la trop grande multiplication des moines. 203. Ses travaux sur les finances et le gouvernement, 282. *et suiv.* Sa réponse à un bref du pape, 306. Services qu'il rend au cardinal du Perron, 308. Il rassure Henri IV sur les desseins des calvinistes à l'assemblée de Châtellerault, et est nommé pour y assister de la part du roi, 321 *et suiv.* Teneur des instructions publiques qu'il reçoit à cet effet, 324 *et suiv.*, et de l'instruction secrète particulière, 333 *et suiv.* Il va conférer avec la reine Marguerite; avis qu'elle lui donne; son sentiment sur ces avis est différent de celui de Henri IV, 336 *et suiv.* Discours d'ouverture qu'il fait de l'assemblée de Châtellerault, sur les principaux points de cette assemblée, 348 *et suiv.* Il empêche qu'on ne reçoive les députés de Châtillon et autres à Châtellerault, et dans les synodes des calvinistes, 352. Sa déclaration sur les volontés du roi, *ibid.* Il refuse la présidence, 354. Il pénètre les vues des chefs calvinistes, les déconcerte, 368 *et suiv.* Il y fait rejeter le mémoire pour l'établissement d'une république calviniste, 370 *et suiv.* Termine à la satisfaction de Henri IV la question des députés généraux, 378 *et suiv.*, et celle des places de sûreté, 379 *et suiv.* Il exclut Saint-Germain-de-Clan de la députation générale, 376. Ses conseils sur l'affaire d'Orange et de Blacons ne sont point suivis, 381 *et suiv.* Son discours ferme et sage par lequel il congédie l'assemblée, 387 *et suiv.* Il vient rendre compte de sa gestion au roi, 389 *et suiv.*, auquel il conseille un voyage dans le Limosin, l'Auvergne, etc. 390. Il l'y accompagne, y tient les grands-jours, et fait punir les séditeux, 400 *et suiv.* Démêlé qu'il a avec le comte de Soissons sur le logement du grand-maître de l'artillerie, 405 *et suiv.* Autre avec d'Épernon au sujet de la Rochelle. 406 *et suiv.* A son retour de Limoges, il vient rendre compte au roi : son bon mot sur le premier mé-

decin du roi, 409, n. Son mémoire sur les usages et les différentes formes du duel; aventure qui y donne lieu, et conseil qu'il donne à Henri iv à ce sujet, 415 *et suiv.* Il présente à leurs majestés les jetons d'or; moyen qu'il leur propose pour terminer leurs débats, 431 *et suiv.* Il est fait duc et pair; cérémonie de sa réception, 445 *et suiv.* Il détermine Henri iv à l'expédition de Sedan malgré l'opposition des courtisans, 451 *et suiv.* Lui fait remarquer les défauts de la place, 460. Circonstance singulière sur sa plaie de la bouche et du cou, 452. Lettres qu'il écrit à Bouillon et qu'il reçoit de lui, 455 *et suiv.* Il rend publics les procédés du duc de Bouillon envers le roi, 462. Lettre qu'il écrit à Parabère sur l'entreprise de Sedan, pour être rendue publique, 463. Lettre qu'il reçoit de Henri pendant cette expédition, 469. Ses plaintes contre Villeroi, de ce qu'il lui fait un mystère du traité avec Bouillon, V, 476 *et suiv.* n. Accueil qu'il reçoit du roi, *ibid. et suiv.* Il visite Sedan, 479. Il ne peut engager le roi à porter ses armes dans le comté de Saint-Paul, 480; et cherche à le dissuader de faire une entrée dans Paris, 482 *et suiv.* Bons conseils qu'il fait donner aux Vénitiens dans leur différend avec Paul v; ses réflexions sur la véritable politique de ces deux puissances, 484 *et suiv.* n. Il blâme la conduite de Léon x et de Clément vii, 485. Entretient les cardinaux de Joyeuse et du Perron sur les moyens de pacifier les religions, 486. Service qu'il rend aux cardinaux Barberin et du Perron, 489. Il appuie la ville de Metz contre les jésuites, 490 *et suiv.* Démêlé qu'il a avec le père Cotton dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 493 *et suiv.* n. Il pacifie les querelles de religion entre les catholiques et les protestans, 498 *et suiv.* n. Empêche la tenue d'un synode à la Rochelle, 499. Fait rentrer la maison de Rohan dans les bonnes grâces du roi, 500. Termine à la Rochelle les différends entre les catholiques et les protestans, 501. Il est fait capitaine lieutenant des gendarmes de la reine;

autres grâces et gratifications qu'il reçoit de sa majesté, 508 *et suiv.* Ses réglemens pour la finance, etc., 510 *et suiv.* Il avait dressé trois états généraux sur la surintendance des finances, des bâtimens et fortifications, et sur la grande-maîtrise de l'artillerie, 515, dont il présente au roi des sommaires, 524. Amitié entre la duchesse de Guise et lui. Réflexions et conseils qu'il lui donne sur la guerre de Flandre, 527 *et suiv.* Sa plaie de la bouche se rouvre, et les ministres vont travailler chez lui, V, 4. Lettre que lui écrit Henri sur la naissance du second fils de France; sur ses enfans; sur sa chasse, etc., 6 *et suiv.* Marques singulières de confiance qu'il reçoit de ce prince, 10. Il arrête les poursuites sur la mort de son neveu d'Epinoi, *ibid. et suiv.* Henri IV se fâche contre lui, et vient le rechercher, 13. Maximes sur la manière dont un prince doit se conduire avec ses ministres, 15. Sully termine les sujets de plaintes de sa majesté contre les protestans assemblés à la Rochelle, 24 *et suiv.* Il soutient cette ville dans l'affaire du père Séguiran, 22 *et suiv.*, et refuse de se mêler des discussions de la ville de Poitiers avec les jésuites, 24. Conversation entre Henri et lui sur les brigues de l'Espagne à la cour, 26 *et suiv.* Il rassure ce prince à cet égard, et justifie la maison de Lorraine, 31 *et suiv.* Il examine la question des prises faites sur l'Espagne, 34. Sully porte Henri à refuser les offres que lui font les Provinces-Unies de se soumettre à la domination de la France, etc., 35 *et suiv.* Son sentiment sur le traité conclu entre l'Espagne et les états-généraux, 42 *et suiv.* Présens qu'il fait en Italie pour le roi, 51. Bref que lui écrit Paul V, et réponse qu'il fait à ce pape, 53. Opérations de finances; dettes acquittées, 55. Agmentation faite aux biens cédés par la reine Marguerite au dauphin, 57. Réprimandes faites aux parlemens de Toulouse et de Dijon, 58 *et suiv.* Ordre établi dans les chambres des comptes, 59 *et suiv.*; dans la gabelle et les maréchaussées, 63 *et suiv.*; dans les affaires du domaine,

ibid. et suiv. Projet de Sully de composer le conseil de gens d'épée, rejeté par Henri IV, 69 *et suiv.* Il s'oppose à l'établissement d'une chambre de justice, 70. Prévient Henri contre ses calomniateurs, 73. Règlements pour l'artillerie, la police, etc. Sa sévérité et son attention à ne mettre en place que de bons sujets, 75. Il condamne les dépenses excessives de Henri en manufactures, bâtimens, meubles, etc., 81 *et suiv.* Lettres que lui écrivit ce prince sur ses brouilleries domestiques, 85 *et suiv.* Il donne des fêtes et des spectacles à l'Arsenal, pour lesquels il y avait fait construire une salle, 91 *et suiv.* Aventure comique entre lui et Pimentel, 93. Artifices et calomnies de ses ennemis, 94. Sujets de chagrin que lui cause dans la suite le mariage de son fils avec mademoiselle de Créquy, 96 *et suiv.* Offres de la dignité de connétable et autres qu'il refuse, 100 *et suiv.* Sa circonspection en parlant des faiblesses de Henri IV, 105. Ce ministre travaille à apaiser quelques brouilleries entre le roi et la reine, 109. Particularités et anecdotes à ce sujet, 111. Il est complimenté par Henri IV sur la naissance de son fils, 122. Il débarrasse Henri IV de mademoiselle des Essarts, 124. Il est pris pour juge par le roi et la marquise de Verneuil dans l'intrigue de Joinville, 128 *et suiv.* S'emploie dans celle de Sommerive avec la comtesse de Moret, 131 *et suiv.*; dans l'affaire de Balagny, assassiné par d'Aiguillon, et dans plusieurs autres querelles entre les courtisans, 137 *et suiv.*; dans celle du mariage de M. de Vendôme avec Mademoiselle de Mercœur, 139 *et suiv.* Il soutient les princes de la maison de Guise, 141. Il s'oppose aux conseils violens du roi et des courtisans contre les huguenots, 143 *et suiv.* Sages conseils qu'il donne au roi à cette occasion, 146. Il termine l'assemblée de Gergeau à la satisfaction de sa majesté, 147 *et suiv.* Sa générosité à l'égard de la famille de Miron, 156, n. Il fait construire la place Dauphine, le pont de Rouen, etc., 157 *et suiv.* Se

plaint des dépenses de Henri iv au jeu, 159 *et suiv.* Péril qu'il court sur la Loire, 160 *et suiv.* Il reçoit plusieurs grâces du roi, 162. Fait donner à l'abbé Abeins l'évêché de Poitiers, 163. Fait tracer des plans des côtes et villes de France, *ibid. et suiv.* Opérations et réglemens des finances, 164 *et suiv.* Il exhorte Henri iv à travailler avec ses ministres, 169. Son mémoire et ses réflexions sur la taille, sur les impôts et sur les différentes formes de notre gouvernement, *ibid. et suiv.* Il reçoit des complimens de la part des princes étrangers, 178. Ses conseils par rapport à l'accommodement de l'Espagne avec les Flamands, 181 *et suiv.* Jetons d'or qu'il présente au roi, 199. Opinions différentes sur sa faveur, 200. Contestation entre lui et Sillery, 202. Il reçoit et loge sa majesté à l'Arsenal, 204 *et suiv.* Portrait qu'il fait de quelques rois prédécesseurs de Henri iv, 206. Il se justifie auprès du roi à l'occasion du père Colton, 209. Haine qu'ils se portent l'un à l'autre, 214. Ses efforts pour rompre l'amour de Henri iv pour la princesse de Condé, 217. Son opinion sur les complots formés contre la vie de Henri iv dans la maison même de la reine, 218 *et suiv.* Il hâte l'exécution du grand dessein, 236. Obtient la permission d'entrer en carrosse au Louvre, *ibid.* S'occupe avec Henri iv à la composition du cabinet d'état, 238 *et suiv.* Ses idées sur la manière de réprimer le luxe, de corriger les dissipateurs, de détruire la chicane, etc., 251 *et suiv.* Entretiens entre sa majesté et Sully, et contestation entre lui et les ministres à ce sujet, 257 *et suiv.* Jugement de Henri iv sur le caractère de Sully, 264 *et suiv.* Opérations et détails de finances, 267 *et suiv.* Lettre que lui écrit la reine, 270. Il reproche à Henri iv ses grandes dépenses, *ibid. et suiv.* Edit contre les banqueroutes frauduleuses et contre le duel, 273. Intrigues de cour où on le calomnie au sujet des enfans de France, 275 *et suiv.* Ses lettres, démarches et conseils sur l'évasion du prince de Condé, 280 *et suiv.* Sa réponse

aux lettres de ce prince, 296. Il disculpe du Plessis-Mornay et autres protestans contre de faux avis, 301. Informations et poursuites qu'il fait inutilement au sujet d'une conspiration à la Flèche, *ibid. et suiv.* Obligation qu'il a au roi pour ses neveux d'Épinoi, 311 *et suiv.* Il est estimé des princes étrangers, 316 *et suiv.* Discours ferme qu'il tient à l'envoyé de Florence, 319 *et suiv.* Reproche qu'il fait à du Refuge, 324. Soupçons qu'on inspire à Henri IV contre lui, 359. Ses négociations auprès des princes de l'Europe; démarches, entretiens et préparatifs au sujet du grand dessein, 365 *et suiv.* Liberté avec laquelle il arrête Henri IV qui parlait inconsidérément sur cette matière, 371. Il travaille inutilement auprès de la reine à faire suspendre la cérémonie de son couronnement, 389. Indisposition qui le retient à l'Arsenal où Henri IV lui envoie la Varenne, 400; et où il reçoit les premières nouvelles de l'assassinat de ce prince; ses sentimens et ses paroles en apprenant ce funeste accident, 402. Particularités sur le caractère, les bonnes et mauvaises qualités de Henri IV, 414. Raisons qu'a Sully de ne point aller au Louvre; examen de sa conduite en cette occasion, 428. Il y va enfin; réception que lui font le roi et la régente, 434 *et suiv.* Il assiste à la cérémonie du lit de justice, 437. Il se plaint de la cour et du conseil de Marie de Médicis, 440 *et suiv.* Il n'y est plus écouté, 444. Il pense à se démettre de ses charges, *ibid.* Sa colère contre Arnaud, 447. Sujets de brouillerie entre le comte de Soissons et lui, 449 *et suiv.* Son sentiment sur l'armement de Clèves n'est pas suivi, 455 *et suiv.* Conseil qu'il donne à son cousin de Béthune, ambassadeur à Rome, 458. Il opine inutilement dans le conseil en faveur du duc de Savoie et des alliés de la couronne, 460 *et suiv.* Il revient au dessein de remettre ses charges, ce dont sa famille le détourne, 465 *et suiv.* Il se met en colère contre Arnaud, 471. Il se grattait la tête quand on le fâchait, etc., *ibid.*, n. Il se raccommode avec le prince de Condé, va

au-devant de lui et l'accompagne au Louvre, 478 *et suiv.*
 Conseils qu'il lui donne et aux princes du sang, prince
 de Conti et comte de Soissons, 481. Il s'oppose aux dé-
 libérations du conseil sur l'expédition de Clèves, et n'est
 point écouté, 492; ainsi qu'aux gratifications promises
 au duc de Bouillon. VI, 6; à Conchini et au comte de
 Soissons, 7. Refuse de signer un comptant que lui envoie
 la régente, 10. Fausseté qu'il reproche à Sillery et à Con-
 chine, 12. Démêlé qu'il a en plein conseil avec Bouillon,
 13. Seigneurs qui prennent son parti, 15. Il se retire à
 Montrond pendant le sacre de Louis XIII, et y tombe
 malade, 18. Son arrangement pour se retirer, 19. Ce qui
 y apporta du changement, 20. Motifs de son rappel et de
 l'accueil que lui fait la reine, *ibid. et suiv.*, qu'il va trouver
 chez Zamet, 24. Il va voir les enfans de France; jugement
 qu'il en porte, 25. Prédit la mort de Monsieur, 26. Son indi-
 gnation des propositions faites au conseil, 29 *et suiv.* Déboi-
 res que lui donne Marie de Médicis, 34. Il tient tête à Vil-
 leroi et à d'Alincourt en plein conseil sur l'affaire de Lyron,
 37. Soutient les protestans en plein conseil contre les calom-
 nies de Villeroi, 38. Eloge de sa fermeté et de son intégrité,
 41, n. Il remet ses charges de surintendant et de capitaine
 de la Bastille, 44. Titre qu'il prenait, *ibid.*, n. Jugement sur sa
 résolution d'abandonner la cour, et même Paris, 46, n. Brevet
 récompenses qu'il en reçoit, *ibid. et suiv.* Conseils qu'il donne
 à ses secrétaires, 50. Il prévient les cabales de ses ennemis
 à la cour; lettres réciproques de la régente et de lui à ce
 sujet, 57 *et suiv.* Il reçoit du roi un brevet d'augmentation
 de pensions, 63. Compte détaillé qu'il rend de l'état et de
 l'acquisition de ses biens, de ses revenus, charges, profits,
 dépenses, de ses arrangemens pour ses enfans, 63 *et suiv.*
 Calomnies contre lui à cet égard, 64, n. Ses acquisitions,
 69. Il remet le gouvernement de la Bastille entre les mains
 du roi, 70. Charges qu'il vend, 71. Pertes qu'il fait sur ces
 charges; *ibid.* Il se défait de ses abbayes, 72. Sommes qu'il

avait prêtées à plusieurs villes, et principalement à ceux de la Rochelle; il les perd, 73 *et suiv.* Argent qu'il a prêté ou payé pour son fils le marquis de Rosny, 74. Ses discussions avec le prince de Condé, qui cherche à se faire donner la confiscation de ses biens, 76 *et suiv.* Fidélité avec laquelle il observe ses engagemens envers Henri-le-Grand, 80. Part que Sully eut au grand dessein, 83 *et suiv.* Son sentiment erroné sur la loi salique, 92 *et suiv.* Part qu'il prend dans l'affaire de Saint-Jean d'Angely au sujet du duc de Rohan, 162. Ses services dans la guerre contre les calvinistes sont récompensés par le bâton de maréchal de France, 170 *et suiv.* Il avait servi au siège de Saint-Jean d'Angely, *ibid.* État de sa famille; chagrins que lui cause le marquis de Rosny, *ibid.*, et le prince d'Henrichemont, 175. Sa mort, 176 *et suiv.* Honneurs rendus à sa mémoire par la duchesse de Sully; son mausolée, son épitaphe, *ibid. et suiv.* Son séjour à Villebon, à Sully, etc. État et service de sa maison; ses occupations journalières, 181. Sa grave réponse à Louis XIII, 186. Ouvrages qu'il a fait construire, 191. Particularités sur le séjour qu'il faisait à Villebon, 184 *et suiv.*; sur les embellissemens qu'il a ajoutés à cette maison, 190.

SULLY (Rachel de Cochefilet, duchesse de). Fait rentrer le duc de Sully son mari dans les bonnes grâces de Madame. II, 252. Les financiers cherchent à la gagner par des présens, 324, Accueil que lui fait et discours que lui tient la duchesse de Beaufort, 502. Elle est instruite des desseins de la duchesse, 504. Présens qu'elle reçoit de leurs majestés IV, 4. Bon conseil qu'elle donne à la reine sur Conchine. V, 119. Complimentée sur la naissance de son fils, 123. Sully l'instruit des dispositions de la régente et du conseil à son égard, après la mort de Henri IV, 465. Employée par la reine pour faire revenir Sully de Montrond, VI, 22. Ses propres paroles, 68. Elle excuse son mari auprès de la régente; 168. Honneur qu'elle rend à sa mémoire; mausolée

- qu'elle lui fait élever, 176. Sa vie et ses occupations domestiques, 187 *et suiv.*
- SULLY (duchesse de), voyez CHATEAUPERS (madame de).
- Sully (terre et château de). Acquisée par Sully, qui y fait bâtir. III, 224. Érigée en duché-pairie. IV, 446. Sully s'y retire après la mort de Henri IV. VI, 57. Séjour et embellissemens qu'il y fait, 180 *et suiv.*
- SULSBACK (comte de). Droits de ce prince au duché de Juliers. V, 495 n.
- Surène. Conférences en cet endroit entre Henri IV et les catholiques. I, 467, Trêve de Surène. II, 6.
- Surintendance des finances. Supprimée par Henri IV. II, 161. Est rétablie, 495.
- Surintendance des fortifications et bâtimens, etc. II, 432. États généraux sur cette partie présentés au roi par Sully. IV, 515. VI, 45.
- Surintendance des mines, voyez BELLEGARDE.
- Synode des protestans. Ils s'y excitent à la révolte. II, 363, voyez Châtellerault. Assemblée des protestans à la Rochelle. 330.

T.

- TACTIQUE. Ouvrages et réglemens projetés sur cette partie. V, 238.
- Taille. Travaux de Sully dans cette partie. II, 452. Abus et vexations. Réflexions sur ces abus et sur les moyens employés pour y remédier. IV, 283 *et suiv.* Brevet de la taille expédié en plein conseil, V, 169. Origine et variations de la taille dans le royaume, *ibid. et suiv.* Sa valeur sous Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I^{er}, Henri II; sous François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, 170 *et suiv.* États sur la taille dans le royaume, 199.
- Talamone. Usurpé par l'Espagne. IV, 188.

Talmont. Pris. I, 180.

TAMBONNEAU (le président). Commis à la vérification des rentes. IV, 147 ; V, 269.

TARDIEU, commissaire. Est réprimandé. V, 62.

Tartas, ville protestante. V, 148.

TASSONE (Octavio). Agent du duc de Savoie dans le traité de Lyon. III, 97.

TAVANNES, (Gaspard de Saulx de). L'un des conseillers de Catherine de Médicis. I, 4, n. 2.

TAVANNES (Jean Saulx de, vicomte de). Est battu et fait prisonnier devant Noyon. I, 325, n. Chassé de Dijon par les troupes du roi. II, 189.

TAXIS (Jean Baptiste, comte de). L'un des plénipotentiaires espagnols aux états de Paris. Ses brigues inutiles, et fautes qu'il y fait. I, 459. Offres qu'il fait à Henri après son abjuration rejetées. II, 4.

TAXIS (Jean), comte de Villa-Mediana, ambassadeur d'Espagne à Londres. III, 356.

TÉLIGNY (Charles, seigneur de). Est député à Charles IX, I, 25, n. Tué à la Saint-Barthélemi, 49, n.

TENDE (Claude de Savoie, comte de). Refuse d'obéir aux ordres de Charles IX. I, 59, n.

TERMES, voyez THERMES.

TERRA-NOVA (duc de). Amène du secours à la Ligue contre les Lyonnais. II, 84.

TERRAIL (du). Commande la cavalerie légère à la bataille d'Ivry. I, 287, n. Suit Sully à Londres. III, 319. Va servir l'archiduc; prend et reperd Berg-op-Zoom. IV, 311. Veut surprendre Genève, y est pris et décapité. V, 317 *et suiv.* Ce qu'il était : assassinat qu'il avait commis, *ibid.* n.

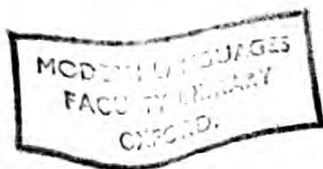
Terse, compagnie espagnole. IV, 526, n.

Tésin. Le dessein de détourner ce fleuve est funeste à François I^{er}. II, 216.

THEMINES (Pons de Lauzières de Cardaillac de). Défend Villemur et y défait les troupes de la Ligue. I, 403. Sol-

- licite la grâce de Biron. III, 212, n. Sert utilement le roi contre les séditeux. IV, 364.
- THÉODOSE. Jugement sur cet empereur. VI, 86.
- THERMES (Paul de la Barthe, seigneur de). Battu à Gravelines. I, 20.
- THERMES (Jean de Saint-Lary de, ou Auguste, baron de), l'un des mignons de Henri III. II, 139; IV, 516.
- THORÉ (Guillaume de Montmorency de). Manque à se saisir du pont de Sainte-Maxence. I, 275, n.
- THORES, colonel espagnol. Tué au siège de Rhimberg, IV, 525.
- THORIGNY (comte de). Se trouve à la bataille d'Ivry. I, 293. Il y est cause de la mort de la Chataigneraie, en voulant le sauver, *ibid.*
- THOU (Jacques Auguste de). Sa conversation avec Montaigne. I, 156, n. Employé à la confection de l'édit de Nantes. II, 371, n. Opine dans le conseil contre le rétablissement des jésuites. IV, 11. Est commis à la vérification des rentes, 147; V, 295.
- THOU (Nicolas de). Sacre Henri IV à Chartres. II, 27, n. 2.
- THURIN (Philibert de). Instruit le procès de Biron. III, 206, n.
- Tibre.* Grand débordement de ce fleuve. II, 459, n. 2.
- Tiers-parti.* Comment il fut formé; ceux qui le composèrent. I, 423. Ils sont accusés de vouloir se défaire également de Henri IV et du duc de Mayenne, *ibid.* Ses desseins de déclarer roi le duc de Bouillon, 424.
- TIGNONVILLE (mademoiselle de). Aimée de Henri IV. I, 80, n.
- TILÉNIUS, ministre calviniste. Sa dispute avec le docteur Duval. II, 478. Ses brigues contre l'expédition de Sedan. IV, 449.
- TIRON (Philippe Desportes, abbé de). S'emploie pour le traité de Villars avec Henri IV, II, 42, 52 *et suiv.*
- TIRON (le comte de), chef des rebelles d'Irlande. Est défait par milord Persy. III, 168.

- Tolérance* sur la religion, conseillée par Sully. IV, 47.
- Tonneins*. Escarmouches devant cette ville. I, 105.
- TONNERRE** (François-Henri, comte de Clermont et de). Entreprend envain de s'emparer de Joigny. I, 319. Est dégagé par Sully. 320.
- TOUCHET** (N. du), gentilhomme. Evite le massacre de la Saint-Barthélemi. I, 46 n.
- TOUCHET** (Marie). II, 88. n.
- Toulouse*. Sa réduction. II, 218. Somme payée pour son traité 439. Mécontentement de Henri IV contre son parlement. IV, 150. Ses anciens comtes vassaux des rois de France, 198.
- TOUR** (Jean de La), prêtre. Trahit la Ligue et aide Henri IV à prendre Louviers. I, 331.
- TOUR** (baron du). Envoyé en France par le roi Jacques pour notifier son avènement au trône d'Angleterre. III, 297. Il mande en France que son roi était résolu de secourir Ostende, 302.
- TOUR** (le père La), jésuite, V, 211.
- Tournelles*. Henri IV établit ses manufactures dans l'enceinte de ce château contre le conseil de Sully. III, 492.
- Tours*. Restée fidèle à Henri III. I, 237. Est investie, 245. L'ennemi se retire, 247. Les premières manufactures d'étoffes précieuses ne réussissent point dans cette ville. III, 21.
- TRAINEL**; officier de la maison de la reine. III, 188.
- Traitans*. Sommes à eux dues, acquittées par Sully. V, 55.
- Traité de Nemours*. I, 149, n. 2; de Duplessis-les-Tours, 242; de la paix de Vervins. II, 389; entre l'Espagne et l'Angleterre. IV, 178; entre Henri IV et le duc de Bouillon, 474; de trêve et d'intervention des rois de France et d'Angleterre. V, 308. Article en faveur du prince d'Épinoi qui s'y trouve, 312.
- Transylvanie*. Guerre de l'empereur contre ces peuples. V, 49.
- TRAPÉ** (La), valet de chambre de Sully, auquel il est d'un



- grand secours aux attaques de Ville-Franche. I, 76; de Mirande, 84; de Cahors, 100.
- TREMBLECOURT** (Louis de Beauveau, sieur de). Ses succès en Bourgogne à la tête des troupes lorraines. II, 170.
- TRÉMONT**, officier de la Ligue à Ivry. I, 291.
- TRÉMOUILLE**, voyez **TRIMOUILLE**.
- Trente* (concile de). Justifié sur le sauf-conduit accordé aux protestans. I, 32, n. 1. Refusé en France. V, 155, voyez **HENRI IV**.
- Trente pour cent* (édit du). Publié, ensuite révoqué. IV, 164.
- Tréport* (le). Pris. I, 264.
- Trésor royal*. Règlements et états pour cette partie. III, 102. Est établi à la Bastille. IV, 135. État de l'argent pris au trésor royal par Sully, jusqu'à l'année 1607, pour différentes dépenses. V, 55. Règlement à cet égard, 57.
- Trésoriers de France*. Règlements auxquels ils sont assujettis. V, 165 et suiv.
- Trêve*. I, 82. De Surène. II, 7; de Saint-Denis, 8. Autres trêves refusées, 24. Trêve de douze ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies, négociée. IV, 527 et suiv. Conclue. V, 308.
- Triennaux* (officiers). Leur établissement. II, 317. Discussion de Sully avec le conseil à ce sujet, 324.
- TRIMOUILLE** (Claude, duc de La). I, 167. Prend Talmont, 180. Combat à Coutras, 205. Donne de mauvais conseils au prince de Condé, 214. A beaucoup de part à la victoire de Fontaine-Française. II, 194, n. Cabale dans le parti calviniste pendant le siège d'Amiens, 329. Est envoyé par **HENRI IV** en Portugal pour éclaircir la question du vrai ou faux Don Sébastien, 399. Il fait insérer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de supprimer, 491, n. Ses cabales parmi les calvinistes contre l'état. IV, 52. Vend la terre de Sully. VI, 69.
- TRIMOUILLE** (Charlotte-Catherine de La). Est impliquée dans

le procès sur la mort du prince de Condé; est justifiée. I, 222, n. 1.

Troyes. Les jésuites refusés dans cette ville. IV, 216.

Turcs et Turquie. Les Turcs se préparent à donner du secours aux Maures révoltés en Espagne. V, 194. Partie du grand dessein qui concerne la Turquie. VI, 116.

TURENNE (vicomte de), voyez BOUILLON.

TURQUET, médecin ordinaire de Henri IV. IV, 410, n.

V.

VAIR (Guillaume du), conseiller au parlement. Opine en faveur de l'hérédité de la couronne aux états de Paris. I, 464, n.

VAL (du). Sa dispute ou conférence avec Tilénius. II, 478.

VALENCE (Marie de), l'une des dévotes du père Cotton, IV, 495.

Valence (concile de) décidé contre le duel. IV, 418.

Valence en Espagne. Soulèvement qui y arrive. V, 194.

VALERIO, courrier du pape, bien traité en France. V, 155.

VALENTINIEN III, empereur d'Occident. Jugement sur cet empereur. VI, 85.

VALETTE (Bernard de Nogaret de La). Amiral de France. Particularités sur sa vie et son gouvernement en Dauphiné. I, 399, n. 1. Est tué au siège de Roquebrune, 402. L'un des mignons de Henri III. II, 139.

VALETTE (Jean Louis de Nogaret de La), voyez ÉPERNON.

VALLÉE (de La). Conduit le duc de Vendôme en Bretagne. V, 142.

VALLON, l'un des ennemis de Sully à la cour. IV, 254.

VALOIS (Charles de), comte d'Auvergne, voyez AUVERGNE.

VALOIS (François de), duc d'Anjou, voyez ANJOU.

Valteline (la). Suite du différend entre l'Espagne et les Grisons au sujet de la Valteline. V, 49.

- VARADE** (Pierre de), jésuite. Impliqué dans l'affaire de Chatel. II, 170.
- VARENNE** (Guillaume Fouquet de La). Député vers Mendocce par Henri IV. II, 10. Particularités sur sa fortune : bons mots à ce sujet, 11, n. La duchesse de Beaufort lui est recommandée, 501. Lettres qu'il écrit à ce prince et à Sully sur la mort tragique de cette dame, 508. Un de ceux qui avaient du pouvoir sur l'esprit de Henri IV, III, 115. Il est employé dans l'affaire de la détention de Biron et de d'Auvergne, 203. Il présente au roi, à Metz, les jésuites de Verdun, 270. Employé dans les brouilleries de Sully avec le comte de Soissons, 472. Bons offices qu'il rend aux jésuites dans l'affaire de leur rappel, IV, 9. Il est député par Henri IV à la marquise de Verneuil, arrêtée, 120. Est envoyé par Henri IV pour remettre une lettre à Sully, afin d'aller visiter de sa part la reine Marguerite. IV, 337. Ses lettres à Sully pendant l'expédition de Sedan, 466 *et suiv.* Il lui donne avis de la conclusion du traité de Bouillon. Autre avis qu'il lui donne, 473. Services qu'il rend aux jésuites de la Flèche, 492. Présent que lui fait le roi, 514. Il soutient le père Séguiran et les jésuites contre les Rochellois, V, 22. Vient de la part du roi conférer avec Sully. 124. Son dévouement aux jésuites, 212. Il donne avis à Henri IV des complots faits en Espagne contre sa personne, 220 *et suiv.* Va de la part du roi chez Sully le jour de sa mort. 400. Marie de Médicis le députe vers Sully. 433.
- VAUCELAS** (André de Cochefilet, baron de). Député vers la reine d'Angleterre. III, 438.
- VAUCELAS** (André de Cochefilet comte de). Découvre en Espagne les complots dans la maison de la reine contre la vie de Henri IV, et lui en donne avis. V, 219 *et suiv.*
- VAUCEMAIN-L'ARGENTIER**. S'accommode avec Sully de l'abbaye d'Absie. VI, 72.
- VAUDORÉ**, officier. Se trouve à la bataille de Coutras. I, 206, n.

- VAUDROT, officier de l'armée de Henri IV. I, 183.
- UBALDINI, nonce du pape. Conseil secret tenu chez lui après la mort de Henri IV contre la mémoire de ce prince et contre Sully. V, 465. Il négocie pour le pape dans le grand dessein, VI, 39. Promesse que lui fait Henri IV, 139.
- VELASQUE (Jean Ferdinand de), connétable de Castille. Est envoyé ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Londres. III, 356. Est employé à l'affaire du trente pour cent, IV, 163. Conclut à Londres l'accord entre l'Espagne et l'Angleterre : comment reçu de Henri IV, 180.
- VENDÔME (César de Bourbon duc de), fils de Henri IV et de la belle Gabrielle. Légitimé. Dessein de lui faire obtenir la Franche-Comté, II, 173. Est fait gouverneur de la Fère, 217. Fiancé avec mademoiselle de Mercœur, 354. Va visiter la reine Marguerite de la part du roi. IV, 412. Difficultés à accomplir son mariage avec mademoiselle de Mercœur, V, 139 *et suiv.* Il accuse Sully de s'opposer à sa légitimation, 275 *et suiv.* Réconcilié avec Sully et Rosny. 364.
- VENDÔME (Catherine Henriette de Bourbon), voyez BOURBON (Henriette de).
- VENEUR DE CAROUGE (Tanneguy le). Refuse d'exécuter l'ordre du roi contre les Huguenots. I, 59. n.
- Venise.* Est privée des fermes de l'état qu'elle faisait valoir, II, 446. Réception et présens faits à ses ambassadeurs. III, 124. Elle s'unit avec les Grisons contre l'Espagne, 253, voyez SULLY. Avantages pour cette république dans le grand dessein, 420. Présens que son ambassadeur reçoit de Henri IV. IV, 297. Fameux différend entre les Vénitiens et Paul V ; causes de ce différend : véritable politique de cet état, 483 *et suiv.* voyez CANAYE. Leur différend avec le pape terminé par la médiation de Henri IV, V, 51. Partie du dessein qui concerne la république de Venise. Avantages qu'elle y trouvait. Forces et dépenses dont elle devait y contribuer. VI, 117.

Vénitiens. Alliés de la France. V, 224. Se joignent à la députation faite au roi par les princes d'Allemagne assemblés à Hall. V, 351.

VENTADOUR (Anne de Lévis, duc de). Est fait prisonnier devant Cambrai. I, 123, n. 2. Ses succès contre la Ligue en Languedoc, etc. II, 253. Intercède auprès de Henri IV pour le comte d'Anvergne. III, 221. Il est remboursé de ce que lui devait le roi. IV, 293. Son épouse et lui se plaignent de Sully. V, 124.

VERAC, gentilhomme. I, 167. Proposé pour député de l'église de Pons. V, 20.

VERDUN, premier président au parlement de Toulouse. IV, 497.

VERE (le colonel). Insulte que lui fait le comte de Northumberland. III, 454.

VERNEUIL (Catherine-Henriette de Balzac, marquise de). Commencement de ses amours avec Henri IV. III, 8. Son caractère, *ibid.* Artifices dont elle se sert pour obtenir de lui une promesse de mariage, 13. Elle le suit à la campagne de Savoie, 41, n. Fait accorder grâce de la vie et de la liberté au comte d'Auvergne. Sa haine contre Sully. 467. Présent qu'elle reçoit de ce prince, 493. Ses cabales dans le parti séditieux. IV, 52. Ses inégalités; sa mauvaise humeur, 56, n. Elle refuse avec hauteur de lui rendre la promesse de mariage, 58. Elle se met en tête de faire casser le mariage de la reine, 84 *et suiv.* Brouilleries entre le roi, la reine et elle. V, 84. Enfants qu'elle eut de Henri IV, 108. Chagrin qu'elle donne à ce prince; son intrigue avec Joinville, 126. Son bon mot sur le mariage du prince de Condé, 282, n. Elle est impliquée dans la conspiration de Ravailiac. V, 391, n. Autres particularités à cet égard, 403 *et suiv.*

VERNEUIL (Henri de Bourbon, duc de). Légitimé. III, 255. Est fait évêque de Metz (difficultés que le pape fait dans cette affaire. V, 154 *et suiv.* Particularités sur sa vie, *ibid.*, n.

Vernon. Manqué. I, 274.

VERRIÈRE (N. de La). S'entremet pour la conversion de Henri IV. I, 471.

Vers à soie élevés et cultivés en France. III, 483; IV, 294.

VERSENAI, l'un des calomniateurs de Sully. Gratification qu'il reçoit de Henri IV. IV, 256, 509.

VERSORIS, avocat pour les jésuites contre l'université et les curés de Paris. II, 96.

Vervins. Négociations pour la paix en cette ville. Elle y est conclue, signée et publiée. II, 389.

VESINS, sauve la vie à Reniers, son ennemi, à la Saint-Barthélemi. I, 60, n. 1. Défend Cahors, et y est tué, 99, n. 1.

Vezelay, ville calviniste. I, 4.

Vic (compagnie de). Défaite. I, 198.

VIC (Dominique de). Défait le chevalier d'Aumale à l'attaque de Saint-Denis. I, 393, n. Vice-amiral de France. III, 278. Nommé pour traiter avec les ambassadeurs suisses, 252. Son ressentiment de l'insulte faite au pavillon de France par le vice-amiral d'Angleterre, 308. Est appelé au conseil sur le rappel des jésuites. IV, 9. Ambassadeur chez les Grisons, 195. Se déclare pour l'avis de Sully sur l'expédition de Sedan. IV, 460. V, 13. Démolit le fort de Rébuy, 48. Ses projets pour la sûreté de Calais, 13. Est admis au conseil public, 443. Sa mort, causée par sa douleur de celle de Henri IV, *ibid.*, n.

VIENNE (N. de). Est du conseil des finances. Gratifications qu'il reçoit du roi. II, 341. Il est fait contrôleur-général, 495. Son conseil fait perdre la ville de Bourg. III, 50.

VIENNE (de), commis. V, 82.

VIÉVILLE (La). Député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sedan. IV, 465.

VIGNOLLES. Se distingue à la tête de son régiment à Ivry. I, 294.

VIGUIER, ministre protestant à Blois. Son théâtre de l'Antechrist. V, 300.

VILLA MEDIANA (le comte de), ambassadeur d'Espagne à Londres. IV, 163.

VILLANDRY. Offense Charles IX; obtient sa grâce. I, 38, n. 1.

VILLARNON, député général des calvinistes. V, 149.

VILLARS (André de Brancas), amiral de France. Se prépare à défendre Rouen contre Henri IV. I, 338. Sa vigoureuse défense à ce siège, 347 *et suiv.* Autres belles actions de ce gouverneur qui obligent Henri IV à lever le siège, 365 *et suiv.* Il refuse au comte d'Essex de se battre en duel, 369, n. Commencement de sa négociation avec Sully. II, 16; rompue, 21; reprise, 32. Caractère de ce gouverneur, 25. Conditions de son traité avec le roi, 44 *et suiv.* Ses emportemens contre Sully, 46. Il se soumet au roi, 54, 82. Il oblige les Espagnols de se retirer de Rouen, 74. Cérémonie de sa reddition et de celle de Rouen, 73 *et suiv.* Il vient à la cour; louanges que méritent son désintéressement et sa conduite, 46. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 438.

VILLARS (Honorat, bâtard de Savoie, marquis de). Commande l'armée royaliste en Guienne. I, 31, 85. Fait quelques tentatives sur Castel-Jaloux et Nérac, 89, n.

VILLARS (Pierre de). Archevêque de Vienne. Député à Henri IV. I, 88.

VILLARS (Jérôme de), archevêque de Vienne. IV, 50, 498.

VILLARS (Juliette-Hippolyte d'Estrées, marquise de). Son intrigue avec Joinville. V, 126.

VILLARS (George de Brancas), chevalier d'Oise, voyez OISE.

Villars (comté de). Droit que ce comté donnait aux ducs de Savoie dans la cathédrale de Lyon. III, 27, n. 1.

Villebon. Terre et château du duc de Sully. VI, 69, voyez Sully (duc de). VI, 184.

Villefranche en Périgord. Emportée d'assaut. I, 77, voyez MONTFAZIER.

VILLEMONTÉE, pratisan. Prête de l'argent à Sully pour la

grande-maîtrise de l'artillerie. III, 23, n. Nommé du conseil de régence. V, 379.

VILLEMUR (Pierre Pite de), précepteur des Guises. I, 44.

Villemur. Siège de cette ville. I. 403.

VILLEPION, officier de Henri IV. Est reçu dans Turenne. IV, 400.

VILLEQUIER (Charlotte-Catherine de), femme du surintendant d'O. II, 139.

VILLEROI (Nicolas de Neufville), ministre d'état. Il fait des propositions à Henri IV de la part de la Ligue. I, 388. L'un des chefs du tiers-parti, 423. Ses véritables sentimens sur la Ligue, sur l'Espagne et sur Henri, 439. Autres conditions qu'il fait à Henri IV de la part de la Ligue, 451; rejetées, 455. Il est accusé d'avoir fait faire un serment aux chefs de la Ligue contre ce prince, et justifié à cet égard 471, n. Il fait son traité avec le roi. II, 66. Justification des reproches que lui fait Sully à ce sujet, 67, n. 2. S'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 258. Ne peut obtenir la grande-maîtrise de l'artillerie, 332. Travaille à un traité de pacification avec les calvinistes, 348. Veille à la sûreté de la Picardie, 350. Conseille à Henri IV de ne point se remarier, 384, n. Conduit les affaires étrangères, 429. Somme qu'il reçoit pour son traité, 439. L'un des commissaires pour le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. III, 17; et pour l'affaire de Saluces, 30. L'un des courtisans opposés à Sully pendant la campagne de Savoie, 63. Commissaire pour le traité de Lyon, il y sert mal le roi, 87. Demeure à Lyon pour le faire exécuter, 97. Sa politique sur la maison d'Espagne contraire à celle de Sully, 121. Il soutient contre ce ministre le traité fait par d'Os-sat avec le grand-duc de Toscane pour les îles d'If, etc., 145. S'oppose à l'ambassade du comte de Béthune à Rome, 149. Reçoit les dépositions et examine les papiers de Lafin, 167. Est appelé au conseil secret tenu à Blois pour arrêter les chefs des séditieux, 183. Suit le roi à Metz, 266. Ses

sollicitations pour les jésuites, et ses liaisons avec d'Ossat blâmées par Sully, 270. Sa lettre à Sully par ordre du roi, 293 *et suiv.* Il est appelé au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres 297. Opine et travaille pour les jésuites dans l'affaire de leur rappel. IV, 9. Examen et justification de la conduite de Villeroi dans l'affaire de la trahison de Nicolas L'Hôte, 31. Lettres réciproques de lui et de Sully sur ce sujet, 44. Il demande le chapeau de cardinal pour messieurs de Villars et de Marquemont, et est refusé, 50. Il signe le traité de commerce entre la France et l'Espagne, 167. Compose l'instruction publique donnée à Sully pour l'assemblée de Châtellerault, 327. Lettres réciproques de lui et de Sully pendant la tenue de cette assemblée, 377. Autres lettres entre eux pendant l'expédition de Sedan, 467 *et suiv.* Il conclut le traité avec Bouillon; article qu'il en communique au garde des sceaux et à Sully, 471. Envoie travailler chez Sully. V, 4. Son sentiment sur la loi des débris et naufrages, 35. Il s'oppose à Sully dans le conseil sur les offres et les propositions faites par les Provinces-Unies, *ibid. et suiv.* Est chargé d'engager Sully à changer de religion, 103, et à apaiser les querelles des grands, 145 *et suiv.* Son opposition à Sully sur les brigues des protestans, *ibid. et suiv.* Lettres réciproques de lui à l'occasion de l'assemblée des calvinistes à Gergeau, 148 *et suiv.* Sa maladie à Fontainebleau, 151. Part qu'il a dans l'affaire de la trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies, 185 *et suiv.* Il favorise la politique espagnole contre les desseins de Henri IV, 222 *et suiv.*, qui se défie de lui, et lui cache les avis qu'il reçoit sur les complots formés contre sa personne, 230. Ses contestations avec Sully, 261. Ses bonnes et mauvaises qualités, 266. Réprimandé par le roi pour avoir soutenu le calomniateur anonyme de Sully, 277. Lettres circulaires qu'il écrit après l'évasion du prince de Condé, 298. Services qu'il rend aux princes d'Épinoi auprès des états-généraux, 315. Il prévient sa majesté contre

- Sully sur l'armement de Clèves, 358. Inspire à Marie de Médicis une politique toute contraire à celle de Henri-le-Grand sur le duc de Savoie et les autres alliés de la couronne 442 *et suiv.* Est maltraité par le duc de Nevers et les seigneurs, et conseille à la régente de rappeler Sully de Mont-round. VI, 20. Grâces et gratifications qu'il se fait accorder par la régente, 31. Son grand différend avec Sully en plein conseil sur d'Alincourt et la ville de Lyon, 31. Parle mal de Lesdiguières dans le conseil de la régente, 38. Remarque sur la maison de Neufville, 35, n.
- VILLERS, ministre protestant. I, 130.
- Villes qui firent leur traité avec Henri IV. Liste de ces villes et des sommes qu'elles reçurent. II, 438. Villes de sûreté accordées aux calvinistes. V, 148.
- VINCENCE, valet de chambre de Conchine. Sages discours qu'il tient sur le duc de Sully. V, 441.
- VINS (Hubert de La Garde de). Prédit l'assassinat des Guises. I, 234, n.
- VINTA (le chevalier), chancelier de Savoie. Est employé dans l'affaire des îles entre le roi et le duc de Florence. III, 145.
- VINTI, Italien de la suite de la reine. III, 188; V, 219.
- VITRY (Louis de L'Hôpital, sieur de). Amène des troupes de la Ligue au siège de Rouen. I, 352, n. 1. S'entremet dans l'affaire de la conversion de Henri IV, 471. Rend Meaux au roi. II, 22. Sa réponse au duc de Mayenne, *ibid.*, n. 3. Il contribue au traité de l'amiral de Villars, 43 *et suiv.* Il suit Henri IV à la campagne de Franche-Comté, 197. Somme qu'il reçoit de son traité, 439. Arrête le maréchal de Biron. III, 204, n. Services qu'il rend à l'état lors de la mort de Henri-le-Grand. V, 409.
- VIVANT, député du corps protestant. Avis qu'il donne au roi sur la cabale séditiense. IV, 364.
- Université de Paris. Son procès contre les jésuites. II, 96. Elle s'oppose inutilement au rappel des jésuites. IV, 26.

- Voirie* (grande-). États et réglemens pour cette partie. III, 104.
- Voirie* (grande charge). VI, 66.
- Voyer* (grand-). Henri IV donne cette charge à Sully. II, 495.
- URBAIN VIII, pape. Adresse à Sully des brefs. VI, 170.
- URBIN (l'archevêque d') est commis à la dissolution du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois. II, 375.
- VROREYLZEN. Travaille au traité de commerce entre la France l'Espagne. IV, 163.
- URSIN (Virgile), cousin de Marie de Médicis. Vient avec elle en France. III, 97.
- USEAU, officier. Son duel avec Beauvais, fils de N. Beauvais, I, 111.
- USSAC. Livre la Réole aux catholiques, I, 94.
- Usson, château. Est démoli. IV, 412.
- UZÈS (madame d'). Instruit Sully des desseins de Catherine de Médicis. I, 193.

W.

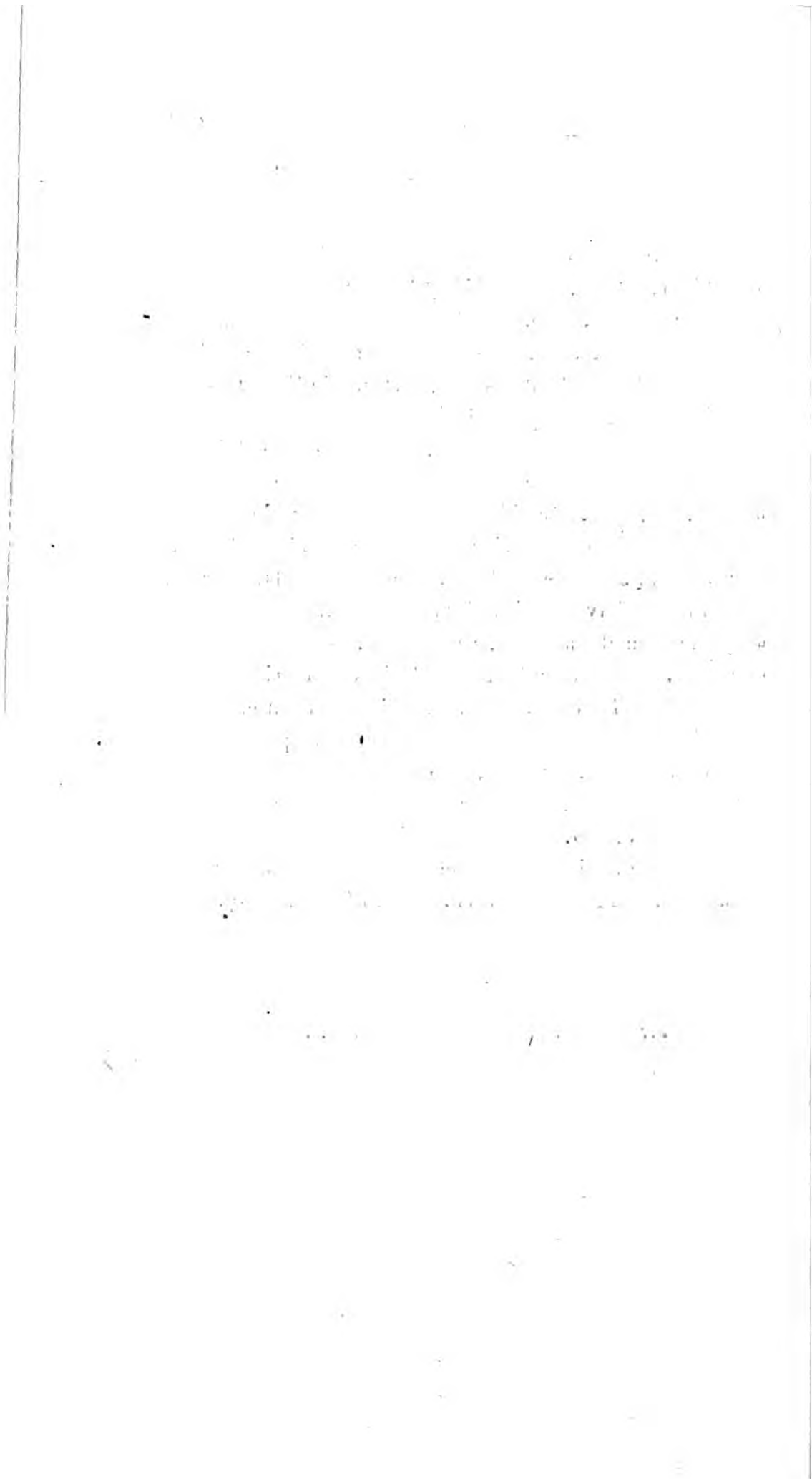
- WATSON, prêtre anglais, conspire contre le roi Jacques. III, 454, n.
- WILEM. III, 342, voyez BLANC (Le).
- WIMES (Thomas), gouverneur de Douvres. Impolitesse qu'il commet à l'égard de Sully. III, 312.
- WIRTEMBERG (duc de). Les fermes de l'état qu'il faisait valoir lui sont ôtées. II, 448. Rétabli dans son duché. V, 342.

Y.

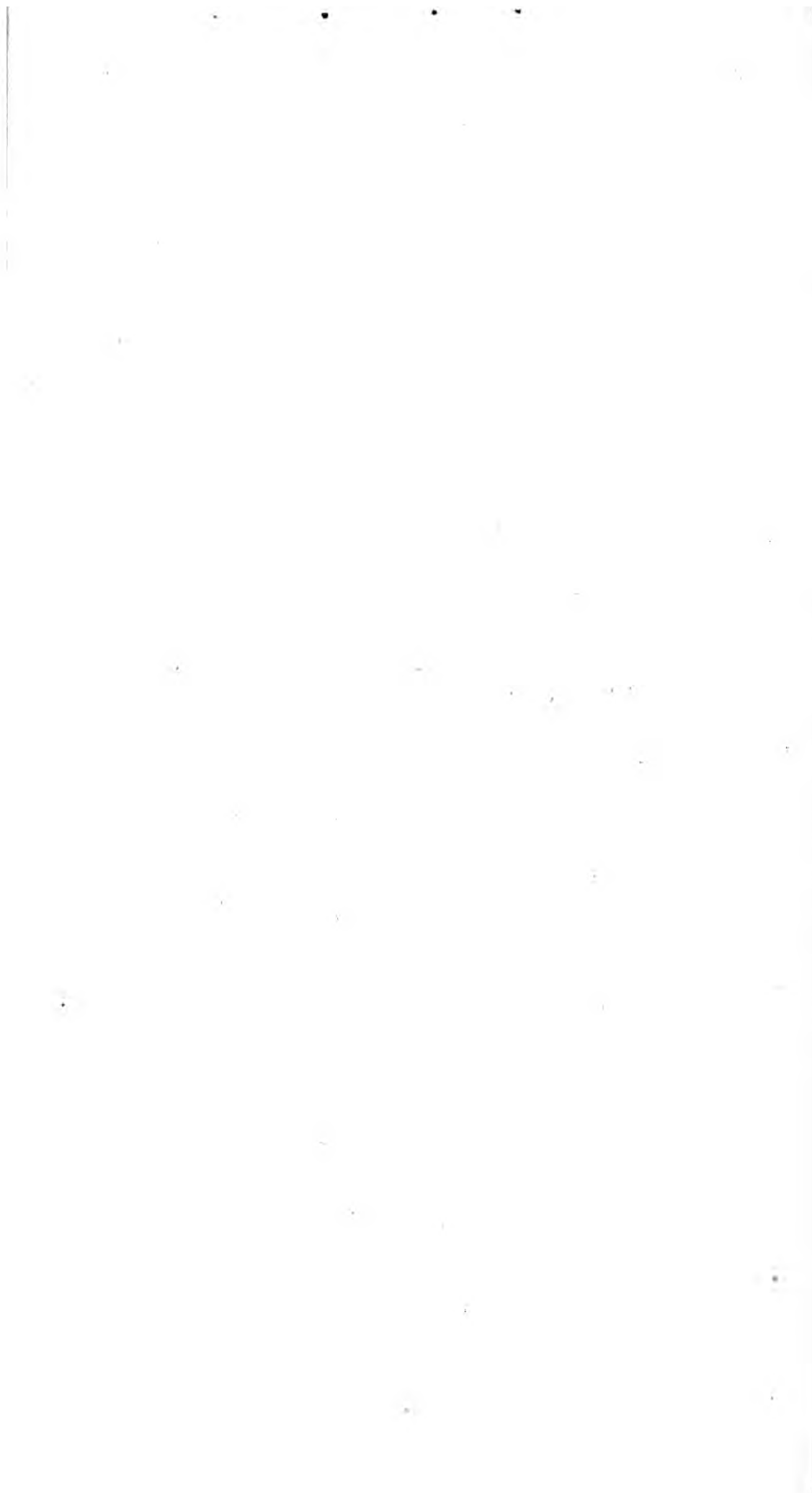
- YVERNÉ. Envoyé en Espagne par le comte d'Auvergne, IV, 107.
- YVETEAUX (des). IV, 521. Est fait avocat-général à Rouen. V, 271.
- YVETOT (N. d'). Secourt Sully à l'attaque de Mirande. I, 85.

Z.

- ZAMET (Sébastien), fait à Henri IV des propositions de la part de la Ligue. I, 388. S'emploie utilement pour la conversion de ce prince, 470. La duchesse de Beaufort lui est recommandée. II, 501, laquelle tombe malade chez lui, et meurt, 507. Particularités sur la fortune de Zamet et sur sa famille, *ibid.* n. Son pouvoir sur l'esprit de Henri IV. III, 115. Employé dans les brouilleries du comte de Soissons avec Sully, 472. Envoyé à Sully dans l'affaire de la mestre-de-camp. IV, 237. Gratifications qu'il reçoit de Henri, 294. Dettes dont ce prince s'acquitte envers lui. 514. Confère avec Sully au sujet de mademoiselle des Essarts, V, 124. Il avertit Henri IV des complots faits contre sa personne dans la maison de la reine, 219 *et suiv.* Différentes dettes qui lui sont acquittées, 269. Particularités sur ce riche partisan et sur ses enfans, 271, n. 2. Favori de la régente. VI, 24.
- ZAMET le jeune. Donne avis à Henri IV des complots en Espagne contre sa personne. V, 219.
- ZAPATA (le cardinal). Envoyé par l'Espagne féliciter le grand-duc Toscane. V, 322.
- Zélande. Cette province s'oppose au traité de suspension d'armes entre l'Espagne et les Provinces-Unies. V, 47.



ÉLOGE
DE SULLY.



ÉLOGE DE SULLY,

NÉ A ROSNI, EN 1559; MORT AU CHATEAU DE VILLEBON,
LE 21 DÉCEMBRE 1641.

PAR M. LE COMTE DARU.¹

LES hommes qui appartiennent à l'histoire doivent être représentés en action. Comment peindre Sully, sans rappeler les guerres, l'administration, les négociations, auxquelles il eut une si grande part? Comment l'isoler de tout ce qui l'entourait, et surtout de ce grand roi dont il fut le compagnon d'armes, le ministre et l'ami?

Maximilien de Béthune, baron de Rosni, était né en 1559, et, par conséquent, moins âgé de six ou sept ans que le roi de Navarre. Il n'en avait que onze lorsqu'il fut présenté à ce prince, qui lui dit en l'embrassant « qu'il admiroit sa gentillesse, et ne doutoit pas, vu sa bonne race, qu'un jour il n'en fît paroître les effets en vrai

¹ Extrait de la Galerie française, et dont nous sommes redevables à l'obligeance des éditeurs.

« gentilhomme » ; lui donnant sa parole de l'aimer toujours , lui promettant qu'il ne se présenterait jamais occasion de lui faire acquérir du bien et de l'honneur qu'il ne s'y employât de tout son cœur.

Cette illustre amitié, si toutefois on peut déjà lui donner ce nom, offrait à la fois de la gloire et des périls. Ils commencèrent presque aussitôt. L'horrible massacre du 24 août 1572, qui coûta la vie à cent mille citoyens, faillit à priver la France d'un enfant appelé à avoir une si grande influence sur les destinées de sa patrie.

Le jeune Rosni, qui faisait alors ses études à Paris, fut éveillé par le bruit des cloches et par les cris des assassins et des victimes. Son valet de chambre se hasarda dans les rues pour aller apprendre la cause de ce tumulte; mais il ne reparut point. Son gouverneur sortit ensuite; il ne revint plus. On n'a jamais su ce qu'ils étaient devenus. L'incertitude de leur sort devait inspirer de vives craintes sur un enfant resté seul dans une maison étrangère. Le maître de cette maison, qui était catholique, lui proposa, pour le sauver, de le mener dans une église. Rosni s'y refusa et résolut d'aller chercher un asile dans son collège. Vêtu de sa robe d'écolier, un livre sous le bras, il se mit en chemin, seul, au milieu de la nuit. Sur sa route, il voyait des troupes de meurtriers

courir, enfoncer des portes, piller des maisons, massacrer hommes, femmes, enfans, et de toutes parts il entendait crier *tue, tue*. Obligé de passer devant trois corps-de-garde, il y fut arrêté, rudoyé; on voulut voir quel livre il portait : heureusement c'étaient des heures catholiques, qui lui servirent de passeport. Il arriva enfin à la porte du collège de Bourgogne; mais le portier refusa de la lui ouvrir. Après bien des instances, et moyennant quatre testons, cet homme voulut bien aller demander les ordres du principal, nommé Lafaye, et lui dire que le petit Rosni était là. Le principal, ému de pitié, se détermina à faire entrer l'enfant, « Empesché toutes fois de ce qu'il « en feroit, à cause de deux ecclésiastiques qui « étoient dans sa chambre, et qui disoient y avoir « dessein formé de tuer tous les huguenots, jusques « aux enfans à la mamelle, et cela à l'exemple « des Vespres Siciliennes. Néanmoins, ce bon « personnage le mit dans une chambre fort se- « crette, dans laquelle personne n'entra que son « valet qui lui portoit des vivres. »

Le roi de Navarre, prisonnier au milieu de la cour après cette nuit horrible, s'échappa pour aller se mettre à la tête des mécontents. Le jeune Rosni s'empressa d'aller le joindre, quoique n'ayant pas encore achevé ses études, et il débuta par l'arquebuse « qui n'estoit pas un chemin pour

« rendre un homme sçavant aux lettres et sciences
« humaines. »

C'est ici que commence sa vie politique ; il avait à peine seize ans.

Le patriotisme, l'amour de la gloire et l'amitié multiplièrent dans le même homme des talens qui se signalèrent par des services fort divers. Son ardeur et son dévouement dans les combats, sa prudence et sa droiture dans la politique, son courage et ses grandes vues dans l'administration auraient suffi pour lui acquérir une brillante renommée dans chacune de ces carrières, si l'éclat des services du ministre n'eût captivé la reconnaissance des contemporains et l'admiration de la postérité, jusqu'à faire oublier quelquefois le guerrier et le négociateur. Vingt ans de combats suffisaient sans doute pour illustrer un volontaire, qui, dès sa première campagne, méritait les honorables reproches de son maître par sa témérité.

Une multitude de ces coups audacieux qui semblent appartenir aux mœurs chevaleresques de ces temps qu'on est convenu d'appeler héroïques, l'assaut de Villefranche, où il fut renversé du haut des remparts dans le fossé, quatorze blessures, justifiaient assez l'aimable colère du roi qui s'écriait : « Allez dire à Rosni qu'il est étourdi comme
« un hanneton ; il se fera tuer. »

Mais , dans les batailles rangées , le jeune guerrier ne contribuait pas moins à la victoire par sa présence d'esprit que par son courage. A Coutras, il décide le succès par l'habile emploi de l'artillerie , consistant en trois pièces de canon ; à Fosseuse, il charge cinq fois les ennemis ; à Arques, il soutient tout l'effort de la cavalerie du duc de Mayenne ; à Ivry, couvert de sept blessures , laissé parmi les morts, il est transporté sur un brancard avec ses armes brisées , et Henri court à sa rencontre pour l'embrasser et le proclamer vaillant chevalier.

Malgré cette activité guerrière, il se livre avec la patience d'un esprit réfléchi à tous les soins qui préparent les succès. Pendant le siège d'Amiens, placé à la tête de l'administration, il fait régner une telle abondance dans le camp, qu'on disait que Paris avait été transporté à l'armée. Aux sièges de Rouen , de Dreux, de Laon, de la Fère, c'est lui qui dirige l'artillerie. Il en étudie les effets , en perfectionne les moyens et prouve par la prise de Mont-Mélian les progrès qu'il a fait faire à cet art.

Au milieu de tant de périls qu'il partageait avec Henri, un échange de mots heureux montre également la bonté de l'un, le noble dévouement de l'autre, et l'héroïsme de tous les deux. « — « Rosni, ce n'est pas là que je veux que vous

« vous fassiez tuer. — Rosni , je vous défends de
« sortir sans mon ordre. » Dans une autre occa-
sion, où c'était le roi qui avait mérité la répri-
mande, « Par Dieu, sire, voilà une belle levée de
« bouclier ; ne voulez vous pas faire aussi le ca-
« rabin ? » Et lorsque Henri , piqué, lui répond :
« Voilà un discours de gens qui ont peur ;—Oui,
« sire, nous avons peur, mais pour vous. » Enfin
ces paroles mémorables que la flatterie même
n'oserait adresser qu'à peu de rois : « Vous avez
« assez fait l'Alexandre, il est temps que vous
« soyez Auguste. »

Cette amitié réciproque, qui se manifestait si naïvement, fut quelquefois troublée par des orages, surtout lorsque Rosni, parvenu à la puissance et aux honneurs, se vit environné d'ennemis et d'envieux. Mais ces brouilleries momentanées n'en faisaient que mieux ressortir l'élévation du caractère du sujet et l'excellent cœur du monarque. Un jour que Rosni avait servi de témoin dans un duel entre deux gentilshommes fort aimés du roi, Henri lui adressa de violens reproches et s'emporta jusqu'à le menacer de lui faire trancher la tête. La réponse de Rosni fut altière ; il dit à Henri, qui n'était encore que roi de Navarre, que, sans être ni son sujet, ni son vassal, il était entré à son service par pure affection, à ses dépens, pour acquérir de la gloire et non pour

perdre la vie honteusement : partant qu'il était résolu de se retirer, bien sûr de ne pas manquer de maîtres. Le roi repartit que les chemins étaient libres et qu'il ne manquerait pas, lui, de serviteurs. Mais la reine et la duchesse de Navarre amenèrent bientôt une réconciliation, et Henri fit à Rosni meilleure *chère* qu'auparavant.

Parvenu à l'âge mûr et plus soigneux de sa fortune, Rosni sut réprimer cette fierté impatiente; d'ailleurs, dans ces bouderies passagères, c'était ordinairement le roi qui revenait le premier. Il avait chargé son ami d'une négociation difficile; il ne s'agissait de rien moins que de déterminer une princesse capricieuse à un mariage qui la contrariait. La proposition fut reçue avec colère, le négociateur accablé de reproches et calomnié auprès du roi par la princesse, qui l'accusait de lui avoir manqué. Les rois veulent qu'on réussisse; Henri, piquée, manda à Rosni de faire des excuses. Celui-ci, recevant une lettre sévère et même dure, ne put s'empêcher de s'exhaler en plaintes sur la malheureuse condition des courtisans. « Auprès des rois, s'écria-t-il, un verre cassé fait
« oublier vingt ans de service. Il y en a plus de
« vingt-quatre que je sers celui-ci à mes dépens. Il
« s'est trouvé en peu de périls et de mauvaise for-
« tune que je ne les aie courus. Voyez un peu ce
« qu'il m'écrit, et s'il n'a pas tort de me tenir un

« si aspre langage , s'il ne me donne pas sujet de
 « le servir cy-après avec un peu moins de passion;
 « car de le quitter tout-à-fait et me retirer chez
 « moi, ayant tant d'enfans que j'en ay et une femme
 « qui en fait tous les ans, outre que je sçays bien
 « qu'il ne me le permettroit jamais, et qu'il ne
 « manquera pas à me faire mille excuses, alléguer
 « force raisons et enfin me donner occasion de con-
 « tentement, comme il est admirable en telles ca-
 « joleries, lorsqu'il veut regagner un serviteur dont
 « il croit avoir besoin : mon cœur et la longue ami-
 « tié que je lui ay porté ne le pourroient souffrir,
 « ayant mis en ma fantaisie, pour m'avoir esté pré-
 « dit de plusieurs, que je serois élevé en fort grande
 « fortune et autorisé près de luy et que je devien-
 « drois un de ses principaux ministres pour l'exal-
 « tation de sa gloire et le rétablissement de son
 « royaume. Joint qu'il me serait imputé à grande
 « imprudence de quitter ainsi les affaires pour un
 « petit ponctille, me voyant à la veille d'estre en
 « grand crédit, et par le moyen d'iceluy eslever ma
 « maison, que le mauvais mesnage de mon grand-
 « père et la maligne exhéredation de mon oncle,
 « le vicomte de Gand, ont presque ruynée. »

On voit combien le temps, l'ambition et l'habitude de la cour avaient appris à Rosni à maîtriser son ressentiment.

Ce jour même, une seconde lettre du roi vint

réparer tout le chagrin que lui avait fait la première. « Venés me trouver au plus tôt , écrivoit-il , et vous assurez d'estre aussy bien receu de moy que vous avez jamais esté ; quand je devrois prendre la vieille devise des Bourbons *qui qu'en grongne.* »

Si le négociateur échoua quelquefois dans la mission de faire cesser des tracasseries domestiques qui tiraient leur importance de celle des personnages, il fut souvent plus heureux dans les affaires politiques. Ce fut lui qui décida le faible Henri III à s'allier avec le roi de Navarre ; ce fut lui qui, après l'avènement de Henri IV, s'interposa entre les ligueurs et les protestans pour calmer les fureurs des uns et des autres ; ce fut lui enfin qui négocia le mariage du roi avec Marie de Médicis, et qui fut envoyé en Angleterre pour concerter les moyens d'abaisser la maison d'Autriche, dessein digne d'un roi tel que Henri.

Ce prince éprouvait depuis vingt-cinq ans le zèle et l'habileté de Rosni, lorsqu'il se décida à le faire entrer dans l'administration des finances. Elles étaient alors gouvernées par un conseil dont Henri était fort mécontent, parce qu'on le laissait manquer de tout à l'armée, et qu'il se voyait, faute d'argent, sans cheval de bataille, sans harnais, *avec des chemises déchirées et un pourpoint troué au coude.* « Ces messieurs, écrivait-il, ont

« consommé, en paiement de vieilles dettes par
« eux prétendues, plus de quinze cent mille écus,
« qui estoit somme suffisante pour chasser l'Es-
« pagnol de France : voire m'a-t-on assuré qu'au-
« cuns d'entre eux en ont acheté à fort vil prix
« et me les ont fait payer entièrement principal
« et intérêt. Je me suis résolu de placer parmi eux
« quelque mien conseiller et loyal serviteur, afin
« qu'il me puisse advertir de ce qui se passera
« dans mon conseil. Or, ay-je jetté les yeux sur
« vous, pourvu que vous me donniez votre foy de
« me servir loyalement, d'estre aussi bon mesna-
« ger de mon bien à mon profit que je vous ay vu
« l'estre du vostre, et de ne désirer de faire vos
« affaires que de mon sceu et par ma pure libéra-
« lité, qui sera assez ample pour un homme délicat
« et d'un esprit resglé comme le vostre. »

A peine assis dans le conseil, Rosni s'aperçut qu'on se cachait de lui, qu'on cherchait à lui donner des dégoûts; il cessa d'y assister. Le fin Béarnais l'engagea à traiter ses collègues avec amitié, à les caresser pour s'installer doucement parmi eux et s'insinuer dans leur confiance. La fierté du nouveau ministre se refusait à ce manége. « Que
« voudriez-vous donc que je fisse, repartit Henri?
« Quoi! que je donnasse des batailles contre tous
« mes serviteurs et renversasse toutes mes affaires
« pour vous établir seul en leur place, afin que

« toutes choses dépendissent de vous et de vos
« fantaisies ? C'est chose à quoi il ne vous faut pas
« attendre. Vous en avez aussi peu la capacité
« que moi la volonté. Partant puisque vous êtes
« si bizarre et poinctilleux , il ne faut plus parler
« de ce dessein ; je me serviray de vous en quel-
« que autre chose. »

Le lendemain , le roi changea de langage et reconnut qu'il fallait être revêtu d'une entière autorité pour entreprendre la réforme des abus. Ce fut Gabrielle d'Estrées qui rendit à la France le service de faire élever Rosni au ministère.

Les revenus de l'état engagés , cent millions de domaines aliénés , vingt-trois millions seulement de produits disponibles , quoique le peuple en payât plus de cent cinquante ; une dépense annuelle très-considérable , trois cent trente millions de dettes ¹ , un pays dévasté par trente-quatre ans de guerre civile : tel était l'état des finances , lorsque Rosni fut appelé à les administrer. Il était indispensable de recourir à de nouveaux impôts ; mais le ministre professait la maxime que les rois ne peuvent imposer aucunes charges à leurs peuples sans le consentement formel de ceux-ci. C'était , disait-il , une voie bien

¹ A 22 fr. le marc. Aujourd'hui que le même poids d'argent vaut 3¼ fr. 27 c. , ces 330 millions en représenteraient 81¼.

convenable pour entretenir entre le prince et les sujets une confiance et une bienveillance mutuelles. Charles VII fut le premier qui transforma en tributs perpétuels les tailles, qui auparavant ne se levaient que du consentement des états et pour un temps limité, elles furent portées en soixante ans de dix-huit cent mille livres à seize millions. Dans les soixante années suivantes, elles doublèrent, et ce qu'il y eut de pis, ce fut que François I^{er} laissa à ses successeurs la pratique de ne plus requérir le consentement des peuples pour en obtenir des assistances, « ains de les or-
« donner de pleine puissance et autorité royale,
« sans alléguer autre raison que celle de tel est
« notre bon plaisir. »

Les ministres de Henri IV eurent recours à une convocation des notables. Ce n'était pas des lumières qu'on espérait en tirer, mais des sacrifices. A cette époque, personne ne s'avisait d'étudier les élémens de l'administration. Aussi, s'abusant également dans l'évaluation des recettes et dans le calcul des dépenses, les notables proposèrent-ils de diviser les revenus de l'état, qui ne s'élevaient pas dans ce temps-là à plus de trente-trois millions ¹, en deux parts. La moitié devait être

¹ Ailleurs les secrétaires de Sully disent seize millions. C'est une contradiction, et probablement une erreur; car comment y aurait-il eu vingt-trois millions disponibles sur seize?

laissée à la disposition du roi pour l'entretien de sa maison et de l'armée; avec le reste, les notables prenaient à leur charge le payement de la dette et toutes les dépenses de l'intérieur. Le conseil, ne voyant dans cette proposition qu'une atteinte à l'autorité royale, voulait rejeter cet arrangement. Rosni seul proposa de l'accepter. Henri IV se détermina pour cet avis. Cette concession lui donna une grande popularité.

Plus habiles que les notables dans le choix de sa part, et maître d'appliquer la moitié des revenus de l'état à organiser ses troupes et à acquérir des partisans, ses forces s'en accrurent. Tous les mécomptes furent pour les notables. Trompés dans leurs calculs, accablés de réclamations, accusés par les créanciers, ils vinrent d'eux-mêmes proposer de nouveaux impôts et, au bout de quelques mois, solliciter le roi de reprendre l'administration des finances; ce dont il eut l'adresse de se faire long-temps prier.

On a fort exalté l'habileté que le ministre montra dans cette circonstance. On n'a voulu voir dans sa conduite qu'un piège tendu aux représentans de la nation et un moyen de débarrasser l'autorité royale de leur coopération ou de leur surveillance. Je ne crois pas que Sully ait mérité ce genre d'éloges. Dépositaire fidèle de l'autorité

royale, il se faisait une plus noble idée de son origine et de ses droits.

Les temps étaient difficiles, les nécessités urgentes, les abus odieux : il sentait que les remèdes violens étaient indispensables ; peut-être voulut-il se mettre en état de les hasarder. Quoi qu'il en soit, après une telle expérience, l'administration se trouvait affranchie de toute critique. Rosni usa de son pouvoir avec une grande vigueur, pour ne rien dire de plus.

Bien que déjà reconnues, toutes les créances furent soumises à une nouvelle révision. Pour en obtenir le remboursement, il ne suffit plus de présenter son titre ; il fallut justifier du versement réel du capital. Ceux qui ne purent administrer cette preuve virent leurs créances annulées.

Le malheur des temps avait forcé l'état de faire des emprunts onéreux ; l'intérêt, qui s'élevait au douzième et au dixième du capital, fut réduit au seizième, au denier dix-huit et même à quatre pour cent. Tout ce qui avait été payé en sus de l'intérêt nouvellement fixé fut imputé en réduction des capitaux.

Les rentes constituées aux villes pour deniers fournis au roi furent déclarées éteintes ; et les intérêts perçus, sujets à restitution. Des domaines royaux avaient été aliénés, on en retira des mains

des engagistes pour une somme que quelques-uns font monter à cent millions ¹.

Les secrétaires de Sully le félicitent quelque part d'avoir retiré pour soixante millions d'engagemens des revenus du royaume *sans bourse délier ni faire tort à personne*.

Demande de deux décimes au clergé, ouverture d'un emprunt, érection de nouvelles charges dans tous les tribunaux, triennialité des offices de finances déjà alternatifs ², retard de six mois dans le paiement des rentes, révocation des lettres de noblesse acquises à prix d'argent qu'on ne remboursa pas, augmentation des octrois et du prix du sel, prohibition des monnaies étrangères, défense d'exporter du numéraire sous peine contre les délinquans de voir tous leurs biens confisqués, augmentation de la valeur nominale des espèces, enfin, plus de soixante édits bursaux publiés en quelques mois; voilà ce que les notables furent contraints de souffrir sans murmurer, après l'aveu de leur propre insuffisance.

Le ministre qui traitait les créanciers de l'état

¹ Jérôme de Bénévent, général des finances, dit 100 millions dans son Éloge de Sully. Dans un autre passage on dit 90 millions. Mais Sully, dans une de ses lettres à la reine, dit seulement 35 millions.

² On tira 300,000 écus de l'emprunt, et 1,200,000 écus des offices triennaux.

avec cette rigueur, ne devait pas se montrer moins sévère envers les fermiers des revenus publics. Ils avaient été autorisés à en sous-traiter. Il fit verser au trésor royal le prix des sous-fermes au lieu du prix des baux primitifs, et, chose étonnante, il trouva encore des entrepreneurs pour d'autres abonnemens.

Toutes ces dispositions, dont quelques-unes sont des fautes et même des injustices, tiennent à la barbarie du temps, à l'ignorance générale où l'on était alors des principes de l'économie politique et des bases du crédit public, enfin à la rigidité naturelle de l'administrateur; mais, pour être juste, il faut ajouter qu'éclairé par l'expérience, il reconnut lui-même l'inutilité ou l'iniquité de plusieurs de ces mesures.

D'ailleurs, quoiqu'on ne puisse pas disconvenir qu'il n'y eut quelque dureté dans ces dispositions, il faut considérer que le désordre était extrême. Les créanciers de l'état, les fermiers des revenus publics, les acquéreurs des domaines, n'étaient pas seulement quelques particuliers dignes d'intérêt, quelques spéculateurs plus ou moins avides; c'étaient des favoris de Henri III réclamant douze millions, prix de leur infamie; c'étaient des ministres, des conseillers d'état, porteurs de créances achetées à vil prix; c'étaient d'anciens chefs de la Ligue dont il avait fallu ache-

ter la soumission, des gouverneurs qui avaient vendu leurs villes et leur foi, des Villars, des Biron, des La Châtre, des Elbœuf, des Brissac, des Villeroy, des Canillac, des Montespan, dont le serment à Henri IV coûtait trente-deux millions ¹.

¹ A M. de Lorraine, suivant son traité....	3,766,825 liv.
A M. Dumaine et autres, suivant son traité.	3,580,000
A M. de Guise, prince de Joinville.....	3,888,830
A M. de Nemours.....	378,000
A MM. de Mercœur, Blavet, Vandôme et autres, suivant leur traité pour la province de Bretagne.....	4,295,350
A M. d'Elbœuf, pour le Poitou.....	978,124
A M. de Villars et le chevalier d'Oise, son frère, pour Rouen et le Hâvre, et pour récompense à MM. de Montpensier, maréchal de Biron, chancelier de Chiverny, et autres.....	3,477,800
A M. d'Épernon, suivant son traité.....	496,000
Au même, pour la réduction de Marseille.	400,000
A M. de Brissac et autres, pour la ville de Paris.....	1,695,400
A M. de Joyeuse, pour Toulouse et autres villes.....	1,470,000
A M. de La Châtre, pour Orléans, Bourges, etc.....	898,900
A M. de Villeroy, son fils et autres, pour Pontoise.....	476,874
A M. de Bois-Dauphin, suivant son traité.	670,800
A M. de Balagny et autres, pour Cambrai.	828,930

27,301,833

3

C'étaient les plus grands seigneurs du royaume, MM. de Bouillon, de Joyeuse, de Villequier, de Schomberg, Duplessis, d'O, le chancelier, le connétable et jusqu'à Madame, sœur du roi, qui ne dédaignaient pas le métier de traitans. C'étaient

	<i>Report</i>	27,301,833 liv.
A MM. de Vitry et de Médavit, suivant leur traité.....		380,000
Aux sieurs Vidame d'Amiens, d'Estourmel, marquis de Tresnel, Séceval, Lapêche, Lameth et autres, pour Amiens, Abbeville, Péronne, Coucy, Pierre-Fond, etc.		1,261,880
Aux sieurs de Bellan, Quienville, Joffreville, Lapêche et autres, pour Troyes, Nogent, Vitry, Chaumont, Rocroy, Château-Portien, etc.....		830,048
Pour Vasselay, Mâcon, Mailly et les sieurs de Rochefort.....		457,000
Aux sieurs de Canillac, Dachou, Siguerac, Monsan, Fumel et autres, pour la ville du Puy.....		547,000
Aux sieurs de Monpezat, Montespan et autres, pour diverses villes de la Guienne.		390,000
Pour Lyon, Vienne, Valence et autres villes du Lyonnais et du Dauphiné.....		636,800
Aux sieurs Daradon, La Pardieu, Bourbonnani, S. Offenges, pour Dinan et autres villes.....		180,000
Aux sieurs Leviston, Baudouin et Bevilhiers, pour promesses à eux faites.....		160,000
		<hr/>
		32,144,561
		<hr/>

le roi d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Florence, les Vénitiens, les Suisses, qui exploitaient à leur profit les revenus de l'état. On ne pouvait couper la racine de tels abus sans exciter de violens murmures, et il fallait, pour y parvenir, encore plus de courage que de lumières.

D'abord on eut recours à ces chambres ardentes qui punissent les exactions et les concussions par la violence et par l'arbitraire. Le ministre ne se dissimulait pas que les jugemens de ces commissions sont ordinairement plus effrayans que salutaires; il les créait de son aveu pour que les traitans, dans la crainte de l'exécution, se déterminassent à des capitulations sous la forme de prêts, à *ne jamais rembourser*. Cette terreur ne produisit que douze cent mille écus. On soupçonna que les exacteurs tenteraient d'échapper à la restitution par des cessions de biens ou des faillites simulées; on prononça la peine de mort contre les banqueroutiers frauduleux et leurs complices. Mais l'inefficacité de ces moyens prouva qu'il y a nécessairement connivence entre les abus et ces commissions, qui elles-mêmes en sont un. Où prendraient-ils une véritable énergie ces juges, qui ne se montrent rigoureux que parce qu'ils sont serviles? Les grands se chargèrent de protéger les dilapidations dont ils profitaient. Aussi, dès ses premiers pas dans la carrière, Rosni ren-

contra-t-il tous les obstacles contre lesquels un ministre réformateur doit s'attendre à lutter.

Il parcourut les provinces, on répandit que c'était pour les pressurer. Il revint, traînant à sa suite soixante-dix chariots chargés d'argent, accompagné des receveurs, du prévôt et de ses archers. Ce singulier cortège défila dans Paris ; mais à peine l'argent venait-il d'être versé au trésor que les autres ministres voulurent en faire leur proie. Il fallut, pour s'y opposer, soutenir une discussion très-vive avec Sancy, membre du conseil. Rosni conçut une entreprise encore plus difficile, celle d'interdire les exactions aux grands seigneurs. Le duc d'Épernon, qui percevait sur les peuples 180 mille livres pour son compte, s'emporta si violemment contre lui que l'un et l'autre mirent la main sur la garde de leur épée ; mais Henri déclara à son ministre qu'il était prêt à lui servir de second, et cette fois le réformateur triompha de l'opposition des courtisans.

Il eut besoin, pour leur résister, de plus d'une sorte de courage : par exemple, un prince du sang, le comte de Soissons, avait obtenu du roi la permission de lever à son profit un droit de 15 sous sur chaque ballot de toile importé ou exporté. Le roi avait cru donner un revenu de cinquante mille livres ; l'impôt devait produire trois cent mille écus, le ministre fit révoquer cette con-

cession, malgré l'arrogance et les menaces du prince.

Il refusa avec la même fermeté de contre-signer vingt-cinq édits semblables, pour lesquels la duchesse de Verneuil avait déjà obtenu la signature du roi. « Eh! vraiment, lui dit-elle, allez-vous
« mécontenter tant de gens de qualité? Et à qui
« voulez-vous que le roi donne, si ce n'est à ses
« parens et à ses maîtresses? » La réponse de Rosni mériterait d'être conservée dans la mémoire de tous les souverains : « Madame, tout ce que
« vous dites serait fort bon, si sa majesté prenait
« l'argent dans sa bourse; mais de lever cela sur
« les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs,
« il n'y a nulle apparence, étant ceux qui nour-
« rissent le roi et nous tous, et se contentant fort
« bien d'un seul maître; sans avoir tant de cou-
« sins, de parens et de maîtresses à entretenir. »

Et ce n'était pas seulement contre les grands de la cour qu'il soutenait les droits du pauvre ; il le protégeait auprès du monarque. « C'est une
« chose digne de considération, disait-il, que plus
« les rois ont levé de tailles sur leurs sujets, plus
« se sont-ils vus constitués en des dépenses exces-
« sives et en sont devenus plus pauvres et néces-
« siteux; étant une maxime tenue pour infaillible
« par les plus sages que plus les potentats s'ar-
« rogent d'autorité et entreprennent de faire des

« levées tortionnaires sur leurs sujets , plus ont-
« ils les désirs déréglés et par conséquent s'enga-
« gent à des dépenses plus excessives jusqu'à la
« ruine de leurs peuples. »

On voit que, si quelquefois il se montra trop sévère, souvent il le fut à propos, et lorsqu'il y avait du mérite à l'être. S'il ne sut pas ou ne put pas toujours choisir entre les impôts, il sut du moins en alléger le poids par une répartition plus égale. Il remit aux provinces vingt millions d'arrérages de la taille, travailla constamment à la rendre moins arbitraire, la diminua de cinq millions, et cependant augmenta les revenus ordinaires de trois ou quatre.

La grandeur de son caractère se manifestait dans l'emploi des deniers publics, et tous les monumens de son administration attestent l'étendue de ses vues autant que la justesse de son esprit. Grand-maître de l'artillerie, il ne se borne point à approvisionner les arsenaux, il travaille à la perfection de l'art. Administrateur, il organise les premiers hôpitaux militaires qu'on ait vus à la suite des armées, fonde un asyle pour les soldats blessés et conçoit le plan d'une maison d'éducation pour les jeunes officiers. Sur-intendant des fortifications, il répare les places de guerre. Comme sur-intendant des bâtimens, nous lui devons la terrasse de Saint-Germain, le pavé de Paris, la

place Royale, la place Dauphine, la galerie du Louvre, le Pont-Neuf. Comme grand-voyer de France, une multitude de ponts, des chemins ouverts ou réparés, le canal qui joint la Seine à la Loire sont ses bienfaits; et, si tous ses projets eussent reçu leur exécution, on aurait vu, dès ce temps-là, le Rhône, la Loire et la Meuse lier entre elles les villes de Marseille, de Nantes et de Rotterdam. Jusque dans les moindres détails, ses dispositions portent un caractère d'utilité publique et de prévoyance. Ces vieux ormes qui ombrageaient les routes, les canaux et les places des moindres villages, avaient été plantés par son ordre. Le peuple, qui ne s'en souvient plus, en rend encore témoignage en appelant ces vieux arbres des Rosni.

Il ne put pas accomplir de telles entreprises sans une grande économie, ni maintenir cette économie sans une extrême vigilance. Toutes ces communications ouvertes au commerce, et ces monumens qui décoraient les villes n'empêchèrent pas qu'à la mort de Henri IV il ne se trouvât au trésor plus de quarante-trois millions disponibles, et le ministre avait, dit-on, éteint ou remboursé des rentes jusqu'à concurrence de cent millions.

Sévère dans la perception des impôts, grand et économe dans leur emploi, il se montrait en même temps attentif à favoriser les moyens de

reproduction de la richesse publique. Dans cette partie de l'administration, tout ce qui est de lui porte l'empreinte de la bonté de son cœur, de l'excellence de son jugement et de l'étendue de son génie. Ce qui appartenait au siècle conservait encore la rouille du temps, parce que, dans de si grands intérêts, les hommes les plus hardis hésitent à s'affranchir du joug des préjugés qui jusque-là ont passé pour des principes.

Ainsi Rosni considérait l'agriculture comme la source première des richesses de la France : sans négliger de donner ses soins à l'industrie commerciale, il l'encourageait principalement dans ses rapports avec les productions indigènes, et, par une suite de ce système, il favorisait les fabriques de laine plutôt que le commerce des soieries. Ces vues ne sont pas seulement d'un grand administrateur, elles sont d'un philosophe. Il voulait que la population s'accrût sans s'énerver et acquît de l'aisance sans perdre la simplicité des mœurs. Mais l'homme d'état ne s'éleva point jusqu'à affranchir l'industrie manufacturière de la tyrannie des réglemens toujours si funeste à son essor. Il les laissa peser même sur l'industrie agricole, et le sage ne s'aperçut point qu'en prohibant telle ou telle culture, qu'en défendant de convertir en vignes ou en prairies les terres jusqu'alors semées en grains, il portait

atteinte non - seulement à l'agriculture, mais à la propriété.

Les actes de rigueur qu'on eut à lui reprocher envers les créanciers de l'état, les réductions qu'il fit subir aux rentes, doivent, dans leur application, avoir été plus d'une fois des injustices, et toute injustice nuit au crédit public; cependant ces mesures eurent l'effet salutaire que la sagacité du ministre lui avait fait apercevoir. Elles favorisèrent l'agriculture et le commerce, en forçant les capitaux à se porter vers cet emploi, et en diminuant le taux de l'intérêt; tant il est difficile de bien apprécier les opérations d'une grande administration, à cause de la multitude et de la variété de leurs conséquences!

Elles ne sont pas toujours possibles à prévoir, mais du moins il faut savoir les observer; et ce fut un des mérites éminens de Sully, de porter dans le ministère, outre cette droiture de cœur qui fait vouloir le bien, outre cette supériorité d'intelligence qui supplée au défaut des bonnes théories, cet esprit d'observation, cette attention continue, sans lesquels l'expérience ne serait pas profitable.

On a dit qu'il ne s'était point élevé jusqu'à devenir le créateur de la science des finances, et qu'il n'avait été parmi nous que ce qu'avait été pour les Grecs, dans un autre genre de connais-

sances, le philosophe qui leur avait appris que le soleil était plus grand que le Péloponèse ¹.

Cette observation est plus piquante qu'exacte. Il aurait été juste d'ajouter qu'il fut droit, courageux, diligent et en même temps appliqué; qu'il simplifia les méthodes, qu'il porta la clarté dans les ténèbres de l'administration; que si d'abord il ne se montra pas supérieur à tous les préjugés de son temps, il ne s'obstina point dans des erreurs qu'il fut le premier à reconnaître, et que, si la force de son attention les lui fit découvrir, la force de son caractère le fit renoncer à celles-là même qui tenaient à sa rigidité naturelle. Ce ministre, qui avait porté le système des réglemens jusque dans l'agriculture, disait au roi: « Je serais
« d'avis d'essayer ce que pourra produire cette li-
« berté du commerce si instamment demandée. »

L'admiration respectueuse que commandent tant de travaux, de si éminens services, une âme si ardente pour le bien et une fermeté si généreuse, ne permet pas d'arrêter ses regards sur quelques imperfections qu'on peut apercevoir dans ce grand caractère, et que Sully lui-même ne prenait pas la peine de dissimuler.

Son portrait a été tracé par l'homme qui le

¹ M. de Montyan, dans ses observations sur les ministres des finances, ouvrage où nous nous sommes permis d'emprunter quelques traits.

« connaissait et l'appréciait le mieux : « Aucuns se
« plaignent, disait Henri IV, et quelquefois moi-
« mesme, qu'il est d'humeur rude, impatiente et
« contredisante. On l'accuse d'avoir l'esprit entre-
« prenant, qui présume tout de ses opinions et
« de ses actions et méprise celles d'autrui, qui veut
« eslever sa fortune et avoir du bien et des hon-
« neurs. Or, combien que j'y reconnoisse une par-
« tie de ces défauts, et que je sois contraint de
« lui tenir quelquefois la main haute, quand je
« suis en mauvaise humeur, qu'il me fasche, ou
« qu'il s'échappe en ses fantaisies, néantmoins je
« ne laisse pas de l'aimer, d'en endurer, de l'es-
« timer et de m'en bien et utilement servir; pour
« ce que d'ailleurs je reconnois que véritablement
« il aime ma personne, qu'il a intérêt que je vive
« et désire avec passion la gloire, l'honneur et la
« grandeur de moy et de mon royaume : aussi qu'il
« n'a rien de malin dans le cœur, a l'esprit fort
« industrieux et fertile en expédiens, est grand
« mesnager de mon bien, homme fort laborieux
« et diligent, qui essaye de ne rien ignorer et de se
« rendre capable de toutes sortes d'affaires de paix
« et de guerre, qui escrit et parle assés bien, d'un
« stile qui me plaist, pour ce qu'il sent son sol-
« dat et son homme d'estat. Bref, il faut que je
« vous confesse que, nonobstant toutes ses bizar-
« reries et promptitudes, je ne trouve personne

« qui me console si puissamment que lui de tous
« mes chagrins. »

Ce portrait, quoique tracé par une main amie, pourrait être adouci. Sully fut entreprenant, mais il n'était pas présomptueux. Il se montra ferme dans ses opinions ; sa résistance aux abus , aux courtisans , au roi lui-même , l'a cent fois attesté : mais cette fermeté n'était digne que d'admiration et de reconnaissance. On nous le peint fier et sévère , il eut besoin de l'être ; laborieux , on va voir quelle était sa vie.

Dans toutes les saisons , on le trouvait au travail dès quatre heures du matin. Les conseils commençaient à sept heures. Chaque jour, il donnait audience à tout le monde, commençant toujours par les ecclésiastiques sans distinction de religion , faisant ensuite approcher *les gens de village et autres simples personnes*. Le reste du jour était consacré au travail du cabinet. Le soir, les portes se fermaient, et l'amitié seule était admise auprès de l'homme sur qui pesaient les plus importantes affaires de la France. Il se retirait à dix heures , et le lendemain , le soleil levant le retrouvait encore au travail ; aussi le roi , qui venait quelquefois le surprendre de grand matin , disait-il à ses courtisans : « Eh ! bien , Messieurs ,
« pour combien voudriez-vous faire cette vie-là ? »

Sully fut comblé d'honneurs : Henri semble lui

reprocher de les avoir trop ambitionnés ; cependant il aurait pu se rappeler un noble refus. Ce prince, pour le déterminer à se faire catholique, alla jusqu'à lui offrir sa propre fille naturelle pour bru, avec une dot de six cent mille livres et dix mille écus de pension, le gouvernement de Berry et la survivance de la charge de grand-maître de l'artillerie pour son fils, le Poitou pour son gendre, enfin la Normandie et la dignité de connétable pour lui-même. Sully répondit que, s'il avait à se faire catholique, ce serait par conviction, mais qu'il se croirait indigne d'estime, s'il changeait de religion par ambition ou par avarice.

Malgré les honneurs déjà accumulés sur sa tête, le commandement d'une compagnie de cent hommes d'armes et des gardes de la reine, les gouvernemens de Mantes, de la Bastille et du Poitou, le titre de conseiller d'état, la surintendance des finances, des bâtimens et des fortifications, les charges de grand-voyer de France et de grand-maître de l'artillerie, enfin malgré l'érection de sa terre de Sully en duché-pairie, les hommes sont ainsi faits, qu'il faut lui savoir gré d'avoir refusé d'acheter l'épée de connétable par une abjuration dont il y avait alors de si illustres exemples.

Quant à sa fortune, on peut dire de lui qu'il fut intègre, irréprochable, sans être désintéressé.

Lorsqu'il entra au ministère, son patrimoine ne s'élevait pas au-dessus de quinze ou seize mille livres de rente. Il en fit la déclaration au roi ; on dit même qu'il donna un exemple digne d'être imité par tous les depositaires de la fortune publique, en remettant à la chambre des comptes l'état de ses biens ; on ajoute, il est vrai, qu'il l'en retira quelque temps après : mais il fit mieux, il consigna, dans ses mémoires destinés au public, le tableau de tout ce qu'il avait reçu, depuis son entrée dans les affaires, l'emploi de ses économies, les dots données à ses enfans, les terres qu'il avait achetées ou vendues, les capitaux qu'il avait placés : de sorte que si, grâce à lui, nous pouvons évaluer sa fortune, nous en connaissons également l'origine. Cette fortune, il la dut tout entière aux libéralités d'un prince juste appréciateur de ses services. Ces libéralités furent immenses. Les traitemens qu'il cumulait à raison de ses diverses places, s'élevaient à 92,000 liv. Il y joignait la jouissance de plusieurs bénéfices ecclésiastiques qui produisaient 45,000 livres. Henri IV lui donna en diverses occasions à peu près un million et demi. Il avait gagné à la guerre, soit en rançons des prisonniers, soit pour sa part dans les prises des villes, cent dix mille écus ; enfin, lorsqu'il se démit de ses charges et résigna ses bénéfices, il se fit payer un million. En ré-

sultat, à sa mort, il laissa pour quatre millions de biens qui aujourd'hui en représenteraient à peu près dix. C'était une fortune considérable sans doute ; cependant elle n'était pas le quart de celle d'un autre premier ministre, le cardinal d'Amboise, mort plus d'un siècle auparavant, et que tous les historiens se plaisent à citer comme un ministre désintéressé.

Mais que sont d'ailleurs quelques millions en comparaison de trente ans de travaux, des trésors qu'il économisa à la France, et du sang qu'il versa pour elle ? Que sont-ils surtout au prix des nobles conseils que sa courageuse probité sut donner ? Quel est le ministre qu'on oserait croire trop récompensé de ses services, lorsqu'on l'a vu combattre les passions mêmes de son maître, et déchirer avec une fermeté stoïque la promesse de mariage surprise par mademoiselle d'Entragues ? lorsqu'on l'a vu donner, sur l'origine et l'usage du pouvoir, de ces généreux conseils que les rois entendent si rarement ?

Voici quelques-unes de ses maximes :

« Les levées de deniers, pour produire bien et
« jamais mal, ne doivent se faire que par le com-
« mun consentement des peuples, et peu souvent
« les souverains en ont-ils voulu user autrement
« qu'ils n'ayent suscité des plaintes et des émo-
« tions. Philippe de Valois vit pour cette occa-

« sion plusieurs mutinations dans les principales
« villes, n'ayant pas bien retenu le principe donné
« par saint Louis à son fils, qui était de ne lever
« jamais rien sur les sujets que de leur gré et con-
« sentement; et suivant cet enseignement, se
« sont trouvez des rois si religieux, qu'ils ont pris
« bulles d'absolution pour avoir jeté imposition
« sur leurs sujets.

« Du temps de Louis-Hutin, s'étoit fait une no-
« table assemblée, en laquelle il fut conclu que
« les rois ne leveroient nuls deniers extraordi-
« naires sur leurs peuples sans l'octroi et gré des
« trois états, et qu'ils en prêteroient le serment
« à leur sacre. Mais sous Charles sixième, à cause
« qu'il fut troublé de sens, et des grandes con-
« fusions suscitées par les princes, tous ordres,
« aussi bien que toutes bonnes mœurs, furent
« pervertis, et s'introduisit lors la cotisation des
« tailles par tête, sans assemblées ni consente-
« ment d'états.

« Les quatre premiers rois de la troisième li-
« gnée, voyant leur domination réduite dans d'é-
« troites bornes, et ne s'estimant eux-mêmes, en
« ces commencements de nouvelle royauté, quasi
« que comme princes électifs, se gouvernèrent
« tant circonspectement et avisèrent avec les
« grands du royaume, les bonnes villes et les
« peuples, qu'ils ne résolvoient rien d'importance

« sans l'avoir communiqué aux plus accrédités et
 « autorisés ; voire sans demander une assemblée
 « d'états , et s'abstenir envers les convoqués de
 « toutes brigues et menées , corruptions ni inti-
 « midations.

« Ils usèrent si modérément de leurs prospéri-
 « tés , que de crainte de faire cabrer ou tumultuer
 « leurs sujets , eux et leurs descendants , durant
 « 239 ans , pratiquèrent toujours une certaine
 « forme d'élection à la royauté , en disposant dou-
 « cement les grands du royaume et les états à
 « nommer leurs enfants pour roys , voire les fai-
 « sant sacrer de leur vivant et régner conjointe-
 « ment avec eux. Cette forme de procéder entre
 « les roys et leurs peuples fut continuée jusques
 « à Philippe-Auguste , que son père fit encore sa-
 « crer et régner de son vivant ; mais ce Philippe ,
 « ayant démeslé de grandes guerres et sousleva-
 « tions de peuples , creut se pouvoir fort facilement
 « dispenser de telles formalités , en quoi il feust
 « imité par ses successeurs , lesquels enchérèrent
 « tellement depuis sur un tel libertinage qu'un
 « chascun d'eux a fait gloire de diminuer les droits,
 « immunités , privilèges et prérogatives de leurs
 « peuples et d'exalter la royauté absolue.

« Les roys donc s'estans ainsi peu-à-peu dis-
 « pensez des procédures de leurs majeurs , il
 « feust facile à leurs ambitieux favoris de s'en

« dispenser eux-mêmes, et plusieurs des roys
 « les moins considérez s'estans imaginez que,
 « comme Dieu le créateur, duquel ils se disent
 « l'image, leurs volontez devoient estre les loix
 « des loix et les seules régles de toute justice,
 « et l'ayans voulu faire ainsi pratiquer, telles
 « procédures firent naistre en l'esprit des sujets,
 « desireux de leurs premières libertez, de desirs
 « déreglez, et diminuèrent grandement leur pre-
 « mière volontaire subjection et obéissance, voire
 « n'estoient quasi plus retenus en icelle que par
 « la force et la contrainte.

« Ce royaume ira toujours en despérissant jus-
 « qu'à sa totale subversion et destruction, tant
 « que les malignes humeurs, qui sont cause de
 « ses langueurs, seront flattées, et que toutes
 « vérités, nécessaires à sçavoir, seront desgui-
 « sées et dissimulées; que ceux qui ont, ou doi-
 « vent avoir le plus d'autorité, de pouvoir et
 « d'intérêt à la subsistance de l'état, se rendront
 « négligents à suivre les bons conseils et à remé-
 « dier aux désordres qui le vont accablant, d'au-
 « tant qu'ils ne consistent pas aux attaquemens
 « du dehors, ny au soulèvement du dedans,
 « mais aux défaillances des esprits vitaux, tous
 « les ordres du royaume se prostituant lasche-
 « ment à l'envy dans son anéantissement¹. »

¹ Le lecteur me pardonnera cette longue citation, surtout

Ces avis ne se vérifièrent que trop pendant la minorité du fils de Henri IV. Quand la France en deuil passa sous l'autorité d'une régente italienne, la nouvelle cour dut se montrer impatiente de se délivrer de la présence d'un ministre vigilant et sévère. Quoiqu'il n'eut guère alors que cinquante ans, c'était déjà un homme de l'autre siècle. La reine, qui avait résolu sa disgrâce, ne lui en fit pas moins quelques avances. Il était assez enclin à se laisser persuader : retenu par l'intérêt de sa famille, par l'attachement naturel que l'on conserve pour un pouvoir qu'on a longtemps exercé, et, aussi par le désir d'achever de nobles et utiles entreprises, il continua de siéger dans les conseils; mais il ne tarda pas à s'apercevoir, qu'à côté du gouvernement ostensible il existait un conseil secret, véritable directeur des affaires, où entraient le nonce, l'ambassadeur d'Espagne et jusqu'au jésuite Cotton.

Le ministre qui avait été honoré de la confiance de Henri IV, n'avait à choisir qu'entre les rôles d'associé, ou de rival de Concini. On est forcé d'attribuer à son patriotisme une démarche qu'il fit auprès de ce favori pour lui offrir son amitié et s'appuyer de son crédit; et, quoique

s'il la compare à un passage très-remarquable du cardinal de Retz, où celui-ci développe tous les malheurs qui furent la suite des progrès de l'autorité vers le despotisme.

cette ouverture eût été reçue avec insolence, Sully ne prit point encore le parti de la retraite, fondant sur le retour du prince de Condé quelques espérances, qui ne se réalisèrent pas.

Ce ne fut que cinq mois après qu'il offrit sa démission à la reine : de nouvelles cajoleries la lui firent retirer; enfin, trois mois plus tard il la réitéra. On feignit encore de ne la recevoir qu'à regret, mais dans le fait on était si pressé de l'accepter, qu'en deux jours on eut pourvu à l'administration des finances, au gouvernement de la Bastille, et expédié un brevet de cent mille écus, prix de cette démission ¹. Sully résigna successivement toutes ses charges, quatre abbayes qui lui restaient, et se retira de la cour avec une pension de quarante-huit mille livres.

On éprouve un juste regret quand on pense que cette retraite d'un ministre dans la force de l'âge dura trente ans. Il y conserva non-seulement le calme qui accompagne l'homme de bien dans sa disgrâce; mais un grand appareil de puissance, et de dignité; résidant toujours dans ses terres, ne paraissant que rarement à la cour, peu con-

¹ Thomas dit que Sully les refusa. Je ne sais si cette manière de présenter les faits est prescrite par les convenances d'un éloge académique; mais il n'en est pas moins certain que Sully chercha à tirer de ses charges le plus d'argent qu'il put, ce sont ses expressions.

sulté, on peu le croire, depuis qu'il eut dit au jeune prince qui avait désiré l'entretenir : « Sire, « lorsque le feu roi votre père me faisait appeler « pour me parler de ses affaires, il faisait au préalable sortir les bouffons et les baladins. »

Ce ne fut que vingt-trois ans après sa retraite, en 1634, qu'on envoya le bâton de maréchal de France à ce vieillard, dont la main avait tenu pendant quinze ans le timon de l'état.

Doué d'une santé robuste comme d'une tête forte, il échappa long-temps aux infirmités de la vieillesse, et prolongea sa carrière jusqu'en 1641 qu'il mourut âgé de 82 ans,

Sully a laissé, sous le titre d'*Economies Royales*, des mémoires qui sont l'histoire de son administration. La forme en est bizarre; ce sont ses propres secrétaires qui lui racontent à lui-même les circonstances de sa vie, les détails de son intérieur, ses conversations les plus secrètes, et jusqu'à ses projets et à ses pensées ¹.



¹ Ce livre, que l'abbé de L'Écluse a rajeuni et fait revivre*, n'a pas moins contribué que la *Henriade* à rendre le souvenir du bon roi Henri IV présent et cher à tous les Français. Mais les *Économies royales* et les *Servitudes loyales* (c'était le titre de ces *Mémoires*), négligemment écrites et dans un vieux langage, seraient restées ensevelies dans la poussière des cabinets; et les lettres n'ont peut-être rien fait de plus utile,

* C'est son texte que nous avons suivi pour notre édition.

que de rendre la lecture de ce précieux ouvrage facile et attrayante pour tous les bons esprits. Avec quelle joie n'y voit-on pas le meilleur des ministres et le meilleur des rois se rencontrer dans l'espace des temps, se reconnaître, et, pour ainsi dire, s'embrasser et se réunir pour travailler au bonheur des peuples ! Un ancien a dit que si la vertu se rendait visible aux hommes dans toute sa beauté, elle gagnerait tous les cœurs : c'est là ce qu'on éprouve à la lecture de ces Mémoires ; et la Minerve du Télémaque se présente en réalité dans les Mémoires de Sully.

MARMONTEL, Éléments de littérature, art. Mémoires.

FIN DE L'ÉLOGE DE SULLY.



1

2



